PROJET DE CONTOURNEMENT DE LA COMMUNE D'USTARITZ

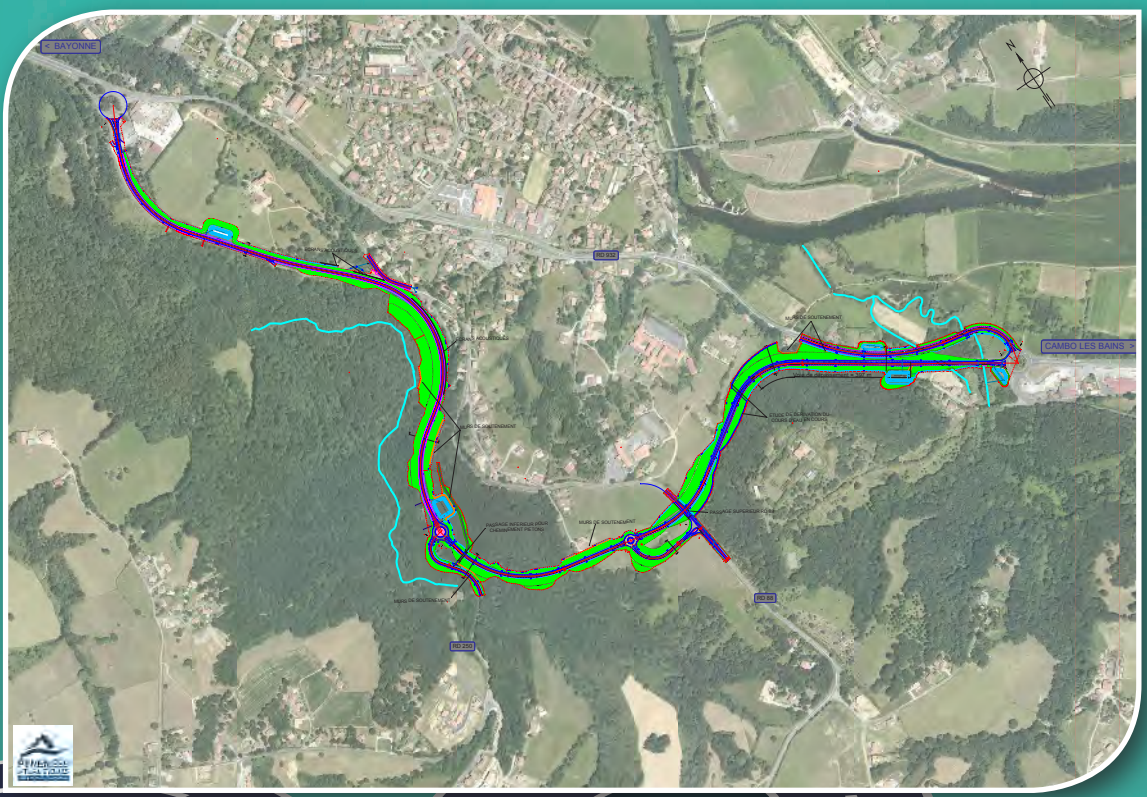

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

PYRENEES ATLANTIQUES
LE DEPARTEMENT

PROJET DE CONTOURNEMENT DE LA COMMUNE D'USTARITZ BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

1. CONTEXTE

La Route Départementale 932 est classée 2ème catégorie dans le réseau routier départemental, et supporte un trafic moyen journalier annuel de l'ordre de 20 000 véhicules au niveau de la traversée de la commune d'Ustaritz.
Une étude de faisabilité menée en 2013 a mis en évidence que cet axe, mêlant les flux en transit et les flux d'échanges locaux, arrivera à saturation à très court terme dans la traversée du bourg, zone urbanisée et commerciale, et que des d'aménagements sur place suffisamment sécuritaires en faveur des modes de déplacements doux(notamment des piétons) et résolvant la problématique de capacité ne sont pas possibles.

Cette analyse a permis en 2015 également de conclure en faveur d'un contournement par l'ouest, le fuseau est présentant, quant à lui, de trop fortes contraintes techniques et environnementales.

Le contournement d'Ustaritz devra répondre aux objectifs suivants :

- Régler le problème de la saturation de l'axe RD932 à la traversée d'Ustaritz,
- Améliorer la sécurité des usagers,
- Réduire les conflits d'usage à la traversée d'Ustaritz,
- Améliorer le cadre de vie.

L'étude de faisabilité de 2013 a permis d'identifier au sein du fuseau ouest plusieurs possibilités de passage parmi lesquelles il est proposé de retenir une réutilisation de l'actuelle RD250 sur 800 mètres depuis le giratoire de Kapito Harri au nord d'Ustaritz, puis un tracé neuf, permettant de rejoindre la RD932 en amont du giratoire RD932/RD20.

Depuis septembre 2016, les services du Département ont mené les études nécessaires
en vue de l'établissement des dossiers d'enquête publique pour le projet de contournement de la commune d'Ustaritz.

2. LANCEMENT DE LA CONCERTATION

Le Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a souhaité que ce projet routier d'intérêt général fasse l'objet d'une concertation la plus large possible, avec les habitants d'Ustaritz et de Larressore, les associations et les comités de quartier.

Le Président du Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques a, pour ce faire, pris le 09 mars 2017 un arrêté n° DINFRA/PMOA/2017-01 portant sur l'ouverture, les objectifs et les modalités de la concertation pour le projet de contournement d'Ustaritz.

Les objectifs de la concertation sont d'informer le public sur l'avancement du projet et ses procédures, et de pouvoir échanger en recueillant ses avis et interrogations qui permettent le cas échéant de requestionner les choix techniques et d'aboutir à un projet concerté et partagé.

A ce titre, s'est tenue une première réunion publique d'information qui a eu lieu le 22 mars 2017 au centre administratif Lapurdi, à Ustaritz.

L'information sur la tenue de cette réunion publique avait été relayée par des parutions dans la presse locale :

- Journal SUD OUEST PAYS BASQUE, parutions des 21 et 22 mars 2017,

- Journal LA SEMAINE DU PAYS BASQUE, parution du 17 mars 2017,
- Journal MEDIABASK, parution du 16 mars 2017.

Au cours de la réunion publique, ont été présentés le contenu des études réalisées et à venir, ainsi que le calendrier et l'ensemble des modalités de la concertation avant son lancement.

Lors de cette réunion, des interrogations ont porté en particulier sur le choix du fuseau Sud, qui a été évoqué à pluisieurs reprises.
Le Département a rappelé que les élus des communes d'Ustaritz et Larressore ont délibéré en 2015 en faveur du fuseau longeant la RD932, ainsi que le Conseil départemental qui a pris en considération la mise à l'étude du projet de contournement de la commune d'Ustaritz le 26 novembre 2015.

Des habitants du quartier Saint Michel ont fait part de leur inquiètude sur les nuisances engendrées par le projet.
Les services ont indiqué que l'étude d'impact à venir aura pour objectifs d'analyser l'état initial (acoustique et qualité de l'air notamment) et le milieu humain en particulier, et que le Département y portera une attention toute particulière.

Aussi, la question du dimensionnement de la future voie à 2 fois 1 voie a été abordée.
Le Département a précisé que la capacité (2x1 voie) sera suffisante pour absorber le trafic de transit qui représente environ la moitié du trafic écoulé sur la RD932 en traversée du centre bourg.

Une question a porté sur l'attractivité du contournement et du devenir de la traversée actuelle du centre bourg.

Les services ont répondu que la traversée du centre bourg sera déclassée du domaine public départemental au profit de celui de la commune qui pourra porter à ce titre un projet de requalification plus adapté à un trafic d'échanges locaux, et pourra étudier la possibilité d'interdiction de la traversée du centre aux poids lourds en transit.

La voie de contournement sera en conséquence plus attractive pour les usagers en transit et notamment les poids lourds.

En fin de réunion, le public a été informé de la tenue de trois permanences en mairies :
Les 11 et 18 avril 2017 à Ustaritz, centre Landagoien de 17h30 à 20h30
Le 13 avril 2017 en mairie de Larressore de 17h30 à 20h30

Le public a également été informé de la possibilité de faire part de ses remarques et interrogations en ligne, sur l'adresse mail dédiée suivante ;
concertation.contournement.ustaritz@le64.fr
Et de recueillir des informations sur le site du Département :
www.le64.fr/actualites/projet-detude-contournement-dustaritz.html

Le compte rendu de la réunion publique est annexé (**Annexe 1**).

3. DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

A la suite de la réunion publique, des permanences en mairies ont eu lieu :
Les 11 et 18 avril 2017 à Ustaritz, au centre Landagoien de 17h30 à 20h30
Le 13 avril 2017 en mairie de Larressore de 17h30 à 20h30

De même, l'information sur ces permanences avait été insérée dans la presse locale :

- Journal SUD OUEST PAYS BASQUE, parutions des 10, 12 et 18 avril 2017,
- Journal LA SEMAINE DU PAYS BASQUE, parutions des 7 et 14 avril 2017,

Au cours de ces trois permanences, les représentants des services du Département ont reçu 51 personnes et ont assuré un total de 27 entretiens. Ci-après, quelques points abordés non exhaustifs ;

Comme en réunion publique, la question de la capacité de la future voie a été posée.

De la même façon, les services ont répondu que la répartition des flux sur la RD932 actuelle et sur la nouvelle infrastructure se fera de façon équitable. Par ailleurs, les modélisations de trafic à 30 ans montrent qu'une 2x1 voie est suffisante.

Une question a porté sur la possibilité d'une voie de dépassement dans la montée ou voie lente pour les PL.
Réponse : Cette problématique a été notée et sera étudiée dans la conception du projet.

Une remarque sur la solution du fuseau Est qui n'a pas été étudié, ainsi que « l' aménagement sur place » de la traversée.
Réponse : Le coût prohibitif de ce fuseau et des contraintes environnementales très fortes ont conduit à ne pas étudier plus précisemment ce fuseau.
Les solutions « aménagement sur place » ont été écartées car elles ne permettaient pas de répondre à l'ensemble des objectifs du projet.

Une remarque sur la destruction d'espaces boisés et naturels pour la réalisation de cette route.
Les services ont précisé que le tracé traverse effectivement en grande partie des espaces boisés et naturels. L'étude d'impacts étudiera ce point et des mesures de réduction des impacts voire de compensation seront proposées.
A ce titre égalemlent, l'étude des impacts paysagers de l'infrastructure sera traitée par un paysagiste qui devra proposer des mesures d'insertion paysagère pour minimiser au maximum les impacts.

Le compte rendu de ces entrevues se trouve en annexe (**Annexe 2**)..

A partir de ces permanences, la concertation s'est poursuivie en 2018 et 2019 par des réunions avec les associations ASKI (Ustaritz), UDE (Ustaritz Défendre l'Environnement), Ez Hunki (Larressore) et les comités de quartier Saint Michel et Etxehasia, et ce en présence des élus des communes d'Ustaritz et Larressore, et des conseillers départementaux.

Ci-après l'historique de ces réunions ;

- Réunion le 15 septembre 2017 avec les élus d'Ustaritz et Larressore, et les élus du Département
- Réunion le 27 novembre 2017 avec les élus d'Ustaritz
- Réunion le 5 décembre 2017 avec les Comités de quartier Saint Michel et Etxehasia, et les associations UDE et ASKI, en mairie d'Ustaritz
- Réunion le 19 décembre 2017 avec le maire de Larressore
- Réunion le 13 février 2018 avec l'association EZ HUNKI de Larressore en mairie de Larressore
- Réunion le 5 mars 2018 à la demande du Comité de quartier Saint Michel en mairie d'Ustaritz
- Réunion le 22 juin 2018 avec les Comités de quartier Saint Michel et Etxehasia, et les associations UDE et ASKI, en mairie d'Ustaritz avec les élus d'Ustaritz et Larressore, et du Département
- Réunion le 22 octobre 2018 avec les élus départementaux
- Réunion le 10 décembre 2018 avec les élus d'Ustaritz et Larressore, et du Département
- Réunion le 9 avril 2019 avec les Comités de quartier Saint Michel et Etxehasia, et les associations UDE et ASKI, en mairie d'Ustaritz avec les élus d'Ustaritz et Larressore (les élus départementaux excusés)
- Réunion le 14 octobre 2019 à l'initiative des élus d'Ustaritz, avec les Comités de quartier Saint Michel et Etxehasia, et l'association ASKI, en mairie d'Ustaritz

Les comptes rendus de ces réunions sont annexés (**Annexe 3**).

Depuis l'ouverture de l'adresse mail dédiée à la concertation, les services ont recensé 18 mails et apporté des réponses. Le tableau de ces demandes se trouve en annexe.

Le calendrier de la concertation a dû être modifié en 2017 une première fois eu égard notamment aux difficultés rencontrées pour réaliser les levés topographiques, retardant l'avancée des études techniques.

En conséquence, le Président du Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques a pris le 06 novembre 2017 un arrêté modificatif n° DRI/SEPI/2017-01 portant sur le nouveau calendrier de la concertation pour le projet de contournement d'Ustaritz.

Aussi, à la suite d'une réunion de présentation des résultats des études aux élus des communes d'Ustaritz et de Larressore, aux comités de quartier et associations le 22 juin 2018 à Ustaritz, il a été décidé d'étudier un nouveau tracé dans la partie ouest s'écartant des habitations du quartier Saint Michel.

Des délais supplémentaires importants ont été alors nécessaires pour une bonne prise en compte de la dé-

finition du projet et pour aboutir à un avant-projet fin octobre 2019, permettant d'envisager la dernière étape de la concertation et la suite des procédures réglementaires.

Des réunions techniques ont également été menées avec les services de l'Etat.

Un nouvel arrêté modificatif a donc été pris par le Président du Conseil départemental le 20 mars 2019, fixant les modalités et la poursuite de la concertation pour modifier les délais.

Les améliorations et modifications prises en compte tout au long de cette concertation ont porté notamment sur ;

- La définition des carrefours avec les RD250 et RD88 (plusieurs scénarios envisagés avant de retenir des raccrodements recueillant un consensus territorial)
- La création d'un passage inférieur pour un cheminement piéton pour le quartier Etxehasia
- La création d'une voie de dépassement pour VL dans la partie la plus pentue du tracé
- La suppression du carrefour giratoire avec la RD88 suite à la réunion du 14 octobre 2019 en lien avec un plan de circulation sur les voies communales à établir avec la commune, pour permettre d'éviter le périmètre de protection du Château de Haitze (et permettant de réduire la circulation dans le quartier Saint Michel).

La question d'une modification de tracé dans la partie nord éloignant le tracé des habitations n'a en revanche pas pu être prise en compte en raison de difficultés environnementales et de surcoûts très importants du fait de la nécessité de réaliser des ouvrages estimés de 25 M€ à 33.6 M€ selon les tracés. Une réponse a été apportée en ce sens par courrier du Président du Conseil départemental en date du 9 août 2019.

Comme fixé dans le dernier arrêté modificatif relatif à la concertation, l'avant-projet a été proposé à la concertation réglementaire fin d'année 2019.

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle et des précautions à prendre dans les mois à venir, le Département a modifié les modalités de restitution du bilan de la concertation et décidé de réaliser ce bilan par les moyens suivants, en lieu et place de la réunion publique initialement prévue :

- Publipostage d'un dépliant « 3 volets » à tous les habitants des communes d'Ustaritz et Larressore
- Information par voie de presse locale ;
- Informations par des supports de présentation (rapports et documents graphiques) à disposition du public en mairie ;
- Envoi du bilan aux associations et comités de quartier ;
- Information sur le Site internet du Département : www.le64.fr/actualites/projet-detude-contournement-dustaritz.html

4. RAPPEL DU PROJET

Le projet de contournement d'Ustaritz s'inscrit dans le cadre d'un programme de modernisation du réseau routier départemental, et dont le Département est maître d'ouvrage.

Les principales caractéristiques du projet présenté :

- Chaussée bidirectionnelle de 7.00 m
- Bandes multifonctionnelles de 1.50 m
- Talus à 3/2 en remblais et 2/1 en déblais
- Créneau de dépassement sur la portion Sud afin de dépasser les véhicules lents en montée (création d'une voie supplémentaire de 397 m de long)
- Création d'un système d'assainissement routeir aux normes

Le montant global des travaux (hors études et acquisitions foncières) est estimé à ce stade à 26 millions d'euros TTC.

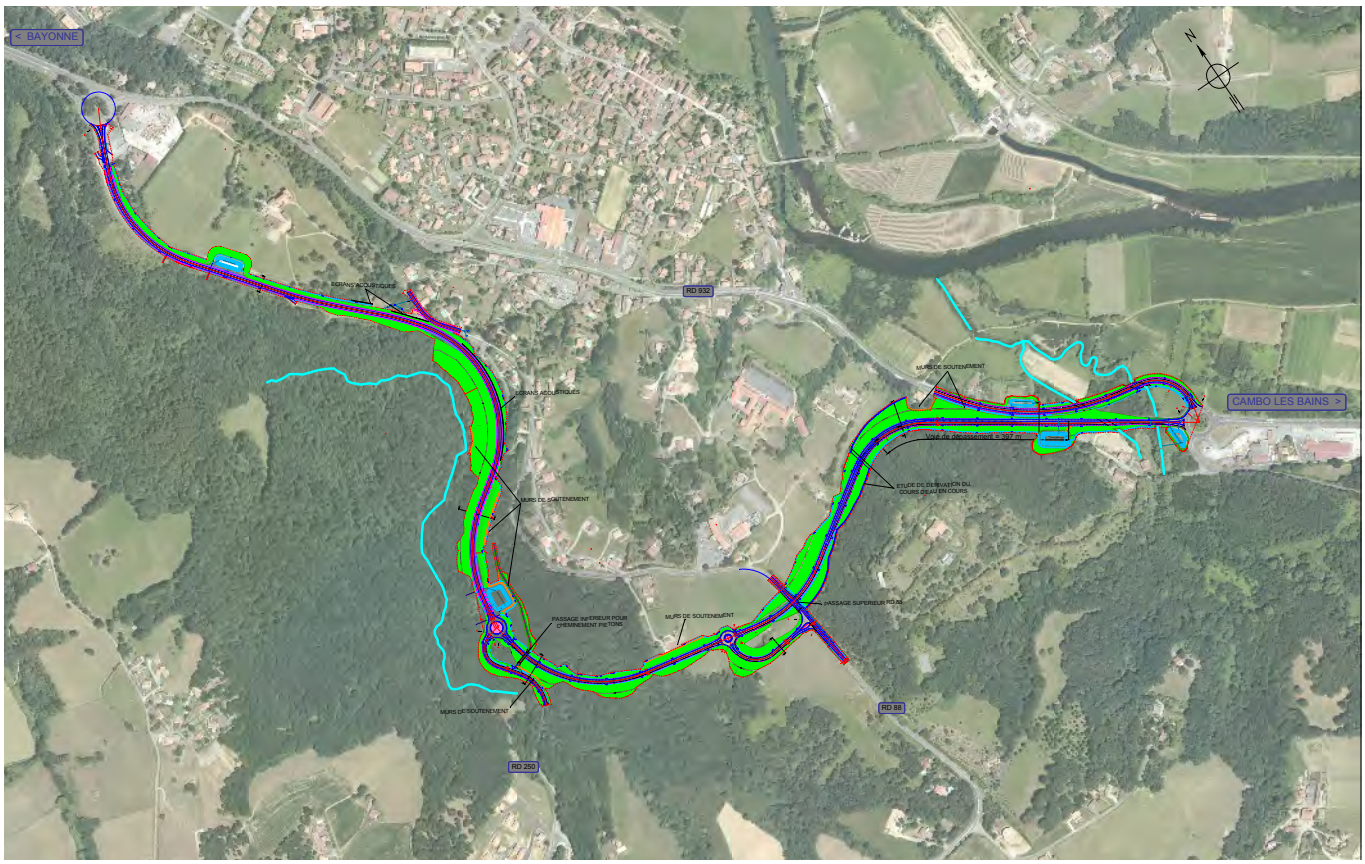

5. LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION FINALE

Le projet s'inscrit dans les dispositions réglementaires prescrites par les articles L103-2 à L103-6 et R103-3 à R103-3 du Code de l'urbanisme.

Les objectifs et modalités de la concertation préalable ont été définis par arrêté modificatif n°DRI/SEPI/2019-01 du Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques du 20 mars 2019.
Cette concertation prévoyait donc une concertation finale fin 2019, avec un dossier de présentation du projet mis à disposition du public et tenue de permanences.

Les modalités du dispositif de concertation ont été fixées après échanges avec les communes d'Ustaritz et Larressore.

La concertation s'est donc déroulée sur une période de **4 semaines, du 15 novembre au 16 décembre 2019, avec la tenue de deux permanences ;**

- **Mardi 26 novembre 2019 de 15h à 18h30 en mairie d'Ustaritz,**
- **Jeudi 28 novembre 2019 de 9h30 à 12h30 en mairie de Larressore.**

L'information sur le déroulement de la concertation a été faite par avis dans la presse locale :

- Journal SUD OUEST PAYS BASQUE, parution du 13 novembre 2019,
- Journal LA SEMAINE DU PAYS BASQUE, parution du 15 novembre 2019,
- Journal MEDIABASK, parution du 14 novembre 2019.

Une information a également été faite par voie d'affichage en mairie d'Ustaritz et Larressore, et sur le site internet du Département ;
www.le64.fr/actualites/projet-detude-contournement-dustaritz.html

Un dossier de concertation et plan du projet ont été mis à disposition du public dans les mairies d'Ustaritz et de Larressore, ainsi qu'un registre de recueil des observations par mairie, sur la période du 15 novembre au 16 décembre 2019.

Le public était invité à faire part de ses remarques et suggestions :

- **En ligne**, sur l'adresse mail dédiée **concertation.contournement.ustaritz@le64.fr**
- **Par écrit**, sur les registres en libre accès en mairie d'Ustaritz et de Larressore

- Par oral, lors des permanences organisées dans chaque mairie avec deux représentants des services techniques du Département qui ont eu lieu ;
  - Mardi 26 novembre 2019 de 15h à 18h30 en mairie d'Ustaritz,
  - Jeudi 28 novembre 2019 de 9h30 à 12h30 en mairie de Larressore.

6. BILAN QUANTITATIF DES CONTRIBUTIONS

18 contributions ont été reçues par mail durant le temps de la concertation (**Annexe 4**).

16 contributions ont été recueillies sur les registres (**Annexe 5**) :

- 15 contributions ont été consignées dans le registre déposé en mairie d'Ustaritz,

dont 2 mêmes contributions transmises également par mail à l'adresse dédiée,

- 1 contribution a été consignée dans le registre déposé en mairie de Larressore, également transmise par mail à l'adresse dédiée.

Ces observations proviennent principalement des riverains et des habitants.
Deux contributions ont été émises par l'association ASKI et par le Comité de Quartier Saint Michel.
Une contribution a été émise par les élus de la majorité du conseil municipal d'Ustaritz.
Une contribution a été émise par les élus de l'opposition du conseil municipal d'Ustaritz (UAG).

Lors de la permanence du 26 novembre 2019 en mairie d'Ustaritz, 4 entretiens se sont déroulés pour un total de 7 personnes.
Lors de la permanence du 28 novembre 2019 en mairie de Larressore, 1 entretien a eu lieu avec 2 personnes.
Au total pour les 2 permanences, 4 contributions ont été portées ultérieurement dans les registres.

7. ANALYSE DES CONTRIBUTIONS

Les contributions recueillies, tant sur les registres, les mails et lors des deux permanences, ont fait l'objet d'une analyse et sont regroupées par thèmes.

Thèmes abordés par les participants	*Réponses apportées par le Département*
Questionnement sur le choix initial du passage dans le fuseau Sud (S2) et non par le fuseau Sud (S1) traversant la propriété AL Zuhair sur la commune de Larressore Neuf contributions ont portées sur ce parti d'aménagement et demandent les raisons d'un tel choix à passer au nord de la propriété Al Zuhair. La majorité de ces contributions contestent cette décision de 2015 d'avoir étudié le passage dans le fuseau S2.	L'étude de faisabilité de 2013/2014 avait pris en considération toutes les possibilités de passage. L'analyse multicritères des fuseaux de passage et leurs estimations ont été ensuite présentées en 2015 aux élus du Département et des communes d'Ustaritz et Larressore. Le fuseau S1 n'a pas été retenu en raison notamment de contraintes environnementales défavorables, et du peu d'optimisations possibles ainsi qu'en raison du positionnement des deux communes d'Ustaritz et Larressore en faveur du fuseau S2. La commune d'Ustaritz avait opté pour le fuseau S2 pour des raisons d'urbanisme et la commune de Larressore pour des raisons territoriales. A ce titre, les communes d'Ustaritz et Larressore avait délibéré en 2015 (le 9 novembre 2015 pour Larressore et le 17 décembre 2015 pour Ustaritz) en faveur du projet de contournement et se sont prononcées pour un tracé passant dans ce fuseau S2. Le Département a également délibéré en faveur de ce tracé le 26 novembre 2015 afin de prendre en considération la mise à l'étude du projet, délimiter les terrains affectés par ce projet et permettre aux communes de surseoir à statuer pour une durée de dix ans. Les études menées depuis 2016 ont donc portées sur le fuseau S2.
Isolement du quartier Saint Michel Huit contributions ont porté sur le quartier Saint Michel et sur son isolement. Des habitants évoquent un quartier mal desservi, isolé, et une traversée de la RD932 actuelle du centre bourg dangereuse, notamment pour les personnes âgées, les enfants et les PMR, en particulier à cause de 2 grands escaliers de 11 et 12 marches. (un courrier avait été adressé à ce titre au maire d'Ustaritz en 2008) Constat de coupure depuis la création de cet axe il y a une quarantaine d'années. Nuisances sonores et de pollution atmosphériques subies par les riverains du quartier.	L'objectif du projet étant de dévier le trafic de transit de la RD 932 pour lui éviter la traversée actuelle, pourra permettre de réduire les conflits d'usage et améliorer la sécurité des usagers et des riverains au centre bourg. Cela permettra également à la commune de requalifier le centre bourg et donc d'améliorer le cadre de vie des habitants. Pour la problématique de la mauvaise desserte du quartier Saint Michel, la réponse est apportée ci-après dans les réponses aux contributions de la suppression du giratoire avec la RD88 près du domaine Haitze. L'étude d'impact aura pour objectif dans un premier temps d'analyser l'état initial ou état de référence de la zone susceptible d'être affectée. Ensuite, une étude des impacts sera réalisée et des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation seront proposées. Dans le cadre de l'étude d'impact, le milieu humain sera donc aussi étudié dans son ensemble et le Département y portera une attention toute particulière.

Questions et inquiétude sur la capacité de la future voie dimensionnée à 2x1 voie

Six contributions ont porté sur la capacité du projet de contournement et sur ses possibilités d'évolution.

Ce sujet a déjà été abordé lors de nombreuses rencontres avec les habitants et les associations.
Le projet de contournement a été effectivement dimensionné à 2 fois 1 voie. Les études de trafic ont montré que cette capacité sera suffisante pour absorber le trafic de transit qui représente environ la moitié du trafic écoulé sur la RD932 en traversée du centre bourg.
Le reste du trafic (trafic venant ou partant d'Ustaritz ou interne à Ustaritz) continuera à emprunter la route actuelle.
Par ailleurs, les modélisations de trafic à 30ans montrent que la capacité du projet à 2x1 voie sera suffisante.
Dans l'état actuel des connaissances, il n'est pas possible de modéliser à plus de 30 ans de façon fiable.

Suppression du carrefour giratoire avec la RD88 près du domaine d'Haitze

Six contributions ont porté sur la suppression de ce giratoire. La majorité demande à ce que ce carrefour giratoire soit rétabli afin de favoriser les échanges avec le quartier Saint Michel ou qu'une solution soit trouvée pour remédier à cette problématique.

Concernant le carrefour avec la RD88, plusieurs solutions de raccordement ont été présentées lors de réunions de concertation préalable avec les associations, comités de quartier et élus (carrefour en T, carrefour giratoire...).

Le Département a rencontré sur place en septembre 2019 les services de l'Architecte des Bâtiments de France (UDAP64-Bayonne). Ce service a émis un pré avis très réservé à la création de ce carrefour giratoire eu égard à la proximité immédiate du domaine d'Haitze, inscrit aux Monuments Historiques depuis 1987.
Madame Le Goff-Duchâteau, Architecte des bâtiments de France, a prévu de faire par de « ses réserves et de ses inquiètudes au regard de l'extrême sensibilité des lieux ».

Une solution sans giratoire a donc été étudiée.
Cette solution permet de réduire l'impact sur le périmètre de protection du château d'Haitze et de limiter le trafic dans la traversée du quartier. Ce scénario nécessite en revanche un réaménagement (à étudier) du plan de circulation des voies communales.
Ce scénario a reçu un accueil favorable des associations et de la municipalité lors d'une réunion le 14 octobre 2019.

Lors des prochaines phases du projet, une analyse multicritères sera présentée, un plan de circulation pourra également être travaillé avec la municipalité, afin de répondre aux interrogations et éclairer les choix.

Questionnement sur les écrans phoniques Trois contributions ont porté sur le volet acoustique, et sur la problématique des nuisances futrures que peut générer le trafic de la future voie de contournement.	Le volet acoustique sera abordé en détails dans l'étude d'impact. Aujourd'hui, les modélisations acoustiques ont été réalisées sur la base de l'Avant-projet et proposées dans le cadre de cette concertation. Les futurs écrans phoniques présentent, à ce stade, des hauteurs variables de 1 mètre à 3 mètres fonction des habitations exposées. Ces écrans seront végétalisés. Sur le secteur du chemin de Muga, les modélisations n'ont pas donné de résultats vis-à-vis des habitations le long du chemin. Néanmoins, le Département étudiera la possibilité de la mise en place de protections au droit de ces habitations afin de réduire les impacts.
Proposition de réaliser un tunnel ou tranchées couvertes Une contribution a porté notamment sur la réalisation d'un passage par tunnel sur une partie de tracé.	Le Département n'a pas pris le parti d'étudier la faisabilité de passage en tunnel ou tranchées couvertes, eu égard aux coûts prohibitifs de ces équipements , et de contraintes d'exploitation liées à ces ouvrages.
Les photomontages Trois contributions ont porté sur la présentation des six photomontages et déplorent leur manque de représentativité du projet et de la réalité.	Les photomontages seront retravaillés pour l'étude d'impact afin de montrer, plus finement et de manière plus réaliste, dans le cadre de cette étude certaines caractéristiques du projet, comme les les remblais, les murs de soutènement, les pentes et autres éléments marquants de ce projet.
Questions sur les Itinéraires cyclables Trois contributions ont porté sur le manque de dispositifs et demandent que ce mode de déplacement soit appliqué à ce contournement.	Le Département n'a pas pris le parti d'intégrer de dispositif particulier dans les études du projet de contournement. Ce type de voie de contournement n'est pas adapté à intégrer un aménagement cyclable en site propre. Les bandes multifonctions prévues de part et d'autre de la chaussée seront revêtues et peuvent permettre aux cyclistes empruntant cette voie de circuler en sécurité A terme, dans le cadre de l'aménagement de la traversée du bourg et du classement de ce tronçon dans la voirie communale, des itinéraires et des aménagements cyclables pourront être réalisés par la commune dans cette traversée.

Question sur les vitesses appliquées à ce projet Une contribution a porté sur les vitesses qui seront appliquées sur les différents tronçons de cette voie de contournement.	En effet, les vitesses qui seront appliquées n'ont pas été indiquées dans le dossier. Le projet de contournement, conçu pricipalement à l'aide du guide technique d'Aménagement des Routes Principales (SETRA, édition août 1994), présente des caractéristiques de « relief valloné ». Cela se traduit par des rayons minimum à respecter, et en conséquence des vitesses maximales à ne pas dépasser. En l'occurrence, la vitesse maximale appliquée à ce projet sera de 70 km/h.
Question sur un tracé complémentaire Deux contributions ont porté sur le tracé complémentaire étudié sur la partie nord, et non présenté dans le dossier de concertation.	A la demande du Comité de quartier Saint Michel, le Département a étudié l'étude d'un tracé complémentaire s'écartant des habitions du quartier Saint Michel. Les résultats de ces études ont été présentées en réunion le 9 avril 2019. Le coût très élevé d'une telle solution a conduit le Département à l'écarter.

Une contribution a été émise par les élus de la majorité du conseil municipal d'Ustaritz, qui « se prononcent défavorablement sur le projet de tracé de contournement d'Ustaritz proposé lors de la concertation »
Une contribution a été émise par les élus de l'opposition du conseil municipal d'Ustaritz (UAG) qui considèrent que ce projet ne correspond pas à leurs attentes et souhaitent que soit privilégié le tracé SUD (S1) sur la commune de Larressore

8. CONCLUSION ET SUITE DE LA CONCERTATION

Le Département prend acte du refus de la commune d'Ustaritz du tracé proposé, pourtant validé dans son principe en 2015 par la commune, et regrette que les efforts développés dans le cadre de ce projet n'aient pas permis d'aboutir à un consensus local.

Les avis exprimés, dont celui de la commune d'Ustaritz, étant défavorables au projet, il apparait inopportun au Département de mener un projet non partagé avec le territoire.

Il rappelle cependant que le principe de ce projet, notamment pour sa partie sud, a été choisi sur demande de la commune d'Ustaritz et suite à l'avis favorable des deux communes concernées.
Le Département rappelle également que ce projet est structurant pour le territoire et permettrait la pacification du centre bourg d'Ustaritz et le report de 50% du trafic actuel sur la nouvelle infrastructure.

Néanmoins, en l'état, il apparait nécessaire de prendre le temps de la réflexion :

- d'une part au vu des remarques exprimées lors de la concertation, même si un certain nombre de réponses avaient déjà pu être abordées au cours de la conception du projet,
- et d'autre part à la lumière de la crise sanitaire que nous venons de traverser.

Le Département engage donc une démarche :

- **De réévaluation de ce projet, en lien avec la communauté d'agglomération Pays Basque, à la lumière des politiques et actions de mobilités** déjà décidées ou en cours sur le territoire, afin de

ré-examiner dans son ensemble la question des mobilités sur ce territoire et les propositions au niveau départemental qui peuvent être faites pour y contribuer,

- **d'observation des comportements post-covid** ensuite, notamment vis-à-vis du développement potentiel du télétravail, toujours en lien avec nos partenaires, dans le cadre d'un observatoire des déplacements péri-urbains, proposé par le Département et délibéré lors de la session de juin 2020,

Par ailleurs, le Département prend acte de la demande de la commune d'Ustaritz de réaliser une étude d'avant projet afin de compléter les réponses déjà apportées sur ce sujet
Il est toutefois rappelé que les économies éventuelles, à démontrer, sur ce tracé sud, ne permettront probablement pas de compenser les aménagements souhaités par les riverains directement concernés sur la partie Nord (déjà analysés techniquement et pour lesquels le surcoût est évalué à 20M€ évalués lors de la concertation). Le coût du projet, (incluant l'ensemble des dispositifs prévus au projet, dont la bretelle de raccordement sur la RD932 actuelle) a été estimé à 26 M€.
Enfin il est précisé que toute nouvelle proposition de tracé sur cette partie, devra faire l'objet d'un consensus territorial avec délibération concordante des trois collectivités.

Ces démarches, engagées par le Département, prises, sur la base, et dans le respect, des avis exprimés lors de la concertation, impliquent des délais d'étude supplémentaires conséquents de plusieurs années, et des imputations budgétaires à examiner lors des arbitrages budgétaires à venir.

Le planning de cette démarche sera établi par le Département et présenté aux élus des deux communes.

Les délais de constitution des dossiers réglementaires pour présentation à l'instruction des services de l'Etat et à enquête publique initialement prévus entre 2020 et 2022 sont donc également repoussés.

ANNEXES

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1
Présentation et compte rendu de la réunion publique de lancement

ANNEXE 2
Compte rendu des permanences et des entretiens

ANNEXE 3
Présentations et comptes rendus de l'ensemble des réunions avec les associations et élus

ANNEXE 4
Tableau des demandes par mails

ANNEXE 5
Copies des registres de la concertation formalisée
- Regristre Larressore
- Registre Ustaritz

ANNEXE 1

Présentation et compte rendu de la réunion publique de lancement

Réunion publique

Exprimez-vous !

Réunion publique de lancement de la concertation le 22/03/2017 à Ustaritz

Permanences tenues par les techniciens du Conseil départemental :
les 11 et 18 avril à Ustaritz de 17 h 30 à 20 h 30 (centre Landagoien)
et le 13 avril à la mairie de Larressore de 17 h 30 à 20 h 30
pour répondre à vos questions individuellement.

Automne 2017 : mise à disposition en mairies d'Ustaritz et de Larressore, d'un dossier de présentation du projet proposé et d'un registre permettant au public de s'exprimer. Permanences assurées par les techniciens du Département (dates communiquées ultérieurement)

1er trimestre 2018 : réunion publique d'information sur le projet retenu suite aux études et à la concertation

Et aussi :

Informations sur le projet : www.le64.fr

Contributions, avis et questionnements à adresser tout au long de la concertation, **à partir du 22 mars 2017** à l'adresse mail suivante :
concertation.contournement.ustaritz@le64.fr

ou par courrier
Département des Pyrénées-Atlantiques
Délégation de Bayonne
4, allée des platanes - 64100 Bayonne

31

Calendrier global de définition de l'opération

2012/2013 : Etude de faisabilité du contournement d'Ustaritz

2015 : définition du fuseau de passage du projet

fin 2016 : lancement des études de conception et d'autorisation

2017 : études et concertation

2018 : instruction et procédures réglementaires

2019 : autorisations du projet

PYRENEES ATLANTIQUES LE DEPARTEMENT
PLUS PROCHE PLUS SOLIDAIRE
www.le64.fr

PROJET D'ÉTUDE

Contournement d'Ustaritz

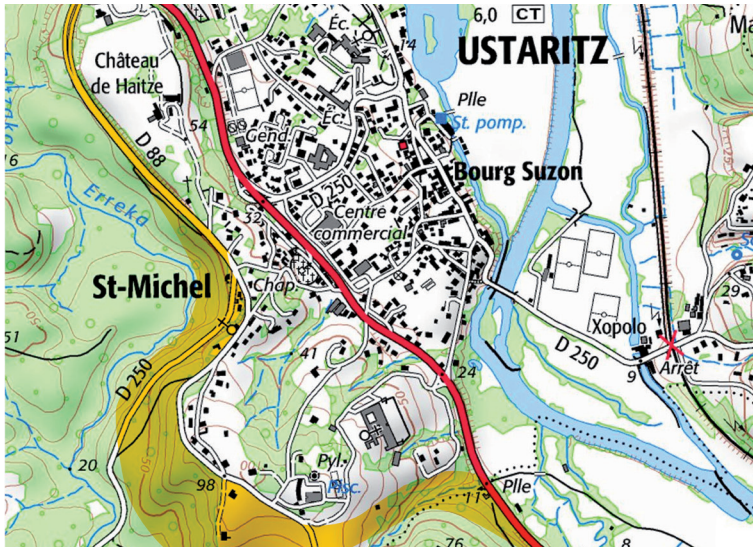

L'ambition d'un projet partagé et concerté avec les habitants

Un nouveau projet à concevoir dans la logique environnementale Eviter Réduire Compenser

Une concertation avec les habitants pour

- présenter les objectifs du projet, ses grandes étapes, ses orientations
- échanger avec les habitants pendant la conception du projet, étudier les possibilités de prise en compte des remarques formulées, répondre aux questionnements.

PYRENEES ATLANTIQUES LE DEPARTEMENT
PLUS PROCHE PLUS SOLIDAIRE
www.le64.fr

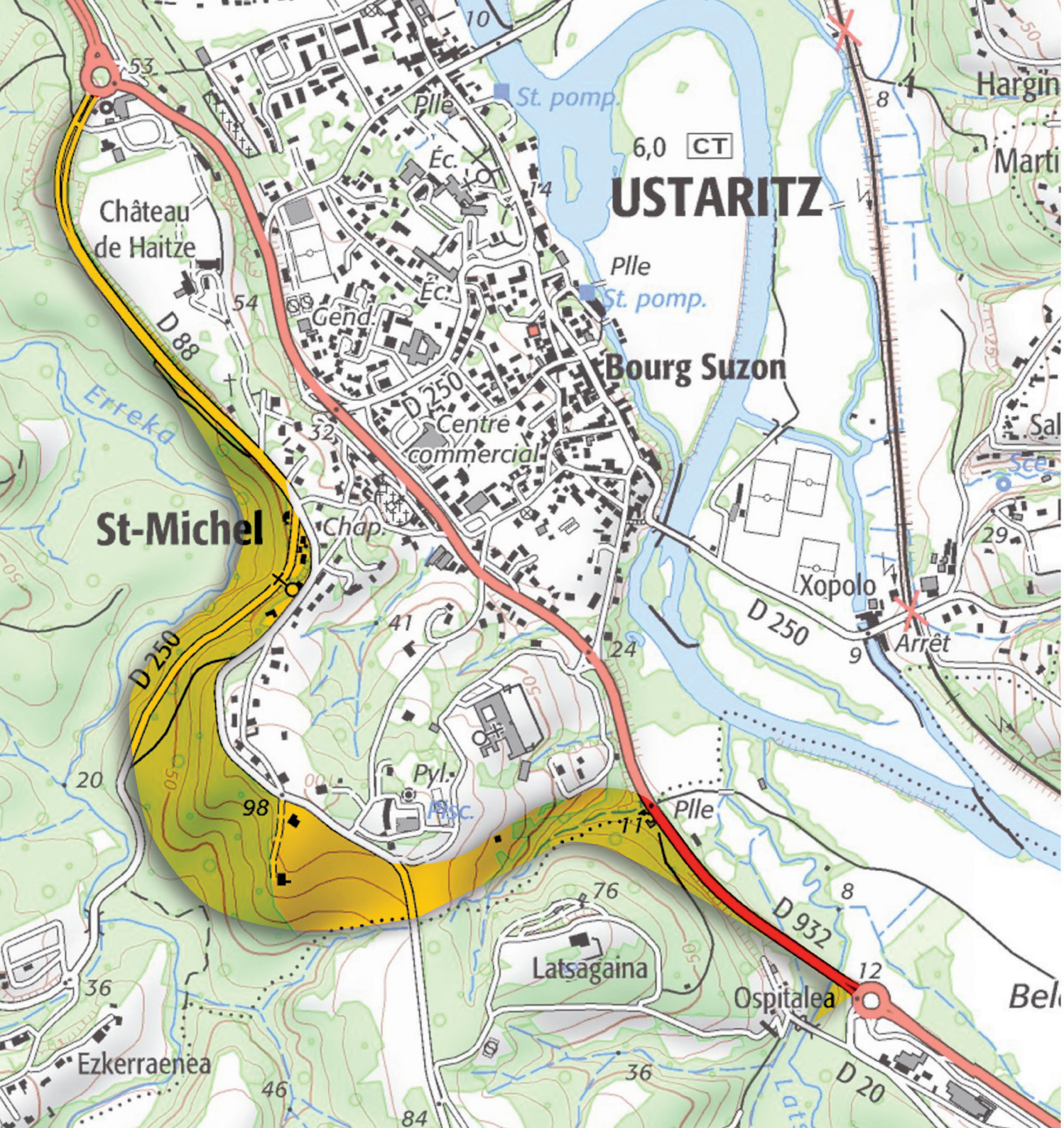

Le constat :

Un trafic très important sur la RD 932 à la traversée d'Ustaritz (entre 15 et 18 000 véhicules par jour du sud au nord) engendrant :

- des problématiques de sécurité routière,
- des problématiques de mélange de flux de transit et de flux locaux de déplacements : 56 % des véhicules sur la RD 932 sont en transit (traversent Ustaritz sans s'y arrêter),
- des difficultés de cohabitation des différents modes de déplacement,
- des nuisances pour le cadre de vie des riverains,
- un effet de coupure important du bourg d'Ustaritz.

L'évolution attendue du trafic : + 12 % sur la RD 932 dans 10 ans, engendrant une congestion de plus en plus importante aux heures de pointe.

Un projet pour répondre à quels objectifs ?

- Amélioration de la sécurité routière ;
- Différenciation des flux de transit et des flux locaux ;
- Prise en compte des différents modes de déplacement ;
- Amélioration du cadre de vie ;
- Désengorgement de la traversée d'Ustaritz aux heures de pointe.

Quel projet pour y répondre ?

Un projet routier qui dissocie clairement les flux de transit des flux locaux en les dirigeant sur un nouveau tracé routier, respectueux de son environnement naturel et humain, permettant de contourner par l'ouest le bourg d'Ustaritz.

Quels bénéfices attendus ?

- 60 % de trafic en moins sur la RD 932 actuelle au niveau de la traversée d'Ustaritz à un horizon de 10 ans.
- Une traversée d'Ustaritz apaisée permettant le développement des modes de déplacement doux et plus en phase avec l'urbanisation.

Contournement d'Ustaritz
PRESENTATION des ETUDES
et des MODALITES de la CONCERTATION

mercredi 22 mars 2017
REUNION PUBLIQUE
Ustaritz - Salle Lapurdi

Préambule

⇒ La RD932 supporte un niveau de trafic très élevé dans la traversée urbaine d'Ustaritz , mêlant les flux en transit et les flux d'échanges locaux

⇒ La traversée du centre bourg par la RD932, zone urbanisée et commerciale, ne dispose pas de suffisamment d'espaces en faveur des déplacements doux

⇒ Cette situation a suscité des interrogations sur les possibilités d'aménagements qui permettraient :

- ⇒ Une amélioration de la sécurité des usagers
- ⇒ Une réduction des conflits d'usage
- ⇒ Une amélioration du cadre de vie

Contexte, problématiques et difficultés rencontrées

Analyse de la configuration actuelle

⇒ **Réalisation d'une enquête origine destination et de comptages routiers au mois de février 2013**

⇒ **Les résultats de l'enquête ont donné la répartition des trafics suivante :**

- ⇒ **56 % de trafic de transit**
- ⇒ **41 % de trafic d'échange**
- ⇒ **3 % de trafic local**

⇒ **La traversée d'Ustaritz ne s'inscrit pas dans la logique d'itinéraire en mêlant les flux en transit et les flux locaux (différences de comportement) alors que le reste de la RD932 est clairement dans une logique de transit**

Scénario fil de l'eau (sans aménagement)

Les projections de trafic

(TMJA 2 sens confondus)

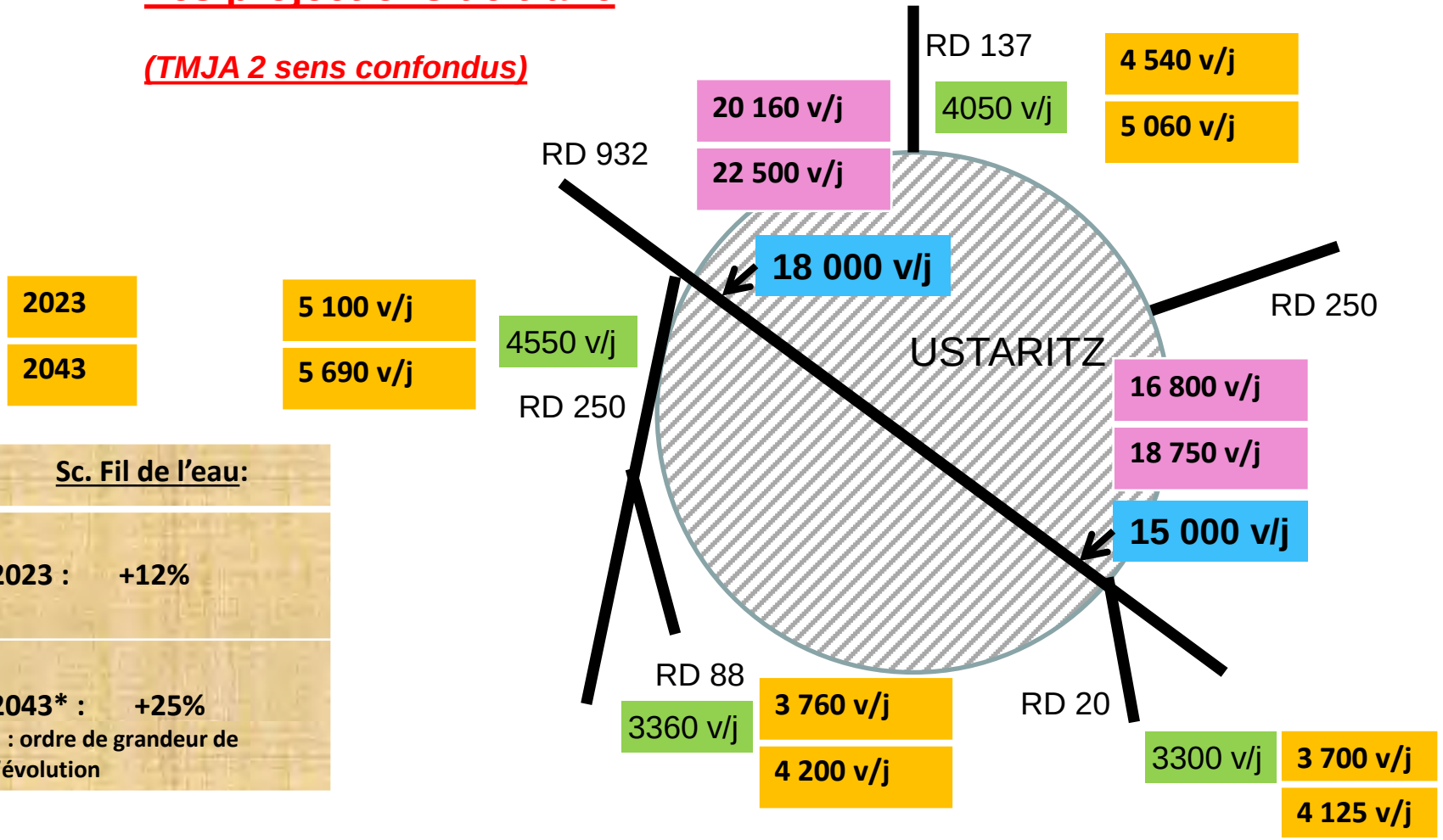

Sc. Fil de l'eau:

2023 : +12%

2043* : +25%

*** : ordre de grandeur de l'évolution**

Analyse de la configuration actuelle

⇒ **Les modes doux ne disposent pas d'espaces propres identifiés et continus (risque de conflits d'usage)**

⇒ **Une traversée urbaine complexe à gérer car supportant un niveau de trafic très important de l'ordre de 20 000 véhicules par jour**

⇒ **effet de coupure au niveau de l'urbanisation**

⇒ **A court terme, sur le plan des trafics, l'axe connaîtra des problèmes de saturation**

Objectifs du projet d'aménagement

⇒ **L'aménagement devra répondre aux objectifs suivants :**

- ⇒ **Régler le problème de saturation de l'axe RD932 à la traversée d'Ustaritz**
- ⇒ **Améliorer la sécurité des usagers**
- ⇒ **Réduire les conflits d'usage**
- ⇒ **Améliorer le cadre de vie**

Présentation et analyse des solutions étudiées

1 - Aménagement sur place : analyse comparative

Critères	2x1 voies - 13m	2x1 voies -11m	2+1 voies - 11m	2x2 voies - 20m
Capacité				
Sécurité				
Faisabilité technique				
Impact environn.				
Coût et délais				

L'aménagement ne pouvant pénaliser la sécurité, les solutions 2+1 voies et 2x2 voies sont écartées.
Néanmoins les solutions d'aménagement sur place à 2x1 voies ne résolvent pas la problématique de la capacité.

=> Etude des possibilités d'aménagements neufs

2- Tracé neuf

Scénarios étudiés

Déviation Est

Déviation Ouest

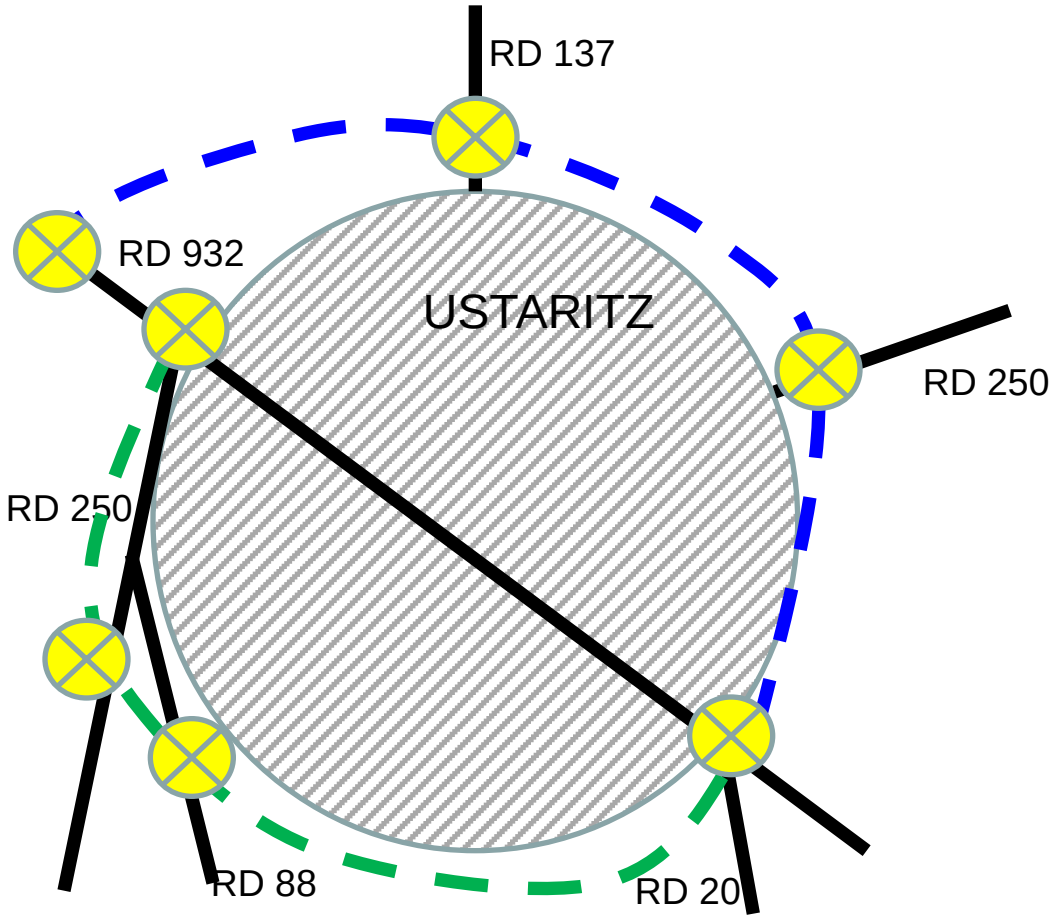

Tracé neuf – analyse fonctionnelle (trafic)

Les projections de trafic

(TMJA 2 sens confondus)

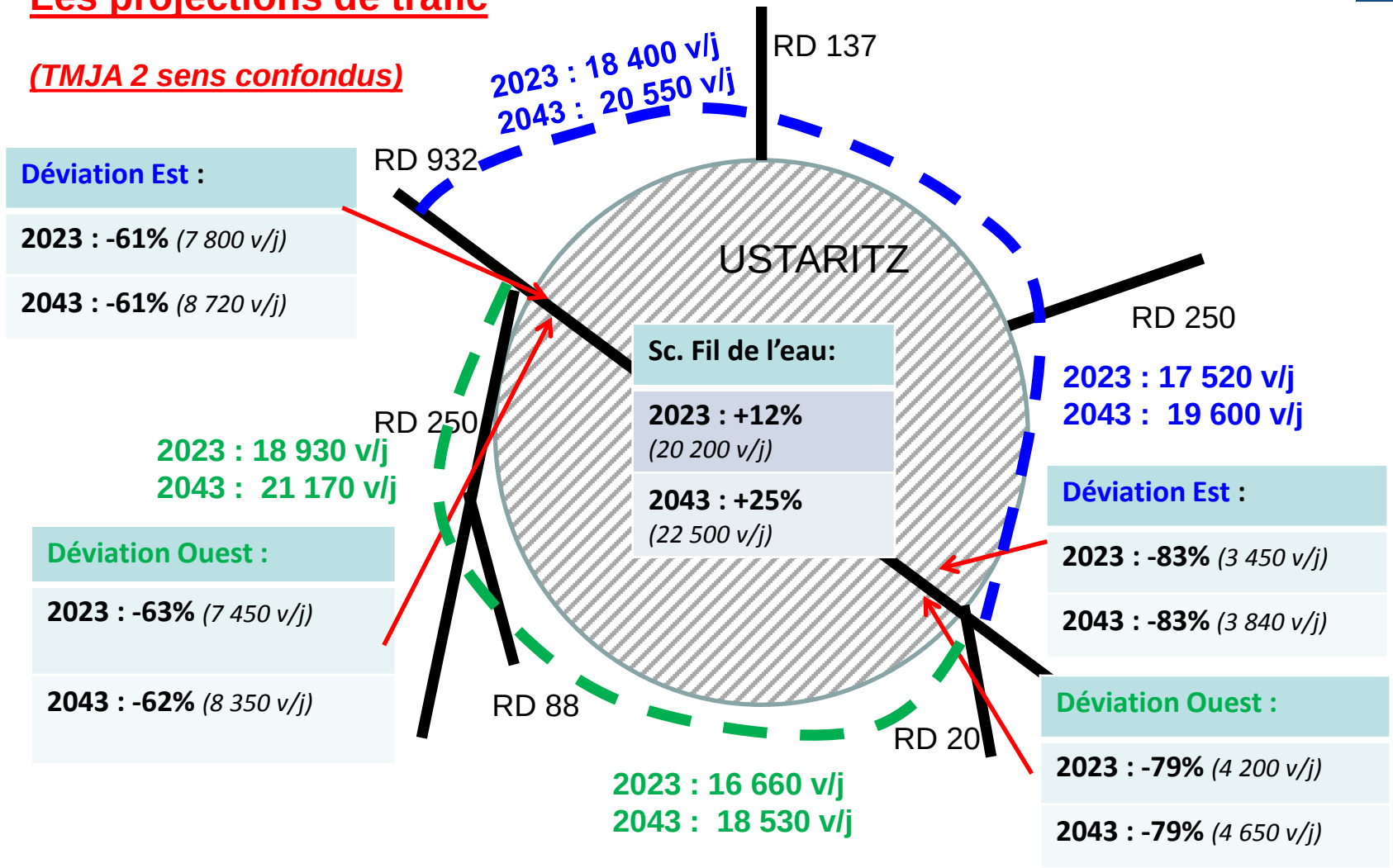

Tracé neuf : carte des contraintes

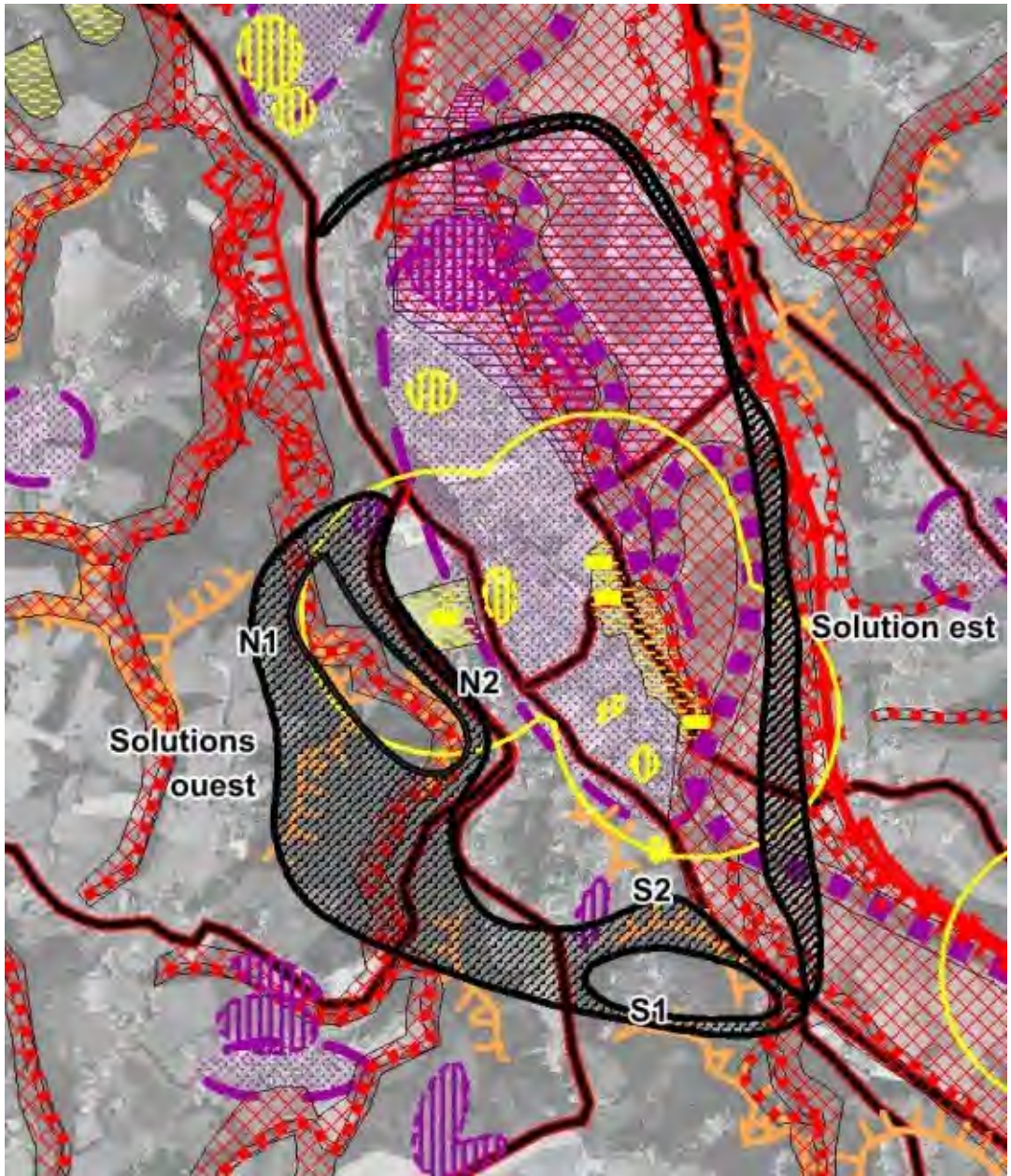

FUSEAU EST :

- **Linéaire de 4,3 km**
- Franchissements Nive & affluents (**265 ml d'ouvrages)**
- Passage dans **zone de captage (eau potable)**
- Franchissement de zones de protection et de conservation (**Natura 2000** et ZNIEFF)
- Franchissement de zones inondables

FUSEAUX OUEST :

- **Linéaire de 3,3 km**,
- Topographie très marquée
- Mouvements des terres importants
- Franchissements de cours d'eau

Tracé neuf – Analyse comparative

Critères	Fuseau Est	Fuseaux Ouest
Attractivité		
Sécurité		
Faisabilité technique		
Impact environn.		
Coût et délais		

- **fortes contraintes environnementales à l'Est**
- **coût des nombreux franchissements de cours d'eau**

⇒ **Limitation de l'analyse de la faisabilité aux fuseaux Ouest**

Analyse de la faisabilité des fuseaux ouest

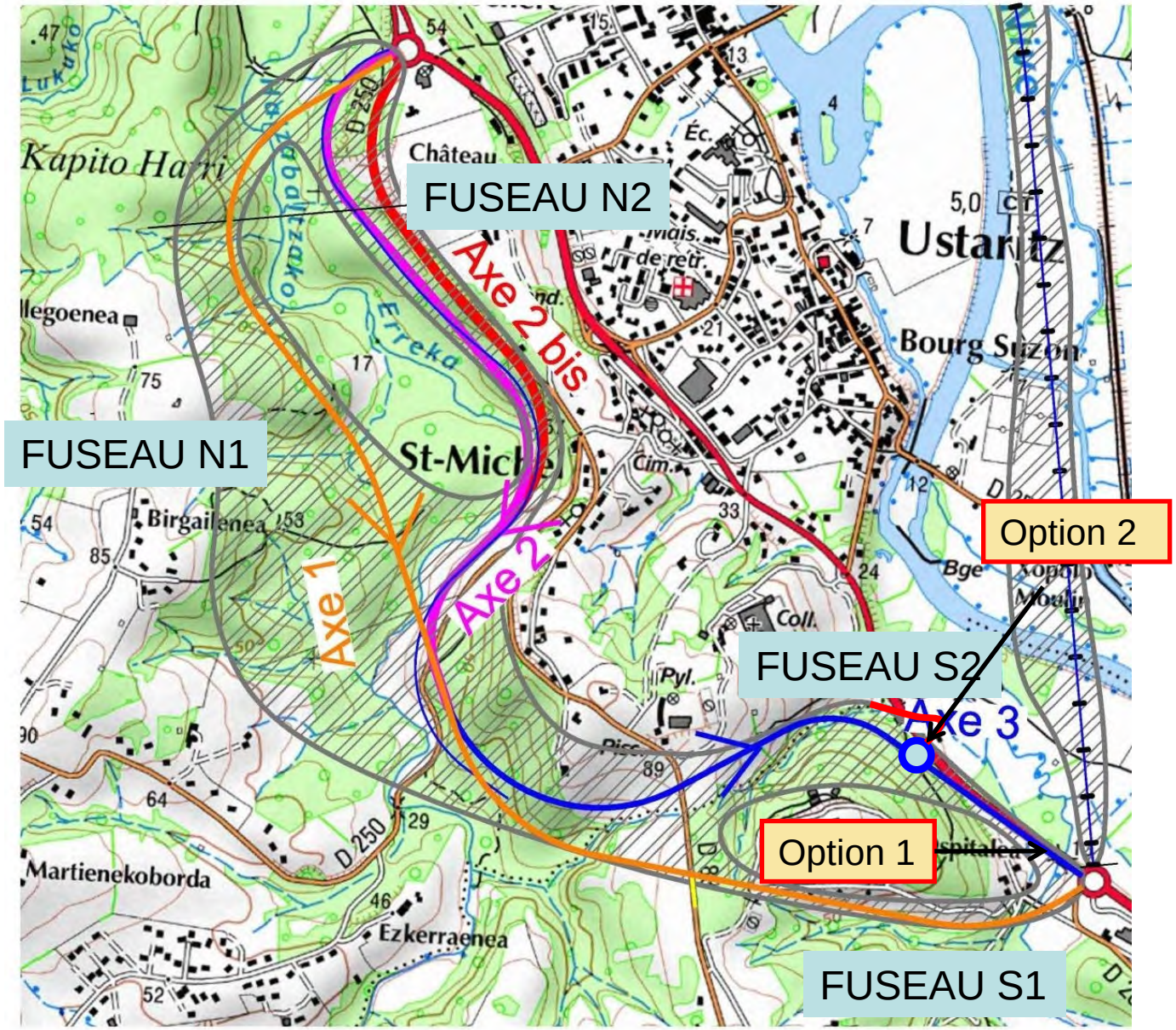
FUSEAU N2
FUSEAU N1
Axe 2 bis
Axe 2
Axe 1
Axe 3
Option 2
FUSEAU S2
Option 1
FUSEAU S1
Kapito Harri
Château
Ustaritz
Bourg Suzon
St-Michel
Birgailenea
Martienekoborda
Ezkerraenea
Errekabidezko
D 250

Analyse multicritère partie Nord (fuseau N1)

	N1
Linéaire	1,7 km
Mouvements des terres	Volume de remblais largement supérieur au volume de déblais (env. 200 000 m³) Remblais très important
Contraintes techniques	2 ouvrages de franchissement de cours d'eau
Impact environnemental	Zones naturelles sensibles et protégées Natura 2000… Impact paysager Zones boisées
Commune(s)	Ustaritz
Evaluation financière	7,4 M€

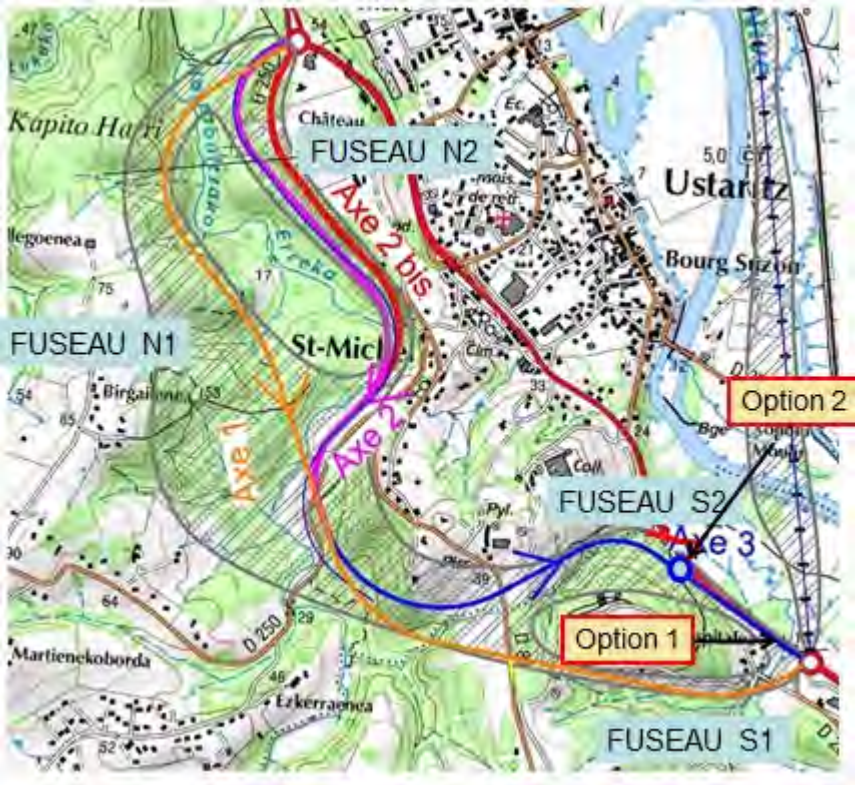

Analyse multicritère partie Nord (fuseau N2)

	N2
Linéaire	**Axe 2** : 1,7 km **Axe 2 bis** : 1,6 km dont 800 m neufs
Mouvements des terres	Terrassements peu importants et équilibrés
Contraintes techniques	Pas de contraintes particulières 1 ouvrage de franchissement
Impact environnemental	Effet de coupure minimisé Utilisation de l'existant Passage dans périmètre monument historique
Commune(s)	Ustaritz
Evaluation financière	Axe 2 : 3,7 M€ Axe 2 bis : 2,3 M€

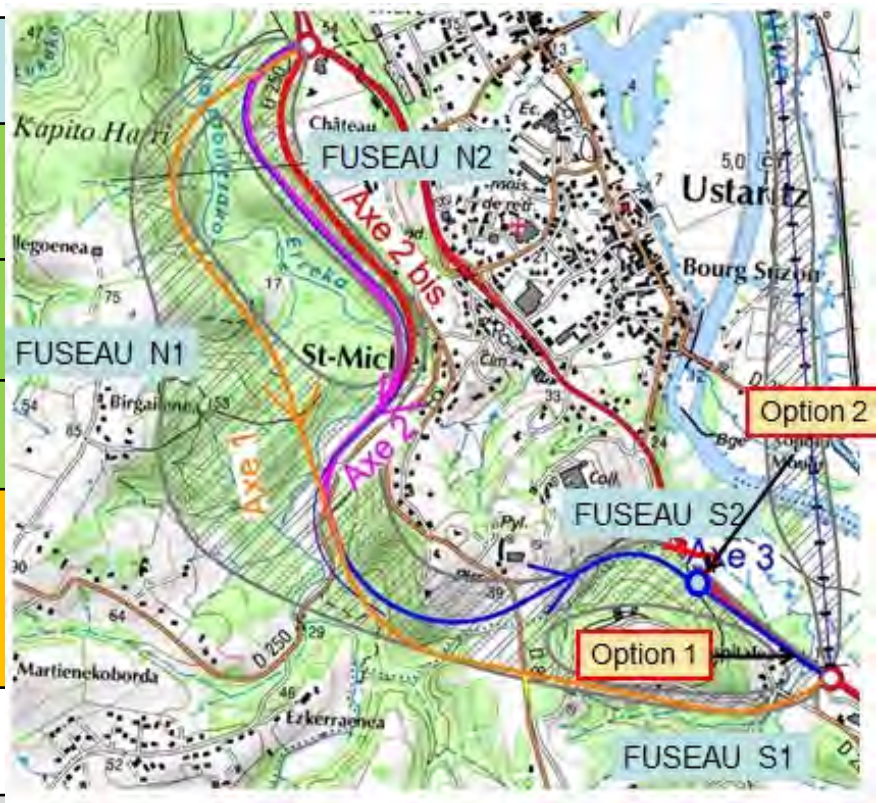

Analyse multicritère partie sud (fuseau S1)

	S1
Linéaire	1,5 km
Mouvements des terres	Terrassements importants notamment en déblais
Contraintes techniques	Reprise RD88 nécessaire si échange à niveau 4 ouvrages hydrauliques
	Raccordement sur giratoire RD932/RD20
Contraintes foncières	Traversée d'une propriété importante avec incidence sur les coûts
Impact environnemental	Incidence sur paysage Traversée zones sensibles et protégées (natura 2000) Zones boisées
Commune(s)	Ustaritz (0.4 km) et Larressore (1,1km)
Evaluation financière	5,2 M€

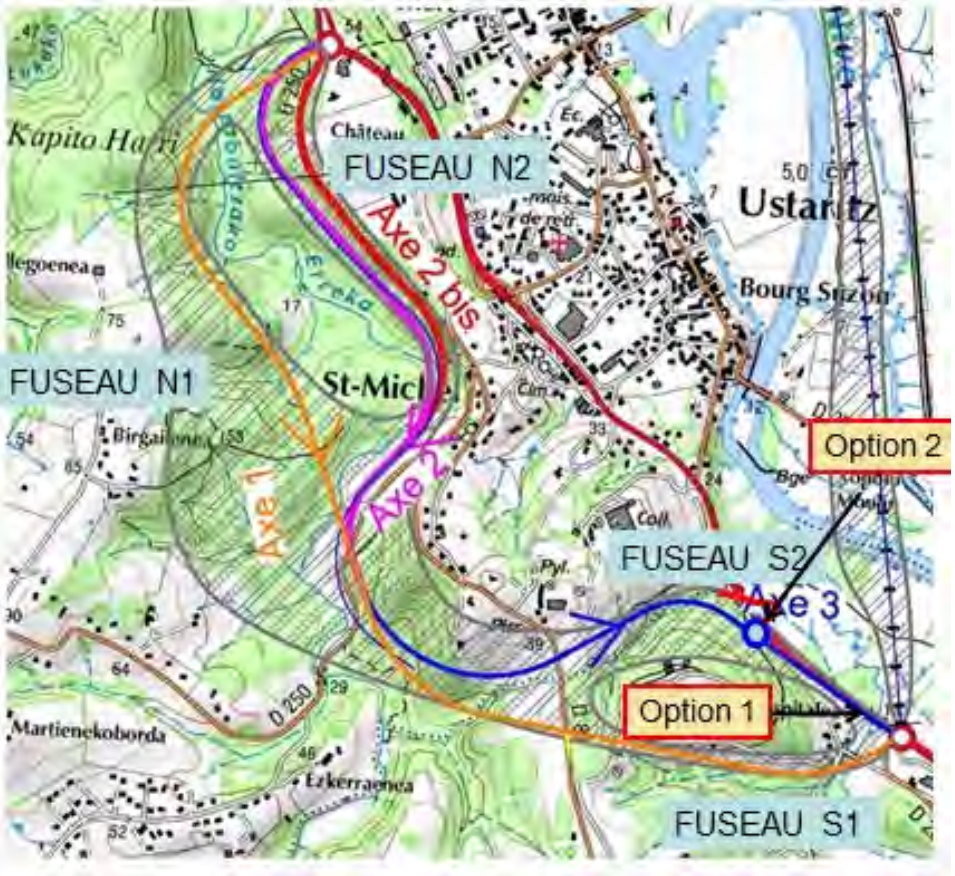

Analyse multicritère partie sud (fuseau S2 option 1)

	S2 option 1
Linéaire	1,6 km
Mouvements des terres	**sans ouvrage** Remblais très importants Hauteur de l'ordre de 25 m
	avec ouvrage Terrassements peu importants
Contraintes techniques	Reprise RD932 sur 600 m
	2 ou 3 ouvrages hydrauliques
	Raccordement sur giratoire RD932/20
Contraintes foncières	1 habitation à acquérir
Impact environnemental	**sans ouvrage** Incidence paysage
	avec ouvrage Incidence paysage mais traitement possible de l'ouvrage
Commune(s)	Ustaritz (0.9km) et Larressore (0.7km)
Evaluation financière	Sans ouvrage : 12,4 M€ Avec ouvrage : >20M€

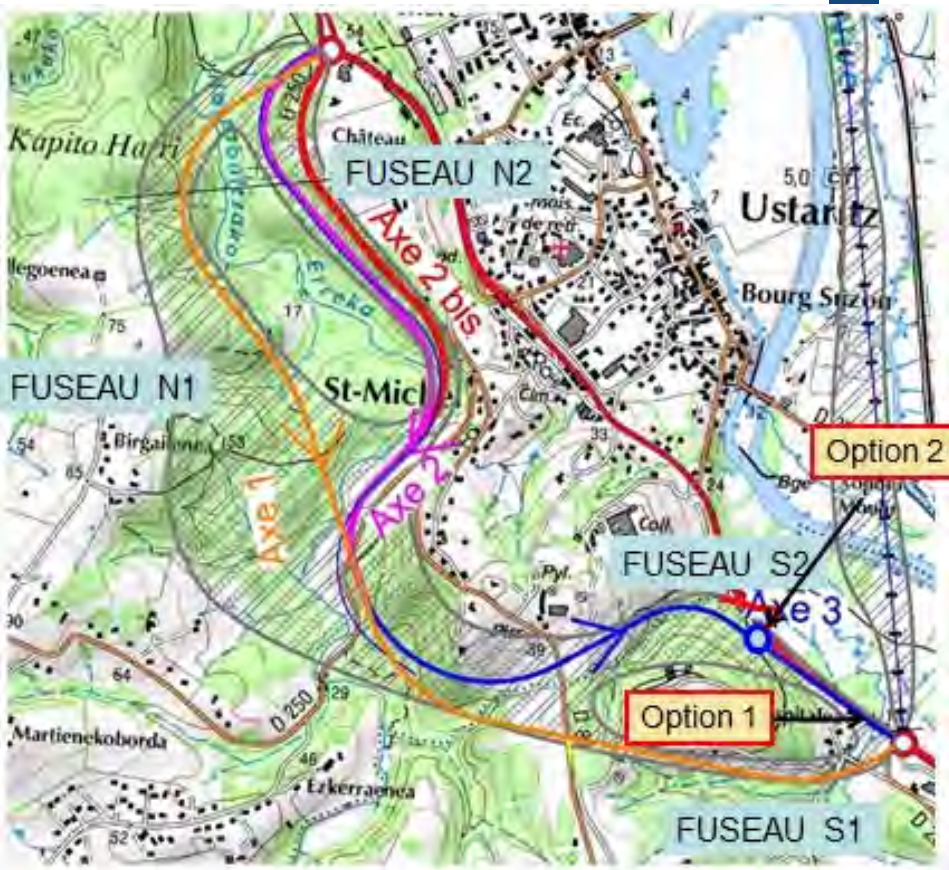

Analyse multicritère partie sud (fuseau S2 option 2)

	S2 option 2
Linéaire	1,3 km
Mouvements des terres	Remblais importants Hauteur moyenne 12 m **Optimisations possibles**
Contraintes techniques	Reprise RD88 sur 400 m si échange à niveau
	1 ouvrage hydraulique Raccordement sur RD932 à définir
Contraintes foncières	1 habitation à acquérir
Impact environnemental	Incidence paysage liée au remblai **Optimisations possibles**
	Traversée de zones boisées
	Pas d'incidence natura 2000
Commune(s)	Ustaritz (0.9km) et Larressore (0.4km)
Evaluation financière	7,2 M€

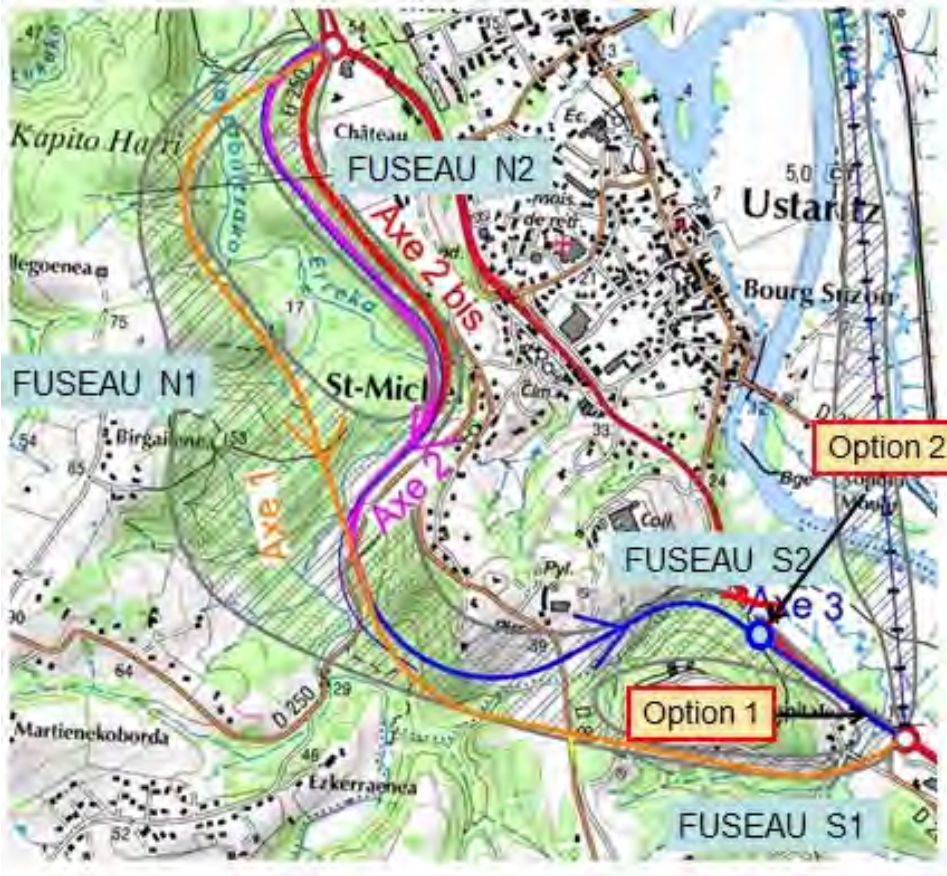

Analyse multicritère globale - conclusion

⇒ **Partie nord :**

une reprise de l'existant est préférable à un tracé totalement neuf pour un coût de l'ordre de 2,3M€

⇒ **Partie sud :**

le fuseau S2 option 2, étant donné les possibilités d'optimisations déjà identifiées semble présenter le meilleur compromis pour un coût de l'ordre de 7M€

⇒ **Coût global estimé à 9,3M€**

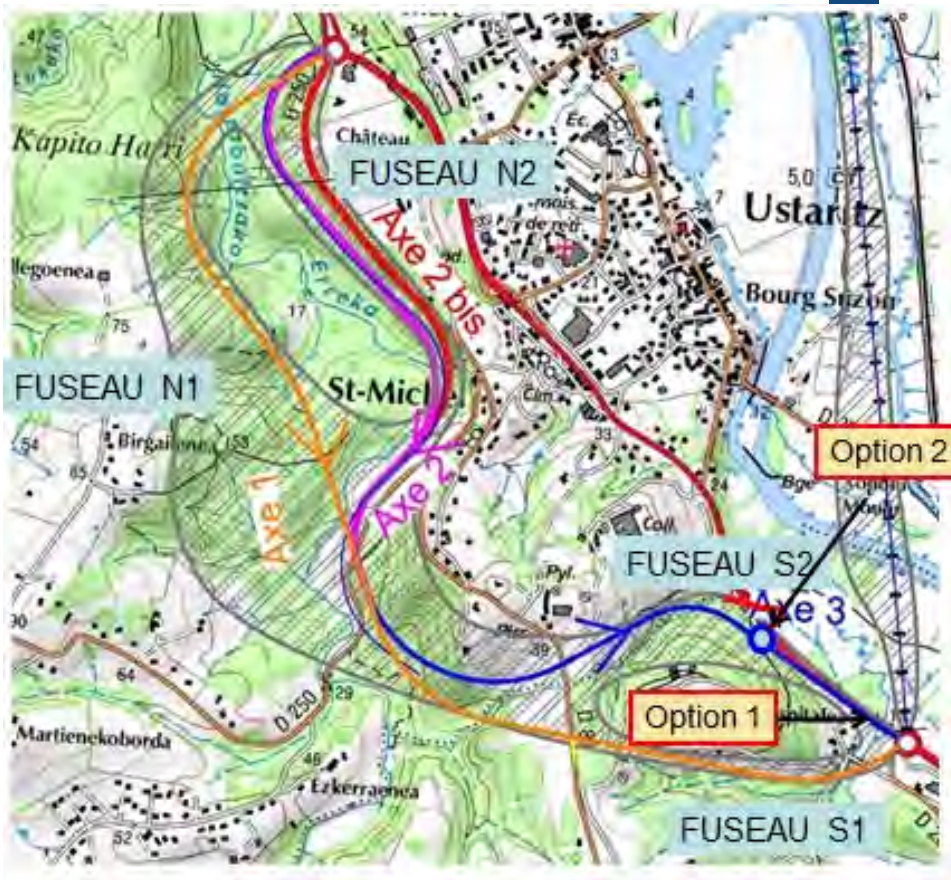

HISTORIQUE / DECISIONS

HISTORIQUE

⇒ **2012/2013 : étude de faisabilité**

⇒ **Automne 2015 : validation du principe de la bande de prise en considération par les communes**

- **Délibération de la commune de Larressore (9 novembre 2015)**
- **Délibération de la commune d'Ustaritz (17 décembre 2015)**
- **Délibération du Département (26 novembre 2015)**

Prise en considération de la mise à l'étude du projet de contournement et délimitation des terrains affectés par le projet
PRINCIPE RETENU : annexe à la délibération

HISTORIQUE

⇒ **Début 2016 : inscription au budget départemental des crédits nécessaires au lancement des études permettant la définition précise du projet**

⇒ **Septembre 2016 : lancement des études techniques et environnementales pour une durée globale de 2 ans**

ETUDES EN COURS

⇒ **Études techniques en lien avec l'avancement des études environnementales :**

- **calage du tracé,**
- **terrassements,**
- **assainissement,**
- **ouvrages**

⇒ **Levés topographiques complémentaires à réaliser entre la bande de prise en considération et la RD88**

⇒ **Etudes des possibilités réelles d'optimisations géométriques de tracés avant analyse des impacts**

ETUDES EN COURS

Levés topographiques complémentaires pour l'étude d'éventuelles optimisations de tracé

ETUDES EN COURS

⇒ **Etude d'impact :**

- ⇒ **Diagnostic environnemental**
  - **- milieu physique et naturel, analyse paysagère**
  - **- volet AIR (mesures in situ réalisées fin novembre 2016)**
  - **- volet acoustique (14 mesures de bruit prévues printemps 2017)**
  - **- patrimoine, urbanisme, activités, transports et déplacements**
  - **- milieu humain et agricole**
  - **- inventaires faune et flore au printemps/été/automne 2017**
  - **- étude hydraulique**
- ⇒ **Analyse approfondie des impacts de la solution retenue sur l'ensemble des domaines précités**
- ⇒ **Définition des mesures d'évitement, de réduction et si nécessaire de compensation**

AUTORISATIONS A OBTENIR

⇒ **Dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique**

⇒ **Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau**

⇒ **Dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme**

⇒ **Dossier d'autorisation auprès du Conseil National de Protection de la Nature (si nécessaire)**

OBJECTIFS et MODALITES de la CONCERTATION

⇒ **Concertation règlementaire au titre des articles L103-2 à L103-6 du code de l'urbanisme vis-à-vis du public (habitants, associations locales, autres personnes concernées)**

⇒ **Informer le public :**

- **Sur les procédures mises en œuvre : étude d'impacts, DUP, mise en compatibilité des documents d'urbanisme, parcellaire, autorisations environnementales (eau, espèces protégées), enquête publique, concertation**

⇒ **Echanger avec le public :**

- **En recueillant ses avis et interrogations qui permettront d'aboutir à un projet concerté et partagé.**

CALENDRIER et MODALITES de la CONCERTATION

⇒ **22 Mars 2017 : réunion publique de présentation des études et des modalités de la concertation**

⇒ **Avril 2017 : tenue de permanences en mairie ;**

⇒**Les 11 et 18 avril à Ustaritz, centre Landagoien de 17h30 à 20h30**

⇒**Le 13 avril en mairie de Larressore de 17h30 à 20h30**

⇒ **ouverture d'une adresse mail dédiée pour recueillir les avis jusqu'à la fin de la concertation (fin 2017)**

concertation.contournement.ustaritz@le64.fr

⇒ **Informations sur le site internet du Département www.le64.fr**

⇒ **Lien relayé sur les sites des communes**

CALENDRIER PREVISONNEL et MODALITES de la CONCERTATION

⇒ **Eté 2017 : réunion des comités de quartier et des associations**

⇒ **Septembre 2017 : diffusion en mairies et mise en ligne sur les sites internet du Département et des communes d'Ustaritz et Larressore d'une plaquette d'information sur les études menées en 2016/2017, leurs conclusions et le projet proposé**

⇒ **Automne 2017 : dossier final de concertation et registres mis à disposition du public pendant un mois (mise en ligne du dossier de concertation sur les sites internet du Département et des communes)**

CALENDRIER PREVISIONNEL et MODALITES de la CONCERTATION

⇒ **Automne 2017 : tenue de permanences (deux à Ustaritz et une à Larressore) pour expliquer le projet et répondre aux questions du public**

⇒ **Début 2018 : réunion publique d'information sur le bilan de la concertation et présentation du projet finalisé, objet de l'enquête publique à venir**

⇒ **Début 2018 : mise en ligne sur les sites internet du Département et des communes d'Ustaritz et Larressore, du bilan de la concertation et diffusion d'une plaquette d'information sur le projet final à l'issue de cette concertation**

CALENDRIER GLOBAL PREVISIONNEL

⇒ **Concertation menée en 2017**

⇒ **Études environnementales et de conception du projet finalisées fin 2017 / début 2018**

⇒ **Dépôt des dossiers règlementaires et instruction par les services de l'Etat au 1er semestre 2018**

⇒ **Enquête publique (1 mois) envisagée deuxième semestre 2018**

⇒ **Arrêtés d'autorisation et déclaration d'utilité publique attendus pour fin 2018, début 2019**

⇒ **Acquisitions foncières 2019/2020**

Merci de votre attention

TENUE DES PERMANENCES AU MOIS D'AVRIL

⇒Les 11 et 18 avril à Ustaritz, centre Landagoien
de 17h30 à 20h30

⇒Le 13 avril en mairie de Larressore
de 17h30 à 20h30

Contournement d'Ustaritz

Compte rendu de la réunion publique

Date :	**22 mars 2017 (19h00 – 21h00)**
Lieu :	**Mairie d'Ustaritz - salle Lapurdi**
Objet :	**Présentation du projet de contournement d'Ustaritz en réunion publique :** • **Etudes antérieures, décisions prises, calendrier et point d'avancement du projet** • **Objectifs et modalités de la concertation**

PROCHAINES REUNIONS :

- **PERMANENCES en mairies :**
- **Les 11 et 18 avril à Ustaritz, centre Landagoien de 17h30 à 20h30**
- **Le 13 avril en mairie de Larressore de 17h30 à 20h30**

1. Préambule

La réunion publique du 22 mars 2017 a pour objet de démarrer la concertation publique, au titre de l'article 103-2 du code de l'urbanisme, relative au projet de contournement d'Ustaritz.

Le Président du Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques a, pour ce faire, pris le 09 mars 2017 l'arrêté n° DINFRA/PMOA/2017-01 portant sur l'ouverture, les objectifs et les modalités de la concertation pour le projet de contournement d'Ustaritz.

2. Présentation des études et des modalités de la concertation

M. Carrère, maire d'Ustaritz, introduit la séance devant une assemblée de près de 150 personnes, en rappelant l'intérêt du projet de contournement de la commune.

M. Arribes et M. Echeverria, Conseillers départementaux, présentent ensuite l'objet de la réunion et les objectifs de la concertation.

Les services du Département présentent ensuite le déroulement et les résultats des études menées depuis 2012/2013, les décisions prises ainsi que les éléments de calendrier de l'opération selon le canevas suivant :

- Rappel du contexte et de la problématique
- Analyse affinée de la faisabilité des fuseaux
- Historique et décisions
- Bande de prise en considération
- Point d'avancement des études
- Contenu de l'étude d'impact
- Autorisations à obtenir.

Dans une deuxième partie, les objectifs et les modalités de la concertation sont présentés en précisant que cette concertation démarre aujourd'hui et sera menée tout le temps de l'élaboration du projet, soit jusqu'en fin d'année 2017, en recueillant les avis et interrogations du public, afin d'aboutir à un projet concerté et partagé :

- Modalités de la concertation et calendrier ;
  - 22 Mars 2017 : réunion publique de présentation des études et des modalités de la concertation
  - **Avril 2017 : tenue de permanences en mairie ;**

    Les 11 et 18 avril à Ustaritz, centre Landagoien de 17h30 à 20h30

    Le 13 avril en mairie de Larressore de 17h30 à 20h30
  - Ouverture d'une adresse mail dédiée pour recueillir les avis jusqu'à la fin de la concertation : concertation.contournement.ustaritz@le64.fr
  - Informations sur le site internet du Département www.le64.fr relayé sur le site des communes
  - Eté 2017 : réunion des comités de quartier et des associations
  - Septembre 2017 : diffusion en mairies et mise en ligne sur les sites internet du Département et des communes d'Ustaritz et Larressore d'une plaquette d'information sur les études menées en 2016/2017, leurs conclusions et le projet proposé
  - Automne 2017 : dossier final de concertation et registres mis à disposition du public pendant un mois (mise en ligne du dossier de concertation sur les sites internet du Département et des communes)

Le calendrier global prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Concertation menée en 2017
- Études environnementales et de conception du projet finalisées fin 2017/début 2018
- Dépôt des dossiers règlementaires et instruction par les services de l'Etat au 1er semestre 2018
- Enquête publique (1 mois) envisagée deuxième semestre 2018
- Arrêtés d'autorisation et déclaration d'utilité publique attendus pour fin 2018, début 2019
- Acquisitions foncières 2019/2020

3. Débats autour des propositions du Département suite à la présentation

	Sujets abordés par les participants	***Réponses apportées par le Département***
1	Question sur les transports et le développement de la ligne ferroviaire Bayonne/Saint Jean Pied de Port	Le transport ferroviaire relève de la compétence de la Région et non du Département. Si une réflexion globale sur les transports est souhaitable, chaque gestionnaire ne peut agir que sur son domaine de compétence et en ce qui concerne le réseau routier départemental une action est jugée nécessaire au niveau d'Ustaritz.
2	Circulation difficile sur la RD932 et notamment la congestion à l'entrée de l'agglomération de Bayonne (carrefours de Maignon-Sutar) Poursuite de la mise à 2 fois 2 voies au nord d'Ustaritz	La problématique de Maignon-Sutar est bien connue de tous les acteurs, néanmoins les recherches de solution sont complexes et nécessitent du temps. Concernant la poursuite de la mise à 2x2 voies au nord d'Ustaritz, l'assemblée départementale a voté l'inscription de crédits au budget 2016. Cependant, ces deux sujets ne faisant pas l'objet de la réunion, il est proposé aux participants de se focaliser sur le projet de contournement d'Ustaritz.
3	Des optimisations du tracé sont-elles possibles ?	A ce jour, aucun tracé n'est arrêté à l'intérieur du fuseau d'étude et des optimisations de tracés seront recherchées par le bureau d'études, si elles sont possibles, à la suite des levés topographiques complémentaires (en cours, zone jaune dans le powerpoint).
4	Les échanges avec la future voie de contournement ont-ils été étudiés, en particulier avec la RD88 eu égard à un trafic PL conséquent à venir (zone Pelenborda) ?	Les échanges et rétablissements seront bien sûr étudiés, notamment celui avec la RD88. Aujourd'hui, les études ne sont pas suffisamment avancées pour présenter des résultats.

	Sujets abordés par les participants	*Réponses apportées par le Département*
5	La solution par le fuseau S1 (par Larressore au sud) a été évoquée à plusieurs reprises et a suscité des interrogations quant à son abandon	L'étude de faisabilité a pris en considération toutes les possibilités de passage, et a établi une analyse multicritères détaillée. L'analyse multicritère et les estimations des coûts ont ensuite été présentées aux élus départementaux et communaux qui ont délibéré en faveur du fuseau S2 et validé la bande de prise en considération proposée dans ce fuseau. Le fuseau S1 n'a pas été retenu en raison notamment de contraintes environnementales défavorables déjà identifiées (natura 2000, zone inondable), et du peu d'optimisations possibles, alors que le fuseau S2 présente des possibilités d'optimisation.
6	Quartier Saint Michel : riverains impactés, nuisances	L'étude d'impact à venir aura pour objectif dans un premier temps d'analyser l'état initial ou état de référence de la zone susceptible d'être affectée. Dans ce cadre, cinq mesures de qualité de l'air ont été réalisées en novembre 2016 dans le fuseau pressenti et une mesure réalisée en centre bourg. Il en sera de même pour l'état initial acoustique avec 14 mesures de bruit prévues à l'été 2017. Une fois l'état initial réalisé, une étude des impacts sera réalisée et des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation seront proposées. Dans le cadre de l'étude d'impact, le milieu humain sera donc étudié dans son ensemble et le Département y portera une attention toute particulière.
7	Dimensionnement de la voie de contournement : pourquoi 2 fois 1 voie	La voie de contournement sera effectivement dimensionnée à 2 fois 1 voie. Cette capacité sera suffisante pour absorber le trafic de transit qui représente environ la moitié du trafic écoulé sur la RD932 en traversée du centre bourg. Le reste du trafic (trafic venant ou partant d'Ustaritz ou interne à Ustaritz) continuera à emprunter la route actuelle.
8	La voie de contournement sera-t-elle vraiment empruntée par les usagers, et qu'adviendra-t-il de la traversée du centre ?	A la suite de l'enquête publique, la traversée du centre bourg sera déclassée du domaine public départemental au profit de celui de la commune qui pourra porter à ce titre un projet de requalification plus adapté à un trafic d'échanges locaux, et pourra étudier la possibilité d'interdiction de la traversée du centre aux poids lourds en transit. La voie de contournement sera en conséquence plus attractive pour les usagers en transit et notamment les poids lourds.

	Sujets abordés par les participants	*Réponses apportées par le Département*
9	Dans le fuseau S2 (fuseau retenu), il apparaît des pentes assez conséquentes en raison du dénivelé ; ce problème a-t-il été étudié ?	En effet, la topographie du terrain naturel est dans cette partie très chahutée, tout comme dans la partie nord du fuseau. L'étude de faisabilité a pris en compte ces contraintes techniques dans l'étude de ce fuseau afin d'établir des profils en longs et des pentes acceptables. L'enjeu de l'étude de l'avant-projet sera justement de caler au mieux le tracé.
10	Est-il envisagé de recevoir les associations ?	Les services du Département organiseront les rendez-vous nécessaires avec chaque association afin de réaliser la meilleure concertation possible. Cette disposition fait partie intégrante du déroulement de la concertation.

M. Arribes, M. Echeverria et M. Carrère remercient le public pour sa participation active et clôturent la réunion.

4. Calendrier

Tenue de trois permanences en mairies ;

Les 11 et 18 avril à Ustaritz, centre Landagoien de 17h30 à 20h30

Le 13 avril en mairie de Larressore de 17h30 à 20h30

ANNEXE 2

Compte rendu des permanences et des entretiens

Contournement d'Ustaritz

Compte rendu des permanences du mois d'avril 2017

Date :	**Les 11 et 18 avril à Ustaritz, centre Landagoien de 17h30 à 20h30** **Le 13 avril en mairie de Larressore de 17h30 à 20h30**
Lieu :	**Mairie d'Ustaritz _ centre Landagoien** **Mairie de Larressore _ salle du conseil**
Objet :	**Accueil du public dans le cadre de la concertation :** **Informer sur le projet et les études** **Recueillir les avis et interrogations**

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES	
Mélanie Chauvin Jean-Baptiste Lataillade	DIR Infra-Chef Pôle Maîtrise d'Ouvrage DIR Infra-technicien

1. Préambule

Les trois permanences se sont tenues dans le cadre de la concertation publique et ont eu lieu les 11 et 18 avril 2017 au centre Landagoien de la mairie d'Ustaritz, et le 13 avril 2017 en mairie de Larressore.

L'objectif des permanences était d'informer le public sur le projet d'étude et de recueillir ses avis et interrogations.

2. Compte rendu des points génériques ayant émergé des permanences des 11, 13 et 18 avril 2017 en mairies d'Ustaritz et Larressore

Question / remarque	Réponse apportée
Question de la priorité des aménagements routiers sur le secteur, avec la question récurrente du nœud de Maignon-Sutar.	Le Département est conscient du point noir, la recherche de solutions est en cours mais la traversée d'Ustaritz est également un sujet qui doit être traité à court terme et c'est le sujet de la concertation en cours
Question de la capacité de la future voie : pourquoi ne pas faire une 2x2 voies	Répartition des flux sur la RD932 actuelle et sur la nouvelle infrastructure à créer. Les modélisations de trafic à 30ans montrent qu'une 2x1 voie est suffisante. Pas possible de modéliser au-delà de manière fiable.
Question de la possibilité d'une voie de dépassement dans la montée ou voie lente pour les PL.	Question notée à voir avec le bureau d'études dans la conception du projet mais attention à la longueur de voie nécessaire pour une telle voie entre la 932 et le croisement avec la RD88 et augmentation du coût à prévoir.
Remise en question de la nécessité d'un contournement d'Ustaritz alors que seul un petit tronçon bloque (entre entrée sud et le Super U).	Etudes de trafic montrant que la saturation de l'axe interviendra à court terme.
Regrets que la solution du fuseau *est* n'ait pas été plus étudiée	Coût prohibitif de ce fuseau et contraintes environnementales très fortes pouvant conduire à la non obtention des autorisations nécessaires
Regrets que la solution « aménagement sur place » n'ait pas été plus étudiée	Ces solutions ont été rapidement écartées car elles ne permettaient pas de répondre à l'ensemble des objectifs du projet
Question sur les raccordements Gestion des trafics en provenance et vers Souraide sur la RD88, importance de les rebasculer sur la nouvelle infrastructure et d'autoriser en conséquence les mouvements vers et depuis la RD88	Les raccordements vont être étudiés dans les mois qui viennent avec le calage géométrique de la route.
Augmentation importante sur la RD88 depuis 2013 et utilisation importante des voies communales pour shunter l'itinéraire plus long passant par Kapito Harri	Nous avons noté ce constat visiblement partagé par beaucoup de riverains. Nous allons organiser des comptages en interne pour avoir des éléments objectifs de réponse.

Question de l'articulation avec les transports en commun	Réponse sur les périmètres de compétence de chaque collectivité et sur les articulations recherchées, la compétence transports n'étant plus du ressort des Départements depuis la loi Notre.
Remise en cause de l'estimation du projet jugée trop faible	L'estimation actuelle est une estimation du projet au niveau « étude de faisabilité », faite par un bureau d'étude spécialisé, qui sera affinée au fur et à mesure du calage du projet. Il s'agit d'un ordre de grandeur.
Possibilité de réaliser un tunnel sous la butte d'Ospitalea	Coût important d'un tunnel (serait de nature à remettre en cause la faisabilité économique du projet)
Protection de la propriété Al Zuhair au détriment des autres propriétaires	Pas de prise en compte des limites de propriété dans les réflexions sur les fuseaux de passage.
Destruction d'espaces boisés et naturels pour la réalisation de cette route	Le tracé traverse effectivement en grande partie des espaces boisés et naturels. L'étude d'impacts étudiera ce point et des mesures de réduction des impacts voire de compensation seront proposées
Indication de la non prise en compte d'une zone Natura 2000 dans le choix du fuseau (une carte des zones Natura 2000 a été portée en réunion par l'association ASKI).	Ce point fera l'objet d'une vérification avec les écologues du bureau d'études mandaté pour la réalisation de l'étude d'impacts.
Questions sur les nuisances sonores Souhait d'avoir une route encaissée au maximum pour limiter les nuisances sonores	Des mesures acoustiques seront réalisées pour caractériser l'état initial. L'environnement acoustique avec la nouvelle infrastructure sera modélisé et en cas de dépassement des seuils réglementaires, des mesures de protection seront mises en place.
Questions sur les nuisances visuelles/paysagères	L'étude des impacts paysagers de l'infrastructure sera traitée par un paysagiste qui devra proposer des mesures d'insertion paysagère pour minimiser au maximum les impacts. Des photomontages seront réalisés pour permettre de visualiser ces impacts.
Questions sur la qualité de l'air	Une étude de la qualité de l'air a été réalisée en fin d'année 2016 et les impacts de l'infrastructure évalués. De la même façon que pour les autres thématiques des mesures de réduction seront proposées si nécessaire.
Perte de valeurs des propriétés	Pas de réponse possible à ce stade sur ce point. Cela dépendra de la géométrie définitive du tracé ainsi que des aménagements réalisés.

3. Compte rendu des points spécifiques concernant la commune d'Ustaritz

Question	Réponse apportée
Riverains directs de l'infrastructure : inquiétude par rapport aux levés topographiques complémentaires et au rapprochement possible du tracé (habitants du quartier St Michel)	Pas de tracé aujourd'hui acté, et toutes les optimisations éventuelles proposées par le bureau d'études seront analysées sous tous les aspects, et en particulier sous l'aspect humain. Nécessité d'attendre la fin de l'été pour avoir une vision plus précise des choix possibles. Contacts à reprendre à ce moment-là avec les riverains. Directives données au bureau d'étude pour passer à une distance raisonnable des habitations.
Partie sud du fuseau : inquiétude par rapport aux remblais très haut et au bruit des moteurs des PL	Calage du tracé en cours, notamment en altimétrie Contacts à reprendre quand vision plus précise du calage et possibles meures de réduction du bruit à envisager.
Question des accès des riverains actuels des RD250 et 88 dans la situation future	Ces questions ne pourront être abordées précisément que lorsque le calage du tracé aura démarré.
Sortie actuelle très difficile sur la RD250 de l'impasse « côte Malkarra »	
Question des aménagements futurs de la traversée d'Ustaritz et de ses liaisons avec le quartier St Michel	Lors de la réalisation d'une déviation par le Département, les voiries existantes sont déclassées dans le patrimoine communal. Ces aménagements devront faire l'objet d'une réflexion par la commune.

4. Compte rendu des points spécifiques concernant la commune de Larressore

Question	Réponse apportée
Accès sur la RD932 très difficile pour les habitations entre le giratoire de Larressore et l'entrée d'Ustaritz	Pas de connaissance aujourd'hui du point précis de raccordement de la future infrastructure. Le raccordement pourrait être entre l'accès et l'entrée d'Ustaritz mais ce point sera regardé de près avec le bureau d'études afin de regarder s'il n'est pas possible de le déplacer en amont ce qui permettrait de sécuriser cet accès
Aspect paysager	Un paysagiste proposera des mesures d'insertion paysagère pour minimiser au maximum les impacts.
Accès à la propriété Al Zuhair	Envoi d'un courrier rassurant pour permettre au géomètre de faire les derniers levés

ANNEXE 3

Présentations et comptes rendus de l'ensemble des réunions avec les associations et élus

Contournement d'Ustaritz

POINT D'AVANCEMENT

vendredi 15 septembre 2017
Mairie d'Ustaritz
Salle Gaztelondoa

DGAPID – DINFRA - SEPI

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET ET DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES ET CONCERTATION ASSOCIEE

⇒ **permanences en mairie des 11, 13 et 18 avril 2017**

⇒ **une trentaine d'entretiens avec entre 1 et 4 personnes à chaque entretien**

Les associations ont été également reçues :

⇒ **UDE (Ustaritz Défendre l'Environnement)**

⇒ **Reconnaît utilité et nécessité du projet**

⇒ **Attention au bruit et paysage**

⇒ **Attention à porter à des chênes centenaires dans les boisements**

⇒ **Ecarter le tracé des habitations**

⇒ **Demande d'avoir les inventaires faune flore**

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET ET DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES ET CONCERTATION ASSOCIEE

⇒ **ASKI**

⇒ **Problématique du remblai imposé**

⇒ **Inquiétude par rapport au fait que les camions empruntant la nouvelle voie, des véhicules légers pourraient être tentés de continuer à utiliser la traversée d'Ustaritz pour ne pas rester derrière**

⇒ **Possibilité de dépassement à voir dans la montée**

⇒ **Demande d'un échange avec la RD88**

⇒ **Vérification zonage Natura 2000**

⇒ **EZ HUNKI**

⇒ **Inquiétude par rapport au bruit, par rapport au paysage et à la pollution**

⇒ **Gestion des déplacements de la route de Souraïde vers le nord**

⇒ **Souhait d'avoir une route encaissée pour réduire les nuisances sonores**

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET ET DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES
Point d'avancement

⇒ **Depuis la concertation ;**

⇒ **Avancées sur les études environnementales qui alimentant les dossiers réglementaires (état initial) :**

- **Milieu physique**
- **Milieu naturel**
- **Milieu humain et socio économique**
- **Volet air/santé**
- **Volet acoustique**

⇒ **Avancées sur les études techniques :**

- **Levés topographiques**
- **Premières ébauches**

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

⇒ VOLET AIR/SANTE

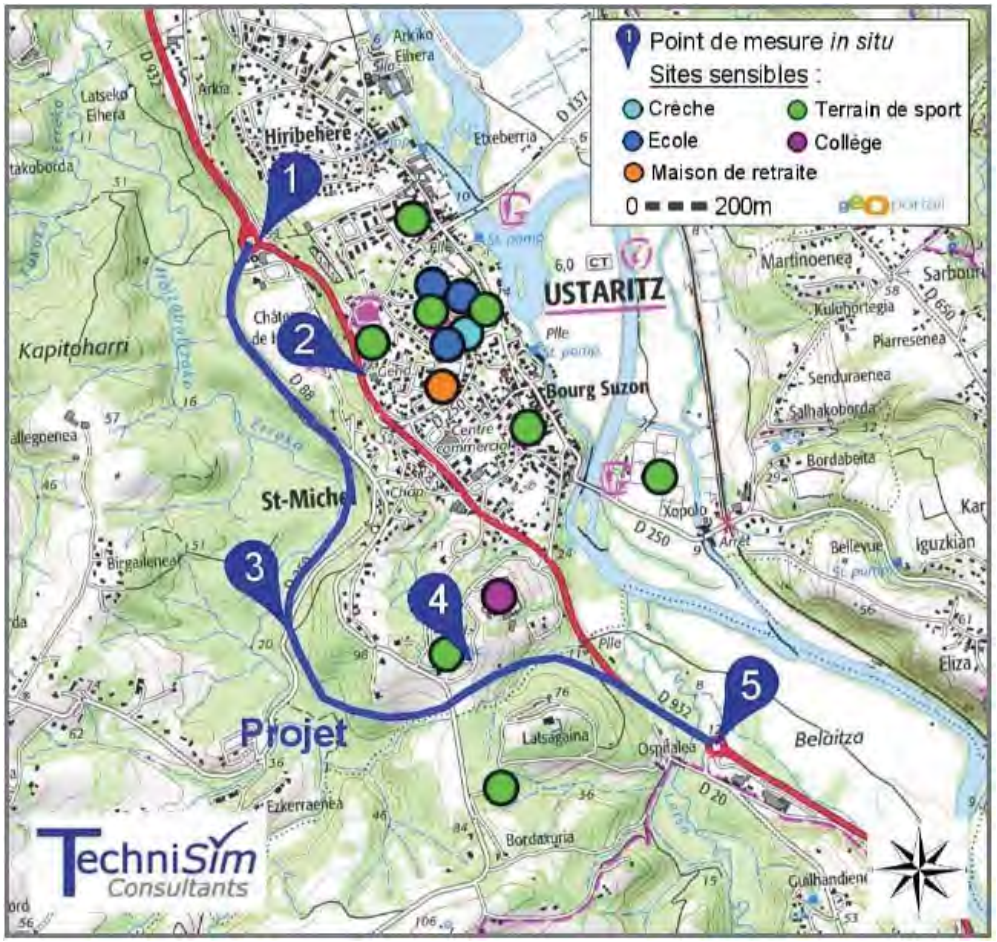

Localisation des points de mesures des qualité de l'air ;

- **Le dioxyde d'azote (NO2)**
- **Les BTEX : benzène, toluène, ethylbenzènze , xylènes**
- **Les poussières : PM10 et PM2.5**

Les mesures se sont déroulées du 21 novembre 2016 au 10 décembre 2016

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

⇒ **VOLET AIR/SANTE**

⇒ **Les teneurs mesurées pour les particules en suspension PM10 et PM2.5, et les particules BTEX respectent les valeurs réglementaires sur tous les points**

⇒ **Pour le dioxyde d'azote, les concentrations dépassent la valeur limite réglementaire annuelle au niveau des points 1 et 2 situés près du giratoire Kapito Harri et au centre bourg**

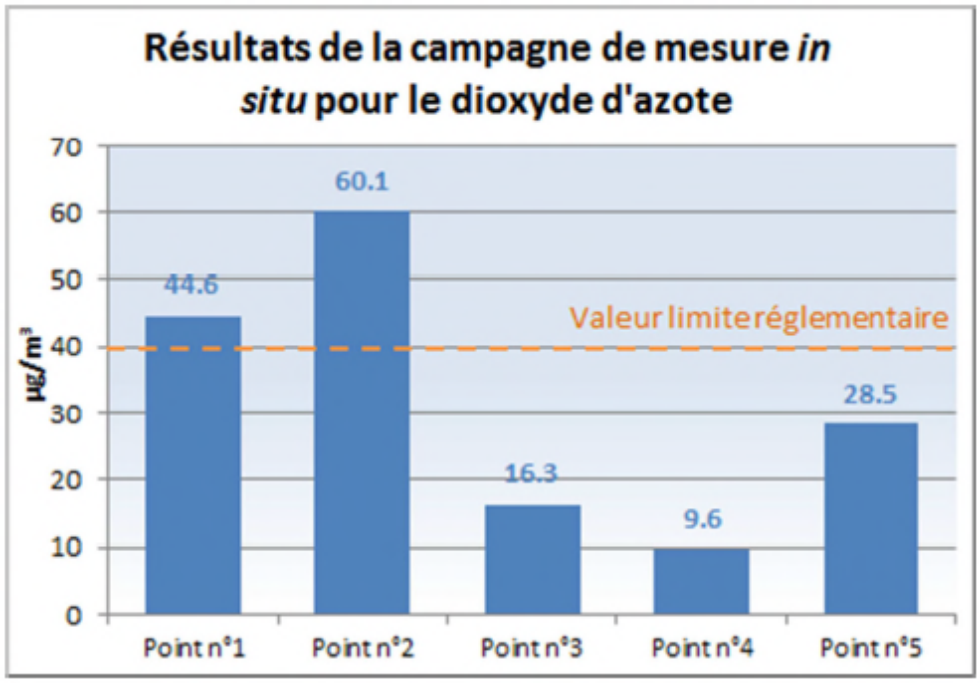

Seuil réglementaire pour le dioxyde d'azote (NO2)

- **40 µg/m3 en moyenne annuelle**

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

⇒ VOLET ACOUSTIQUE

Les mesures acoustiques in situ ont été réalisées du 19 au 22 juin 2017 sur six points fixes de mesures de bruit longue durée (24 heures) auxquels est associée douze mesures de bruit de courte durée (20 minutes)

PF1 : M. Duhalde

PF2 : M et Mme Fort au 50 côte Malkarra

PF3 : M et Mme Pasteur chemin Piarrespetakoborda

PF4 : M et Mme Decha au 254 chemin de muga

PF5 : M et Mme Maya chemin ospitalia (Larressore)

PF6 : M Brossard RD932 centre bourg

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

⇒ VOLET ACOUSTIQUE

Contexte réglementaire

⇒ **Critère d'ambiance sonore** (défini dans l'Arrêté du 5 mai 1995, repris dans le § 5 de la Circulaire du 12 décembre 1997).

Type de zone	Bruit ambiant existant avant travaux toutes sources sonores confondues (en dB(A))	
	LAeq (6h-22h)	LAeq (22h-6h)
Modéré de jour et de nuit	< 65	< 60
Non modéré de jour et modérée de nuit	> ou = 65	< 60
Modéré de jour et non modéré de nuit	< 65	> ou = 60
Non modéré de jour et de nuit	> ou = 65	> ou = 60

⇒ **La caractérisation de l'ambiance sonore pré-existante (avant réalisation du projet) détermine les valeurs seuils à respecter après réalisation du projet.**

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

⇒ **VOLET ACOUSTIQUE**

⇒ **L'utilisation du logiciel CadnaA a permis de faire une simulation de la situation existante en utilisant les résultats des mesures de bruit et les données de trafic issus des comptages routiers effectués en juin 2017**

⇒ **Après simulation de l'état initial, les résultats caractérisent une zone d'ambiance sonore modérée en période diurne et nocturne pour l'ensemble des points de mesure acoustique, ne dépassant pas le seuil réglementaire des 65 dB(A) en période diurne, et des 60 dB(A) en période nocturne, le long de la future déviation**

⇒ **Excepté pour la zone du bâti de la parcelle AR41 qui dépasse le seuil réglementaire des 65 dB(A) en période diurne au rez-de chaussez et au premier étage, dû à sa proximité de la RD250**

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

⇒ VOLET ACOUSTIQUE

⇒ **Cartographie du bruit au niveau de la future déviation – Etat initial – Période diurne**

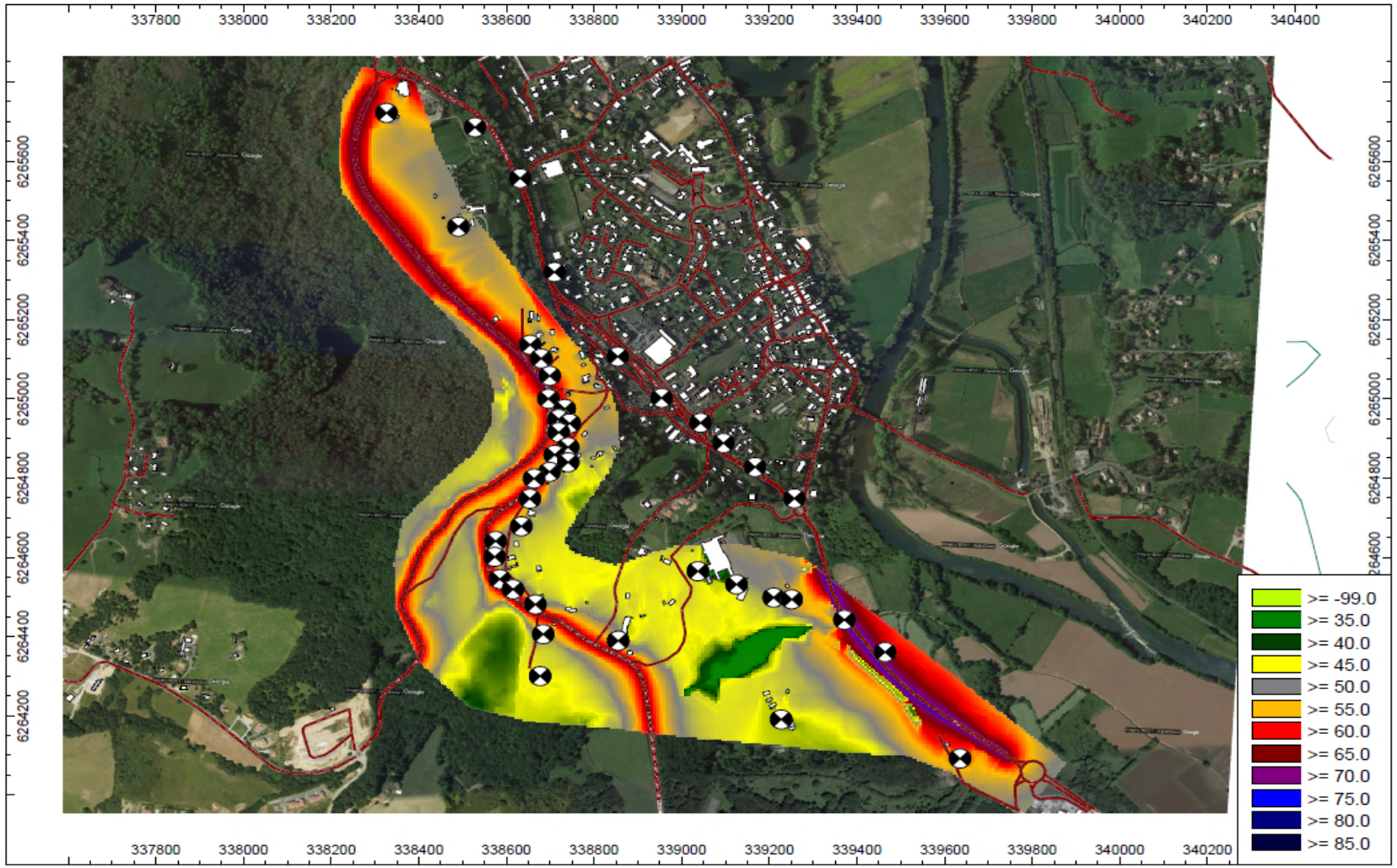

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

⇒ **VOLET ACOUSTIQUE**

⇒ **Le long de la RD932 existante, les résultats de la simulation ont montré que certains points ont un niveau sonore dépassant les seuils réglementaires des 65 dB(A) en période diurne et des 60 dB(A) en période nocturne, aux rez-de-chaussée et aux premiers étages des habitations**

⇒ **La RD932 a un trafic actuellement important expliquant le niveau sonore obtenu pour ces points.**

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

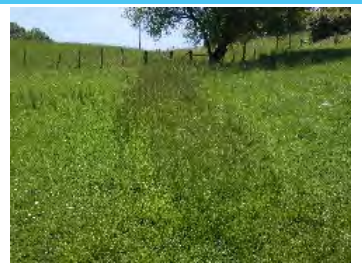
Zone humide

⇒ **INVENTAIRES FAUNE FLORE**

⇒ **Milieux naturels – flore**

⇒ **Quelques habitats (6) d'intérêt communautaire (Directive Habitats) mais de faible surface et d'enjeu faible**

⇒ **Zones humides**

- ❑ **Le site d'étude renferme 5 habitats de zones humides au sens de l'annexe 2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009;**
- ❑ **1 seule Zone Humide selon arrêt conseil d'Etat dans une gouttière de prairie (d'un terrain du Diocèse) environ L=20 m X l=2-3 m ;**
- ❑ **Plusieurs ZH selon arrêté du 24 juin 2008 modifié (critères alternatifs) selon approche botanique. Deux friches humides et une pâture hygrophile au sud de la zone d'étude (et de la route) et une bordure du ruisseau au sud de la route (toujours au sud de la zone d'étude). En revanche, le sol n'est pas caractéristique de ZH ;**

⇒ **Pour la flore, présence d'une espèce protégée au niveau départemental, le Lotier velu en 3 points (rond-point nord avec quelques dizaines d'individus) et le long d'un chemin qui longe la D88 face au château de Haitze (plusieurs centaines d'individus) et au rond-point sud (quelques individus).**

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

Cuivré des marais

⇒ INVENTAIRES FAUNE FLORE

Faune

⇒ **Pour les insectes, présence du Cuivré des marais (papillon protégé, enjeu moyen) confirmée sur les 2 parcelles de « friche » les plus au sud. Certains secteurs de boisements avec arbres sénescents colonisé par le Grand Capricorne (coléoptère protégé, enjeu moyen) et le Pique-prune est potentiel (enjeu fort);**

⇒ **Pour les chiroptères, activité forte et potentialités fortes de gîtes dans le boisement au sud-ouest (cortège forestier avec Sérotine commune en enjeu fort, Murin de Bechstein en enjeu fort, Oreillard gris en enjeu moyen, la Barbastelle d'Europe en enjeu moyen, Noctule de Leisler enjeu moyen, Murins);**

⇒ **Amphibiens, pas d'enjeu particulier;**

Murin de Bechstein

Grand Capricorne

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

⇒ INVENTAIRES FAUNE FLORE

Faune (Suite)

Clausilie basque

Aigle botté

⇒ **Oiseaux, 6 stations de Gobemouche gris (espèce protégée), assez commun dans le secteur. Un couple d'Aigle botté (rapace protégé) niche en limite de l'aire d'étude au niveau de la propriété de Latsagaina (boisement au nord, enjeu fort). Présence de nids de Milan noir (rapace protégé) également au niveau de Latsagaina. Présence du Martin pêcheur, Pic épeichette, Fauvette des jardins et Bouvreuil pivoine, classés comme enjeux faibles;**

⇒ **Mammifères, 3 pièges photos ont été installés. La présence de la Loutre sur le ruisseau Latsa et potentielle sur le Halzabaltzako Erreka et la genette a été confirmée par l'observations d'indices de présence. L'Ecureuil roux est présent dans tous les boisements ;**

⇒ **Pour les reptiles, la diversité est très faible (présence de la Couleuvre verte et jaune et du Lézard des murailles, en enjeu faible) et les habitats sont relativement rares;**

⇒ **Mollusques terrestres, présence de la Clausilie basque (espèce d'escargot protégé) dans le boisement.**

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

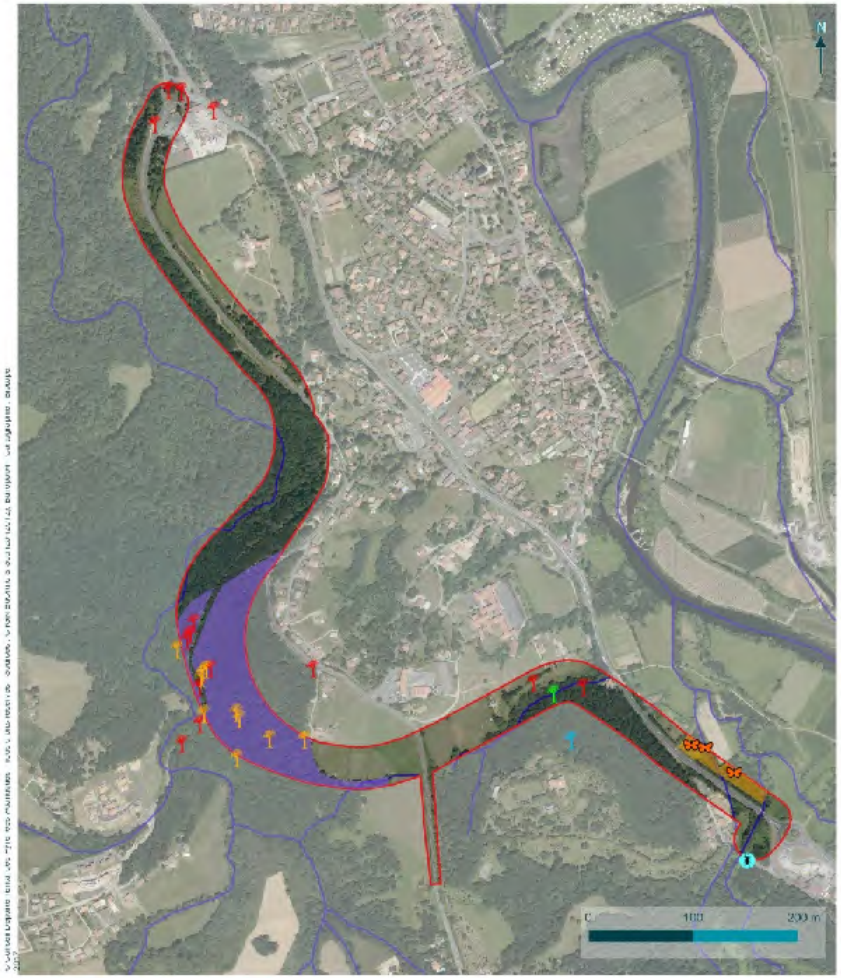

Insectes

Etablissement de l'avant-projet et des dossiers réglementaires pour le projet de contournement d'Ustaritz - Aspects Faune-Flore

Aire d'étude
Réseau hydrographique

INSECTES

Cuivré des marais
Habitat
Grand Capricorne
Arbre-gîte potentiel
Arbre-gîte avéré
Habitat favorable
Osmoderme
Arbre-gîte potentiel
Lucane cerf-volant
Arbre-gîte avéré
Individu

biotope

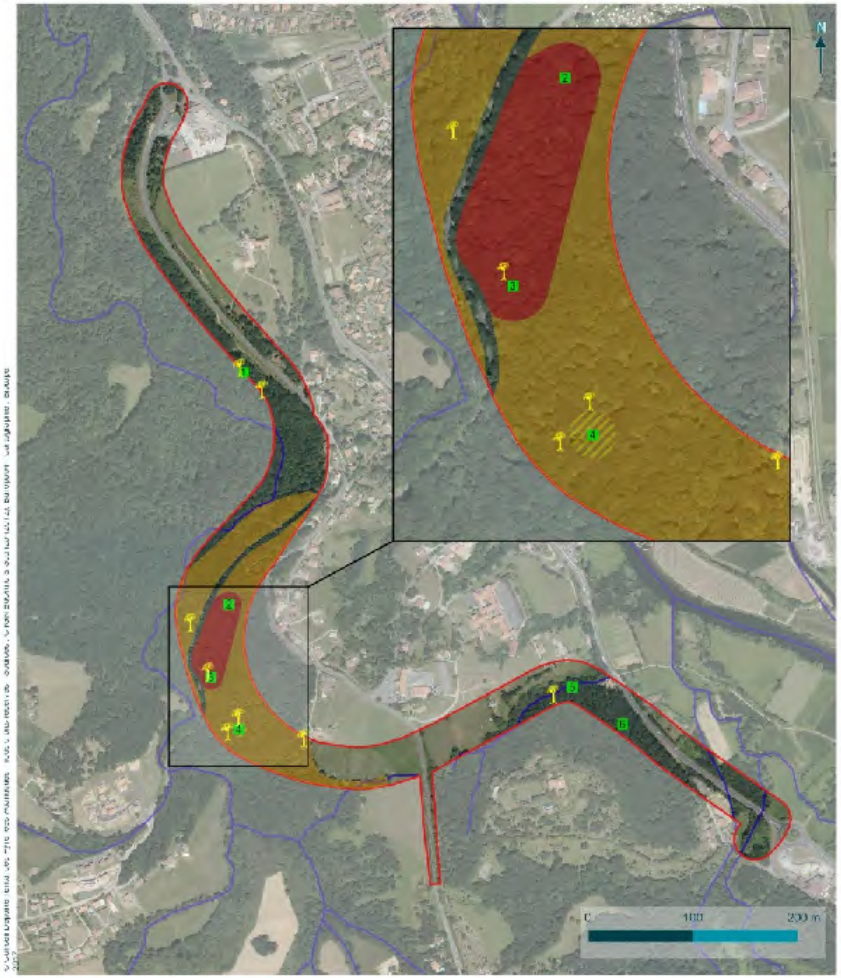

Chiroptères

Etablissement de l'avant-projet et des dossiers réglementaires pour le projet de contournement d'Ustaritz - Aspects Faune-Flore

Aire d'étude
Réseau hydrographique

CHIROPTERES

Dispositif d'enregistrement (SM2bat)
Arbres à cavités (gîtes potentiels)
Habitat
Oreillard gris : territoire de chasse
Sérotine commune : gîte probable
Espèces arboricoles : zone de gîte favorable

biotope

PYRENEES ATLANTIQUES LE DEPARTEMENT

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

⇒ **Etudes environnementales restant à mener :**

⇒ **Insertion paysagère**

⇒ **Dimensionnement protections phoniques**

⇒ **Eau**

⇒ **Échanges avec DREAL et DDTM**

⇒ **Recherche complémentaire sur les mollusques terrestres (clausilie basque et/ou hélice de Navarre)**

AVANCEMENT ETUDES TECHNIQUES

⇒ **COMPTAGES ROUTIERS**

⇒ **Des comptages routiers ont été réalisés en régie du 7 au 26 juin 2017 sur : RD932 / RD250 / RD88**

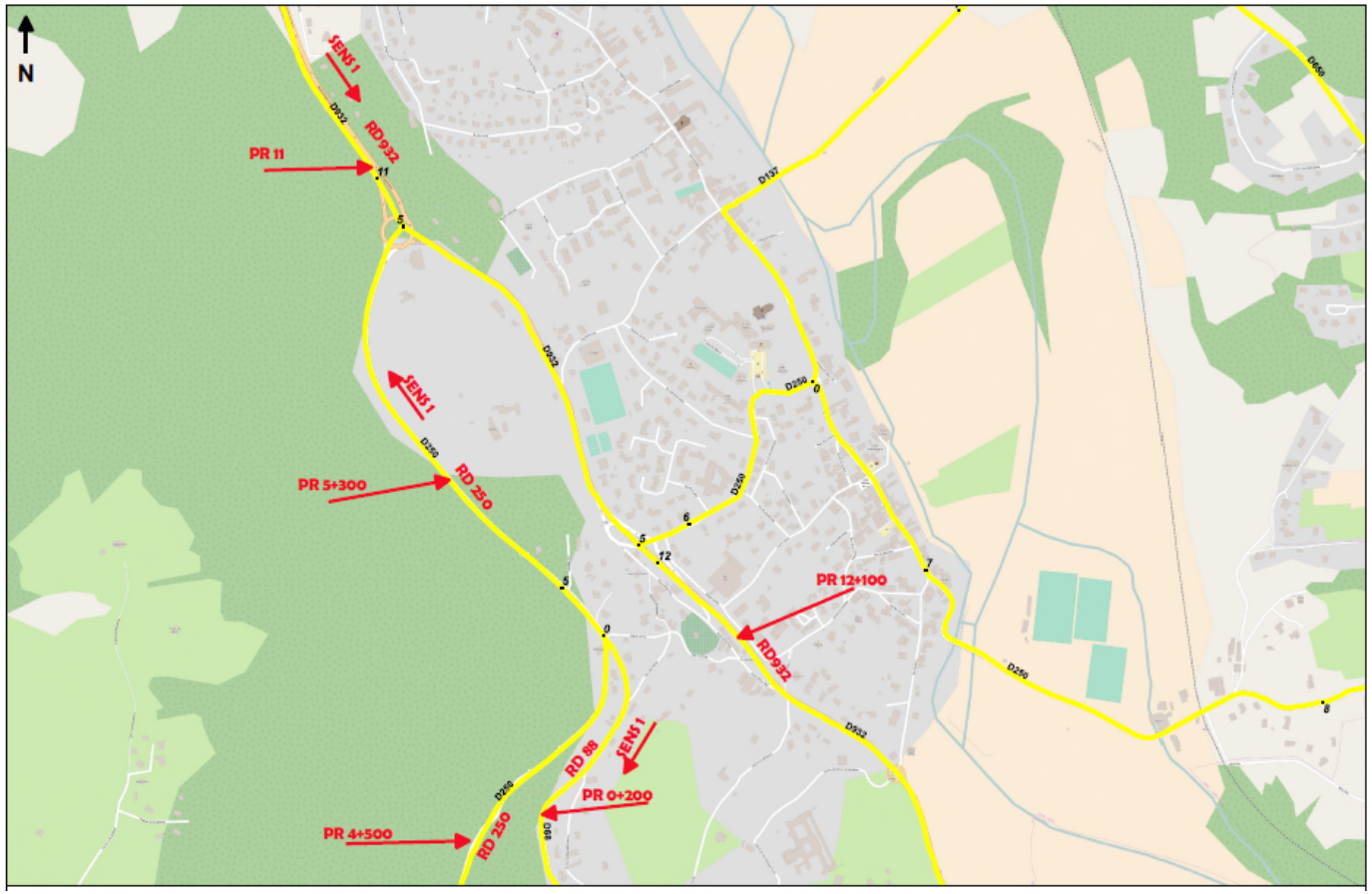

AVANCEMENT ETUDES TECHNIQUES

⇒ COMPTAGES ROUTIERS

TMJA	Comptages Février 2013	Estimation Juin 2013	Comptages Juin 2017	évolution
RD932 bourg	18 000	19 800	20 900	+ 5.6 %
RD250	4 550	5 005	5 850	+ 16.9 %
RD250 hardoia	1 883	2 071	2 550	+ 23.1 %
RD88	3 360	3 696	4 400	+ 19 %

AVANCEMENT ETUDES TECHNIQUES

Retard important sur le planning des levés topographiques

⇒ premier plan topo livré en septembre 2016 excepté la zone sur propriété AL ZUHAIR

⇒ complément de zone à lever suite à l'étude d'une sone plus large au sud de la RD88 (incomplet eu égard à quelques secteurs infranchissables) en avril 2017

⇒ Avril 2017 : accord amiable et autorisation de pénétrer obtenue sur la propriété des consorts AL ZUHAIR sous réserve d'un courrier adressé aux consorts

⇒ 25 avril 2017 : courrier du Président adressé aux consorts AL ZUHAIR

⇒ Avril 2017 : scission du cabinet de géomètres avec l'agence de Bayonne – délais supplémentaires

⇒ Août 2017 : levés effectués dans propriété par le cabinet de LACANAU

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
PREMIERES EBAUCHES

⇒ **Sur la partie Nord, l'objectif est de limiter les entrées en terre afin que ces dernières n'empiètent pas sur le cours d'eau Halzabaltzako, tout en conservant le principe de la bande de prise en considération**

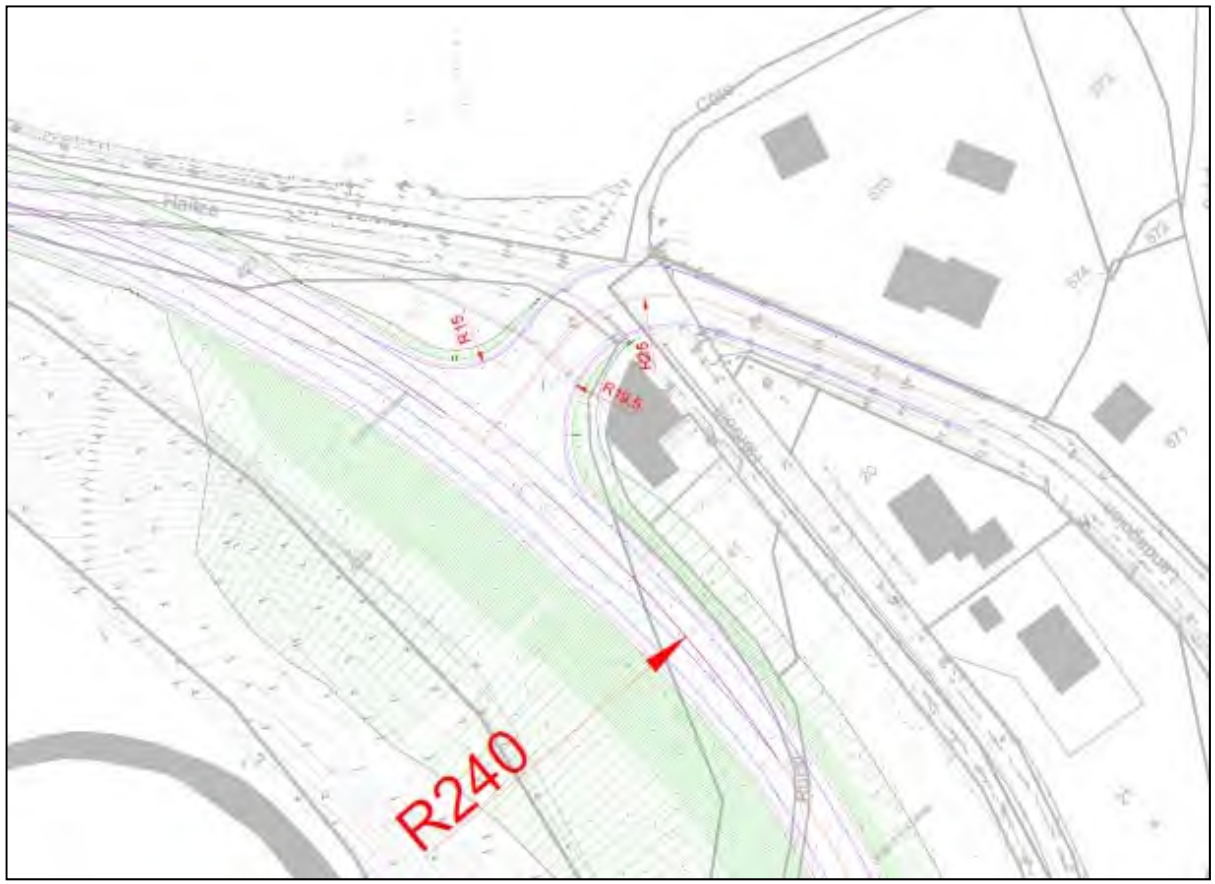

Cette solution

- **Reprend le tracé actuel de la RD250 jusqu'au carrefour avec la RD88**
- **Contourne la parcelle AR41**
- **Evite le cours d'eau**
- **Permet la desserte des habitations par une contre allée**
- **Engendre cependant des entrées en terre importantes.**
- **Le raccordement avec la RD88 est proche de la maison parcelle AR41**

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
PREMIERES EBAUCHES

⇒ **Sur la partie Ouest, 2 variantes ont été étudiées ;**

⇒ **La première V1 offre un linéaire de chaussée plus faible à créer mais ne permet pas de réutiliser une partie du tracé sur la RD250. Se situe sur un terrain très pentu où des entrées en terre seront considérables.**

La variante V2 possède l'avantage de conserver le tracé en plan de la RD250 et d'être implantée en fond de vallée où les lignes de niveau sont plus espacées et le terrain moins pentu

⇒ **À privilégier**

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
PREMIERES EBAUCHES

La partie Sud concerne le raccordement à la RD932 sur la commune de Larressore où deux raccordements ont été envisagés ; un sur le giratoire RD932/RD20 et un directement sur la RD932 plus au nord

⇒ L'implantation du raccordement direct sur la RD932 est complexe eu égard à la différence d'altimétrie entre la RD88 et la RD932

⇒ Un raccordement intermédiaire serait également complexe

⇒ Un raccordement sur le giratoire RD932/RD20 semble préférable

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
PREMIERES EBAUCHES

⇒ **Une seconde variante consiste à faire passer le contournement sur le tracé actuel de la RD932 et de créer une voie nouvelle d'entrée à Ustaritz depuis le giratoire passant au Nord du contournement**

⇒ **Cette solution permet ainsi d'éviter l'ensemble des habitations avoisinantes**

⇒ **Un soutènement sera néanmoins nécessaire entre le contournement et la nouvelle voie d'entrée sur Ustaritz (différence d'altimétrie conséquente et emprise restreinte)**

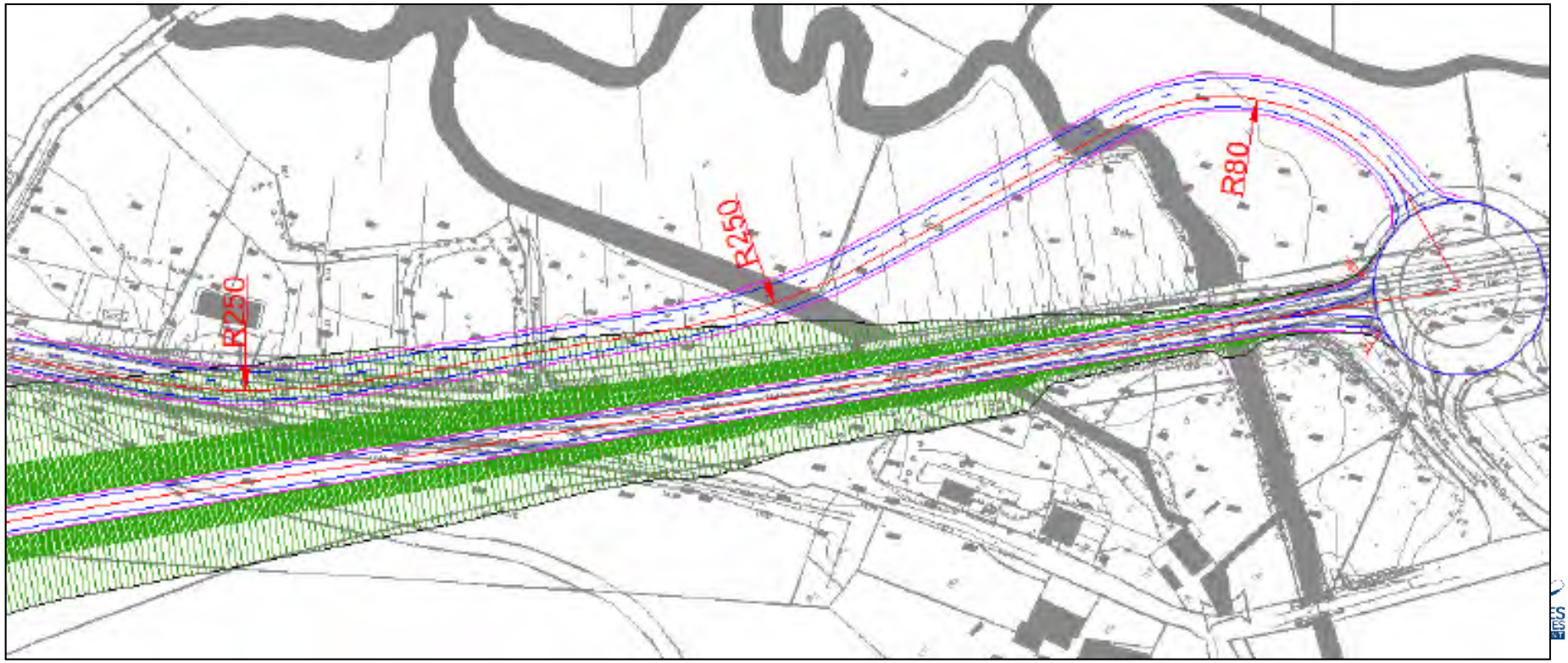

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
PREMIERES EBAUCHES

RETABLISSEMENTS

⇒ **Carrefour RD88 – partie Sud :**

⇒ **La distance entre la RD88 et le giratoire de la RD932 étant très courte, l'échange à niveau entre le projet et la RD88 nécessiterait un abaissement de la RD88 de 3.50 m en respectant les règles de conception issues des recommandations techniques.**

⇒ **le projet de contournement passerait à priori en dessous de la RD88**

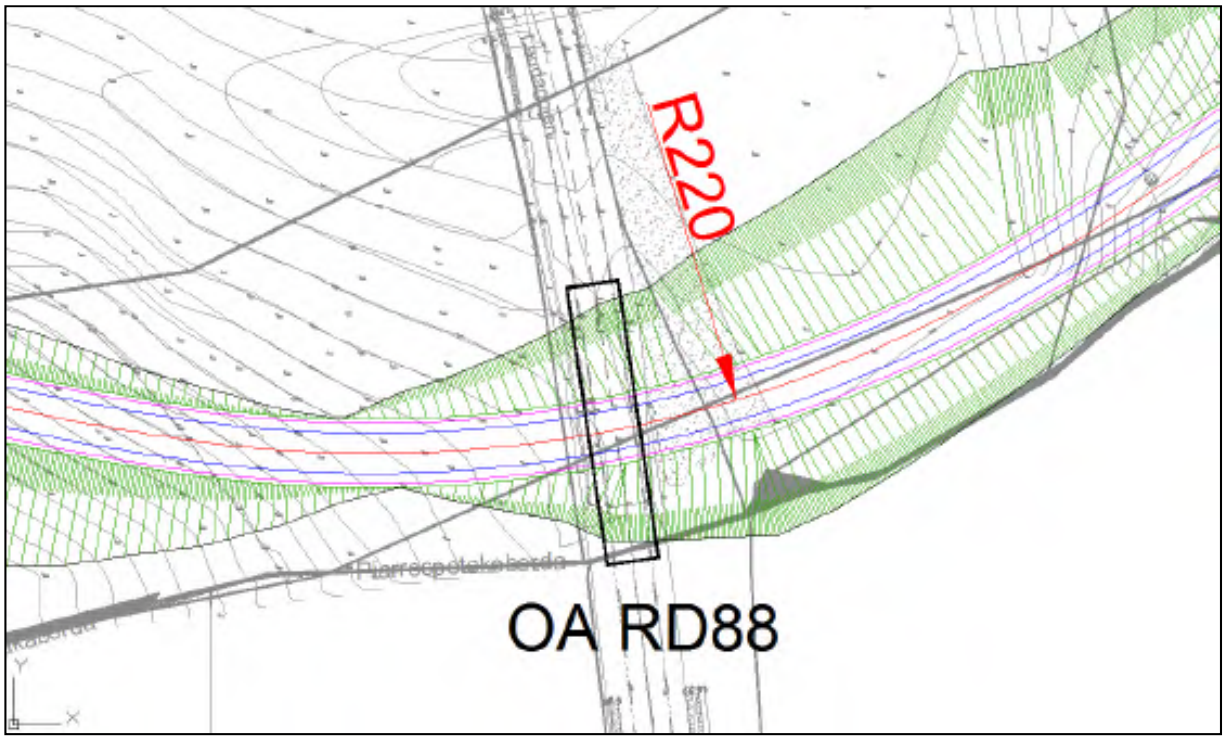

Le profil en long est cependant travaillé afin de limiter au maximum l'écart entre la RD88 et le contournement, tout en laissant un gabarit suffisant pour le passage de véhicules de taille importante (hauteur 4.50 m)

Analyse en cours de voies de raccordement au projet de contournement

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
PREMIERES EBAUCHES

RETABLISSEMENTS

⇒ **Carrefour RD88 – partie Nord :**

⇒ **En terme de nivellement, le projet reste à niveau avec la RD250 permettant ainsi le raccordement de la RD88 avec une pente raisonnable**

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
PREMIERES EBAUCHES

RETABLISSEMENTS

⇒ **Carrefour RD250 :**

⇒ **La conception du carrefour avec la RD250 devra prendre en compte une différence d'altimétrie entre les deux axes importante**

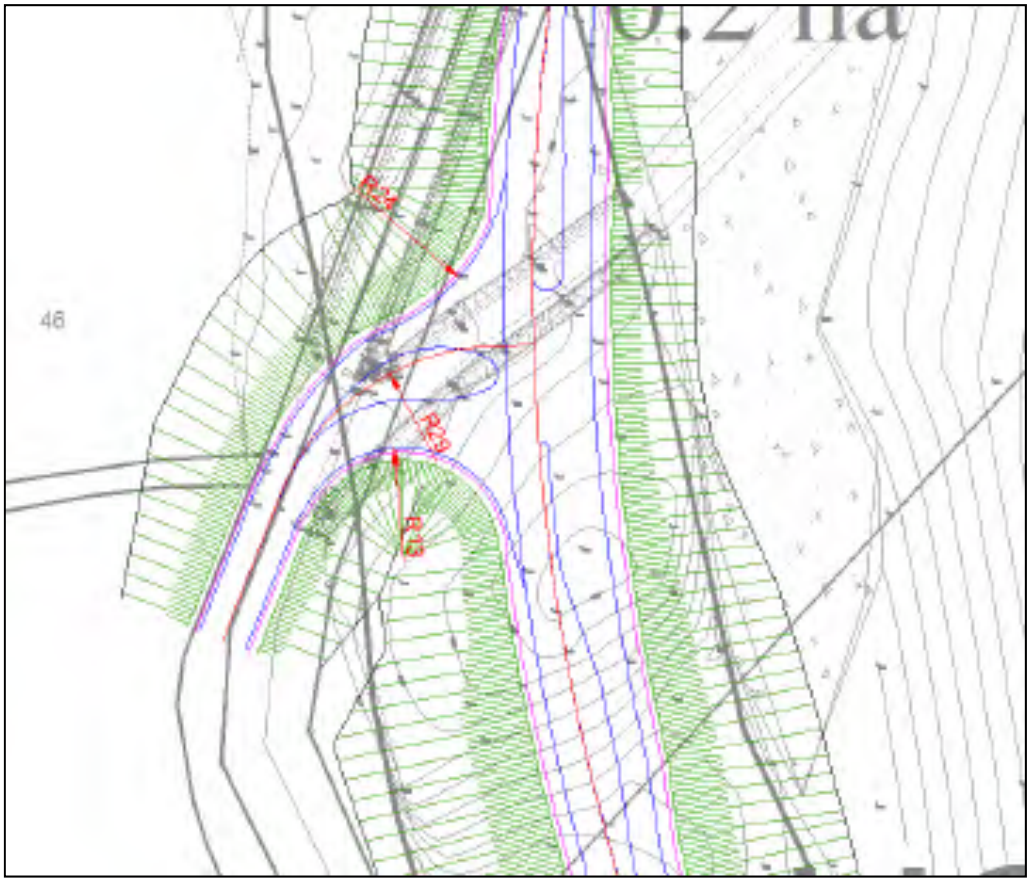

Pour le projet en plan, le carrefour est conçu pour permettre les girations de PL avec des rayons adaptés

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
ETUDES TECHNIQUES A MENER

⇒ **Etudes géotechniques de reconnaissance**

⇒ **Etudes hydrauliques**

⇒ **Etudes assainissement**

⇒ **Dénivellement du carrefour avec la RD88**

⇒ **Calage carrefour RD250 et RD932 Sud et amélioration du carrefour RD88 nord**

⇒ **Voie véhicules lents**

⇒ **Voie de desserte quartier côte Malkarra/RD250**

⇒ **Dimensionnement protections phoniques éventuelles**

CALENDRIER ET MODALITES
de la CONCERTATION PROPOSES

⇒ **Le calendrier :**

⇒ **septembre 2017 : réunion avec les élus pour faire un point d'avancement des études et de la concertation**

⇒ **Sept/octobre 2017 : réunion des comités de quartier et associations**

⇒ **Sept/octobre 2017 : rencontres avec les riverains les plus impactés**

⇒ **Octobre 2017 : mise en ligne sur les sites internet du Département et des communes ;**

- **Analyse trafic**
- **Données environnementales**
- **Calendrier à jour**
- **Arrêté modificatif du PCD**

⇒ **Novembre 2017 : diffusion d'une plaquette avec les grands principes du projet et les études menées, le calendrier**

⇒ **D'ici fin d'année, nouvelle réunion d'avancement avec les élus**

CALENDRIER ET MODALITES
de la CONCERTATION PROPOSES

⇒ Le calendrier :

- ⇒ **Début 2018 : Nouvelles rencontres comités de quartier, associations et riverains concernés**
- ⇒ **Février / Mars 2018 : dossier de concertation et registres mis à disposition du public pendant un mois avec tenue de permanences (mise en ligne du dossier de concertation sur les sites internet du Département et des communes)**
- ⇒ **Bilan de la concertation (présentation aux élus avant finalisation)**
- ⇒ **Début 2ème trimestre 2018 : réunion publique d'information sur le bilan de la concertation et présentation du projet finalisé qui sera soumis à enquête publique**
- ⇒ **Mise en ligne du bilan de la concertation sur les sites internet du Département et des communes ; diffusion et mise en ligne d'une plaquette sur le projet final suite à la concertation**

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET ET DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES ET CONCERTATION ASSOCIEE

⇒ **Calendrier global :**

- ⇒ **Avant Projet finalisé fin 2017**
- ⇒ **Etudes environnementales finalisées 1er trimestre 2018**
- ⇒ **Concertation règlementaire menée 1er trimestre 2018**
- ⇒ **Dépôt des dossiers règlementaires 2ème trimestre 2018 et instruction par les services de l'Etat au 2ème semestre 2018**
- ⇒ **Enquête publique (1 mois) envisagée début 2019**
- ⇒ **Arrêté de DUP, dossier loi sur l'eau, autorisation CNPN, attendus pour 2019**
- ⇒ **Acquisitions foncières à l'amiable ou à l'expropriation 2019/2020**

Merci pour votre attention

Contournement d'Ustaritz

Compte rendu de réunion

Date :	**15 septembre 2017**
Lieu :	**Mairie d'Ustaritz _ salle Gaztelondoa**
Objet :	**Point d'avancement et présentation des premiers résultats de l'état initial et ébauches de tracés Calendrier**

Participants	
COMMUNE D'USTARITZ	
Bruno Carrere Denis Rouault Jean Ezcurra	Maire Adjoint au maire Directeur Général des Services
COMMUNE DE LARRESSORE	
Jean Michel Lamerens	Maire
DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES	
Philippe Echeverria Harriet Jean-Pierre DGAPID/DINFRA/SEPI Mélanie Chauvin Jean-Baptiste Lataillade	Conseiller départemental du canton d'Ustaritz, vallées de Nive et Nivelle Conseiller départemental du canton de Baïgurra et Mondarrain Chef de service Technicien responsable de l'opération

Excusés	
Isabelle Pargade Bénédicte Luberriaga	Conseillère départementale du canton de Baïgurra et Mondarrain Conseillère départementale du canton d'Ustaritz, vallées de Nive et Nivelle

PJ au présent compte rendu : présentation du 15 septembre 2017

PROCHAINES REUNIONS :

- **Rencontre avec les Comités de quartier Saint Michel et Etxehasia**

1. Introduction

Cette réunion a pour objet de présenter un point sur l'avancement des études en cours, les premiers résultats de l'état initial (volet air/santé, volet acoustique, les inventaires faune/flore), les premières ébauches de tracés, et de présenter un nouveau calendrier global.

2. Présentation des études réglementaires

Mme Chauvin rappelle tout d'abord les points évoqués lors des rencontres avec les associations et leurs remarques vis-à-vis du projet ;

- UDE (Ustaritz Défendre l'Environnement)
  - Reconnaît utilité et nécessité du projet
  - Attention au bruit et paysage
  - Attention à porter à des chênes centenaires dans les boisements
  - Ecarter le tracé des habitations
  - Demande d'avoir les inventaires faune flore

- ASKI
  - Problématique du remblai imposé
  - Inquiétude par rapport au fait que les camions empruntant la nouvelle voie, des véhicules légers pourraient être tentés de continuer à utiliser la traversée d'Ustaritz pour ne pas rester derrière
  - Possibilité de dépassement à voir dans la montée
  - Demande d'un échange avec la RD88
  - Vérification zonage Natura 2000

- EZ HUNKI
  - Inquiétude par rapport au bruit, par rapport au paysage et à la pollution
  - Gestion des déplacements de la route de Souraïde vers le nord
  - Souhait d'avoir une route encaissée pour réduire les nuisances sonores

Ces remarques ont fait l'objet d'une attention particulière et feront l'objet d'une prise en considération par le bureau d'études, notamment sur les points suivants :

- Dénivellement du carrefour avec la RD88 à l'étude (carrefour à niveau a priori difficile)
- Calage carrefour RD250 et RD932 Sud et amélioration du carrefour RD88 nord
- Voie véhicules lents en cours d'analyse
- Voie de desserte quartier côte Malkarra/RD250 prévue
- Dimensionnement protections phoniques éventuelles

Les résultats des inventaires et des mesures seront communiqués aux associations demandeuses.

Le Service Etudes et Programmation Infrastructures du Département présente l'avancement des études et des premiers résultats sur l'état initial ;

<u>Volet air/santé :</u>

Les mesures sur la qualité de l'air se sont déroulées fin 2016 sur 5 points, du giratoire Kapito harri au giratoire avec la RD20, et une mesure au centre bourg.

Pour le dioxyde d'azote, les concentrations dépassent la valeur limite réglementaire annuelle au niveau du giratoire Kapito Harri et au centre bourg.

Pour les autres particules, pas de dépassement des seuils réglementaires.

Volet acoustique :

Les mesures acoustiques in situ ont été réalisées du 19 au 22 juin 2017 sur six points fixes de mesures de bruit longue durée (24 heures) auxquels ont été associées douze mesures de bruit de courte durée (20 à 30 minutes).

Après simulation de l'état initial, les résultats caractérisent une zone d'ambiance sonore modérée en période diurne et nocturne pour l'ensemble des points de mesure acoustique, ne dépassant pas le seuil réglementaire des 65 dB(A) en période diurne, et des 60 dB(A) en période nocturne, le long de la future déviation.

Excepté pour la zone du bâti de la parcelle AR41 qui dépasse le seuil réglementaire des 65 dB(A) en période diurne au rez-de chaussée et au premier étage, dû à sa proximité avec la RD250.

Les résultats des mesures de bruit seront envoyés aux riverains concernés.

L'évolution du niveau sonore avec le projet de contournement sera modélisé à partir de cet état initial pour calculer les augmentations et diminutions de niveau sonore induites par le projet et prévoir éventuellement les protections adéquates.

Inventaires faune/flore

Le site d'étude renferme 5 habitats de zones humides.

Pour la flore, présence d'une espèce protégée au niveau départemental, le Lotier velu en 3 points.

Pour les insectes, présence du Cuivré des marais (papillon protégé, enjeu moyen) confirmée sur 2 parcelles de « friche » les plus au sud. Certains secteurs de boisements avec arbres sénescents colonisé par le Grand Capricorne (coléoptère protégé, enjeu moyen) et le Pique-prune est potentiel (enjeu fort).

Pour les chiroptères, activité forte et potentialités fortes de gîtes dans le boisement au sud-ouest (cortège forestier avec Sérotine commune en enjeu fort, Murin de Bechstein en enjeu fort, Oreillard gris en enjeu moyen, la Barbastelle d'Europe en enjeu moyen, Noctule de Leisler enjeu moyen, Murins).

Pour les mollusques terrestres, la présence de la Clausilie basque a été constatée (espèce d'escargot protégé) dans le boisement.

Une recherche complémentaire approfondie est nécessaire.

Comptages routiers

Des comptages routiers ont été réalisés en régie du 7 au 26 juin 2017 sur : RD932 / RD250 / RD88.

Les niveaux de trafic mesurés en juin 2017 font apparaître par rapport à ceux estimés de juin 2013 des augmentations de l'ordre de 6% en traversée d'agglomération et de 17 à 23% sur les RD88 et RD250.

3. Présentation des études techniques

Premières ébauches de tracés

Sur la partie Nord, pour le raccordement de la RD88 au projet, l'objectif est de limiter les entrées en terre afin que ces dernières n'empiètent pas sur le cours d'eau Halzabaltzako et d'éviter la parcelle AR41.

A la suite de la proposition de raccordement, il est demandé au Département d'étudier la possibilité de proposer deux autres solutions :

- 1 autre solution plus nord avec un échange à niveau de type carrefour giratoire,
- 1 solution avec une voie d'insertion permettant uniquement d'aller de la RD88 vers la RD250 et le giratoire de Kapito Hari

Sur la partie Ouest, une des 2 variantes possède l'avantage de conserver le tracé en plan de la RD250 et d'être implantée en fond de vallée où les lignes de niveau sont plus espacées et le terrain moins pentu. Cette solution est également plu éloignée des habitations. Cette solution a été favorablement acceptée et est donc à privilégier (variante V2 sur le plan) pour les élus.

Pour le raccordement à la RD932 sur la commune de Larressore, trois raccordements ont été envisagés ; deux sur le giratoire RD932/RD20 et un directement sur la RD932 plus au nord.

Le raccordement sur le giratoire RD932/RD20 semble préférable, eu égard à la différence d'altimétrie importante entre la RD88 et la RD932.

La solution de raccordement par le Sud, au giratoire RD932/RD20, a un impact direct sur les habitations du quartier Ospitalea et n'est donc pas privilégiée à ce stade.

Il a été présenté une solution de raccordement par le Nord au giratoire RD932/RD20, ci-dessous :

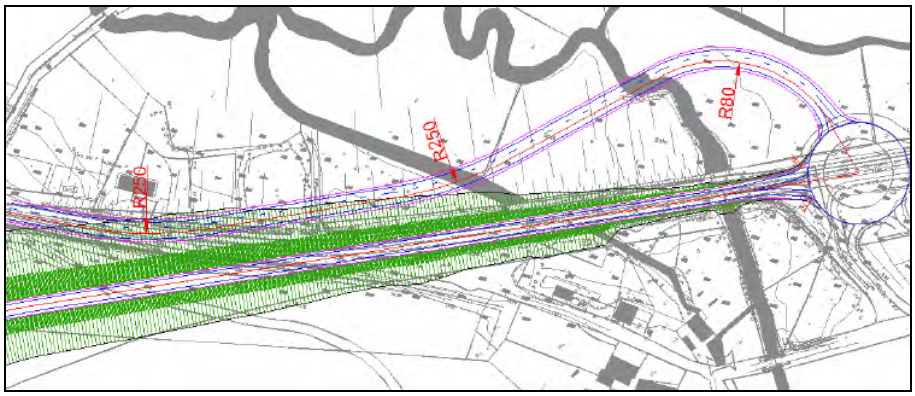

Cette variante consiste à faire passer le contournement sur le tracé actuel de la RD932 et de créer une voie nouvelle d'entrée à Ustaritz depuis le giratoire passant au Nord du contournement.

Cette solution permet ainsi d'éviter l'ensemble des habitations avoisinantes du quartier Ospitalea mais se situe en zone inondable.

Un soutènement sera néanmoins nécessaire entre le contournement et la nouvelle voie d'entrée sur Ustaritz (différence d'altimétrie conséquente et emprise restreinte.

Les études détaillées se poursuivent sur ce raccordement.

<u>Les rétablissements :</u>

- ✓ Carrefour RD88 – partie Sud :

La distance entre la RD88 et le giratoire de la RD932 étant très courte, l'échange à niveau entre le projet et la RD88 nécessiterait un abaissement de la RD88 de 3.50 m en respectant les règles de conception issues des recommandations techniques.

Le projet de contournement passerait ainsi en dessous de la RD88.

Une analyse de voies d'échanges dénivelées du projet avec la RD88 est en cours.

- ✓ Carrefour RD88 – partie Nord :

Comme il a été déjà évoqué, le rétablissement est à étudier sur la partie de la RD250 existante plus au Nord.

- ✓ Carrefour RD250 :

La conception du carrefour avec la RD250 devra prendre en compte une différence importante d'altimétrie entre les deux axes. M.le Maire d'Ustaritz attire l'attention sur le fait que ce carrefour doit être conçu de manière à assurer dans de bonnes conditions les insertions depuis la RD250 sur le contournement et rappelle que l'actuel feu entre la RD88 et la RD250 a été mis en place en raison de la dangerosité du carrefour et que le nouveau carrefour ne doit pas créer de nouveaux conflits d'usage.

4. Etudes techniques à mener

Un retard important a été pris pour la réalisation des levés topographiques. Ils ont été seulement terminés au mois d'août 2017. Retard dû d'une part aux difficultés rencontrées pour pénétrer sur la propriété AL ZUHAIR à Larressore et d'autre part à la scission du cabinet de géomètres titulaire du marché avec des délais administratifs afférents.

Les études techniques à venir :

- Etudes géotechniques de reconnaissance

  Une étude géotechnique de reconnaissance est à lancer rapidement afin de connaître le contexte géologique et les spécificités géotechniques.
- Etudes hydrauliques
- Etudes assainissement
- Dénivellement du carrefour avec la RD88
- Calage carrefour RD250 et RD932 Sud et amélioration du carrefour RD88 nord
- Faisabilité d'une voie véhicules lents
- Voie de desserte quartier côte Malkarra/RD250
- Dimensionnement protections phoniques éventuelles (une fois le tracé définitivement calé)

5. Poursuite de la concertation / calendrier

- Sept/octobre 2017 : réunion des comités de quartier et associations
- Les rencontres envisagées avec les riverains les plus impactés auront lieu une fois les nouvelles demandes sur les carrefours analysées
- Octobre 2017 : mise en ligne sur les sites internet du Département et des communes des éléments suivants :;
  - Analyse trafic
  - Données environnementales
  - Calendrier à jour
  - Arrêté modificatif du PCD sur le calendrier de la concertaiton
- D'ici fin 2017 : diffusion d'une plaquette avec les grands principes du projet et les études menées, le calendrier

D'ici fin d'année, nouvelle réunion d'avancement avec les élus.

- Début 2018 : Nouvelles rencontres comités de quartier, associations et riverains concernés
- Février / Mars 2018 : dossier de concertation et registres mis à disposition du public pendant un mois avec tenue de permanences (mise en ligne du dossier de concertation sur les sites internet du Département et des communes)

- Bilan de la concertation (présentation aux élus avant finalisation)
- Début 2ème trimestre 2018 : réunion publique d'information sur le bilan de la concertation et présentation du projet finalisé qui sera soumis à enquête publique

Mise en ligne du bilan de la concertation sur les sites internet du Département et des communes ; diffusion et mise en ligne d'une plaquette sur le projet final suite à la concertation

6. Calendrier global de l'opération

- Avant Projet finalisé début 2018
- Etudes environnementales finalisées 1er trimestre 2018
- Concertation règlementaire menée 1er trimestre 2018
- Dépôt des dossiers règlementaires 2ème trimestre 2018 et instruction par les services de l'Etat au 2ème semestre 2018
- Enquête publique (1 mois) envisagée début 2019
- Arrêté de DUP, dossier loi sur l'eau, autorisation CNPN, attendus pour 2019
- Acquisitions foncières à l'amiable ou à l'expropriation 2019/2020

7. Synthèse des débats autour des propositions du Département

- Analyse de la faisabilité d'une voie entrante de la RD88 sur la RD250 en direction de Kapito harri sans mouvement de tourne à gauche ;
- Analyse de la faisabilité d'un carrefour giratoire plus au Nord afin de permettre les mouvements et les échanges (emprise sur propriété possible) ;
- Analyse des échanges du projet avec la RD88 en partie Sud (carrefour dénivelé) ;
- Présenter tous les principes de raccordement aux comités de quartier

8. Actions à mettre en place

Département :

- CR de la réunion et envoi aux communes avec le document de présentation
- Envoi aux élus d'Ustaritz du projet de présentation pour les comités de quartiers
- Calage des dates des comités de quartier

Contournement d'Ustaritz

POINT D'AVANCEMENT

Lundi 27 novembre 2017

Mairie d'Ustaritz

Landagoien

DGAPID – DINFRA - SEPI

AVANCEMENT ETUDES TECHNIQUES

⇒ **Présentation sur plans des études menées sur le carrefour nord entre RD250 et RD88**

⇒ **Un complément de levés a été réalisé en interne les 14 et 15 novembre sur deux secteurs; près de la RD250 pour étudier le rétablissement et une zone proche de la RD88 pour étude échangeur avec la RD88**

⇒ **Une visite a été effectuée le 17 novembre avec la société GEOTEC mandatée pour réaliser l'étude géotechnique préalable**

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET

⇒ **Nouvelle proposition RD88/RD250**

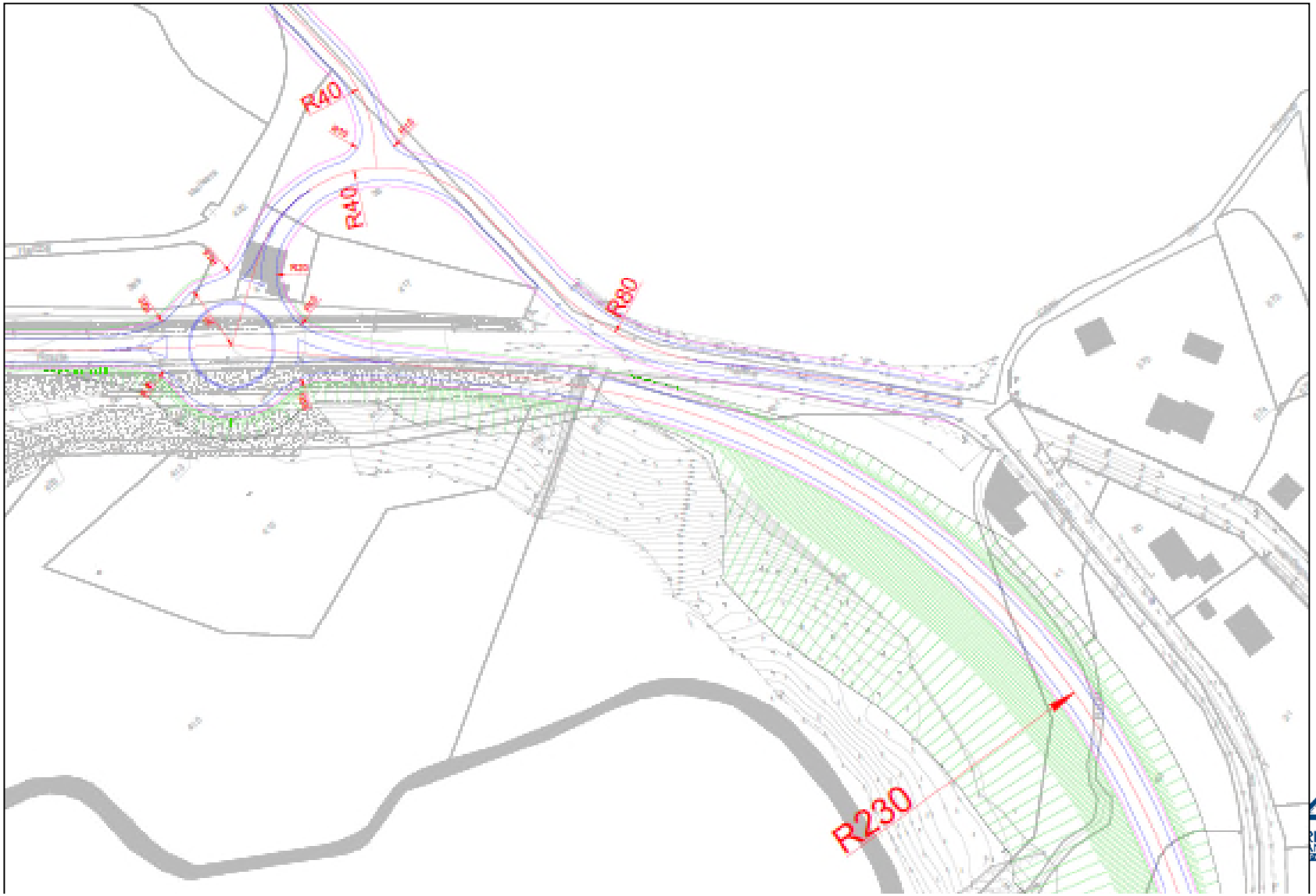

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET

⇒ **Nouvelle proposition RD88/RD250**

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
PREMIERES EBAUCHES

⇒ **Carrefour RD250 :**

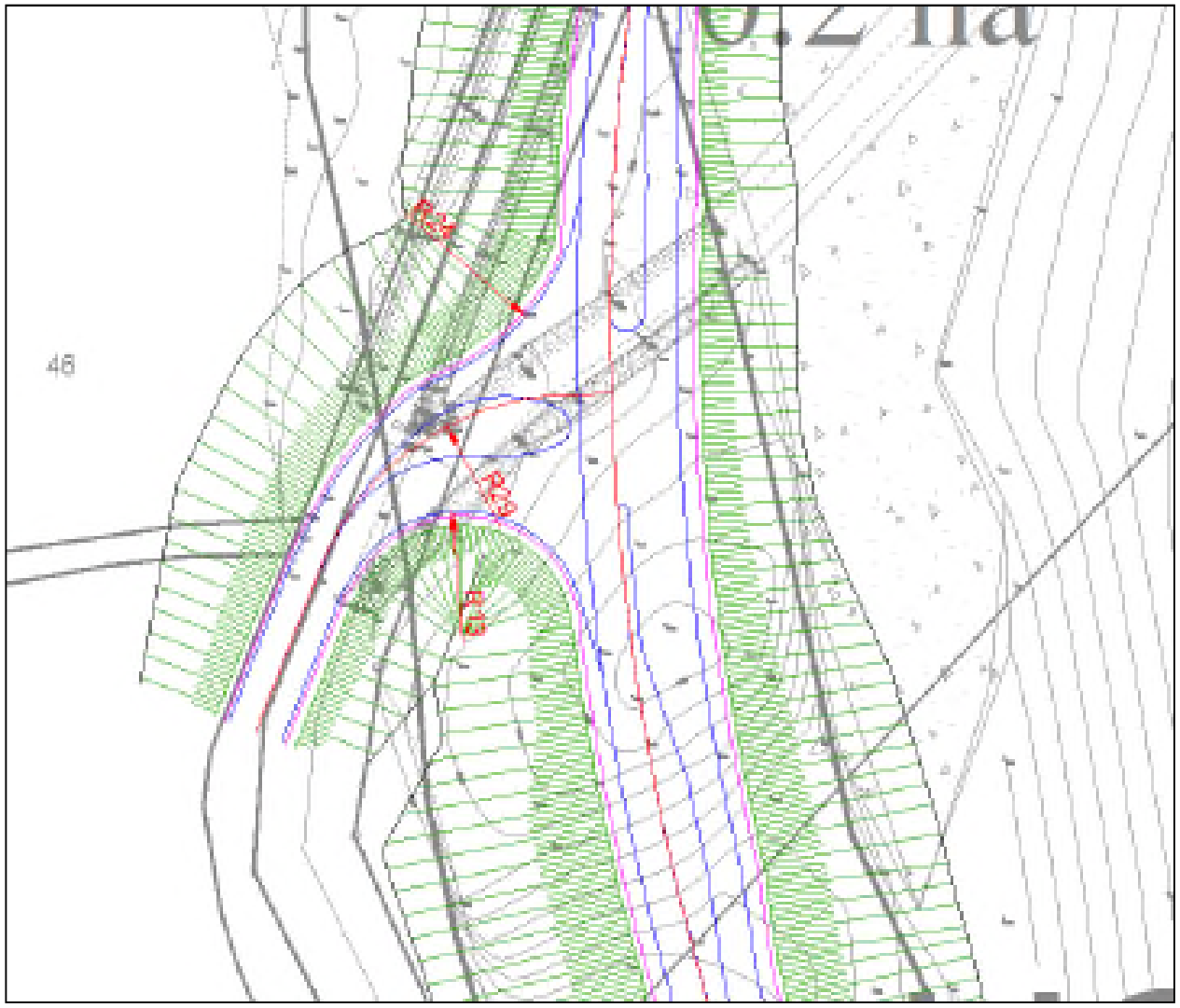

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET

⇒ Carrefour RD88 – partie Sud :

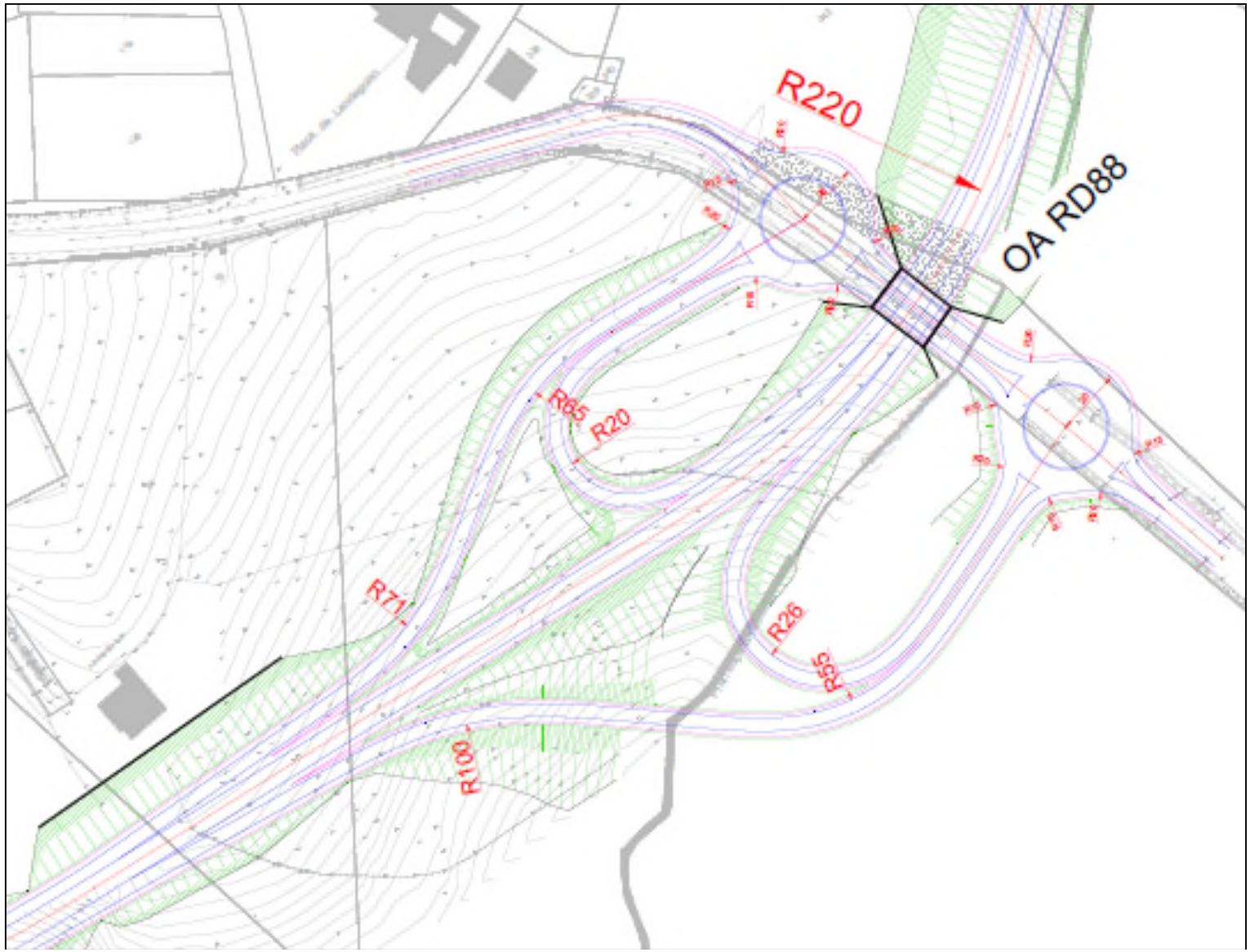

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET

⇒ Carrefour RD88 – partie Sud : autre proposition à l'étude

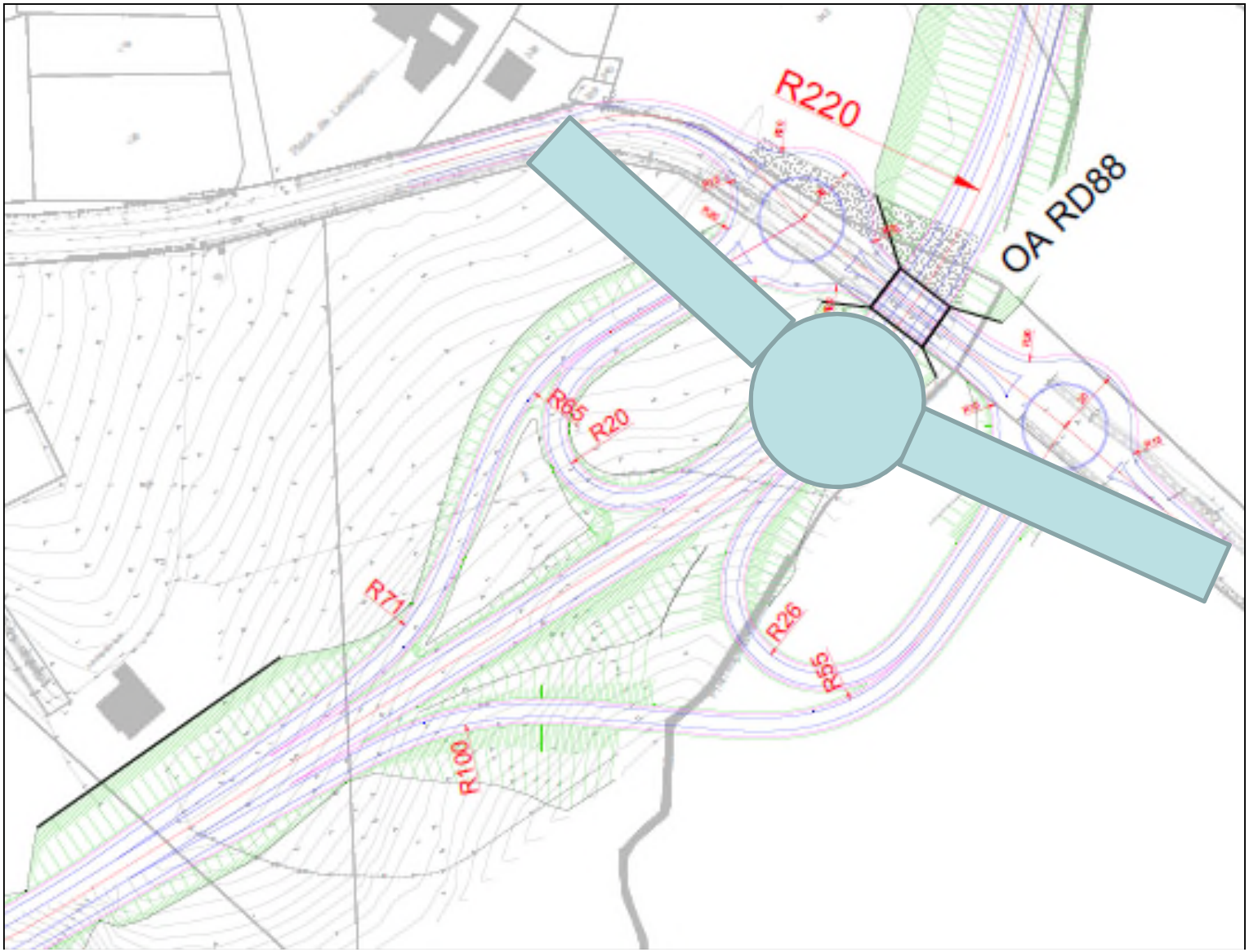

AVANCEMENT ETUDES TECHNIQUES

⇒ **Localisation des points de sondages**

⇒ **Pd : pénétromètre dynamique**

⇒ **F : sondage à la pelle mécanique**

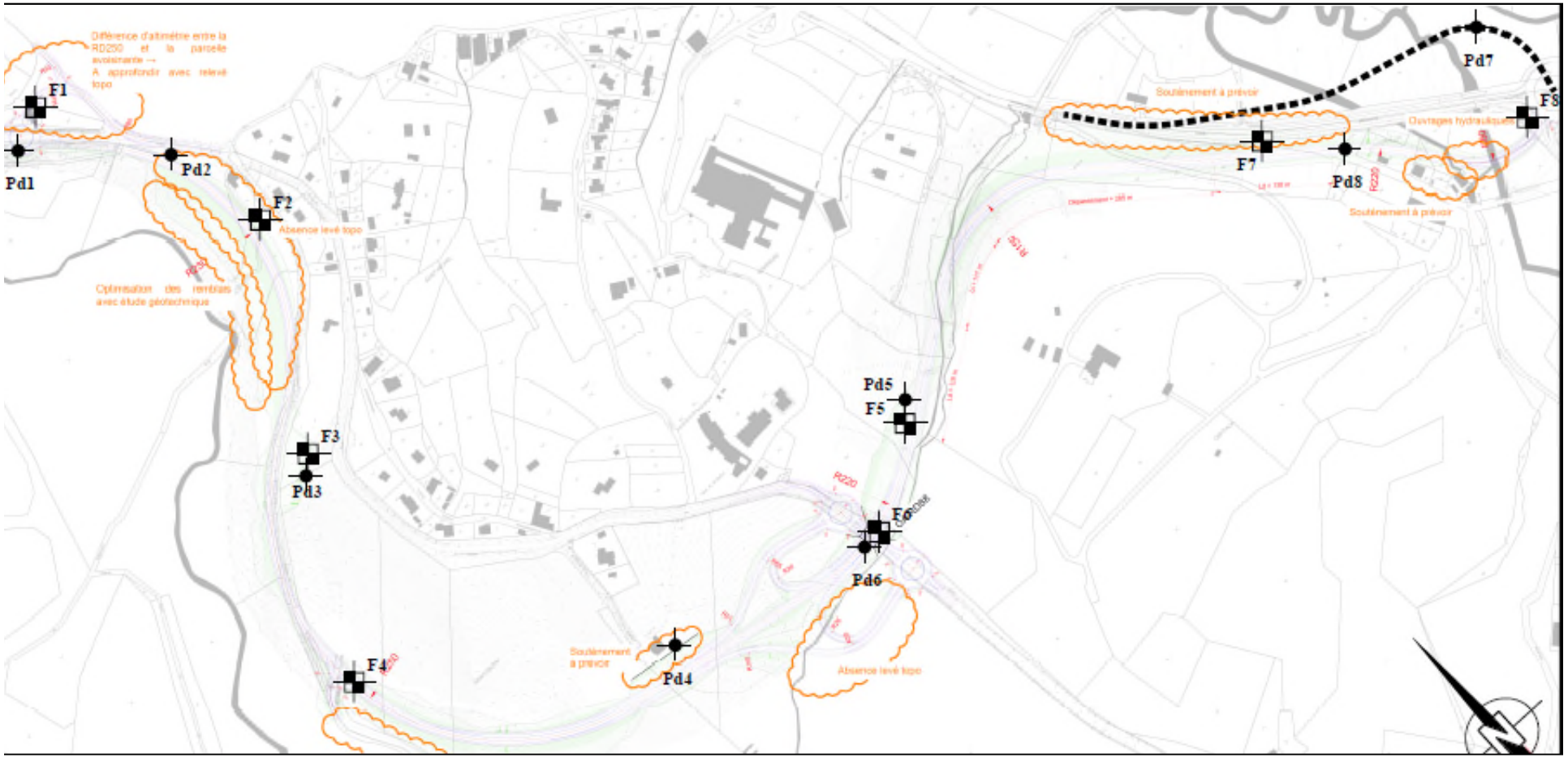

AVANCEMENT ETUDES TECHNIQUES

⇒ **Localisation des points de sondages**

⇒ **Propriétés concernées éventuellement par les sondages :**

- **Société agricole Haitze**
- **Commune Ustaritz**
- **M. Trarbach**
- **Mme Suhas**
- **Association diocésaine**
- **Consorts Lagrenade (Larressore)**

AUTRES POINTS

⇒ **Rencontre prévue avec les services de l'Etat 28/11/2017**

⇒ **Rencontre avec les comités de quartiers et associations ASKI et UDE le 05/12**

⇒ **Organisation de rencontres bilatérales avec les riverains :**

Personnes déjà identifiées

- ⇒ **M. Décha**
- ⇒ **Mme Saraleguy**
- ⇒ **M. Duhalde (entreprise)**
- ⇒ **Mme Suhas**
- ⇒ **M. Laborde pour le compte des consorts Al Zuhair**

Merci pour votre attention

Contournement d'Ustaritz

Compte rendu de réunion

Date :	**27 novembre 2017**
Lieu :	**Mairie d'Ustaritz _ Landagoien**
Objet :	**Point d'avancement et présentation de résultats**

Participants	
COMMUNE D'USTARITZ	
Bruno Carrere Françoise Gallois Mikel Goyheneche Denis Rouault Jean Ezcurra Maxime Diribarne	Maire Adjointe au maire Adjoint au maire Adjoint au maire Directeur Général des Services Directeur des services techniques
DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES	
DGAPID/DINFRA/SEPI Mélanie Chauvin Jean-Baptiste Lataillade	 Chef de service Technicien

PJ au présent compte rendu : présentation du 27 novembre 2017

PROCHAINES REUNIONS :

- **Rencontre avec les Comités de quartier Saint Michel et Etxehasia / associations ASKI et UDE : Mardi 5 décembre 2017 à 14 heures (salle Gaztelondoa)**

1. Introduction

Cette réunion a pour objet de présenter un point sur l'avancement des études en cours, et les résultats de faisabilité des rétablissements des RD250 et RD88 avec le projet.

2. Présentation des résultats des rétablissements

A la suite d'une présentation le 15 septembre 2017 en mairie d'Ustaritz, le bureau d'études a retravaillé les carrefours avec la RD88 et la RD250.

Carrefour RD88 – partie nord :

Cette solution repousse le raccordement à la RD88 par un giratoire plus au nord et permet les échanges, tout en améliorant la sécurité.

Cette nouvelle proposition est jugée plus favorable et sera étudiée plus précisément.

Carrefour RD88 – partie sud : nouvelle proposition

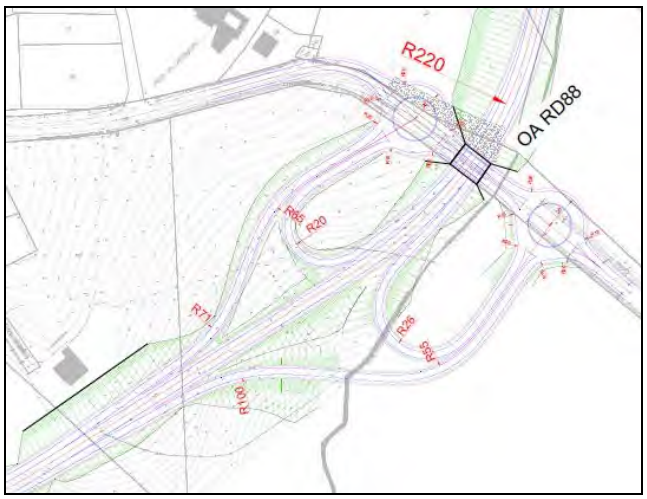

Cette solution permet les échanges permet les échanges avec la RD88.

Cependant, solution non qualitative en termes de paysage, et consommatrice d'espace

Coût élevé.

Le bureau d'études travaille à notre demande une autre solution qui consiste en la création d'un giratoire un peu décalé par rapport à la RD88, sur une zone déblai/remblai plus favorable.

Carrefour RD250 :

La solution que nous avons demandé d'étudier au bureau d'études et qui consiste en un passage dénivelé pour le tourne à gauche venant du quartier des bois, n'est pas envisageable.

C'est la raison pour laquelle il est proposé d'interdire ce tourne à g auche et de pouvoir réaliser un retournement vers le projet de giratoire avec la RD88.

Après discussion, il est demandé que ce carrefour soit traité d'une autre manière dans la mesure du possible eu égard au trafic en augmentation venant du quartier des bois.

3. Présentation de l'étude géotechnique préalable G1

Visite effectuée avec la société GEOTEC sur le terrain le 17 novembre 2017.

Implantation prévisionnelle des sondages :

Pd : 8 pénétromètres dynamiques

F : 8 sondages à la pelle mécanique

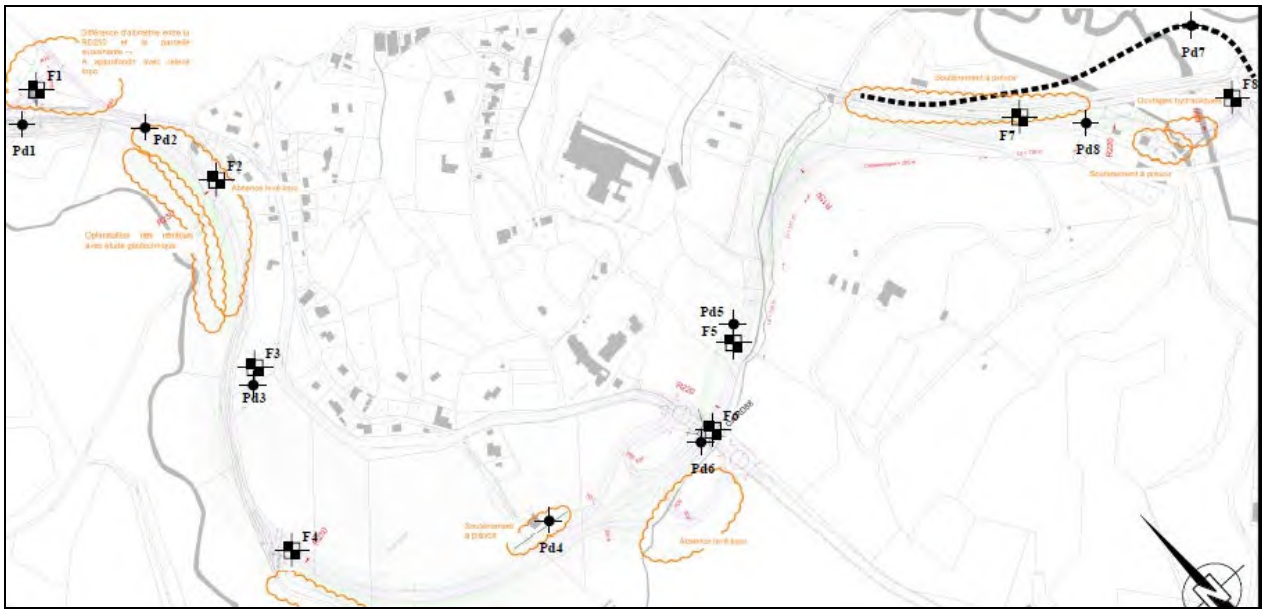

Réalisation des sondages à partir du 5 décembre 2017.

Propriétés concernées et à contacter pour les sondages :

- Domaine Haitze
- Commune d'Ustaritz
- M. Trarbach
- Mme Suhas
- Association diocésaine
- Consorts Lagrenade sur Larressore

4. Poursuite de l'étude

- Rencontre avec les services de l'Etat le 28 novembre 2017 ;
- Rencontre avec les comités de quartier Etxehasia et Saint Michel, et les associations ASKI et UDE prévues le 5 décembre 2017 ;
- Organisation de rencontres avec les riverains :
    - M. Décha
    - Mme Saraleguy
    - M. Duhalde (entreprise)
    - Mme Suhas
    - M. Laborde pour les consorts AL Zuhair

Contournement d'Ustaritz

Comités de quartier

Saint Michel / Etxehasia

Associations ASKI et UDE

05 décembre 2017

Mairie d'Ustaritz

Salle Gaztelondoa

DGAPID – DINFRA - SEPI

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET ET DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES
Point d'avancement

⇒ **Depuis la réunion publique et les permanences :**

⇒ **Avancées sur les études environnementales qui alimentant les dossiers réglementaires (état initial) :**

- **Milieu physique**
- **Milieu naturel**
- **Milieu humain et socio économique**
- **Volet air/santé**
- **Volet acoustique**

⇒ **Avancées sur les études techniques :**

- **Levés topographiques**
- **Premières ébauches**

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

⇒ VOLET AIR/SANTE

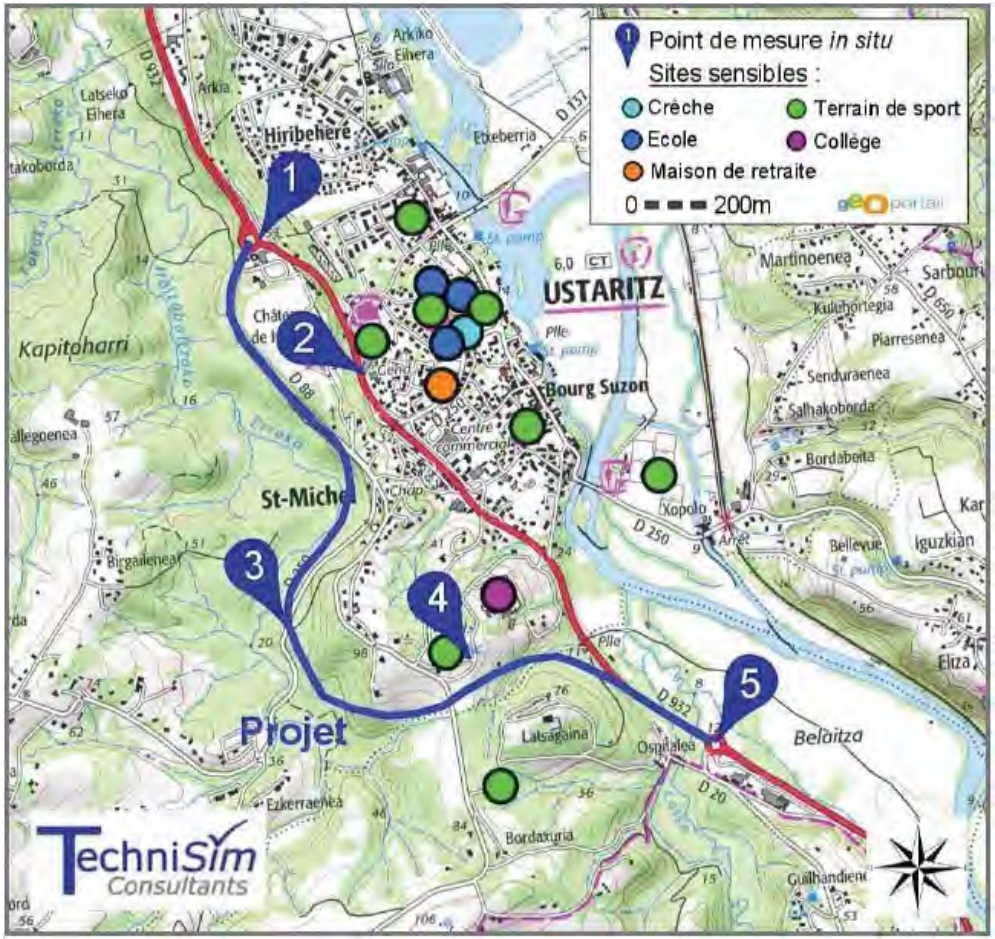

Localisation des points de mesures des qualité de l'air ;

- **Le dioxyde d'azote (NO2)**
- **Les BTEX : benzène, toluène, ethylbenzènze , xylènes**
- **Les poussières : PM10 et PM2.5**

Les mesures se sont déroulées du 21 novembre 2016 au 10 décembre 2016

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

⇒ **VOLET AIR/SANTE**

⇒ **Les teneurs mesurées pour les particules en suspension PM10 et PM2.5, et les particules BTEX respectent les valeurs réglementaires sur tous les points**

⇒ **Pour le dioxyde d'azote, les concentrations dépassent la valeur limite réglementaire annuelle au niveau des points 1 et 2 situés près du giratoire Kapito Harri et au centre bourg**

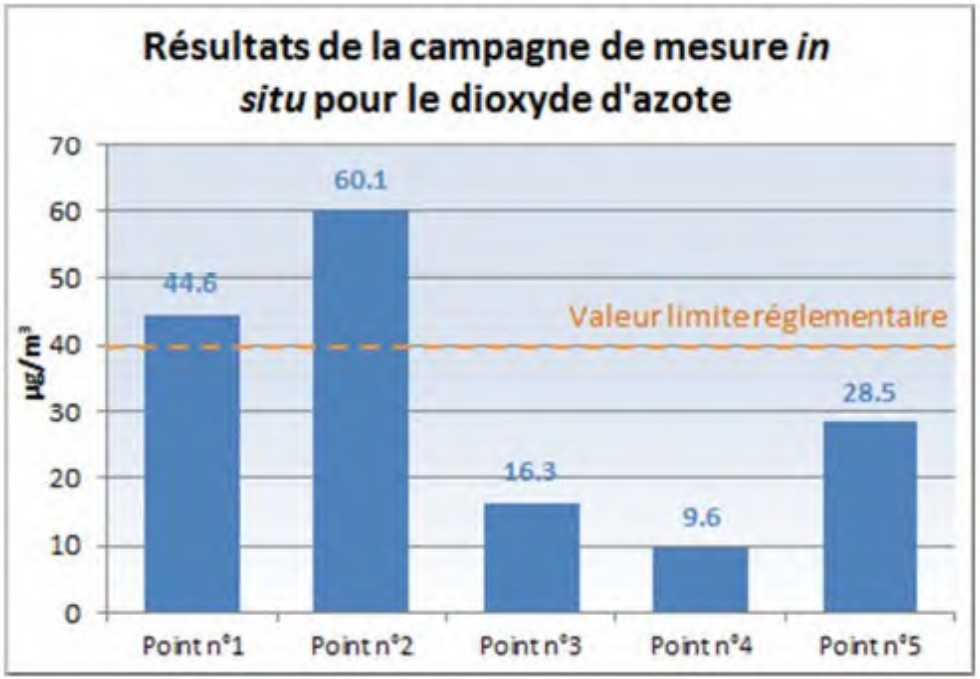

Seuil réglementaire pour le dioxyde d'azote (NO2)

- **40 µg/m3 en moyenne annuelle**

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

⇒ VOLET ACOUSTIQUE

Les mesures acoustiques in situ ont été réalisées du 19 au 22 juin 2017 sur six points fixes de mesures de bruit longue durée (24 heures) auxquels est associée douze mesures de bruit de courte durée (20 minutes)

PF1 : M. Duhalde

PF2 : M et Mme Fort au 50 côte Malkarra

PF3 : M et Mme Pasteur chemin Piarrespetakoborda

PF4 : M et Mme Decha au 254 chemin de muga

PF5 : M et Mme Maya chemin ospitalia (Larressore)

PF6 : M Brossard RD932 centre bourg

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

⇒ VOLET ACOUSTIQUE

Le tableau suivants présentent une synthèse des résultats de mesure.

Mesure de 24h	Adresse	Etage	Début de la mesure	LAeq (6h – 22h) en dB(A)	LAeq (22h – 6h) en dB(A)
PF1	123 Route du Château de Haitze 64 480 Ustaritz	RdC	19 juin 2017 17h43	55,4	48,1
PF2	50 Cote Malkarra 64 480 Ustaritz	RdC	19 juin 2017 18h08	52,7	43
PF3	11 Chemin Piarrespetakoborda 64 480 Ustaritz	RdC	20 juin 2017 19h02	43,6	36,7
PF4	254 Chemin de Muga 64 480 Ustaritz	RdC	20 juin 2017 19h54	52,9	45,7
PF5	195 Ospitaleko Bidea 64 480 Ustaritz	RdC	21 juin 2017 19h34	53,3	44,3
PF6	125 Chemin Eliza Hegi 64 480 Ustaritz	RdC	20 juin 2017 18h25	62,5	54,1

PYRENEES ATLANTIQUES LE DEPARTEMENT

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

⇒ VOLET ACOUSTIQUE

Contexte réglementaire

⇒ **Critère d'ambiance sonore (défini dans l'Arrêté du 5 mai 1995, repris dans le § 5 de la Circulaire du 12 décembre 1997).**

Type de zone	Bruit ambiant existant avant travaux toutes sources sonores confondues (en dB(A))	
	LAeq (6h-22h)	LAeq (22h-6h)
Modéré de jour et de nuit	< 65	< 60
Non modéré de jour et modérée de nuit	> ou = 65	< 60
Modéré de jour et non modéré de nuit	< 65	> ou = 60
Non modéré de jour et de nuit	> ou = 65	> ou = 60

⇒ **La caractérisation de l'ambiance sonore pré-existante (avant réalisation du projet) détermine les valeurs seuils à respecter après réalisation du projet.**

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

⇒ **VOLET ACOUSTIQUE**

⇒ **L'utilisation du logiciel CadnaA a permis de faire une simulation de la situation existante en utilisant les résultats des mesures de bruit et les données de trafic issus des comptages routiers effectués en juin 2017**

⇒ **Après simulation de l'état initial, les résultats caractérisent une zone d'ambiance sonore modérée en période diurne et nocturne pour l'ensemble des points de mesure acoustique, ne dépassant pas le seuil réglementaire des 65 dB(A) en période diurne, et des 60 dB(A) en période nocturne, le long de la future déviation**

⇒ **Excepté pour la zone du bâti de la parcelle AR41 qui dépasse le seuil réglementaire des 65 dB(A) en période diurne au rez-de chaussée et au premier étage, dû à sa proximité de la RD250**

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

⇒ VOLET ACOUSTIQUE

⇒ **Cartographie du bruit au niveau de la future déviation – Etat initial – Période diurne**

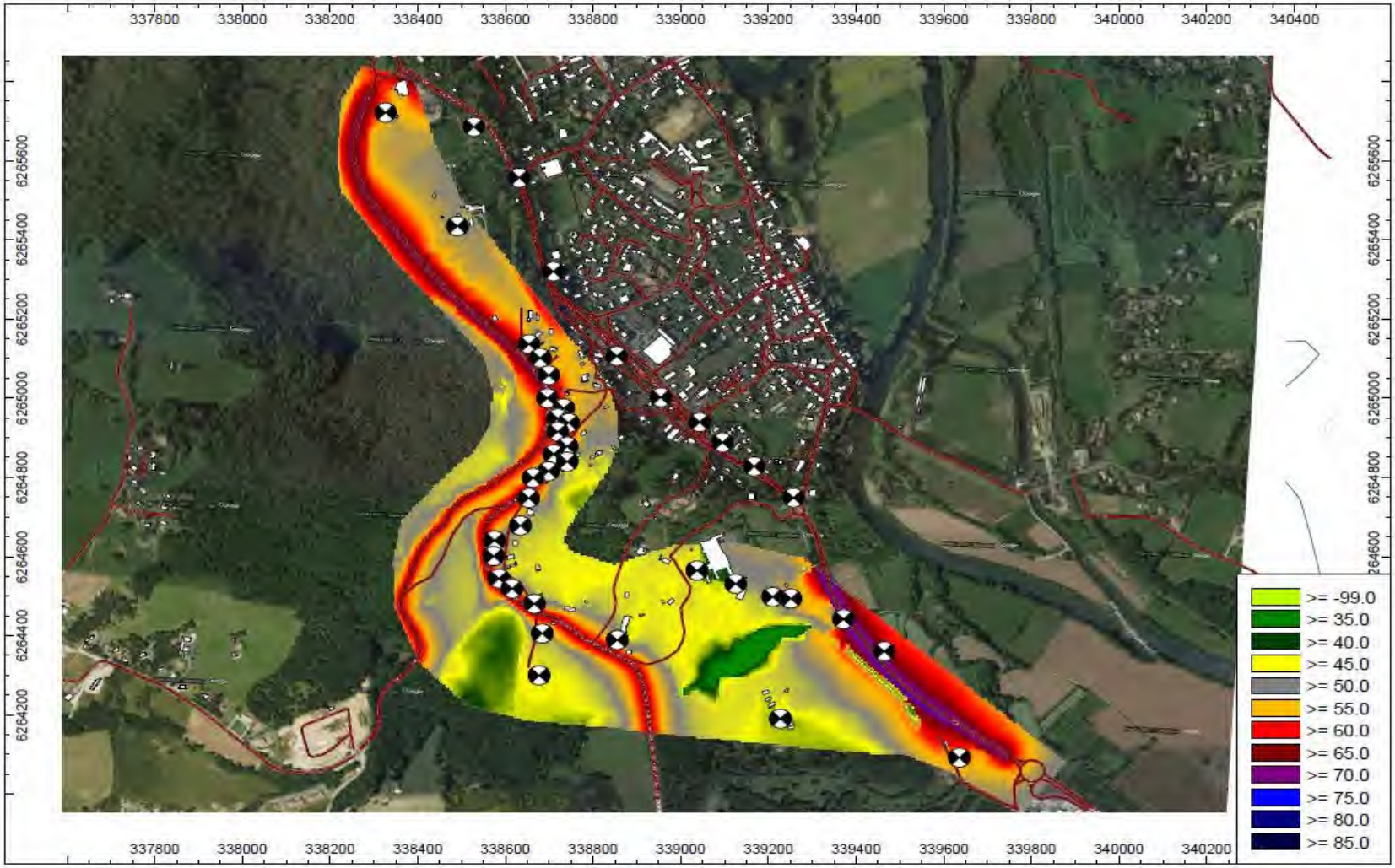

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

⇒ **VOLET ACOUSTIQUE**

⇒ **Le long de la RD932 existante, les résultats de la simulation ont montré que certains points ont un niveau sonore dépassant les seuils réglementaires des 65 dB(A) en période diurne et des 60 dB(A) en période nocturne, aux rez-de-chaussée et aux premiers étages des habitations**

⇒ **La RD932 a un trafic actuellement important expliquant le niveau sonore obtenu pour ces points.**

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

Zone humide

⇒ **INVENTAIRES FAUNE FLORE**

⇒ **Milieux naturels – flore**

⇒ **Quelques habitats (6) d'intérêt communautaire (Directive Habitats) mais de faible surface et d'enjeu faible**

⇒ **Zones humides**

- ❑ **15 sondages pédologiques réalisés ;**
- ❑ **0.96 hectares au total de Zone Humide selon arrêtés du 24 juin 2008 et 1er octobre ;**
- ❑ **50 m² au total de Zone Humide selon arrêt du Conseil d'Etat du 22 février 2017 ;**

⇒ **100% des habitats zone humide d'enjeu faible**

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

PYRENEES ATLANTIQUES

Zones humides (1/2)

Etablissement de l'avant-projet et des dossiers réglementaires pour le projet de contournement d'Ustaritz - Aspects Faune-Flore

Aire d'étude

Réseau hydrographique

Sondages pédologiques (p.)

Habitats de zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009

Zones humides surfaciques

Zones humides linéaires

Zones humides ponctuelles

biotope

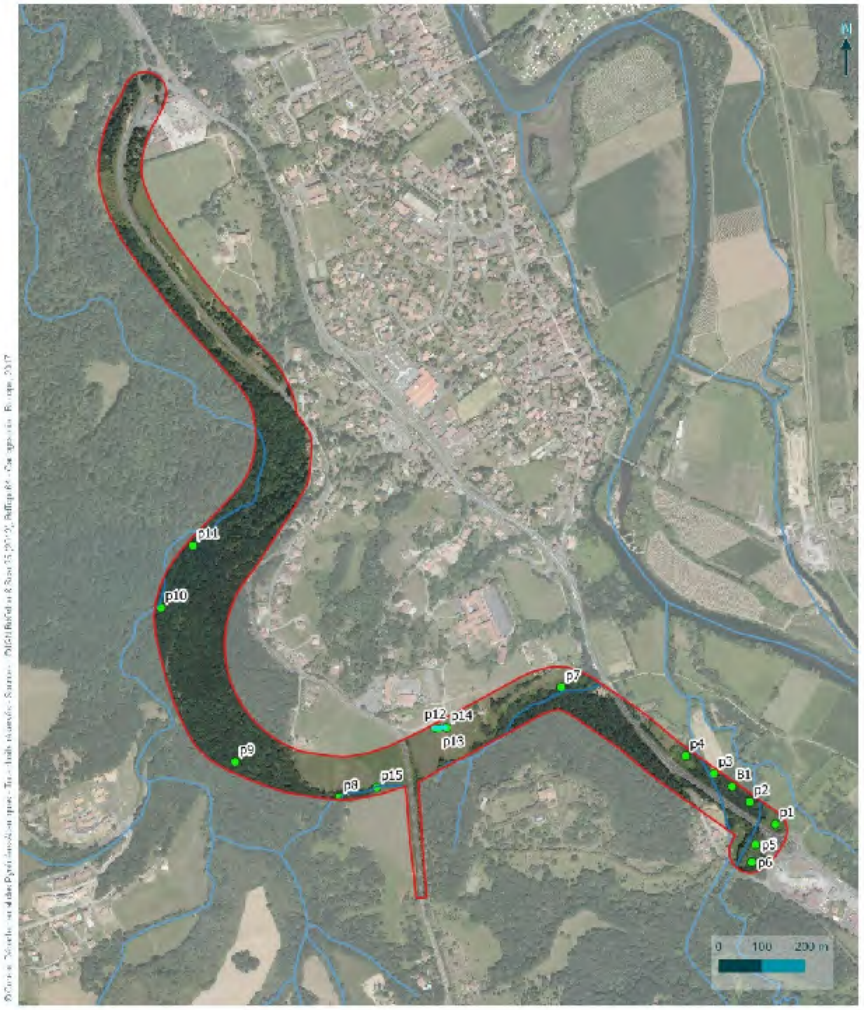

PYRENEES ATLANTIQUES

Zones humides (2/2)

Etablissement de l'avant-projet et des dossiers réglementaires pour le projet de contournement d'Ustaritz - Aspects Faune-Flore

Aire d'étude

Réseau hydrographique

Sondages pédologiques (p.)

Habitats de zones humides selon l'arrêt du Conseil d'Etat du 22 février 2017

Zone humide linéaire

biotope

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

Cuivré des marais

⇒ INVENTAIRES FAUNE FLORE

Faune

⇒ **Pour les insectes, présence du Cuivré des marais (papillon protégé, enjeu moyen) confirmée sur les 2 parcelles de « friche » les plus au sud. Certains secteurs de boisements avec arbres sénescents colonisé par le Grand Capricorne (coléoptère protégé, enjeu moyen) et le Pique-prune est potentiel (enjeu fort);**

⇒ **Pour les chiroptères, activité forte et potentialités fortes de gîtes dans le boisement au sud-ouest (cortège forestier avec Sérotine commune en enjeu fort, Murin de Bechstein en enjeu fort, Oreillard gris en enjeu moyen, la Barbastelle d'Europe en enjeu moyen, Noctule de Leisler enjeu moyen, Murins);**

⇒ **Amphibiens, pas d'enjeu particulier;**

Murin de Bechstein

Grand Capricorne

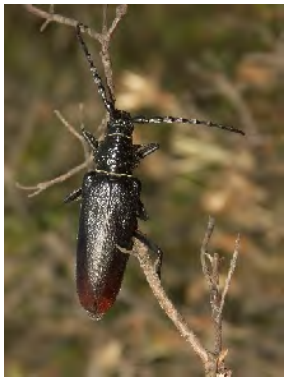

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

⇒ INVENTAIRES FAUNE FLORE

Faune (Suite)

Clausilie basque

Aigle botté

⇒ **Oiseaux, 6 stations de Gobemouche gris (espèce protégée), assez commun dans le secteur. Un couple d'Aigle botté (rapace protégé) niche en limite de l'aire d'étude au niveau de la propriété de Latsagaina (boisement au nord, enjeu fort). Présence de nids de Milan noir (rapace protégé) également au niveau de Latsagaina. Présence du Martin pêcheur, Pic épeichette, Fauvette des jardins et Bouvreuil pivoine, classés comme enjeux faibles;**

⇒ **Mammifères, 3 pièges photos ont été installés. La présence de la Loutre sur le ruisseau Latsa et potentielle sur le Halzabaltzako Erreka et la genette a été confirmée par l'observations d'indices de présence. L'Ecureuil roux est présent dans tous les boisements ;**

⇒ **Pour les reptiles, la diversité est très faible (présence de la Couleuvre verte et jaune et du Lézard des murailles, en enjeu faible) et les habitats sont relativement rares;**

⇒ **Mollusques terrestres, présence de la Clausilie basque (espèce d'escargot protégé) dans le boisement.**

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

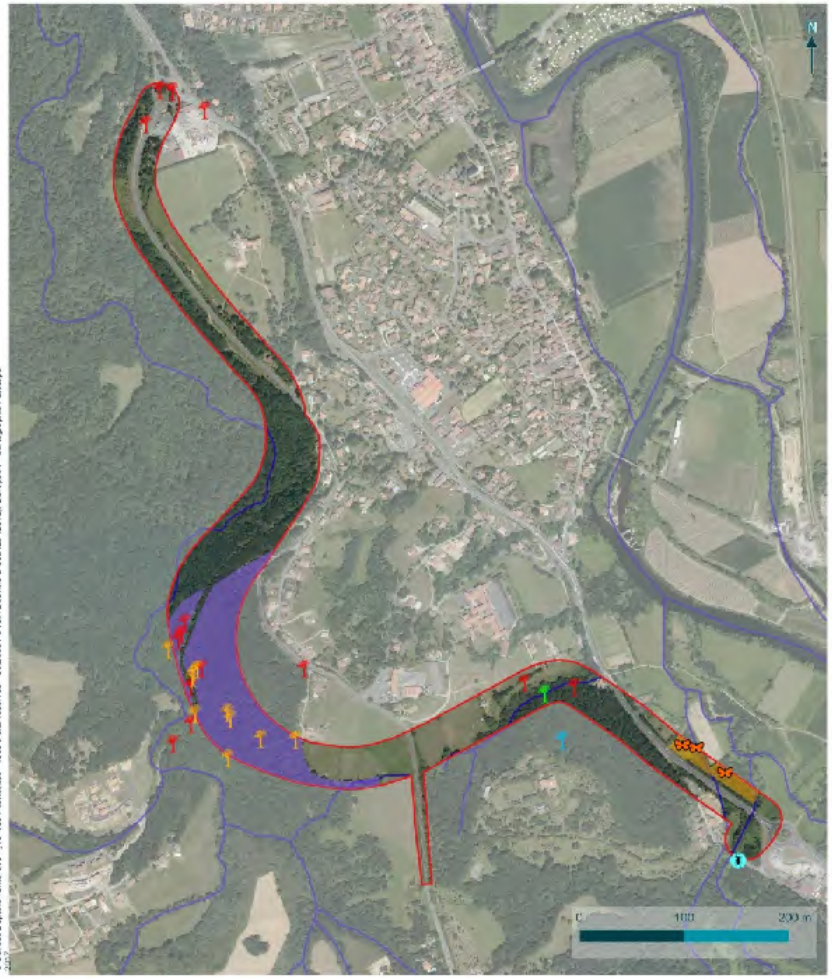

Insectes

Etablissement de l'avant-projet et des dossiers réglementaires pour le projet de contournement d'Ustaritz - Aspects Faune-Flore

Aire d'étude
Réseau hydrographique

INSECTES

Cuivré des marais
Habitat

Grand Capricorne
Arbre-gîte potentiel
Arbre-gîte avéré
Habitat favorable

Osmoderme
Arbre-gîte potentiel

Lucane cerf-volant
Arbre-gîte avéré
Individu

biotope

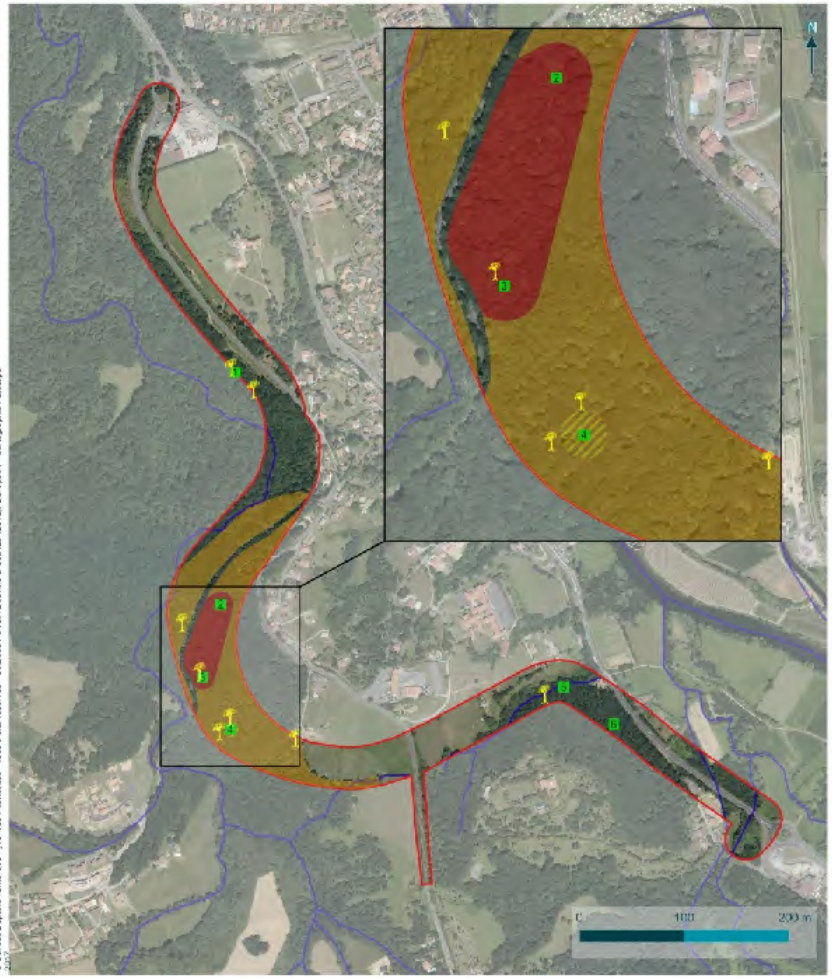

Chiroptères

Etablissement de l'avant-projet et des dossiers réglementaires pour le projet de contournement d'Ustaritz - Aspects Faune-Flore

Aire d'étude
Réseau hydrographique

CHIROPTERES

Dispositif d'enregistrement (SM2bat)
Arbres à cavités (gîtes potentiels)

Habitat

Oreillard gris : territoire de chasse
Sérotine commune : gîte probable
Espèces arboricoles : zone de gîte favorable

biotope

PYRENEES ATLANTIQUES LE DEPARTEMENT

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

⇒ **Etudes environnementales restant à mener :**

⇒ **Insertion paysagère**

⇒ **Dimensionnement protections phoniques**

⇒ **Eau**

⇒ **Échanges avec DREAL et DDTM**

⇒ **Recherche complémentaire sur les mollusques terrestres (clausilie basque et/ou hélice de Navarre)**

AVANCEMENT ETUDES TECHNIQUES

⇒ COMPTAGES ROUTIERS

⇒ **Des comptages routiers ont été réalisés en régie du 7 au 26 juin 2017 sur : RD932 / RD250 / RD88**

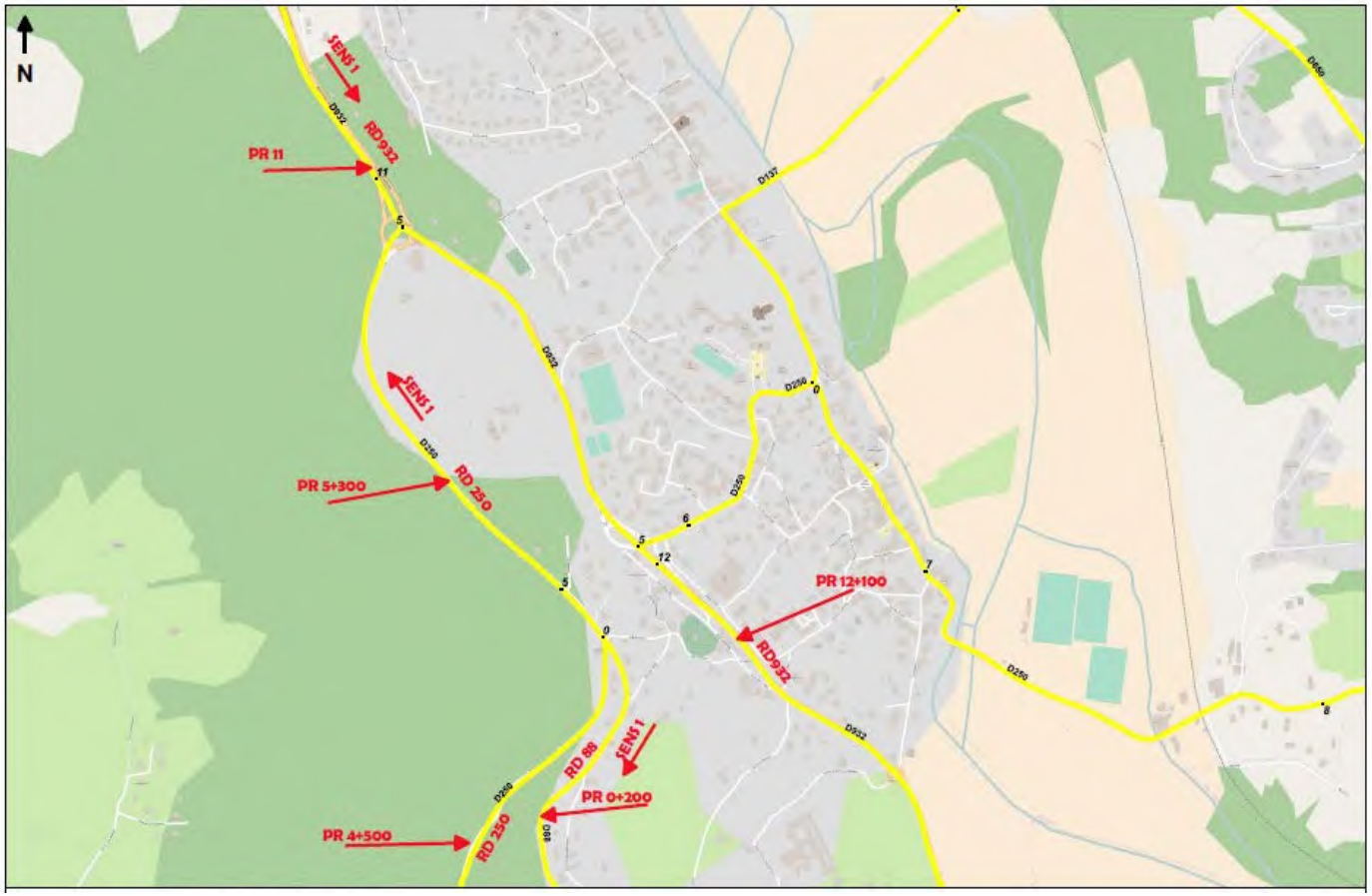

AVANCEMENT ETUDES TECHNIQUES

⇒ COMPTAGES ROUTIERS

TMJA	Comptages Février 2013	Estimation Juin 2013	Comptages Juin 2017	évolution
RD932 bourg	18 000	19 800	20 900	+ 5.6 %
RD250	4 550	5 005	5 850	+ 16.9 %
RD250 hardoia	1 883	2 071	2 550	+ 23.1 %
RD88	3 360	3 696	4 400	+ 19 %

⇒ **Les résultats des campagnes de comptages de 2013 et de 2017 font ainsi apparaître des augmentations de trafic de l'ordre de 6 % sur la RD932 en traversée d'agglomération et de l'ordre de 19 % sur les RD88. La RD250 voit son trafic augmenter entre 17 et 23 %.**

⇒ **Prochaine campagne du 5 au 12 décembre sur les mêmes points que juin 2017**

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
PREMIERES EBAUCHES

⇒ **Sur la partie Nord, l'objectif est de limiter les entrées en terre afin que ces dernières n'empiètent pas sur le cours d'eau Halzabaltzako, tout en conservant le principe de la bande de prise en considération**

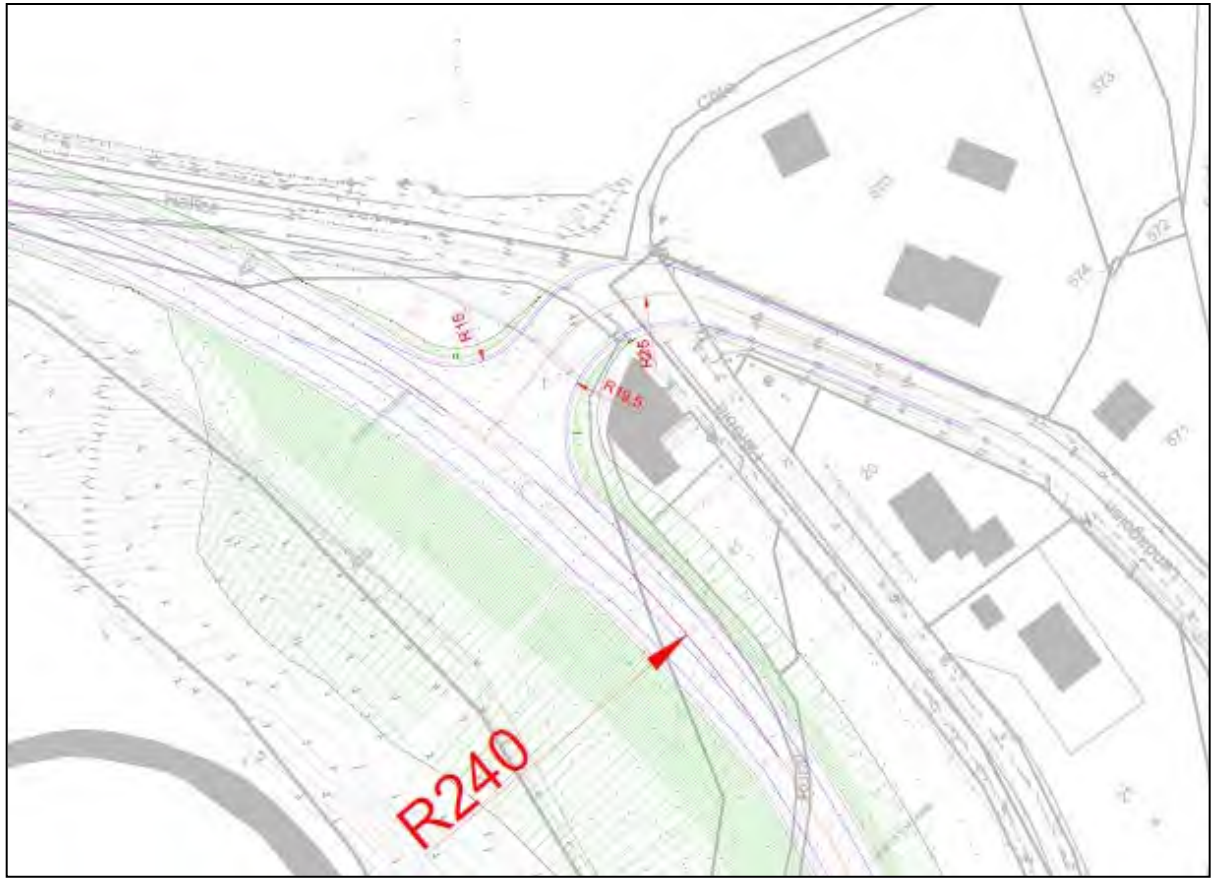

Principe proposé de tracé en cours d'étude (non finalisé) et non validé

Cette solution

- **Reprend le tracé actuel de la RD250 jusqu'au carrefour avec la RD88**
- **Contourne la parcelle AR41**
- **Evite le cours d'eau**
- **Permet la desserte des habitations par une contre allée**
- **Engendre cependant des entrées en terre importantes.**
- **Le raccordement avec la RD88 est proche de la maison parcelle AR41**

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
PREMIERES EBAUCHES

⇒ **Autre solution possible**

Cette solution

- **Éloigne légèrement le tracé de l'habitation (parcelle AR41) et repousse le raccordement à la RD88 par un giratoire plus au nord**
- **Permet les échanges**
- **Améliore la sécurité**
- **Consomme cependant plus de foncier dont un bâti**

Principe proposé de tracé en cours d'étude (non finalisé) et non validé

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
PREMIERES EBAUCHES

⇒ **Sur la partie Ouest, 2 variantes ont été étudiées ;**

⇒ **La première V1 offre un linéaire de chaussée plus faible à créer mais ne permet pas de réutiliser une partie du tracé sur la RD250. Se situe sur un terrain très pentu où des entrées en terre seront considérables.**

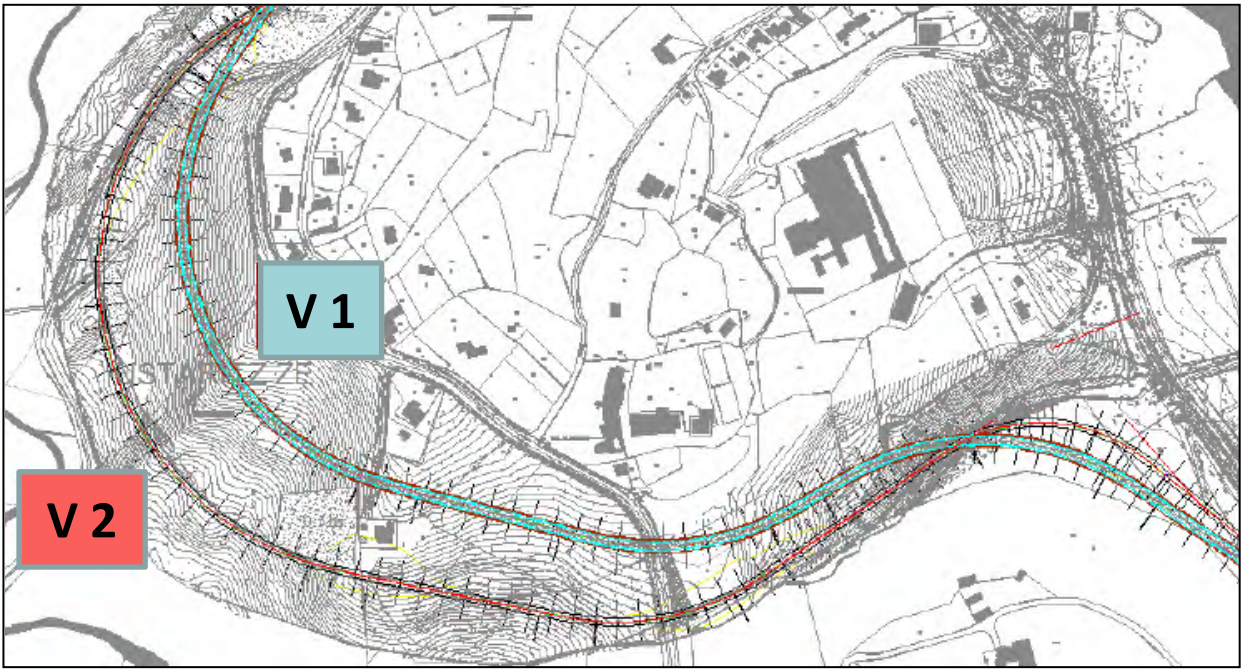

La variante V2 possède l'avantage de conserver le tracé en plan de la RD250 et d'être implantée en fond de vallée où les lignes de niveau sont plus espacées et le terrain moins pentu

⇒ **À privilégier**

Principes proposés de tracés en cours d'étude (non finalisé) et non validé

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
PREMIERES EBAUCHES

RETABLISSEMENTS

⇒ **Carrefour RD250 :**

⇒ **La conception du carrefour avec la RD250 devra prendre en compte une différence d'altimétrie entre les deux axes importante**

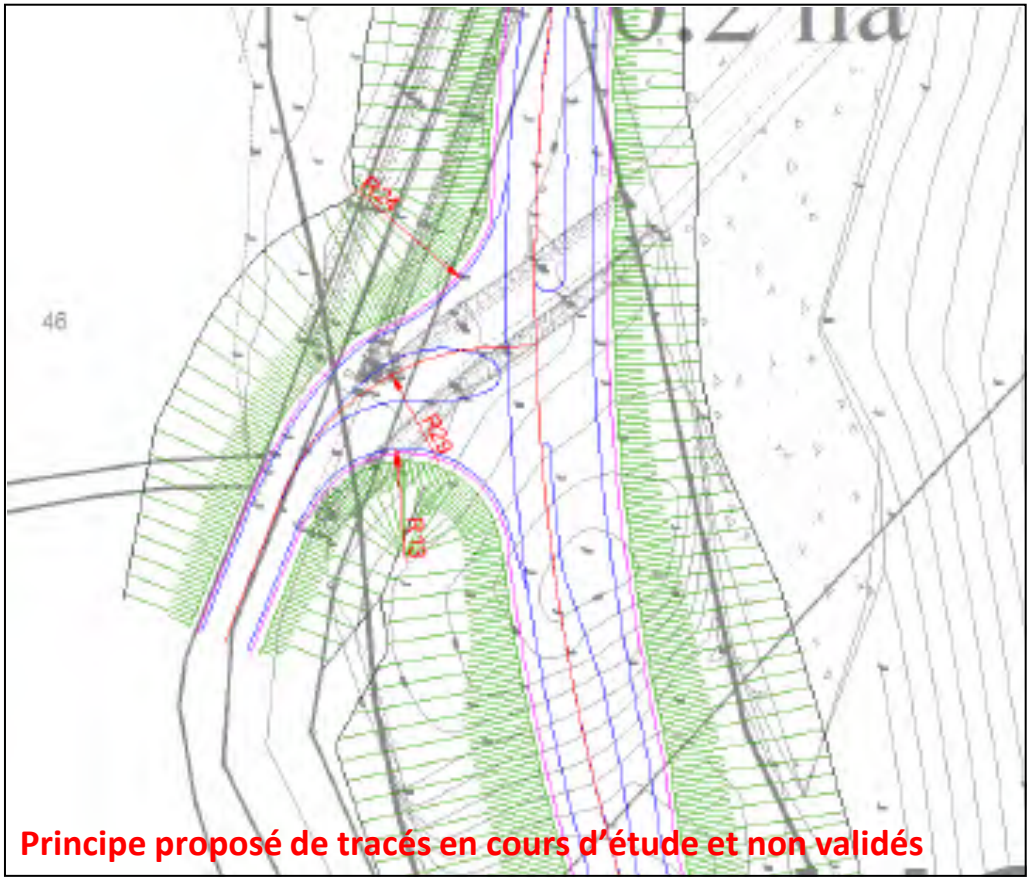

Principe proposé de tracés en cours d'étude et non validés

Pour le projet en plan, le carrefour est conçu pour permettre les girations de PL avec des rayons adaptés

Etude d'un giratoire en cours d'analyse

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
PREMIERES EBAUCHES

RETABLISSEMENTS

⇒ **Carrefour RD88 : la distance entre la RD88 et le giratoire de la RD932 étant très courte, l'échange à niveau entre le projet et la RD88 nécessiterait un abaissement de la RD88 de 3.50 m en respectant les règles de conception issues des recommandations techniques.**

⇒ **le projet de contournement passerait à priori en dessous de la RD88**

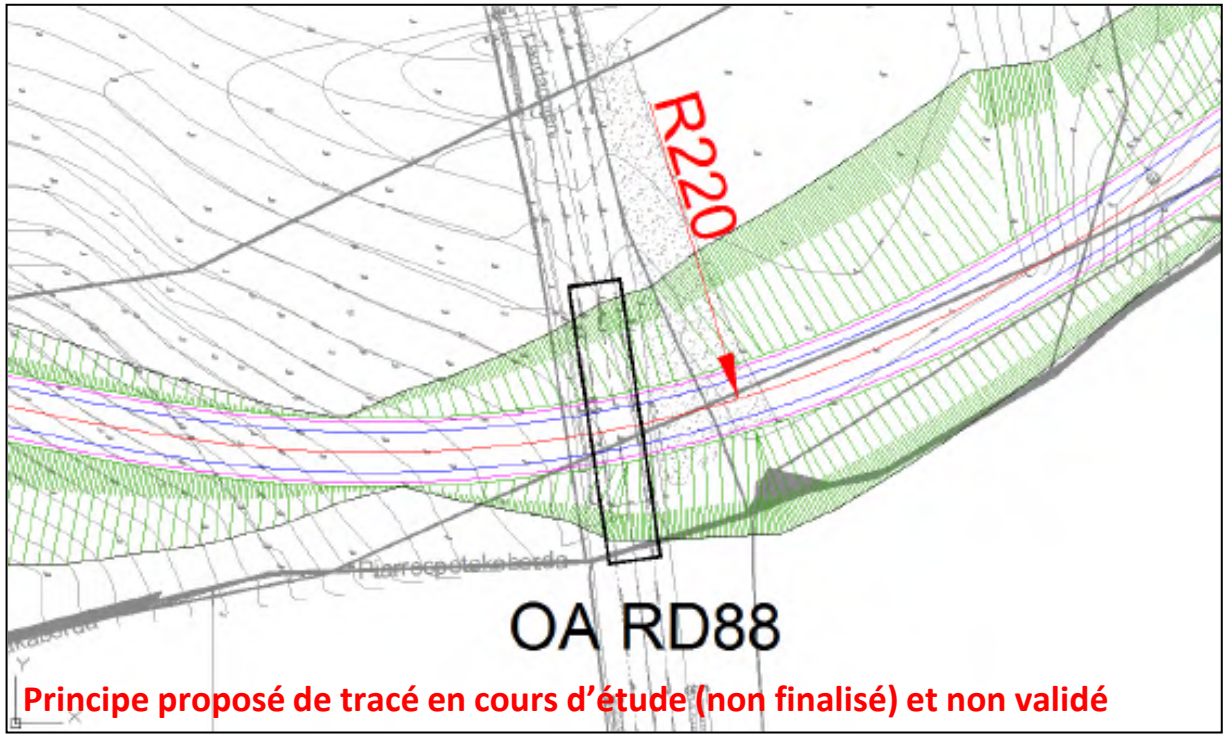

Principe proposé de tracé en cours d'étude (non finalisé) et non validé

Le profil en long est cependant travaillé afin de limiter au maximum l'écart entre la RD88 et le contournement, tout en laissant un gabarit suffisant pour le passage de véhicules de taille importante (hauteur 4.50 m)

Analyse en cours de voies de raccordement au projet de contournement

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
PREMIERES EBAUCHES

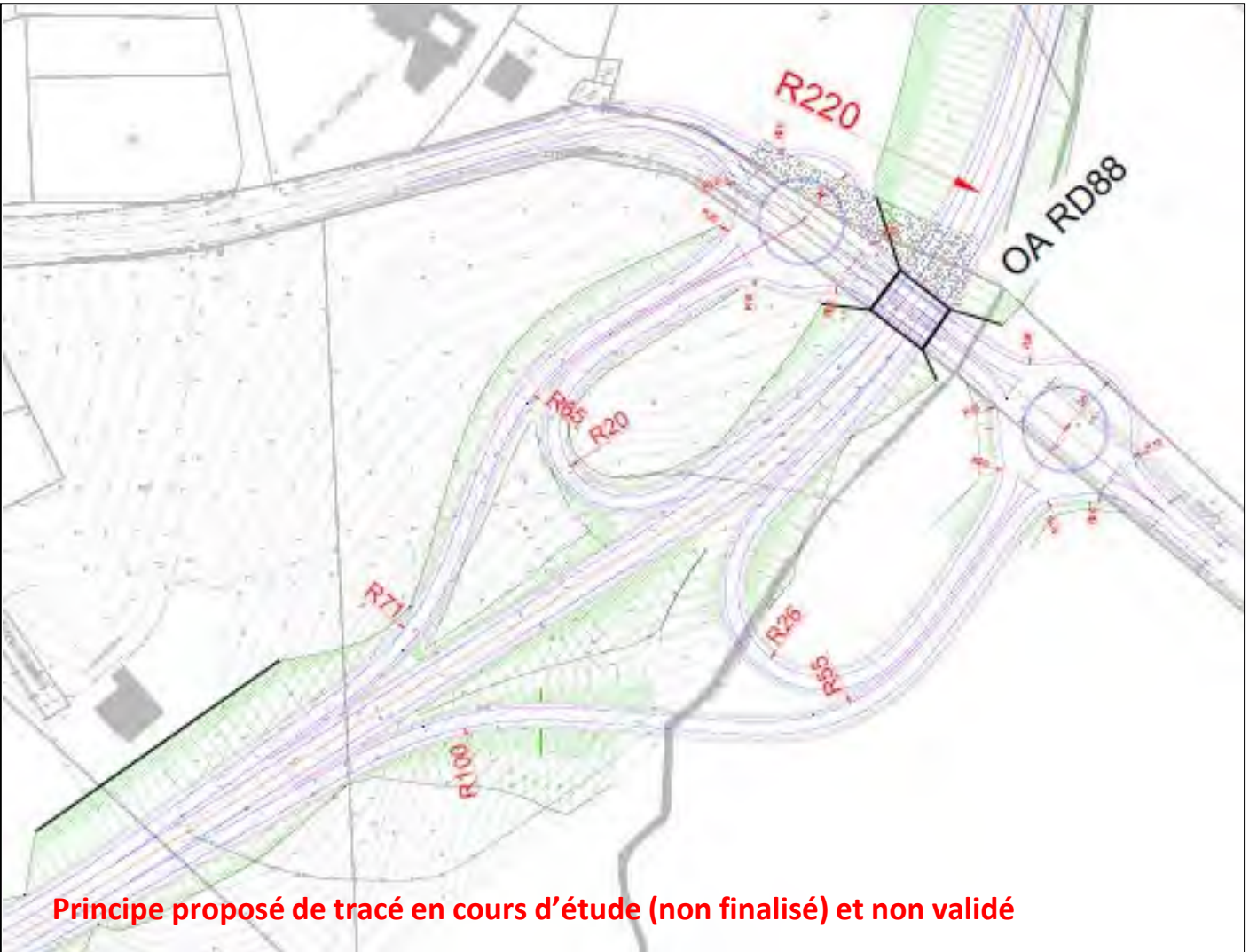

Principe proposé de tracé en cours d'étude (non finalisé) et non validé

Cette solution

- **Permet les échanges avec la RD88**
- **Cependant, solution non qualitative en terme de paysage**
- **Consommatrice d'espace**
- **Coût élevé**

Solution intermédiaire en cours d'étude

PYRENEES ATLANTIQUES LE DEPARTEMENT

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
PREMIERES EBAUCHES

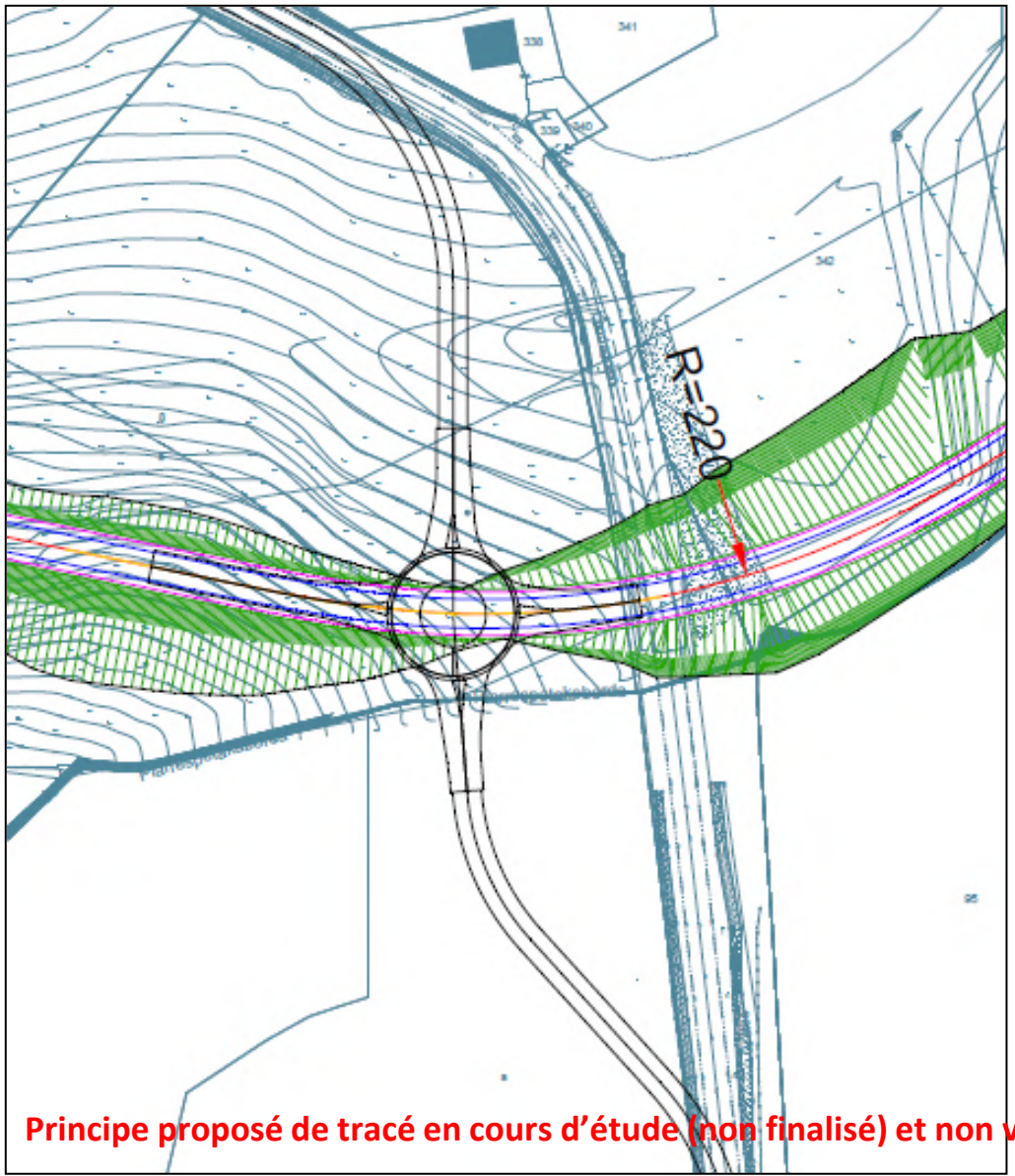

Principe de carrefour giratoire à niveau avec la RD88

- **permet les échanges**
- **améliore la sécurité**
- **consomme également de l'espace**

Principe proposé de tracé en cours d'étude (non finalisé) et non validé

PYRENEES ATLANTIQUES LE DEPARTEMENT

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
PREMIERES EBAUCHES

La partie Sud concerne le raccordement à la RD932 sur la commune de Larressore où deux raccordements ont été envisagés ; un sur le giratoire RD932/RD20 et un directement sur la RD932 plus au nord

⇒ **L'implantation du raccordement direct sur la RD932 est complexe eu égard à la différence d'altimétrie entre la RD88 et la RD932**

⇒ **Un raccordement intermédiaire serait également complexe**

⇒ **Un raccordement sur le giratoire RD932/RD20 semble préférable**

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
PREMIERES EBAUCHES

⇒ **Une alternative consiste à faire passer le contournement sur le tracé actuel de la RD932 et de créer une voie nouvelle d'entrée à Ustaritz depuis le giratoire passant au Nord du contournement**

⇒ **Cette solution permet ainsi d'éviter l'ensemble des habitations avoisinantes**

⇒ **Un soutènement sera néanmoins nécessaire entre le contournement et la nouvelle voie d'entrée sur Ustaritz (différence d'altimétrie conséquente et emprise restreinte)**

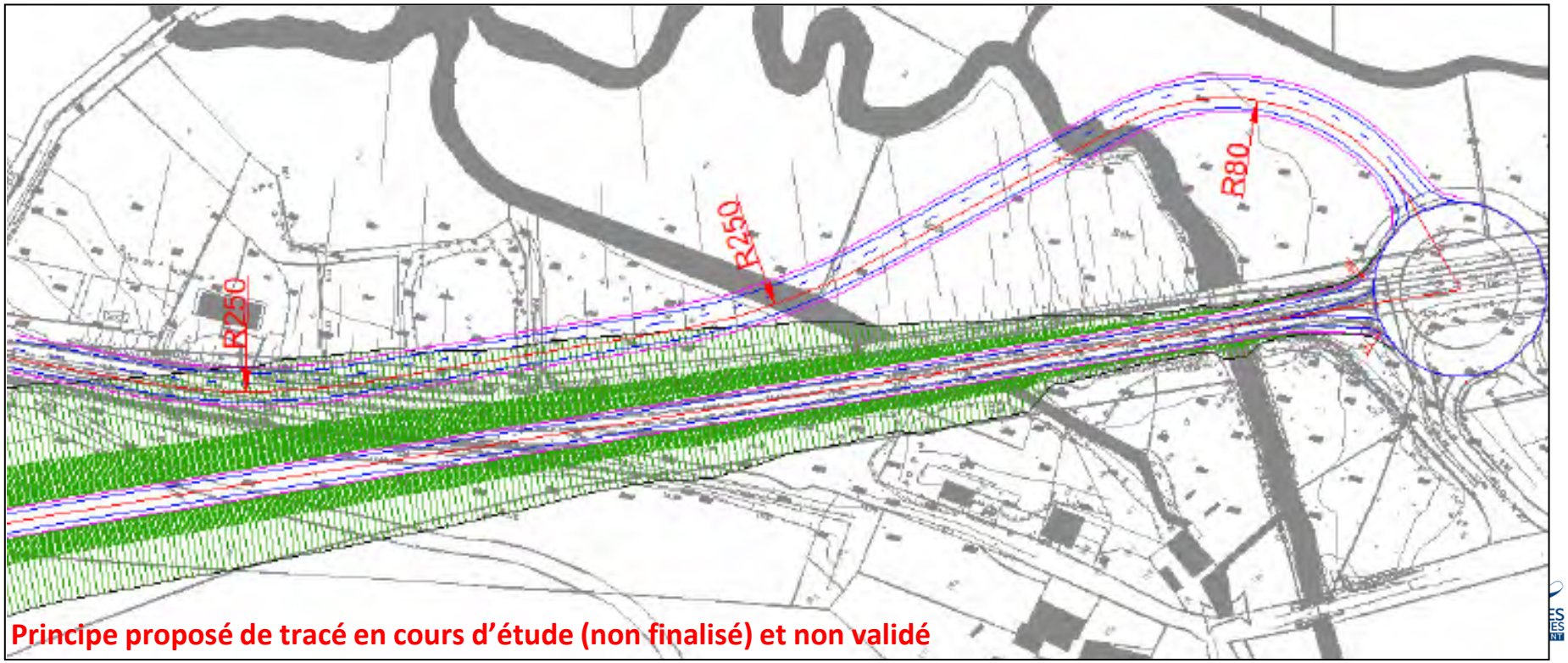

Principe proposé de tracé en cours d'étude (non finalisé) et non validé

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
ETUDES TECHNIQUES A MENER

⇒ **Réalisation étude géotechnique préalable du 4 au 8 décembre**

⇒ **Pd : pénétromètre dynamique**

⇒ **F : sondage à la pelle mécanique**

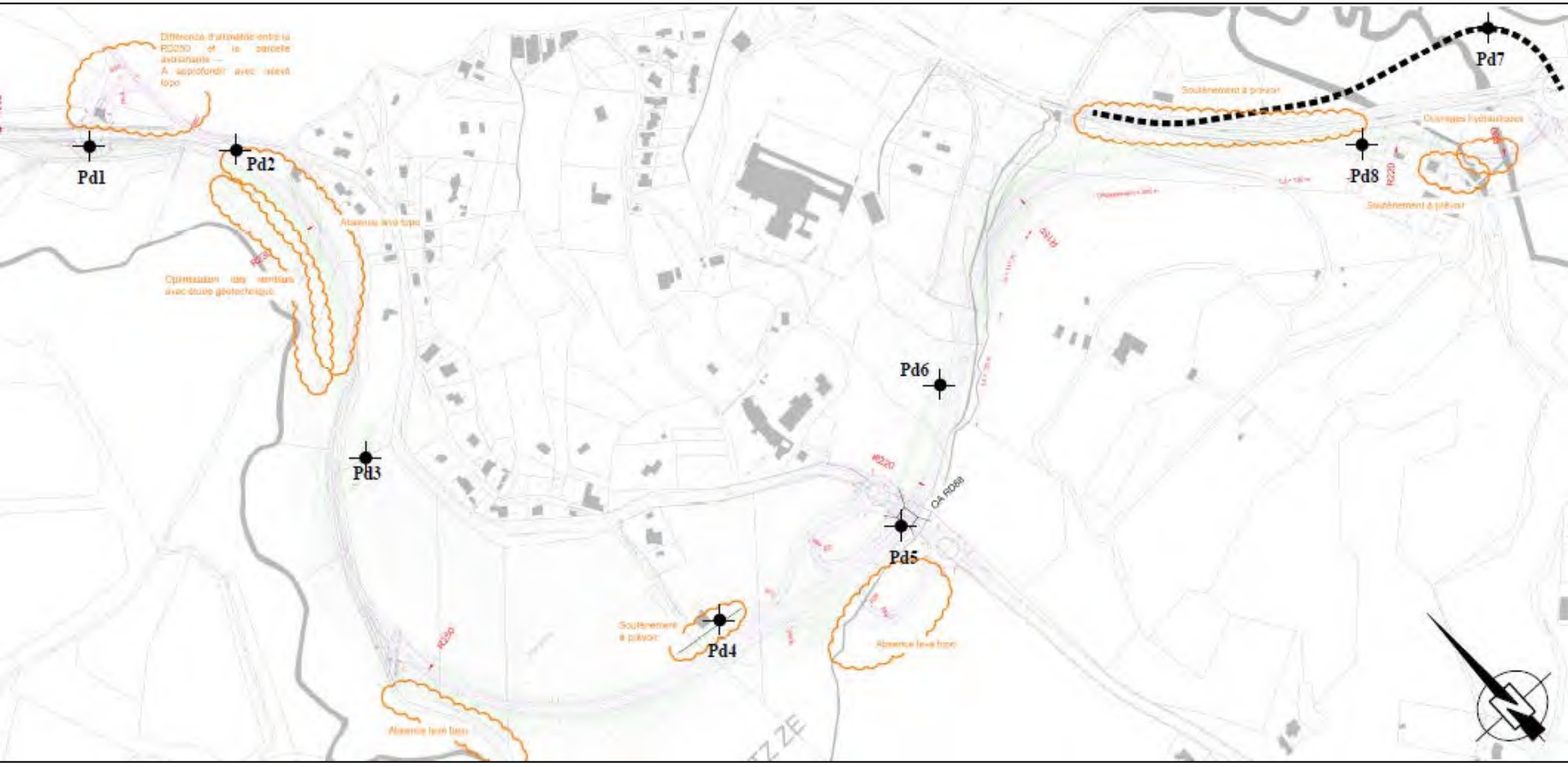

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
ETUDES TECHNIQUES A MENER

⇒ **Etudes hydrauliques**

⇒ **Etudes assainissement**

⇒ **Calage carrefour RD250**

⇒ **Etude précise du carrefour avec la RD88 (dénivelé et giratoire)**

⇒ **Calage RD932 Sud**

⇒ **Voie véhicules lents en cours d'étude**

⇒ **Dimensionnement protections phoniques éventuelles**

CALENDRIER ET MODALITES
de la CONCERTATION PROPOSES

⇒ Le calendrier :

⇒ **Octobre 2017 : mise en ligne sur les sites internet du Département et des communes ;**

- **Volets trafic et acoustique**
- **Données environnementales**
- **Calendrier à jour**
- **Arrêté modificatif du PCD**

⇒ **décembre 2017 : réunion des comités de quartier et associations**

⇒ **Décembre/janvier 2017 : diffusion d'une plaquette avec les grands principes du projet et les études menées, le calendrier**

⇒ **Rencontre riverains**

CALENDRIER ET MODALITES
de la CONCERTATION PROPOSES

⇒ Le calendrier :

- ⇒ **Début 2018 : Nouvelles rencontres comités de quartier, associations et riverains concernés**
- ⇒ **Fin premier trimestre 2018 : dossier de concertation et registres mis à disposition du public pendant un mois avec tenue de permanences (mise en ligne du dossier de concertation sur les sites internet du Département et des communes)**
- ⇒ **Bilan de la concertation (présentation aux élus avant finalisation)**
- ⇒ **2ème trimestre 2018 : réunion publique d'information sur le bilan de la concertation et présentation du projet finalisé qui sera soumis à enquête publique**
- ⇒ **Mise en ligne du bilan de la concertation sur les sites internet du Département et des communes ; diffusion et mise en ligne d'une plaquette sur le projet final suite à la concertation**

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET ET DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES ET CONCERTATION ASSOCIEE

⇒ **Calendrier global :**

- ⇒ **Avant Projet début 2018**
- ⇒ **Etudes environnementales finalisées 1er trimestre 2018**
- ⇒ **Concertation règlementaire menée 1er trimestre 2018**
- ⇒ **Dépôt des dossiers règlementaires 2ème trimestre 2018 et instruction par les services de l'Etat**
- ⇒ **Enquête publique (1 mois) envisagée début 2019**
- ⇒ **Arrêté de DUP, dossier loi sur l'eau, autorisation CNPN, attendus pour 2019**
- ⇒ **Acquisitions foncières à l'amiable ou à l'expropriation 2019/2020**

Merci pour votre attention

Contournement d'Ustaritz

Compte rendu de réunion

Date :	**05 décembre 2017**
Lieu :	**Mairie d'Ustaritz _ salle Gaztelondoa**
Objet :	**Point d'avancement et présentation de résultats**

Participants	
COMMUNE D'USTARITZ	
Françoise Gallois	Adjointe au maire
COMITES DE QUARTIER/ASSOCIATIONS	
M. DECHA	CDQ SAINT MICHEL
M. DUVIVIER	CDQ SAINT MICHEL
M. PIERAGNOLO	CDQ ETXEHASIA
M. DIAZ	CDQ ETXEHASIA / UDE
M. DARDEN	UDE
M. DAGUERRE	CDQ ETXEHASIA
M. LAFFITTE	ASKI
M. DORATEGUY	ASKI
M. IRIARTE	ASKI
DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES	
DGAPID/DINFRA/SEPI Mélanie Chauvin Jean-Baptiste Lataillade	 Chef de service Technicien

PJ au présent compte rendu : présentation du 27 novembre 2017

PROCHAINES REUNIONS :

- **Rencontre avec l'association EZ HUNKI de Larressore**

1. Introduction

Cette réunion a pour objet de présenter un point sur l'avancement des études en cours, et les résultats de faisabilité des rétablissements des RD250 et RD88 avec le projet.

Introduction faite par Mme Gallois, adjointe au maire.

2. Présentation des résultats des rétablissements

Présentation par Mme Chauvin de l'avancement des études ;

- **Milieu physique**
- **Milieu humain et socio économique**
- **Volet air/santé**
- **Volet acoustique**
- **Milieu naturel : inventaire faune/flore**
- **Comptages routiers de juin 2017**

et des **<u>premières esquisses</u>** de rétablissement des carrefours (esquisse à affiner):

- Carrefour RD250 – partie nord :

La première solution contourne l'habitation située sur la parcelle AR41 et le raccordement est proche de ce bâti.

La deuxième solution de type giratoire améliore la sécurité et permet les échanges. Consomme cependant plus de foncier dont un bâti (plan à affiner).

Pas de remarques particulières sur ces deux propositions.

- Carrefour RD250 – partie sud :

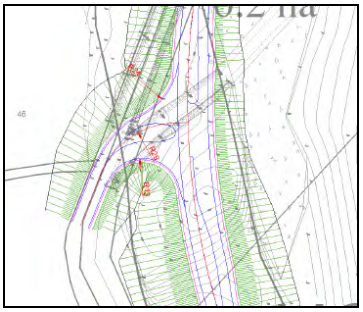

Solution présentée qui consiste en un carrefour en T.

Le comité de quartier Etxehasia n'est pas favorable à cette solution étant donné le trafic et les échanges avec le quartier, et de plus en constante augmentation.

Il est demandé que ce carrefour soit traité d'une autre manière dans la mesure du possible, afin d'éviter le tourne à gauche. Un carrefour de type giratoire serait à privilégier.

- Carrefour RD88 – partie sud :

Le projet de contournement passe en dessous de la RD88, sauf dans la dernière proposition pour le principe de giratoire avec une rectification de tracé de la RD88 (en cours d'étude).

Les principes de solution de carrefour avec la RD88 n'ont pas fait l'objet de remarques particulières.

- Raccordement partie sud sur le giratoire RD932/RD20 :

L'implantation d'un raccordement direct sur la RD932 n'étant pas possible, le raccordement sur le giratoire sera préférable.

La solution présentée permet d'éviter l'ensemble des habitations du quartier Ospitalea mais se situe en zone inondable.

3. Présentation de l'étude géotechnique préalable G1

Visite effectuée avec la société GEOTEC sur le terrain le 17 novembre 2017.

Implantation prévisionnelle des sondages :

Pd : 8 pénétromètres dynamiques

F : 8 sondages à la pelle mécanique

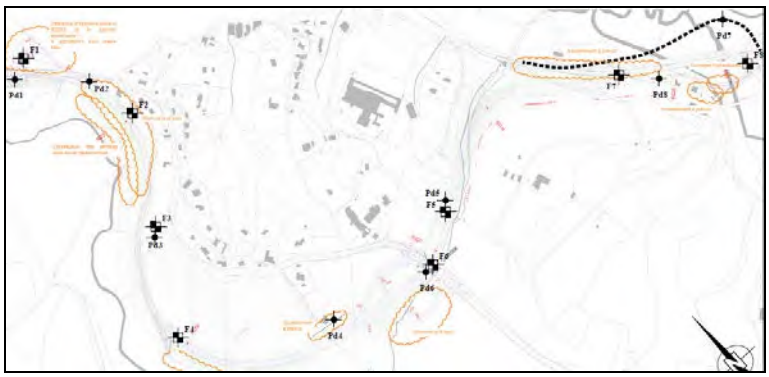

Réalisation prévue du 4 au 8 décembre 2017.

4. Calendrier

Le calendrier des phases de concertation a été présenté.

La concertation réglementaire est prévue en 2018, avec un dossier et registres mis à disposition du public pendant un mois.

Une réunion publique est prévue pour présenter le bilan de la concertation et le projet finalisé, au 2ième trimestre 2018.

Le calendrier global a également été présenté ;

- Enquête publique d'un mois envisagée début 2019
- Arrêté de DUP, dossier loi sur l'eau, autorisation CNPN, attendus pour 2019.

De nouvelles rencontres avec les comités de quartier et associations seront organisées au 1er trimestre 2018.

Contournement d'Ustaritz

Compte rendu de réunion

Date :	**19 décembre 2017**
Lieu :	**Mairie de Larressore**
Objet :	**Point d'avancement et présentation de résultats**

Participants	
COMMUNE DE LARRESSORE	
Monsieur LAMERENS	Maire de Larressore
DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES	
DGAPID/DINFRA/SEPI Mélanie Chauvin Jean-Baptiste Lataillade	 Chef de service Technicien

PROCHAINE REUNION :

- **Rencontre avec l'association EZ HUNKI à organiser**

1. Introduction

Cette réunion a pour objet de présenter un point sur l'avancement des études en cours, et les résultats de faisabilité des rétablissements des RD250 et RD88 avec le projet.

2. Point d'avancement

Un point d'avancement a été fait à M Lamerens, maire de Larressore ;

- Volet air/santé
- Volet acoustique
- Volet trafic
- Inventaires faune/flore (dossier de synthèse remis à M. Lamerens)
- Présentation des carrefours et rétablissements avec RD250 et RD88
- Etude géotechnique préalable en cours
- Etapes de la concertation

Sur la commune de Larressore, la solution présentée consiste à faire passer le contournement sur le tracé actuel de la RD932 et de créer une voie nouvelle d'entrée à Ustaritz depuis le giratoire passant au Nord du contournement.

Cette solution permet ainsi d'éviter l'ensemble des habitations avoisinantes du quartier Ospitalea mais se situe en zone inondable.

Un soutènement sera néanmoins nécessaire entre le contournement et la nouvelle voie d'entrée sur Ustaritz (différence d'altimétrie conséquente et emprise restreinte) :

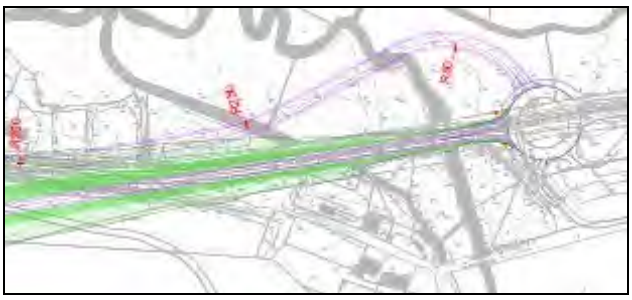

M. Lamerens précise que la solution présentée impacte considérablement des propriétés sur la commune de Larressore.

Si besoin, les services du Département pourront faire une présentation du projet au Conseil municipal lorsque celui-ci sera abouti.

Un point d'avancement sera également présenté à l'association EZ HUNKI en début d'année.

3. Poursuite de l'étude

- Rencontre avec l'association EZ HUNKI début d'année 2018
- Présentation au conseil municipal de Larressore 1er semestre 2018

Contournement d'Ustaritz

Association EZ HUNKI

13 février 2018

Mairie de Larressore

Salle du conseil

DGAPID – DINFRA - SEPI

PYRENEES ATLANTIQUES LE DÉPARTEMENT

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET ET DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES
Point d'avancement

⇒ **Depuis la réunion publique et les permanences :**

⇒ **Avancées sur les études environnementales qui alimentant les dossiers réglementaires (état initial) :**

- **Milieu physique**
- **Milieu naturel**
- **Milieu humain et socio économique**
- **Volet air/santé**
- **Volet acoustique**

⇒ **Avancées sur les études techniques :**

- **Levés topographiques**
- **Premières ébauches**

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

⇒ VOLET AIR/SANTE

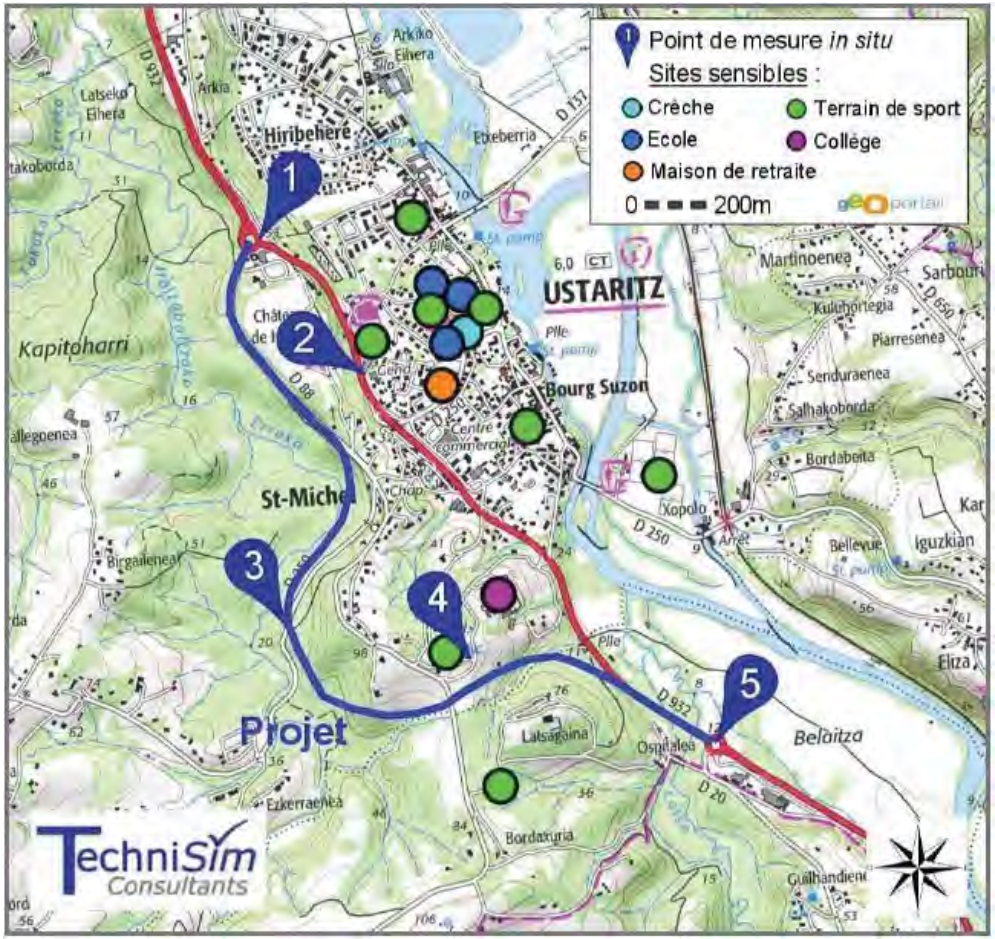

Localisation des points de mesures des qualité de l'air ;

- **Le dioxyde d'azote (NO2)**
- **Les BTEX : benzène, toluène, ethylbenzènze , xylènes**
- **Les poussières : PM10 et PM2.5**

Les mesures se sont déroulées du 21 novembre 2016 au 10 décembre 2016

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

⇒ **VOLET AIR/SANTE**

⇒ **Les teneurs mesurées pour les particules en suspension PM10 et PM2.5, et les particules BTEX respectent les valeurs réglementaires sur tous les points**

⇒ **Pour le dioxyde d'azote, les concentrations dépassent la valeur limite réglementaire annuelle au niveau des points 1 et 2 situés près du giratoire Kapito Harri et au centre bourg**

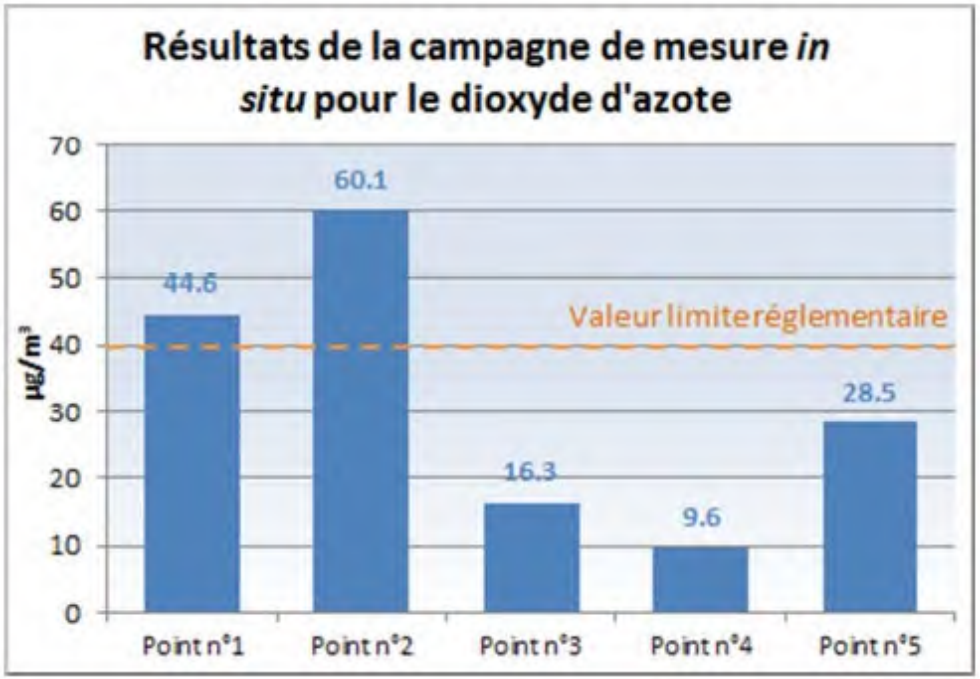

Seuil réglementaire pour le dioxyde d'azote (NO2)

- **40 µg/m3 en moyenne annuelle**

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

⇒ VOLET ACOUSTIQUE

Les mesures acoustiques in situ ont été réalisées du 19 au 22 juin 2017 sur six points fixes de mesures de bruit longue durée (24 heures) auxquels est associée douze mesures de bruit de courte durée (20 minutes)

PF1 : M. Duhalde

PF2 : M et Mme Fort au 50 côte Malkarra

PF3 : M et Mme Pasteur chemin Piarrespetakoborda

PF4 : M et Mme Decha au 254 chemin de muga

PF5 : M et Mme Maya chemin ospitalia (Larressore)

PF6 : M Brossard RD932 centre bourg

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

⇒ VOLET ACOUSTIQUE

Le tableau suivants présentent une synthèse des résultats de mesure.

Mesure de 24h	Adresse	Etage	Début de la mesure	LAeq (6h – 22h) en dB(A)	LAeq (22h – 6h) en dB(A)
PF1	123 Route du Château de Haitze 64 480 Ustaritz	RdC	19 juin 2017 17h43	55,4	48,1
PF2	50 Cote Malkarra 64 480 Ustaritz	RdC	19 juin 2017 18h08	52,7	43
PF3	11 Chemin Piarrespetakoborda 64 480 Ustaritz	RdC	20 juin 2017 19h02	43,6	36,7
PF4	254 Chemin de Muga 64 480 Ustaritz	RdC	20 juin 2017 19h54	52,9	45,7
PF5	195 Ospitaleko Bidea 64 480 Ustaritz	RdC	21 juin 2017 19h34	53,3	44,3
PF6	125 Chemin Eliza Hegi 64 480 Ustaritz	RdC	20 juin 2017 18h25	62,5	54,1

PYRENEES ATLANTIQUES LE DEPARTEMENT

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

⇒ VOLET ACOUSTIQUE

Contexte réglementaire

⇒ **Critère d'ambiance sonore (défini dans l'Arrêté du 5 mai 1995, repris dans le § 5 de la Circulaire du 12 décembre 1997).**

Type de zone	Bruit ambiant existant avant travaux toutes sources sonores confondues (en dB(A))	
	LAeq (6h-22h)	LAeq (22h-6h)
Modéré de jour et de nuit	< 65	< 60
Non modéré de jour et modérée de nuit	> ou = 65	< 60
Modéré de jour et non modéré de nuit	< 65	> ou = 60
Non modéré de jour et de nuit	> ou = 65	> ou = 60

⇒ **La caractérisation de l'ambiance sonore pré-existante (avant réalisation du projet) détermine les valeurs seuils à respecter après réalisation du projet.**

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

⇒ **VOLET ACOUSTIQUE**

⇒ **L'utilisation du logiciel CadnaA a permis de faire une simulation de la situation existante en utilisant les résultats des mesures de bruit et les données de trafic issus des comptages routiers effectués en juin 2017**

⇒ **Après simulation de l'état initial, les résultats caractérisent une zone d'ambiance sonore modérée en période diurne et nocturne pour l'ensemble des points de mesure acoustique, ne dépassant pas le seuil réglementaire des 65 dB(A) en période diurne, et des 60 dB(A) en période nocturne, le long de la future déviation**

⇒ **Excepté pour la zone du bâti de la parcelle AR41 qui dépasse le seuil réglementaire des 65 dB(A) en période diurne au rez-de chaussée et au premier étage, dû à sa proximité de la RD250**

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

⇒ VOLET ACOUSTIQUE

⇒ **Cartographie du bruit au niveau de la future déviation – Etat initial – Période diurne**

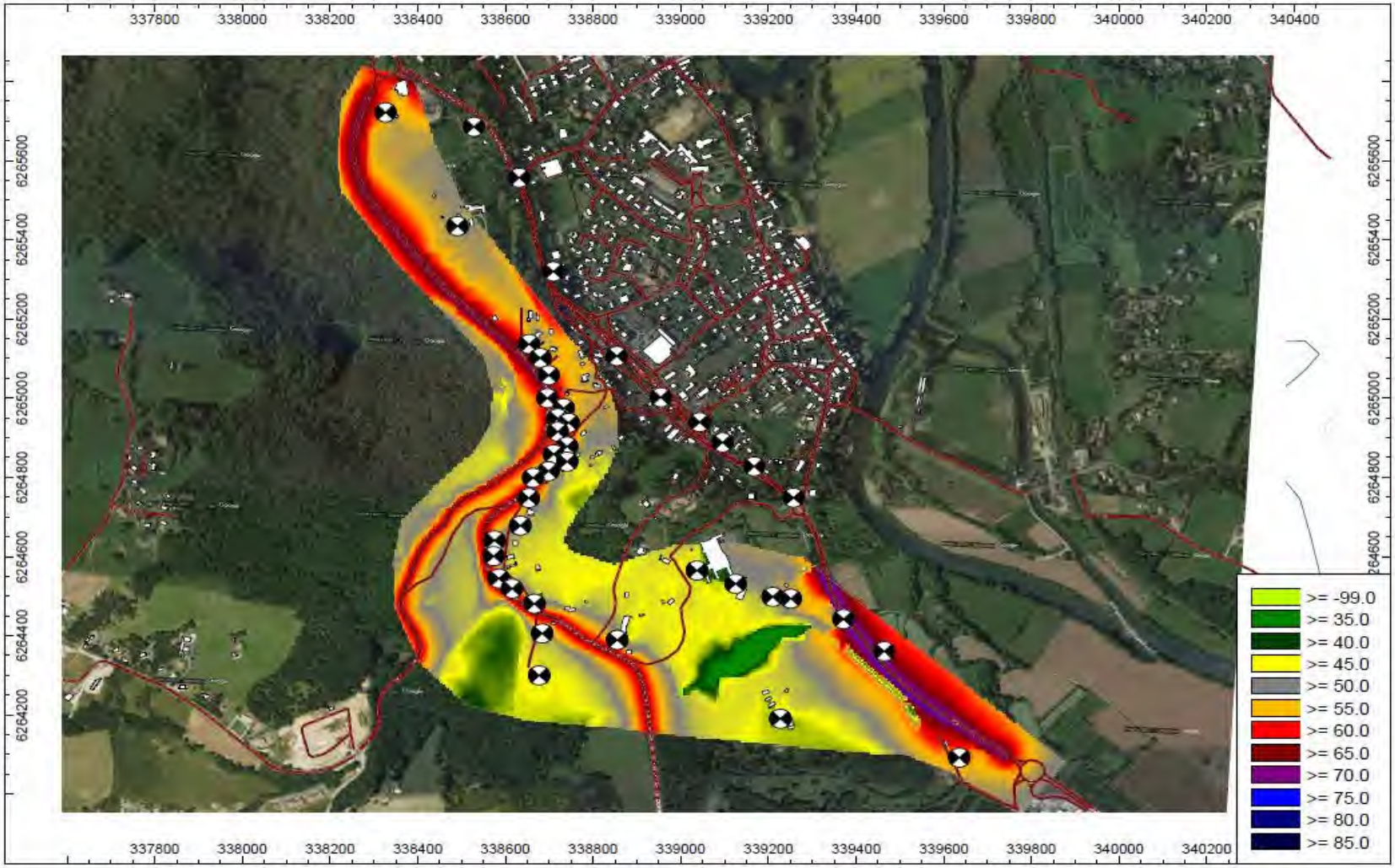

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

⇒ **VOLET ACOUSTIQUE**

⇒ **Le long de la RD932 existante, les résultats de la simulation ont montré que certains points ont un niveau sonore dépassant les seuils réglementaires des 65 dB(A) en période diurne et des 60 dB(A) en période nocturne, aux rez-de-chaussée et aux premiers étages des habitations**

⇒ **La RD932 a un trafic actuellement important expliquant le niveau sonore obtenu pour ces points.**

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

Zone humide

⇒ **INVENTAIRES FAUNE FLORE**

⇒ **Milieux naturels – flore**

⇒ **Quelques habitats (6) d'intérêt communautaire (Directive Habitats) mais de faible surface et d'enjeu faible**

⇒ **Zones humides**

- ❑ **15 sondages pédologiques réalisés ;**
- ❑ **0.96 hectares au total de Zone Humide selon arrêtés du 24 juin 2008 et 1er octobre ;**
- ❑ **50 m² au total de Zone Humide selon arrêt du Conseil d'Etat du 22 février 2017 ;**

⇒ **100% des habitats zone humide d'enjeu faible**

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

PYRENEES ATLANTIQUES

Zones humides (1/2)

Etablissement de l'avant-projet et des dossiers réglementaires pour le projet de contournement d'Ustaritz - Aspects Faune-Flore

Aire d'étude

Réseau hydrographique

Sondages pédologiques (p.)

Habitats de zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009

Zones humides surfaciques

Zones humides linéaires

Zones humides ponctuelles

biotope

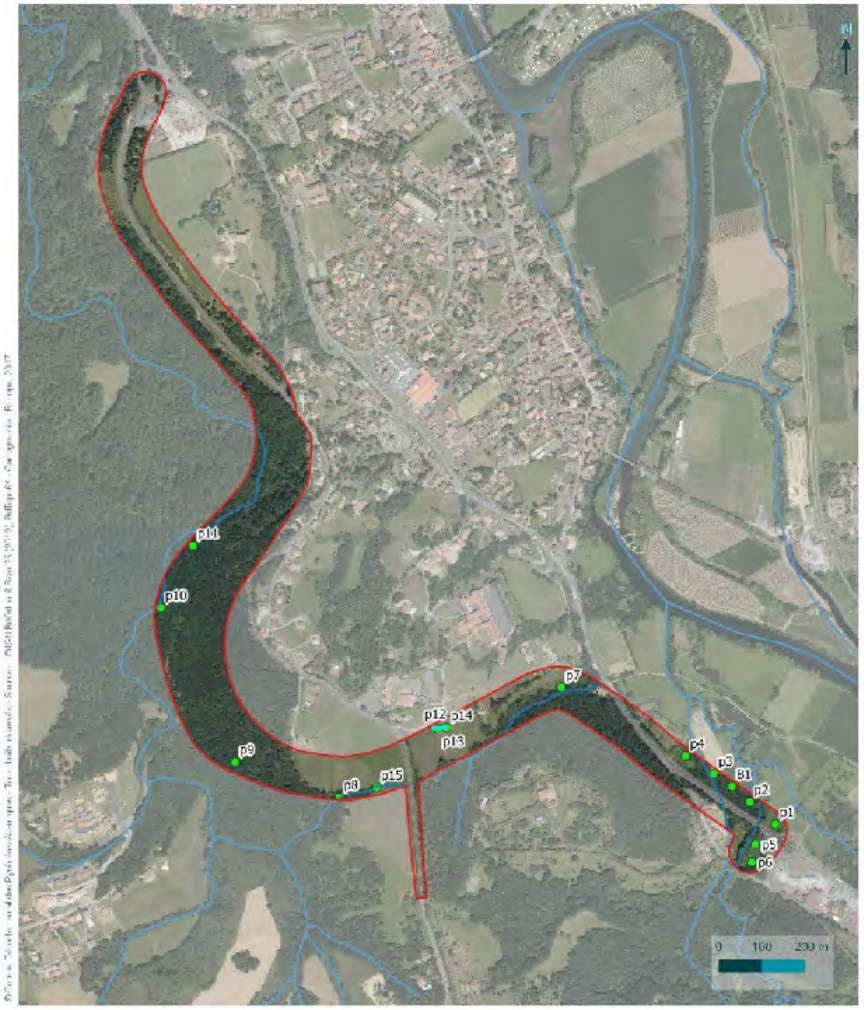

PYRENEES ATLANTIQUES

Zones humides (2/2)

Etablissement de l'avant-projet et des dossiers réglementaires pour le projet de contournement d'Ustaritz - Aspects Faune-Flore

Aire d'étude

Réseau hydrographique

Sondages pédologiques (p.)

Habitats de zones humides selon l'arrêt du Conseil d'Etat du 22 février 2017

Zone humide linéaire

biotope

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

Cuivré des marais

⇒ INVENTAIRES FAUNE FLORE

Faune

⇒ **Pour les insectes, présence du Cuivré des marais (papillon protégé, enjeu moyen) confirmée sur les 2 parcelles de « friche » les plus au sud. Certains secteurs de boisements avec arbres sénescents colonisé par le Grand Capricorne (coléoptère protégé, enjeu moyen) et le Pique-prune est potentiel (enjeu fort);**

⇒ **Pour les chiroptères, activité forte et potentialités fortes de gîtes dans le boisement au sud-ouest (cortège forestier avec Sérotine commune en enjeu fort, Murin de Bechstein en enjeu fort, Oreillard gris en enjeu moyen, la Barbastelle d'Europe en enjeu moyen, Noctule de Leisler enjeu moyen, Murins);**

⇒ **Amphibiens, pas d'enjeu particulier;**

Murin de Bechstein

Grand Capricorne

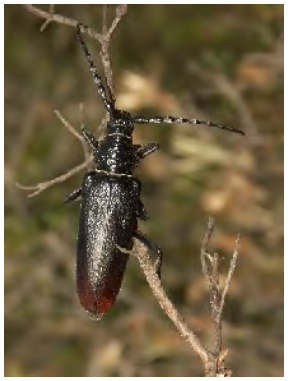

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

⇒ INVENTAIRES FAUNE FLORE

Faune (Suite)

Clausilie basque

Aigle botté

⇒ **Oiseaux, 6 stations de Gobemouche gris (espèce protégée), assez commun dans le secteur. Un couple d'Aigle botté (rapace protégé) niche en limite de l'aire d'étude au niveau de la propriété de Latsagaina (boisement au nord, enjeu fort). Présence de nids de Milan noir (rapace protégé) également au niveau de Latsagaina. Présence du Martin pêcheur, Pic épeichette, Fauvette des jardins et Bouvreuil pivoine, classés comme enjeux faibles;**

⇒ **Mammifères, 3 pièges photos ont été installés. La présence de la Loutre sur le ruisseau Latsa et potentielle sur le Halzabaltzako Erreka et la genette a été confirmée par l'observations d'indices de présence. L'Ecureuil roux est présent dans tous les boisements ;**

⇒ **Pour les reptiles, la diversité est très faible (présence de la Couleuvre verte et jaune et du Lézard des murailles, en enjeu faible) et les habitats sont relativement rares;**

⇒ **Mollusques terrestres, 2 espèces protégées contactées sur sites; Clausilie basque et Hélice de Navarre avec une surface d'habitats relativement importante.**

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

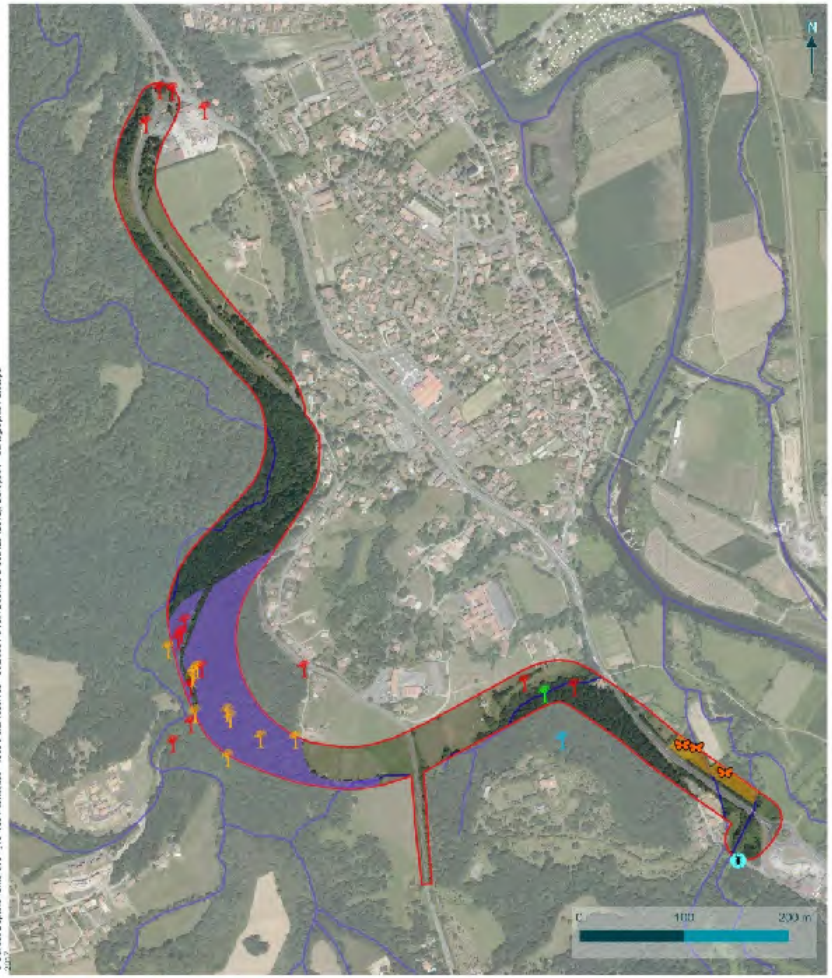

Insectes

Etablissement de l'avant-projet et des dossiers réglementaires pour le projet de contournement d'Ustaritz - Aspects Faune-Flore

Aire d'étude
Réseau hydrographique

INSECTES

Cuivré des marais
Habitat

Grand Capricorne
Arbre-gîte potentiel
Arbre-gîte avéré
Habitat favorable

Osmoderme
Arbre-gîte potentiel

Lucane cerf-volant
Arbre-gîte avéré
Individu

biotope

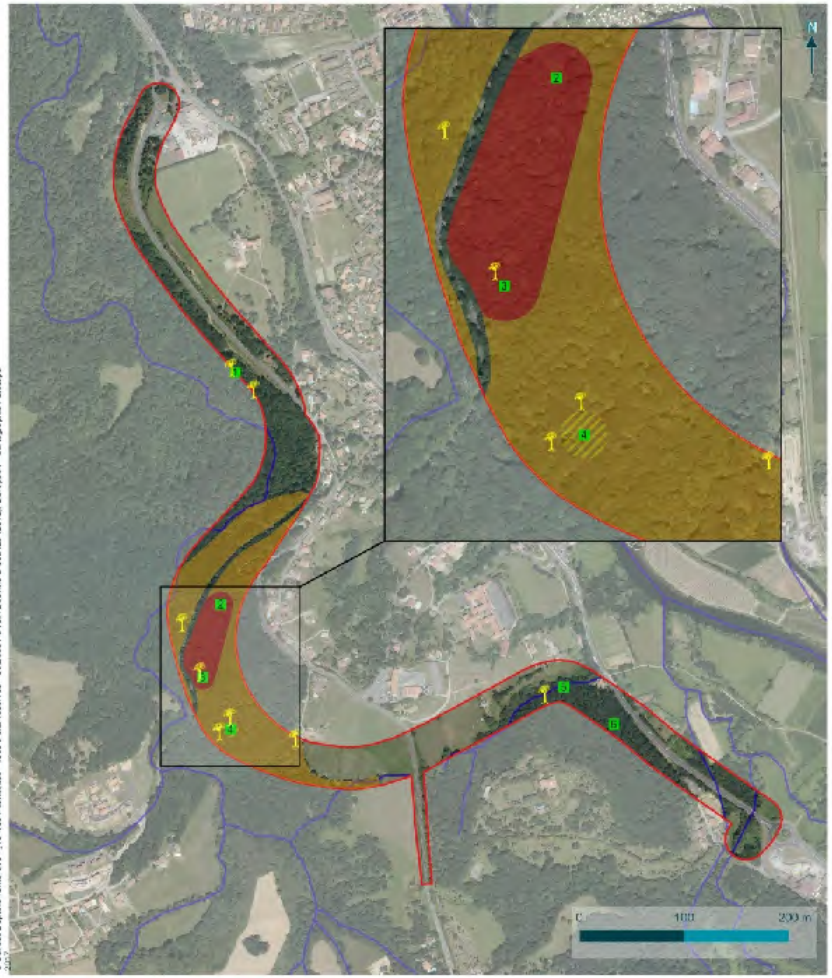

Chiroptères

Etablissement de l'avant-projet et des dossiers réglementaires pour le projet de contournement d'Ustaritz - Aspects Faune-Flore

Aire d'étude
Réseau hydrographique

CHIROPTERES

Dispositif d'enregistrement (SM2bat)
Arbres à cavités (gîtes potentiels)

Habitat

Oreillard gris : territoire de chasse
Sérotine commune : gîte probable
Espèces arboricoles : zone de gîte favorable

biotope

PYRENEES ATLANTIQUES LE DEPARTEMENT

AVANCEMENT PARTIE ENVIRONNEMENTALE

⇒ **Etudes environnementales restant à mener :**

⇒ **Insertion paysagère**

⇒ **Dimensionnement protections phoniques**

⇒ **Eau**

⇒ **Échanges avec DREAL et DDTM**

AVANCEMENT ETUDES TECHNIQUES

⇒ COMPTAGES ROUTIERS

⇒ **Des comptages routiers ont été réalisés en régie du 7 au 26 juin 2017 et du 7 au 14 décembre 2017 sur : RD932 / RD250 / RD88**

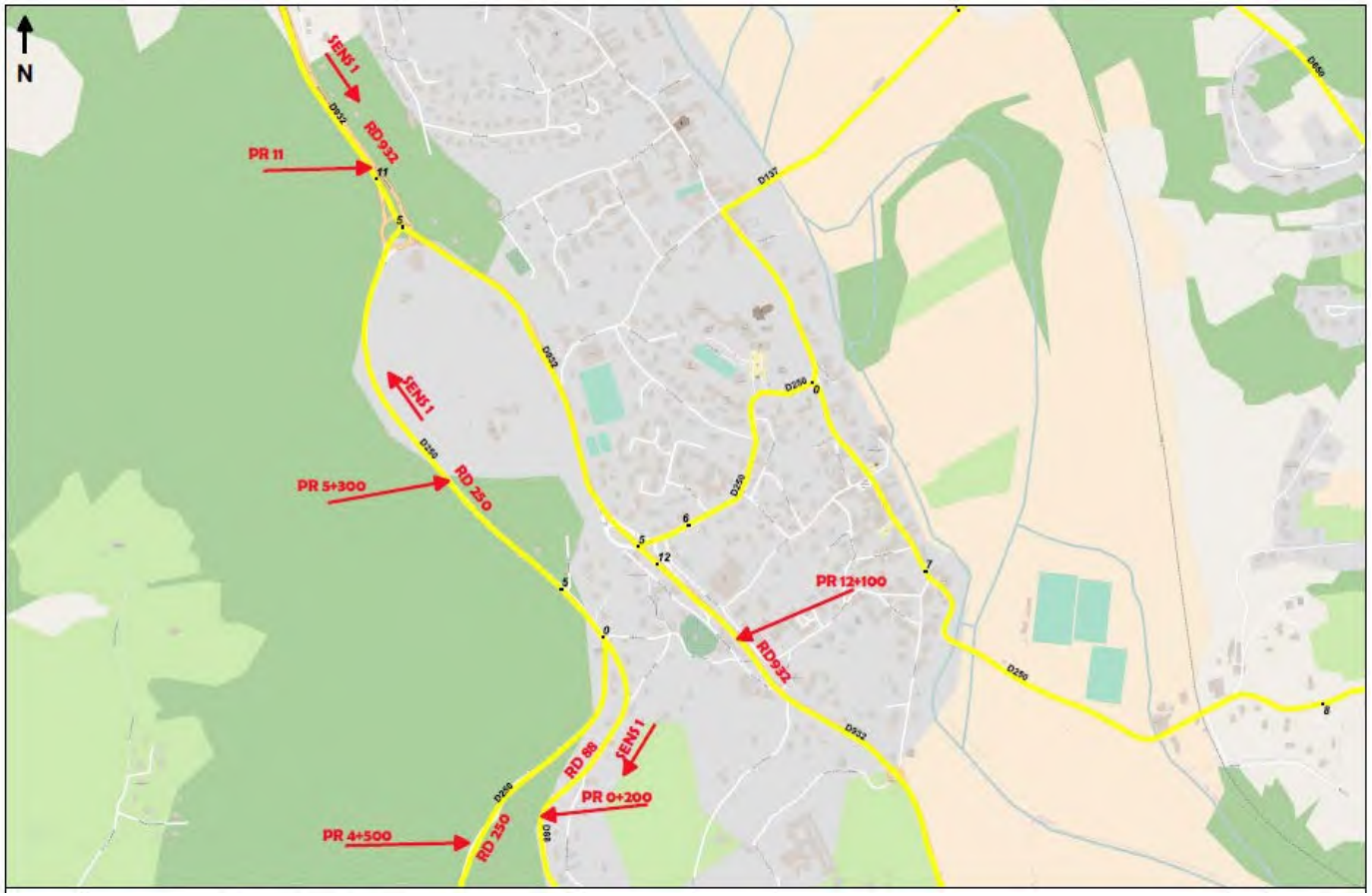

AVANCEMENT ETUDES TECHNIQUES

⇒ RESULTATS COMPTAGES ROUTIERS

TMJA	Comptages février 2013	Estimation juin 2013	Comptages juin 2017	évolution	Comptages déc 2017
RD932 bourg	18 000	19 800	20 900 5.50% PL	+ 5.6 %	16 644 3.70% PL
RD250	4 550	5 005	5 850 5.50% PL	+ 16.9 %	5 061 2.50% PL
RD250 hardoia	1 883	2 071	2 550 3.30% PL	+ 23.1 %	2 318 3.50% PL
RD88	3 360	3 696	4 400 2.60% PL	+ 19 %	3 819 2.40% PL

⇒ **Les résultats des campagnes de comptages de 2013 et de juin 2017 font ainsi apparaître des augmentations de trafic de l'ordre de 6 % sur la RD932 en traversée d'agglomération et de l'ordre de 19 % sur les RD88. La RD250 voit son trafic augmenter entre 17 et 23 %.**

⇒ **Les comptages de décembre 2017 sont légèrement moindres eu égard à la saisonnalité**

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
PREMIERES EBAUCHES

⇒ **Sur la partie Nord, l'objectif est de limiter les entrées en terre afin que ces dernières n'empiètent pas sur le cours d'eau Halzabaltzako, tout en conservant le principe de la bande de prise en considération**

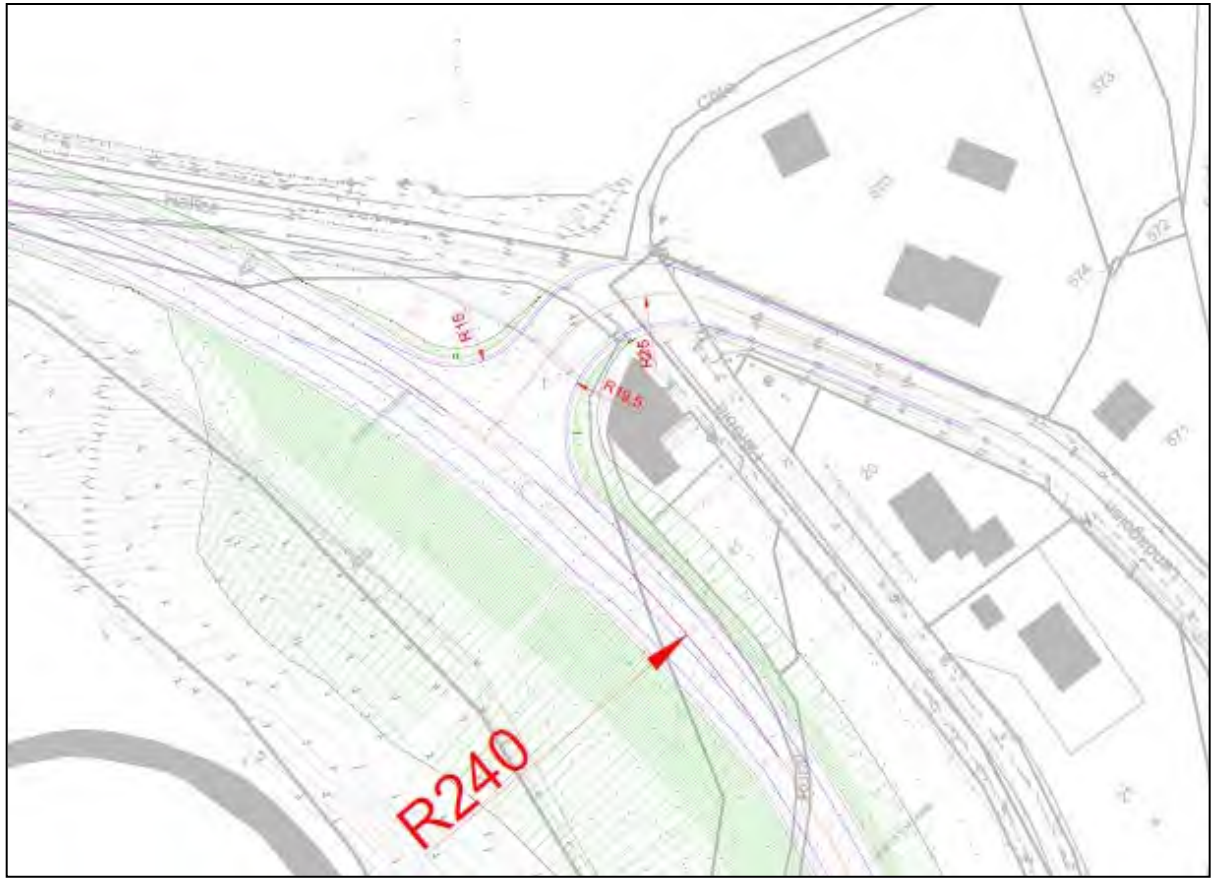

Principe proposé de tracé en cours d'étude (non finalisé) et non validé

Cette solution

- **Reprend le tracé actuel de la RD250 jusqu'au carrefour avec la RD88**
- **Contourne la parcelle AR41**
- **Evite le cours d'eau**
- **Permet la desserte des habitations par une contre allée**
- **Engendre cependant des entrées en terre importantes.**
- **Le raccordement avec la RD88 est proche de la maison parcelle AR41**

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
PREMIERES EBAUCHES

⇒ **Autre solution possible**

Cette solution

- **Éloigne légèrement le tracé de l'habitation (parcelle AR41) et repousse le raccordement à la RD88 par un giratoire plus au nord**
- **Permet les échanges**
- **Améliore la sécurité**
- **Consomme cependant plus de foncier dont un bâti**

Principe proposé de tracé en cours d'étude (non finalisé) et non validé

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
PREMIERES EBAUCHES

⇒ **Sur la partie Ouest, 2 variantes ont été étudiées ;**

⇒ **La première V1 offre un linéaire de chaussée plus faible à créer mais ne permet pas de réutiliser une partie du tracé sur la RD250. Se situe sur un terrain très pentu où des entrées en terre seront considérables.**

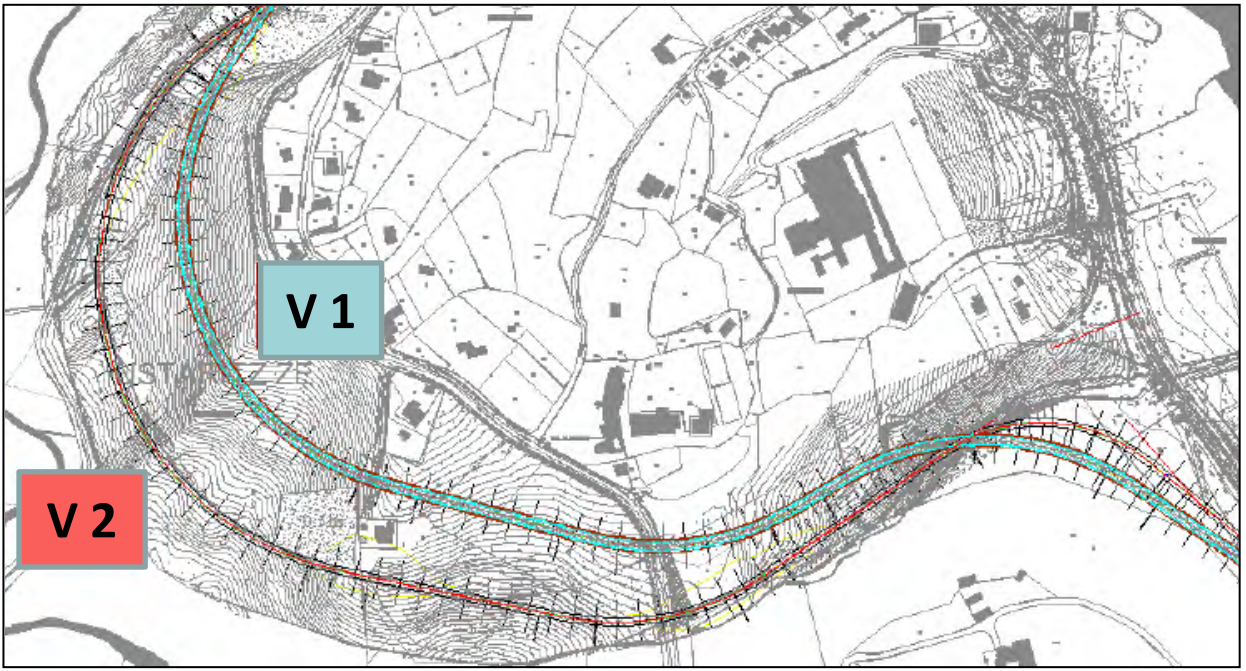

La variante V2 possède l'avantage de conserver le tracé en plan de la RD250 et d'être implantée en fond de vallée où les lignes de niveau sont plus espacées et le terrain moins pentu

⇒ **À privilégier**

Principes proposés de tracés en cours d'étude (non finalisé) et non validé

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
PREMIERES EBAUCHES

RETABLISSEMENTS

⇒ **Carrefour RD250 :**

⇒ **La conception du carrefour avec la RD250 devra prendre en compte une différence d'altimétrie entre les deux axes importante**

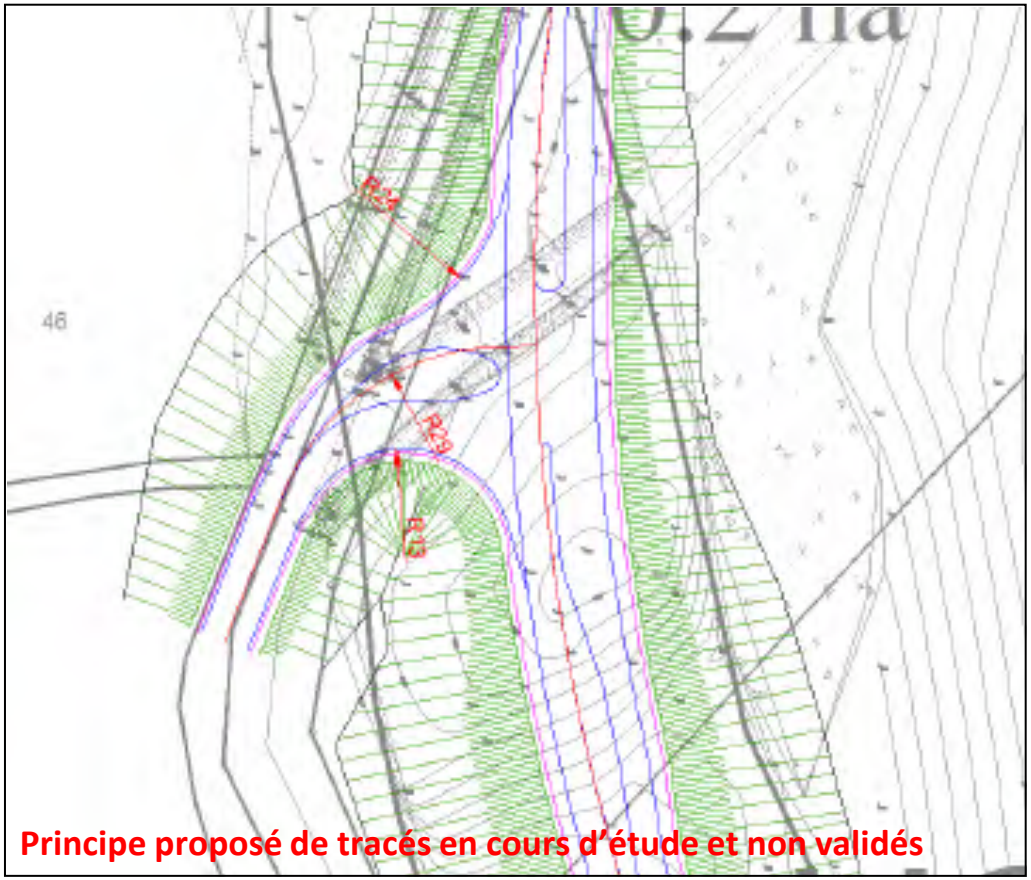

Principe proposé de tracés en cours d'étude et non validés

Pour le projet en plan, le carrefour est conçu pour permettre les girations de PL avec des rayons adaptés

Etude d'un giratoire en cours d'analyse

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
PREMIERES EBAUCHES

RETABLISSEMENTS

⇒ **Carrefour RD88 : la distance entre la RD88 et le giratoire de la RD932 étant très courte, l'échange à niveau entre le projet et la RD88 nécessiterait un abaissement de la RD88 de 3.50 m en respectant les règles de conception issues des recommandations techniques.**

⇒ **le projet de contournement passerait à priori en dessous de la RD88**

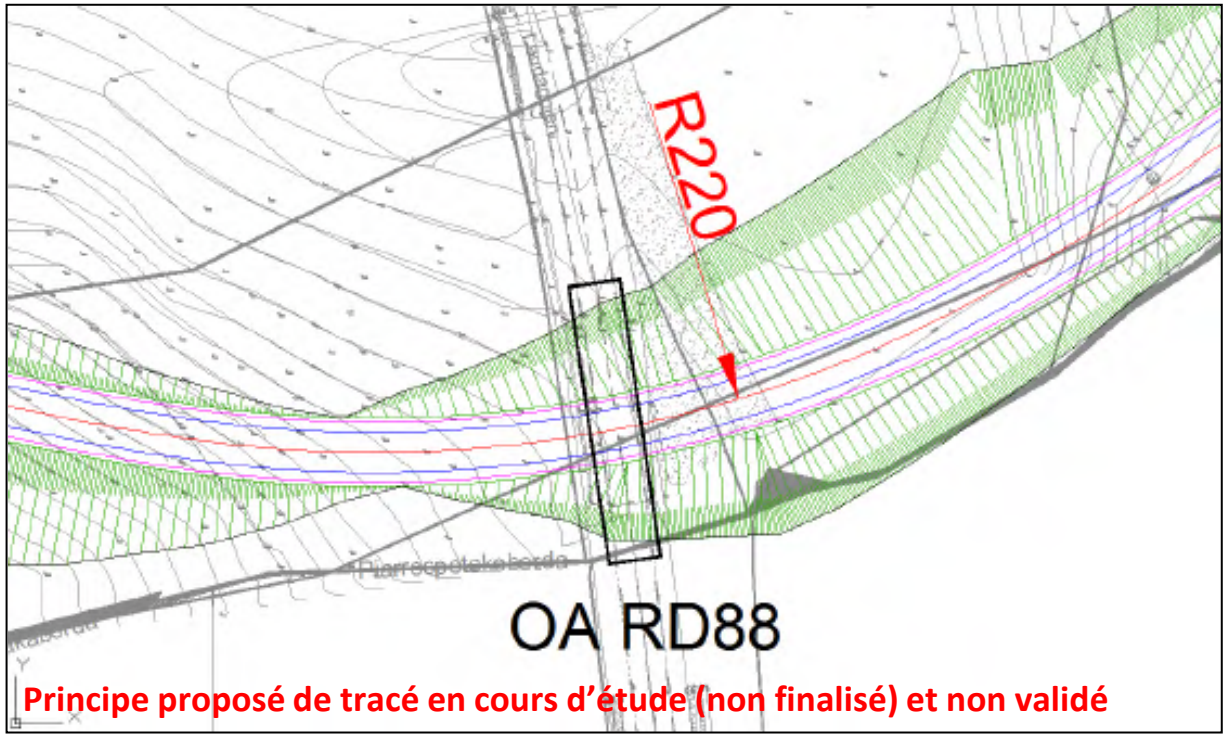

Principe proposé de tracé en cours d'étude (non finalisé) et non validé

Le profil en long est cependant travaillé afin de limiter au maximum l'écart entre la RD88 et le contournement, tout en laissant un gabarit suffisant pour le passage de véhicules de taille importante (hauteur 4.50 m)

Analyse en cours de voies de raccordement au projet de contournement

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
PREMIERES EBAUCHES

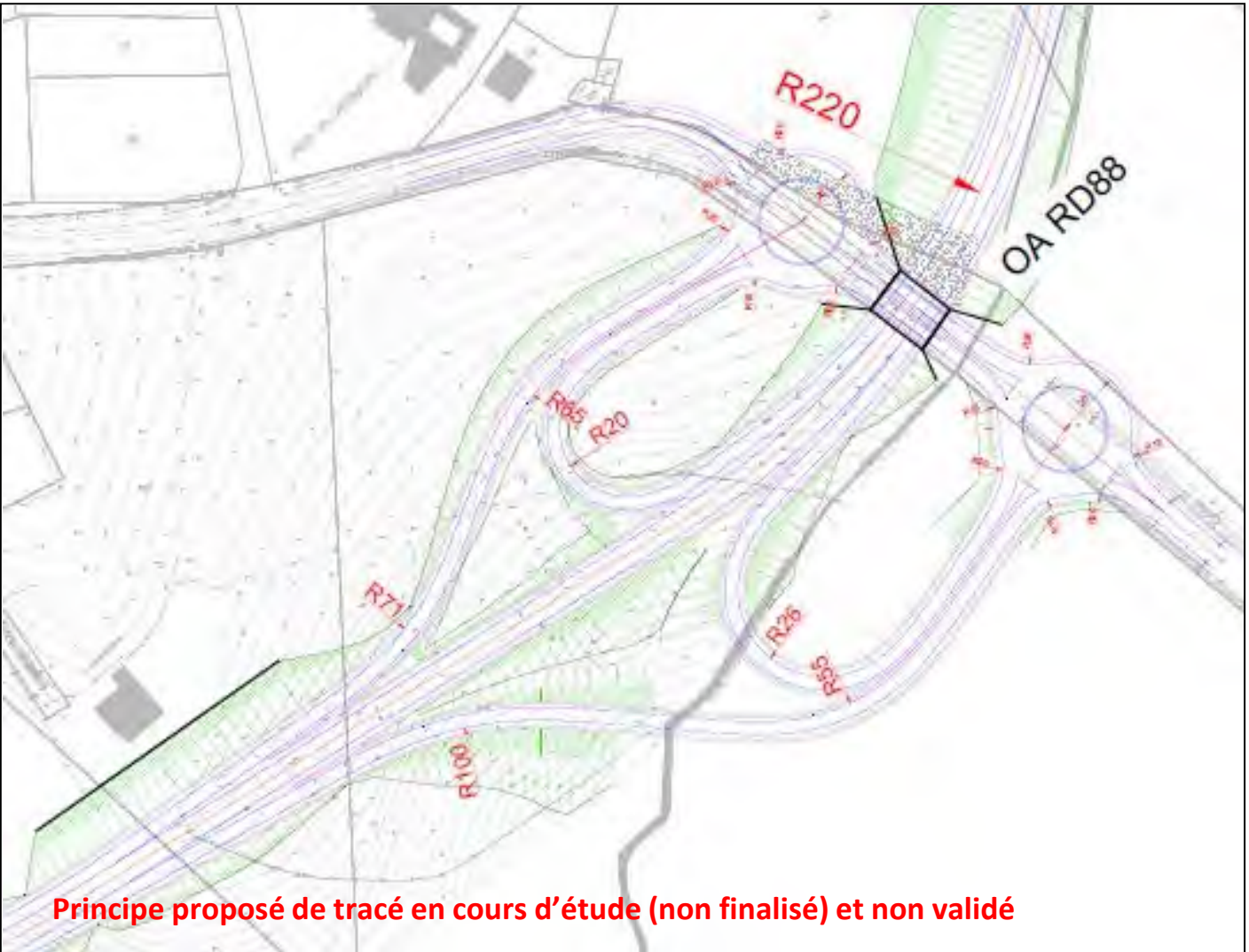

Principe proposé de tracé en cours d'étude (non finalisé) et non validé

Cette solution

- **Permet les échanges avec la RD88**
- **Cependant, solution non qualitative en terme de paysage**
- **Consommatrice d'espace**
- **Coût élevé**

Solution intermédiaire en cours d'étude

PYRENEES ATLANTIQUES LE DEPARTEMENT

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
PREMIERES EBAUCHES

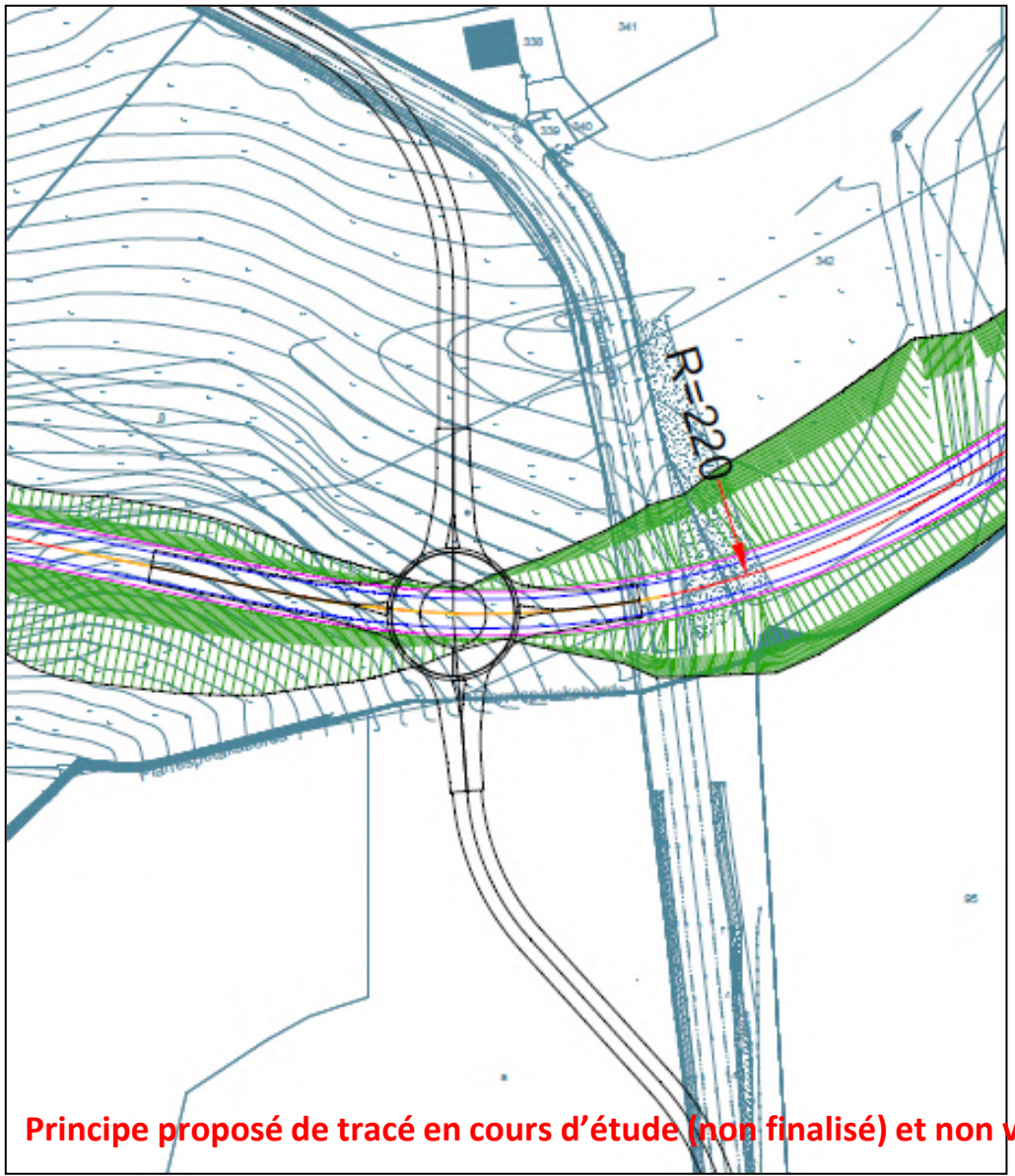

Principe de carrefour giratoire à niveau avec la RD88

- **permet les échanges**
- **améliore la sécurité**
- **consomme également de l'espace**

Principe proposé de tracé en cours d'étude (non finalisé) et non validé

PYRENEES ATLANTIQUES LE DEPARTEMENT

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
PREMIERES EBAUCHES

La partie Sud concerne le raccordement à la RD932 sur la commune de Larressore où deux raccordements ont été envisagés ; un sur le giratoire RD932/RD20 et un directement sur la RD932 plus au nord

⇒ **L'implantation du raccordement direct sur la RD932 est complexe eu égard à la différence d'altimétrie entre la RD88 et la RD932**

⇒ **Un raccordement intermédiaire serait également complexe**

⇒ **Un raccordement sur le giratoire RD932/RD20 semble préférable**

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
PREMIERES EBAUCHES

⇒ **Une alternative consiste à faire passer le contournement sur le tracé actuel de la RD932 et de créer une voie nouvelle d'entrée à Ustaritz depuis le giratoire passant au Nord du contournement**

⇒ **Cette solution permet ainsi d'éviter l'ensemble des habitations avoisinantes**

⇒ **Un soutènement sera néanmoins nécessaire entre le contournement et la nouvelle voie d'entrée sur Ustaritz (différence d'altimétrie conséquente et emprise restreinte)**

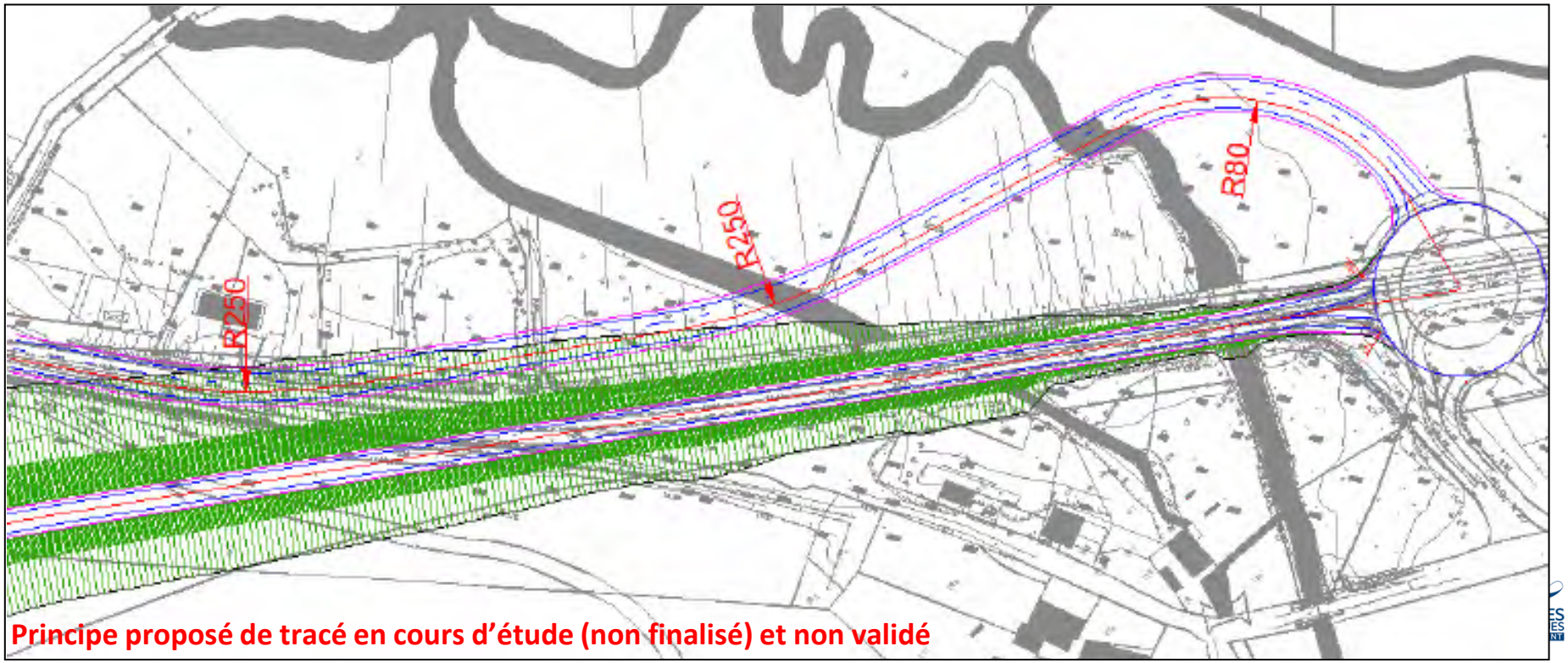

Principe proposé de tracé en cours d'étude (non finalisé) et non validé

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
ETUDES TECHNIQUES A MENER

⇒ **Etude géotechnique préalable réalisée en décembre 2017**

⇒ **Pd : pénétromètre dynamique**

⇒ **F : sondage à la pelle mécanique**

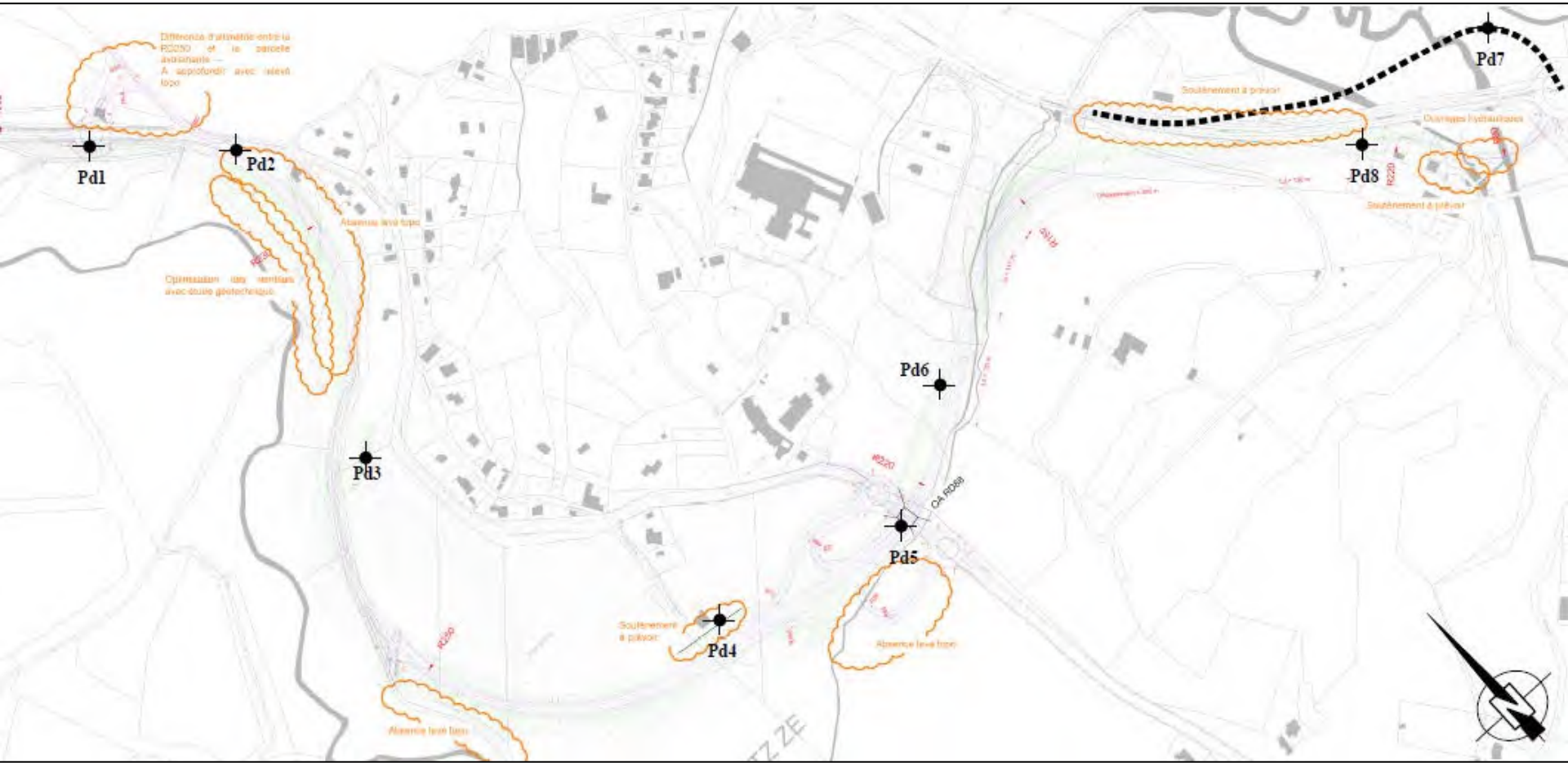

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET
ETUDES TECHNIQUES A MENER

⇒ **Etudes hydrauliques**

⇒ **Etudes assainissement**

⇒ **Calage carrefour RD250**

⇒ **Etude précise du carrefour avec la RD88 (dénivelé et giratoire)**

⇒ **Calage RD932 Sud**

⇒ **Voie véhicules lents en cours d'étude**

⇒ **Dimensionnement protections phoniques éventuelles**

CALENDRIER ET MODALITES
de la CONCERTATION PROPOSES

⇒ Le calendrier :

⇒ **Octobre 2017 : mise en ligne sur les sites internet du Département et des communes ;**

- **Volets trafic et acoustique**
- **Données environnementales**
- **Calendrier à jour**
- **Arrêté modificatif du PCD**

⇒ **décembre 2017 : réunion des comités de quartier et associations**

⇒ **février 2018 : diffusion d'une plaquette avec les grands principes du projet et les études menées, le calendrier**

⇒ **Rencontre riverains**

CALENDRIER ET MODALITES de la CONCERTATION PROPOSES

⇒ Le calendrier :

- ⇒ **2018 : Nouvelles rencontres comités de quartier, associations et riverains concernés**
- ⇒ **2ième trimestre 2018 : dossier de concertation et registres mis à disposition du public pendant un mois avec tenue de permanences (mise en ligne du dossier de concertation sur les sites internet du Département et des communes)**
- ⇒ **Bilan de la concertation (présentation aux élus avant finalisation)**
- ⇒ **2ème/3ème trimestre 2018 : réunion publique d'information sur le bilan de la concertation et présentation du projet finalisé qui sera soumis à enquête publique**
- ⇒ **Mise en ligne du bilan de la concertation sur les sites internet du Département et des communes ; diffusion et mise en ligne d'une plaquette sur le projet final suite à la concertation**

ETABLISSEMENT DE L'AVANT PROJET ET DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES ET CONCERTATION ASSOCIEE

⇒ **Calendrier global :**

- ⇒ **Avant Projet début 2018**
- ⇒ **Etudes environnementales finalisées 1er trimestre 2018**
- ⇒ **Concertation règlementaire menée 1er semestre 2018**
- ⇒ **Dépôt des dossiers règlementaires 2ième trimestre 2018 et instruction par les services de l'Etat**
- ⇒ **Enquête publique (1 mois) envisagée début 2019**
- ⇒ **Arrêté de DUP, dossier loi sur l'eau, autorisation CNPN, attendus pour 2019**
- ⇒ **Acquisitions foncières à l'amiable ou à l'expropriation 2019/2020**

Merci pour votre attention

Contournement d'Ustaritz

Compte rendu de réunion

Date :	**13 février 2018**
Lieu :	**Mairie de Larressore**
Objet :	**Point d'avancement et présentation de résultats à l'association EZ HUNKI de Larressore**

Participants	
COMMUNE DE LARRESSORE	
M. LAMERENS Mme SAMANOS M. MOUNOLE	Maire Adjointe au maire Adjoint au maire
ASSOCIATION EZ HUNKI	
Mme THOUMAZOU Mme GERARD Mme ROGER Mme HUNTINGDON M. LOPEZ M. DARTHAYETTE	Présidente EZ HUNKI Trésorière EZ HUNKI EZ HUNKI EZ HUNKI EZ HUNKI EZ HUNKI
DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES	
DGAPID/DINFRA/SEPI Mélanie Chauvin Jean-Baptiste Lataillade	 Chef de service Technicien

PJ au présent compte rendu : présentation du 13 février 2018

PROCHAINES REUNIONS :

- **Dans le cadre de la concertation réglementaire 2ième / 3ième trimestre 2018**

1. Introduction

Cette réunion a pour objet de présenter un point sur l'avancement des études en cours, et les résultats de faisabilité des rétablissements des RD250 et RD88 avec le projet.

2. Présentation des résultats des rétablissements

Présentation par Mme Chauvin de l'avancement des études ;

- **Milieu physique**
- **Milieu humain et socio économique**
- **Volet air/santé**
- **Volet acoustique**
- **Milieu naturel : inventaire faune/flore**
- **Comptages routiers réalisés en 2017**

et des **<u>premières esquisses</u>** de rétablissement des carrefours (esquisse à affiner):

- Carrefour RD250 – partie nord :

La première solution contourne l'habitation située sur la parcelle AR41 et le raccordement est proche de ce bâti.

La deuxième solution de type giratoire améliore la sécurité et permet les échanges. Consomme cependant plus de foncier dont un bâti (plan à affiner).

Pas de remarques particulières sur ces deux propositions.

- Carrefour RD250 – partie sud :

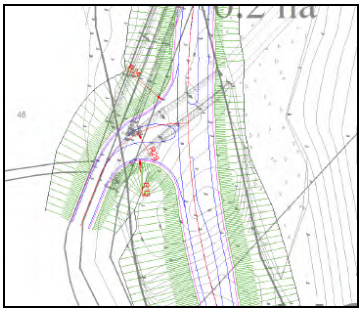

Solution présentée qui consiste en un carrefour en T.

Pas de remarques particulières sur cette proposition de la part de l' association.

Une solution de carrefour giratoire est en cours d'étude pour déterminer sa faisabilité.

- Carrefour RD88 – partie sud :

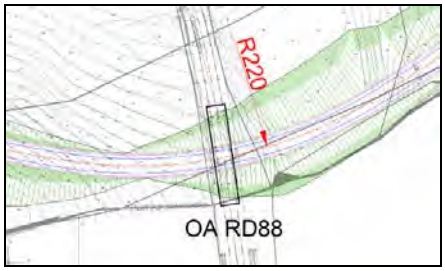

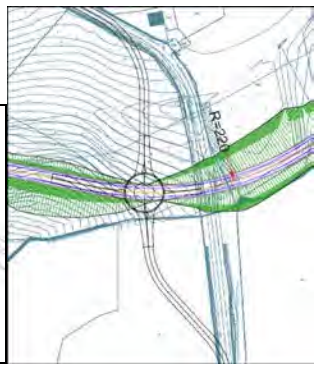

Le projet de contournement passe en dessous de la RD88, sauf dans la dernière proposition pour le principe de giratoire avec une rectification de tracé de la RD88 (en cours d'étude de faisabilité).

Les principes de solution de carrefour avec la RD88 n'ont pas fait l'objet de remarques particulières.

- Raccordement partie sud sur le giratoire RD932/RD20 :

L'implantation d'un raccordement direct sur la RD932 n'étant pas possible, le raccordement sur le giratoire sera préférable.

La solution présentée permet d'éviter l'ensemble des habitations du quartier Ospitalea mais se situe en zone inondable.

3. Questions et remarques de l'association EZ HUNKI

- <u>Interrogation sur le bruit généré par la voie de contournement et les protections phoniques</u> ;
- ***Le seuil réglementaire est de 65 dB(A) en journée. Les valeurs mesurées en 2017 ont montré un seul dépassement de ce seuil au centre bourg. Une modélisation acoustique sera effectuée après calage de l'avant-projet et pourra estimer les valeurs acoustiques proches de la voie de contournement.***
- ***Au vu des résultats de cette modélisation, des protections phoniques seront éventuellement projetées et dimensionnées pour assurer le respect des seuils réglementaires.***

- <u>Question de la capacité de la future voie de contournement : pourquoi une 2x1 voie et non une 2x2 voies ;</u>
- ***La voie de contournement est en effet prévue à 2 fois une voie. La répartition des flux se fera sur la RD932 actuelle et sur la nouvelle infrastructure à créer. Les prévisions de trafic à 30 ans montrent qu'une 2x1 voie sera suffisante. Le trafic sur la nouvelle voie est estimé à 10 000 véhicules jour environ après sa mise en service.***

- Remarque et proposition sur le covoiturage ;
- ***A ce titre, une rencontre est prévue avec la communauté d'agglomération pays basque, compétente en la matière, afin d'évoquer ce sujet et d'informer le Département sur les projets éventuels de covoiturage sur cet axe.***

- Remarque et proposition sur la possibilité d'une voie cyclable le long de la RD932 au centre bourg ;
- ***A terme, la commune pourra envisager la création d'itinéraires cyclables dans le cadre d'une requalification du centre bourg et de cet axe, qui sera au final classé dans la voirie communale.***

4. Présentation de l'étude géotechnique préalable G1

L'étude géotechnique préalable G1 a été réalisée en décembre 2017.

5. Calendrier

Le calendrier des phases de concertation a été présenté.

La concertation réglementaire est prévue en 2018, avec un dossier et registres mis à disposition du public pendant un mois.

Une réunion publique est prévue pour présenter le bilan de la concertation et le projet finalisé, au 2ième semestre 2018.

Le calendrier global a également été présenté ;

- Enquête publique d'un mois envisagée début 2019
- Arrêté de DUP, dossier loi sur l'eau, autorisation CNPN, attendus pour 2019.

De nouvelles rencontres avec les comités de quartier et associations seront organisées au 2ième ou 3ième trimestre 2018 dans le cadre de la concertation réglementaire.

Contournement d'Ustaritz

POINT D'ETAPE

Communes USTARITZ / LARRESSORE

Comités de quartier SAINT MICHEL / ETXEHASIA

Associations ASKI / UDE / EZ HUNKI

vendredi 22 juin 2018

Mairie d'Ustaritz

Salle Gaztelondoa

DGAPID – DRI - SEPI

PYRENEES ATLANTIQUES LE DEPARTEMENT

HISTORIQUE CONCERTATION

⇒ **Réunion publique le 22 mars 2017 en mairie d'Ustaritz**

⇒ **Permanences les 11 et 18 avril 2017 en mairie d'Ustaritz**

⇒ **Permanences le 13 avril 2017 en mairie de Larressore**

⇒ **Réunion le 15 septembre 2017 avec les élus d'Ustaritz et Larressore**
⇒ **Réunion le 19 décembre 2017 avec le maire de Larressore**
⇒ **Réunion le 27 novembre 2017 avec les élus d'Ustaritz**

⇒ **Réunion le 5 décembre 2017 avec les Comités de quartier Saint Michel et Etxehasia, et les associations UDE et ASKI, en mairie d'Ustaritz**

⇒ **Réunion le 13 février 2018 avec l'association EZ HUNKI de Larressore en mairie de Larressore**

⇒ **Réunion le 5 mars 2018 à la demande du Comité de quartier Saint Michel en mairie d'Ustaritz**

LE TRACE

⇒ **Demande des associations et du public de se caler le plus loin possible des habitations**

LES RACCORDEMENTS AUX VOIRIES EXISTANTES

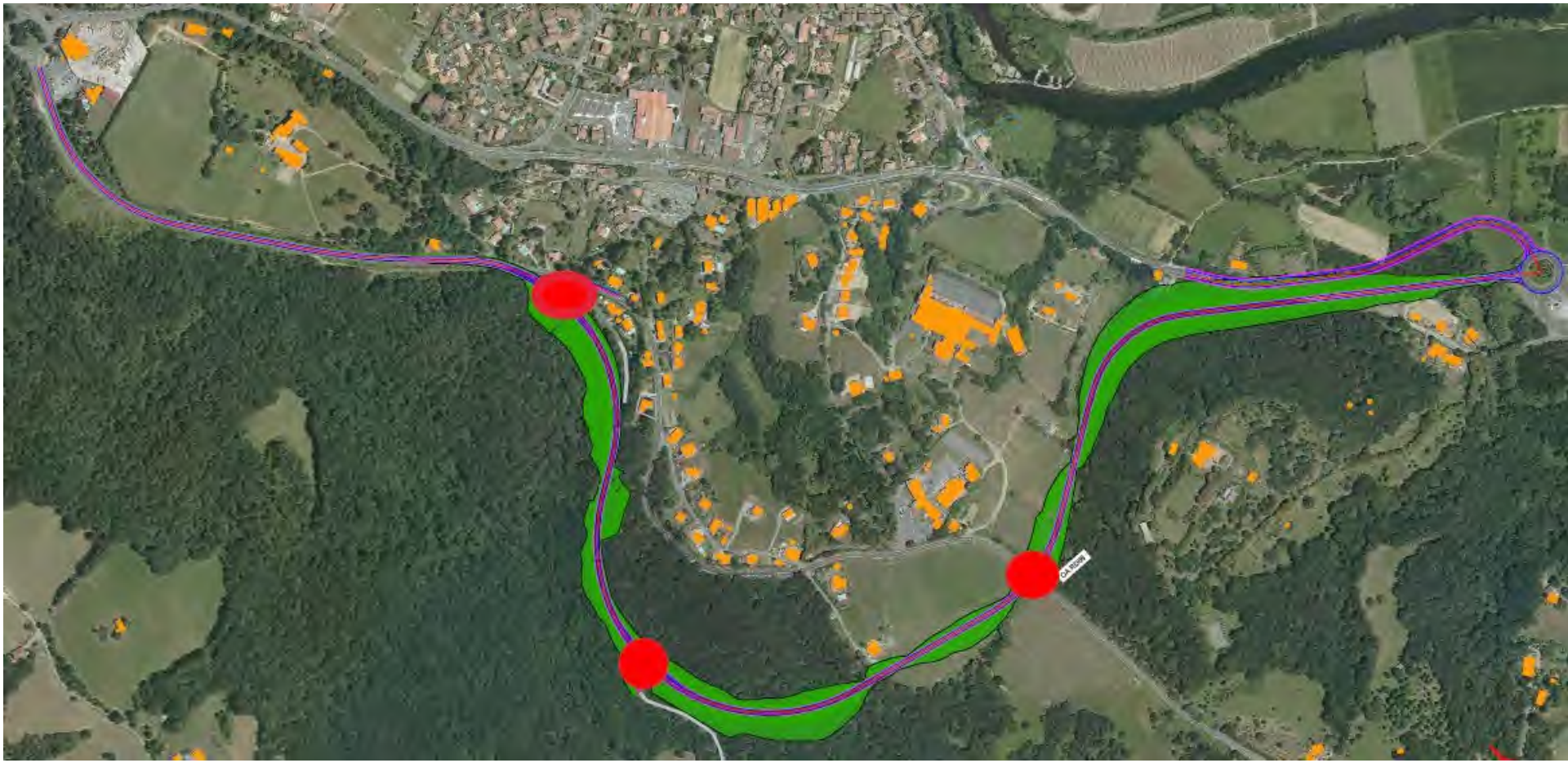

ADAPTATION DU PROJET

⇒ PARTIE NORD RACCORDEMENT RD88

⇒ Première solution proposée : TAG présenté en mairie le 15 sept 2017 (et aux comités de quartier et associations ASKI et UDE le 5 déc 2017) ;

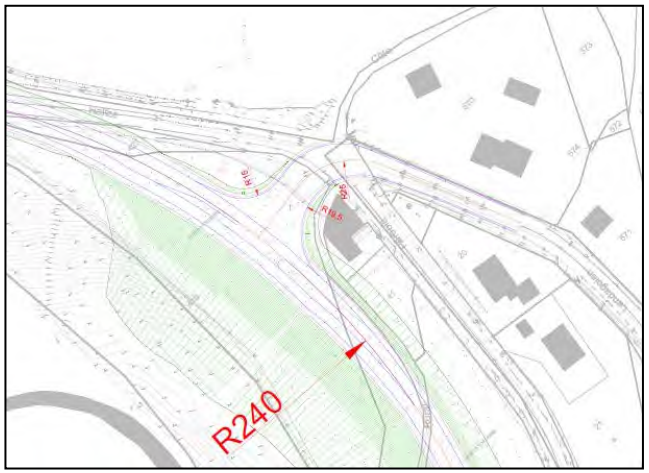

Solution non acceptée localement :

⇒Demande de la commune et des associations de d'étudier un carrefour giratoire décalé vers la côte Malkarra

⇒Etude et proposition d'une solution giratoire. Cette solution impacte la propriété du Domaine Haitze et notamment le bâti ancien

⇒Demande du propriétaire du domaine de décaler le giratoire pour éviter les impacts sur le bâti

ADAPTATION DU PROJET

⇒ PARTIE NORD RACCORDEMENT RD88

⇒ **ADAPTATION PROPOSEE : le giratoire est décalé évitant ainsi le bâti ancien ; la propriété reste néanmoins impactée ;**

ADAPTATION DU PROJET

⇒ **RACCORDEMENT RD250 / QUARTIER DES BOIS**

⇒ **Première solution proposée: TAG présenté en mairie le 15 sept 2017 (et aux comités de quartier et associations ASKI et UDE le 5 déc 2017)**

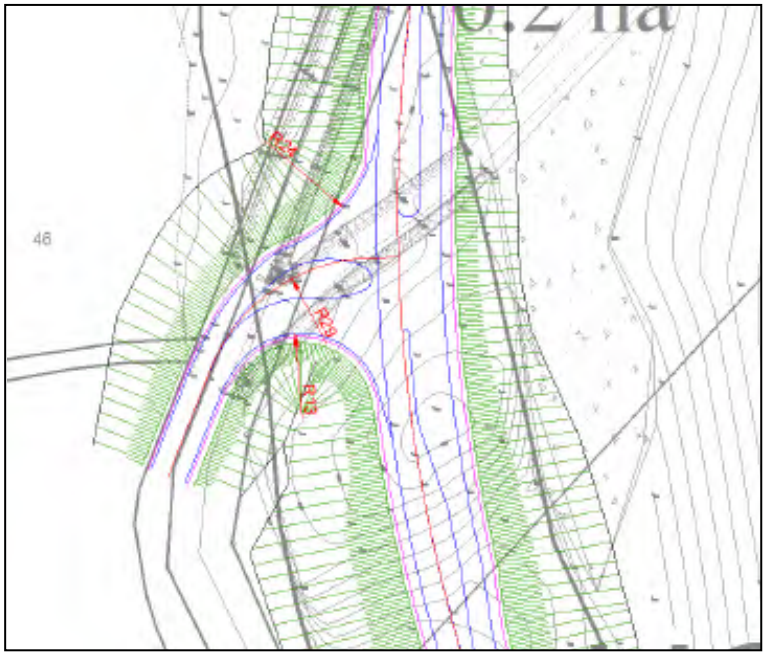

Demande de la commune et des associations de proposer une desserte plus « fluide » du quartier des bois pour ne pas créer une rupture entre le centre-bourg et ce quartier

=> Etude d'un carrefour giratoire permettant un meilleur échange avec le quartier du bois

PYRENEES ATLANTIQUES LE DÉPARTEMENT

ADAPTATION DU PROJET

⇒ RACCORDEMENT RD250 QUARTIER DES BOIS

⇒ ADAPTATION PROPOSEE : GIRATOIRE

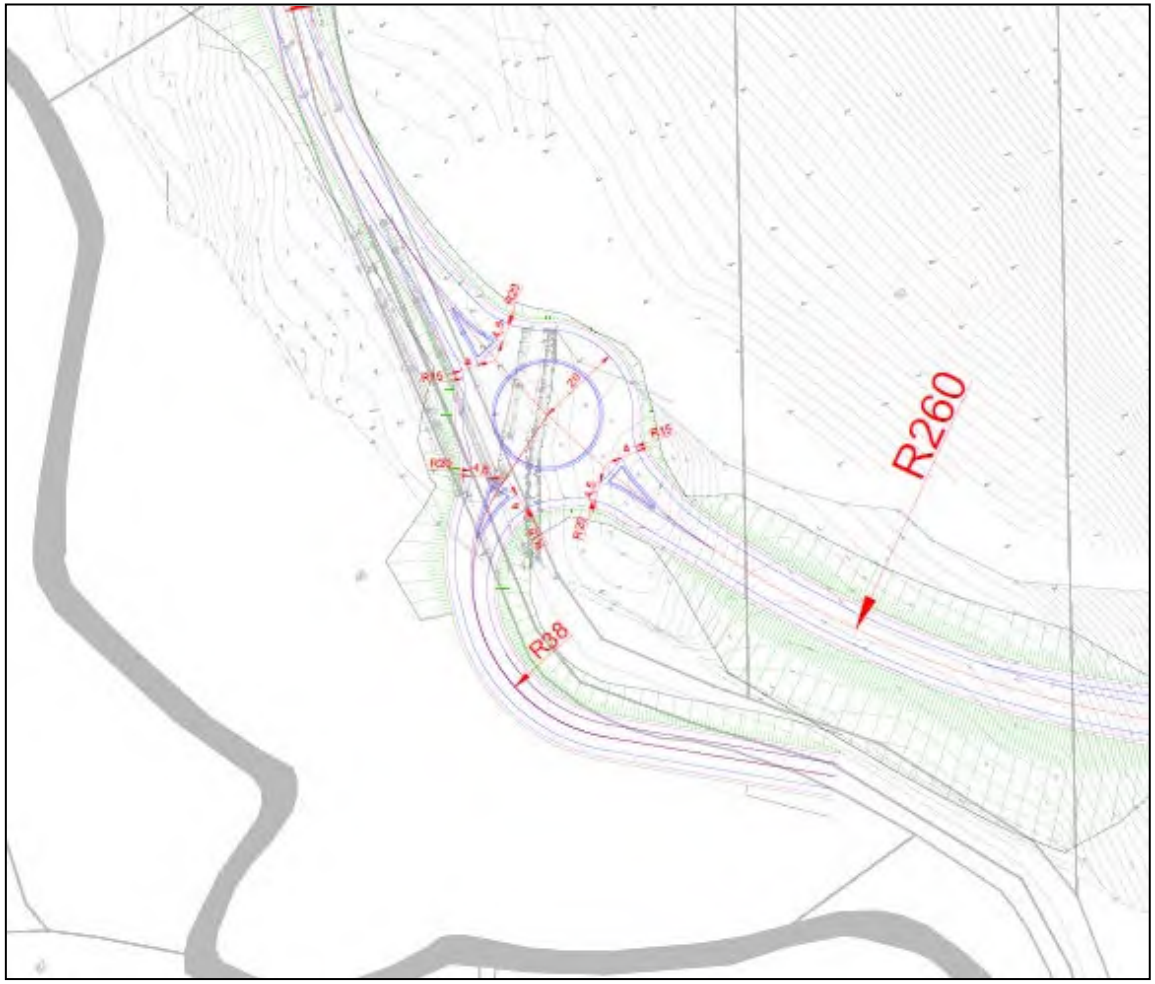

ADAPTATION DU PROJET

⇒ **RACCORDEMENT RD88 LANDAGOIEN**

⇒ **Premières solutions présentées en mairie le 27 novembre 2017 et aux comités de quartier et associations ASKI et UDE le 5 décembre 2017 ;**

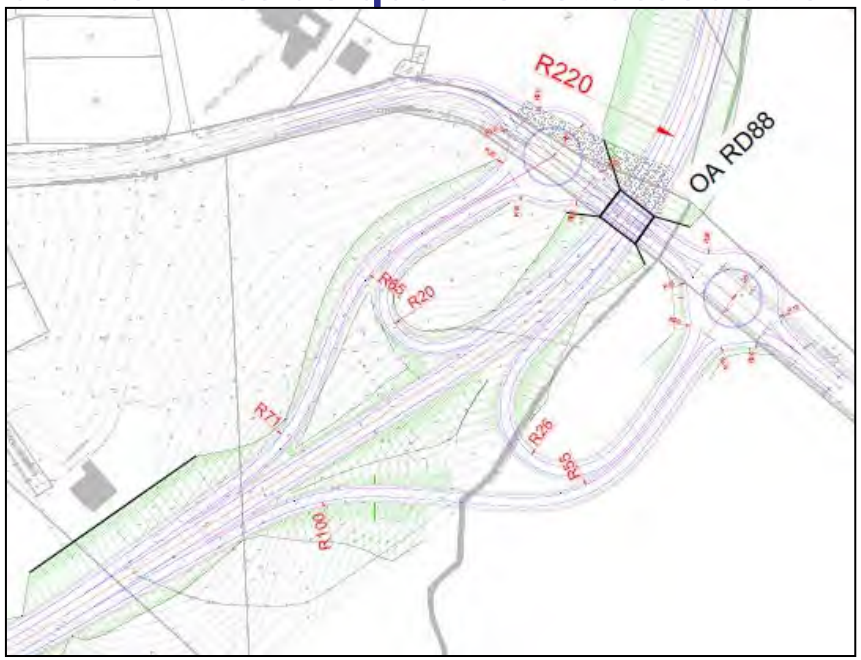

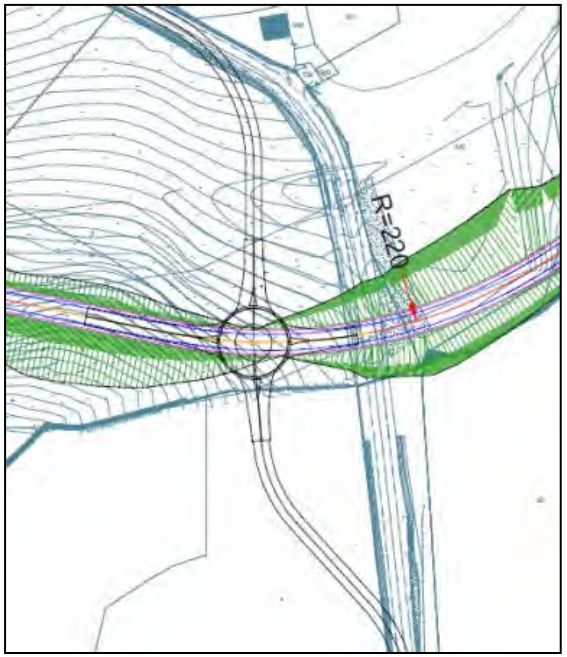

⇒ **Solutions coûteuses et consommatrices d'espaces**

ADAPTATION DU PROJET

⇒ **RACCORDEMENT RD88 LANDAGOIEN**

⇒ **ADAPTATION PROPOSEE APRES REEXAMEN DES ETUDES : GIRATOIRE et RACCORDEMENT à la RD88 permettant tous les échanges (raccordement d'une longueur de 210 m environ)**

ADAPTATION DU PROJET

⇒ **RACCORDEMENT AU GIRATOIRE RD932/RD20**

⇒ **Solution présentée en mairie d'Ustaritz le 15 sept 2017 et au maire de Larressore le 19 déc 2017 et à l'association EZ HUNKI le 13 fév 2018**

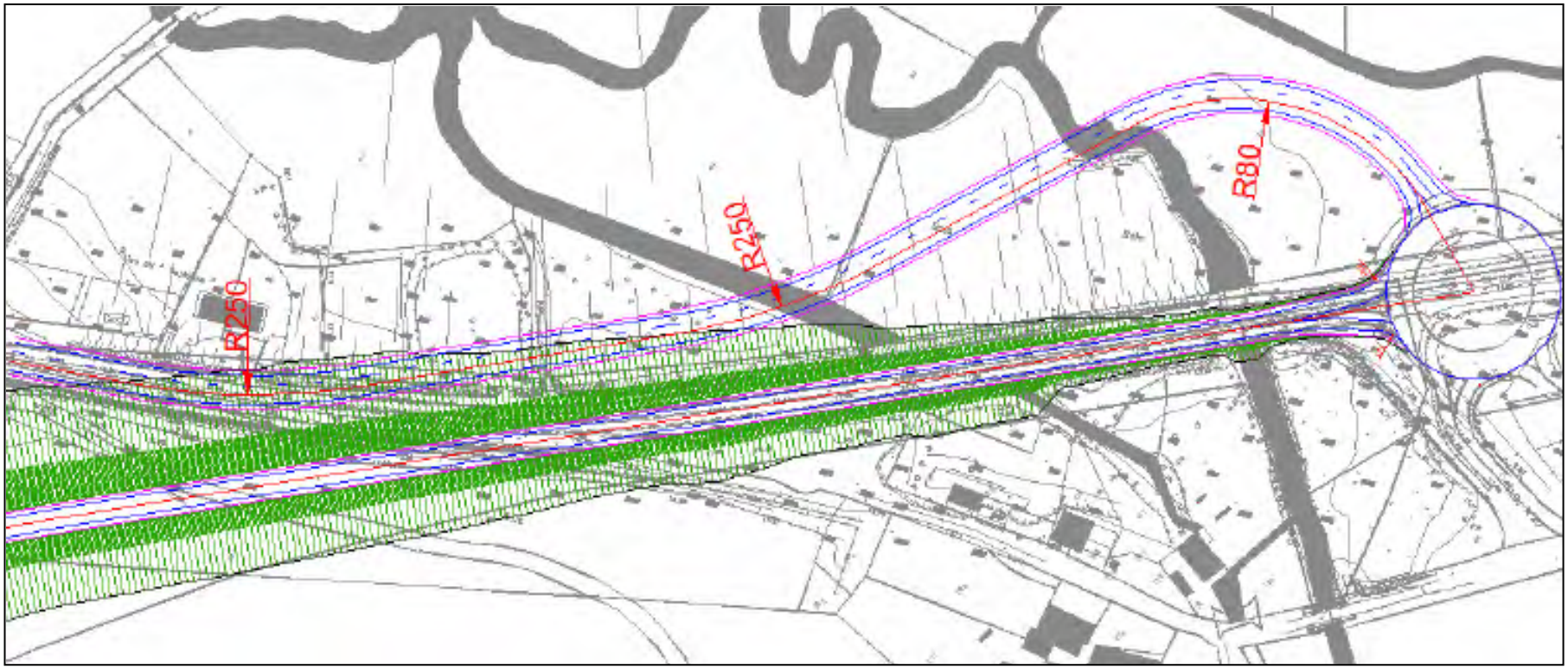

⇒ **Cette variante consiste à faire passer le contournement sur le tracé actuel de la RD932 et de créer une voie nouvelle d'entrée à Ustaritz depuis le giratoire passant au Nord du contournement**

⇒ **Cette solution permet ainsi d'éviter l'ensemble des habitations avoisinantes**

ADAPTATION DU PROJET

⇒ **Un soutènement sera nécessaire entre le contournement et la nouvelle voie d'entrée sur Ustaritz (différence d'altimétrie conséquente et emprise restreinte)**

⇒ **Facilité de réalisation en phase travaux**

⇒ **Etude hydraulique nécessaire pour le dimensionnement des ouvrage de franchissement des ruisseaux et canaux par rapport au risque inondation**

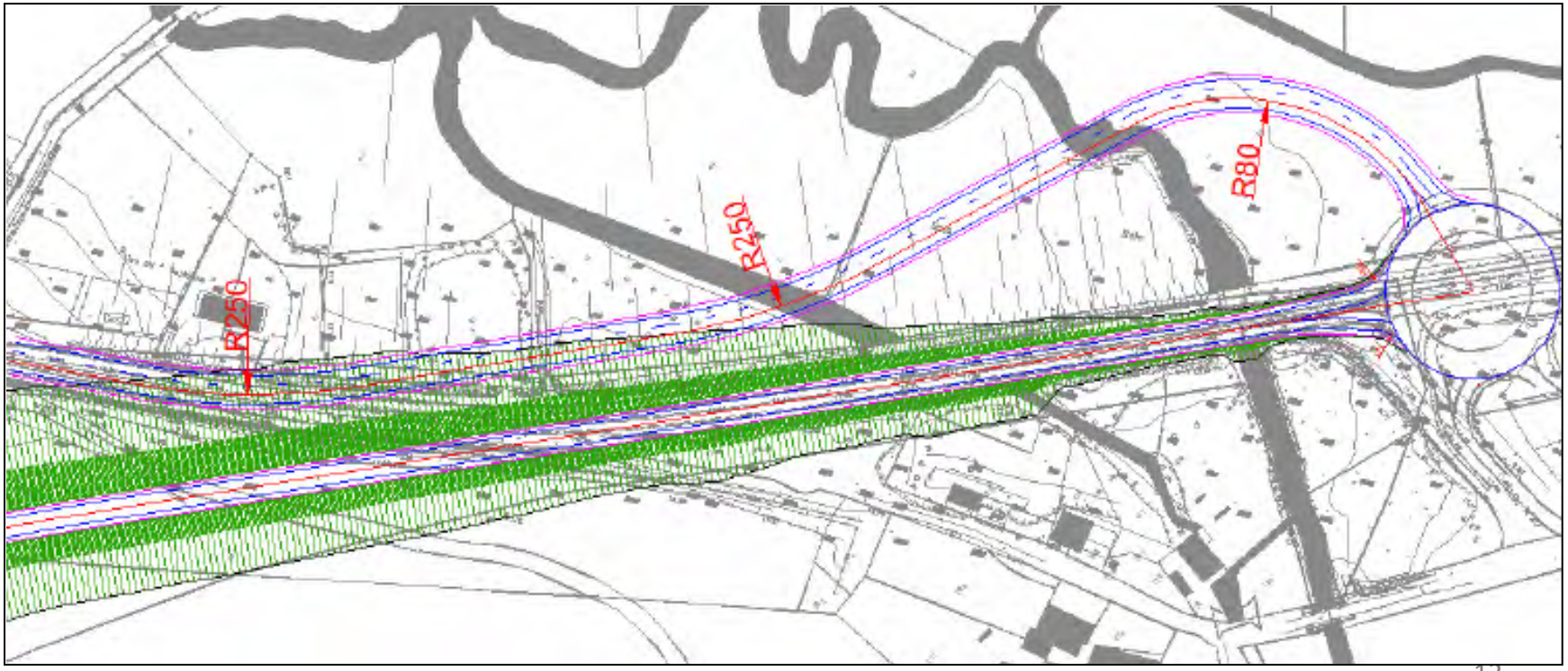

ADAPTATION DU PROJET

⇒ **Pas de possibilité de raccorder plus au nord : en effet, on constate une différence d'altimétrie trop importante, de l'ordre de 30 m, entre la RD932 et la hauteur du projet de contournement. L'implantation d'un raccordement de la RD932 au projet à cet endroit là, donnerait une pente de l'ordre de 30% sur une distance très courte**

⇒ **Cette solution de raccordement au projet n'est donc pas envisageable**

ADAPTATION DU PROJET

⇒ **Nouvelle demande de la commune d'un passage piéton sous le contournement pour relier le quartier des bois**

⇒ **En cours d'étude**

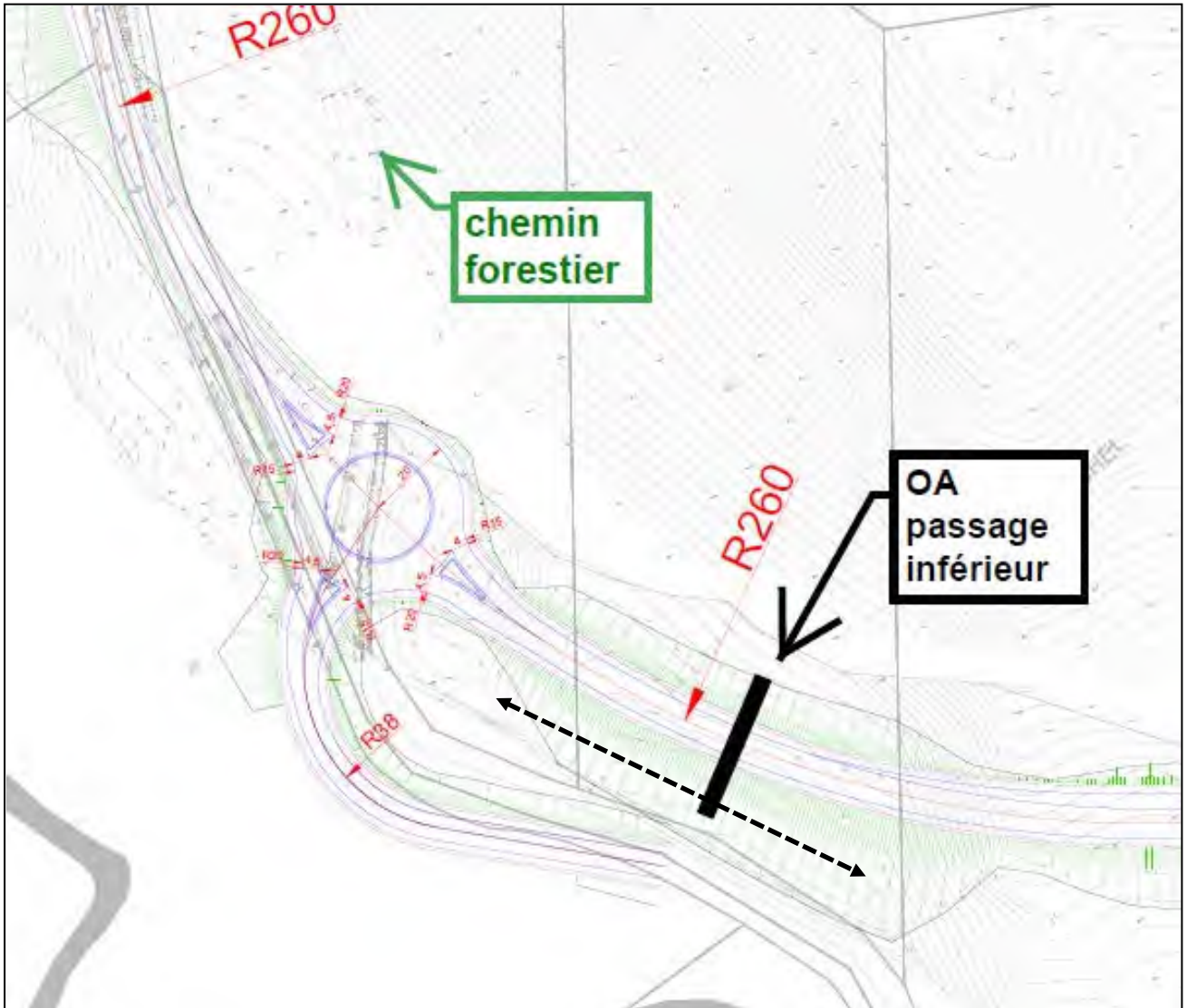

AUTRES POINTS

⇒ **Rencontre avec les services de l'Etat le 28 novembre 2017 : insistance de l'Etat sur la démonstration à faire qu'une infrastructure routière est indispensable.**

⇒ **Deuxième campagne de levés topographiques complémentaires, notamment sur la commune de Larressore (pour la voie nouvelle de raccordement au centre bourg d'Ustaritz) réalisés en avril 2018 et reçus le 3 mai 2018**

⇒ **Etude hydraulique pour la voie de raccordement à venir (franchissement du Latsa et des canaux)**

⇒ **Étude faisabilité d'un cheminement piéton par un passage inférieur au projet pour desservir la quartier des bois (RD250)**

⇒ **Etudes assainissement**

⇒ **Voie véhicules lents : étant donné la longueur de la rampe d'environ 900 m à 6.5%, avec un départ arrêté depuis le giratoire, la création d'une voie de dépassement est nécessaire**

⇒ **Poursuite des études environnementales (phonique, paysage, protection de la nature, eau…)**

DERNIERES DEMANDES D'ADAPTATION

⇒ **Demande d'une association (comité de quartier Saint Michel) de revenir en arrière sur le choix du fuseau *(réunion du 5 mars 2018)***

⇒ **Courrier du maire d'Ustaritz en date du 23 mars 2018 demandant « de prendre en compte les éléments apportés par le comité à la définition du projet »**

⇒ **Remise en question du fuseau : remise en question du projet car**

- ⇒ **Délibérations motivées des 3 partenaires en 2015 en faveur du fuseau actuellement étudié;**
- ⇒ **Ensemble des études en cours à reprendre ;**

⇒ **Courrier en réponse en date du 20 juin 2018**

⇒ **Continuation des études sur le fuseau**

AVANT PROJET
DOSSIERS REGLEMENTAIRES
CONCERTATION ASSOCIEE

⇒ **Calendrier global :**

- ⇒ **Avant Projet finalisé à l'automne 2018**
- ⇒ **Concertation règlementaire menée fin 2018 (initialement prévue au 2° trimestre)**
- ⇒ **Dépôt des dossiers règlementaires fin 2018/début 2019 et instruction par les services de l'Etat**
- ⇒ **Enquête publique (1 mois) envisagée 2ième semestre 2019**
- ⇒ **Arrêté de DUP, dossier loi sur l'eau, autorisation CNPN, attendus pour 2020**
- ⇒ **Acquisitions foncières à l'amiable ou à l'expropriation 2020/2021**

Merci pour votre attention

Contournement d'Ustaritz

Compte rendu de réunion

Date :	**22 juin 2018**
Lieu :	**Mairie d'Ustaritz _ salle Gaztelondoa**
Objet :	**Point d'avancement et présentation de résultats**

Participants	
COMMUNE D'USTARITZ	
Bruno CARRERE Mikel GOYHENECHE Jean EZCURRA Maxime Diribarne	Maire Adjoint au maire Directeur Général des Services Directeur des Services Techniques
COMMUNE DE LARRESSORE	
Jean Michel LAMERENS	Maire
COMITES DE QUARTIER/ASSOCIATIONS	
Benoît DUVIVIER Michel FERNANDO Jean-Marie DAGUERRE Miguel DIAZ Guillaume DARDEN Jacques LAFFITTE Mariano IRIARTE Rosine THOUMAZOU	Président CDQ SAINT MICHEL Président CDQ ETXEHASIA CDQ ETXEHASIA UDE UDE Président ASKI Secrétaire ASKI Présidente EZ HUNKI
DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES	
André ARRIBES Isabelle PARGADE Philippe ECHEVERRIA Jean-Pierre HARRIET Philippe MAZAUD Mélanie CHAUVIN Jean-Baptiste LATAILLADE	Conseiller départemental du canton de Pau 3, Délégué aux infrastructures Conseillère départementale du canton de Baïgurra et Mondarrain Conseiller départemental du canton d'Ustaritz, vallées de Nive et Nivelle Conseiller départemental du canton de Baïgurra et Mondarrain Chef UTD LABOURD Chef de service DGAPID/DRI/SEPI Technicien SEPI

PJ au présent compte rendu : présentation du 22 juin 2018

PROCHAINES REUNIONS :

- **Pas de réunion programmée à ce jour**

1. Introduction

Cette réunion a pour objet de présenter un point sur l'avancement des études en cours, les résultats de faisabilité des raccordements des RD250 et RD88 avec le projet, et les dernières demandes du comité de quartier Saint Michel et de l'association ASKI.

M. ARRIBES rappelle les différentes décisions et les étapes de la concertation depuis 2015.

2. Présentation de l'avancement des études

Présentation par Mme Chauvin de l'avancement des études et des raccordements ;

- Carrefour RD88/RD250 :

ADAPTATION PROPOSEE suite aux demandes de la commune d'Ustaritz, comités de quartier, associations et riverains : le giratoire est décalé évitant ainsi le bâti ancien ; la propriété reste néanmoins impactée ;

- Carrefour RD250 – partie sud :

ADAPTATION PROPOSEE suite aux demandes de la commune d'Ustaritz, comités de quartier, associations et riverains: carrefour giratoire permettant un meilleur échange avec le quartier des bois

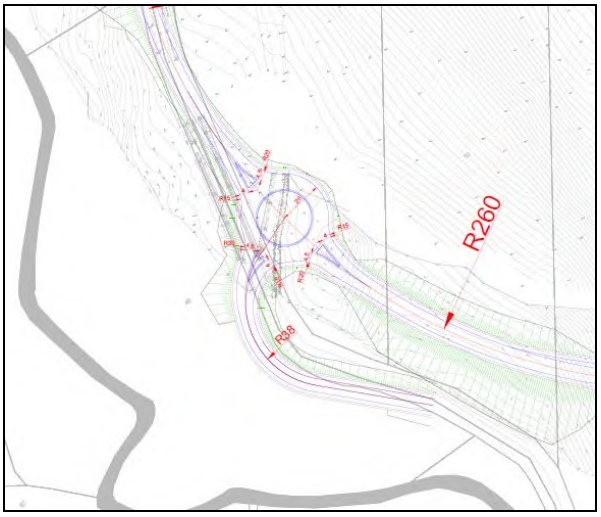

- Carrefour RD88 – partie sud :

ADAPTATION PROPOSEE suite aux demandes de la commune d'Ustaritz, comités de quartier, associations: GIRATOIRE et RACCORDEMENT à la RD88 permettant tous les échanges (raccordement d'une longueur de 210 m environ)

- Raccordement sur le giratoire RD932/RD20 (inchangé depuis les derniers échanges) :

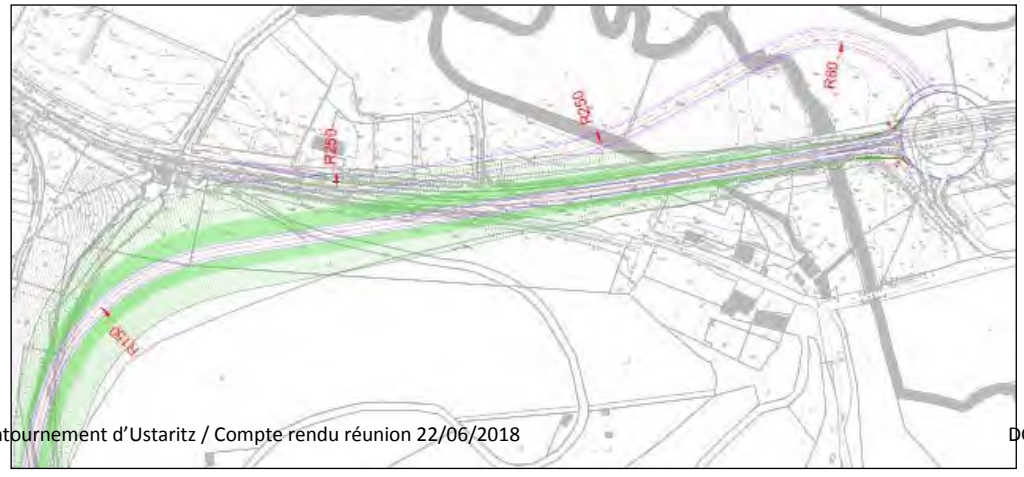

Cette variante consiste à faire passer le contournement sur le tracé actuel de la RD932 et de créer une voie nouvelle d'entrée à Ustaritz depuis le giratoire passant au Nord du contournement.

Cette solution permet ainsi d'éviter l'ensemble des habitations avoisinantes du quartier Ospitalea de Larressore.

- Une nouvelle demande de la commune d'Ustaritz de création d'un passage inférieur au contournement pour cheminement piéton pour une liaison avec le quartier des bois est encore à l'étude :

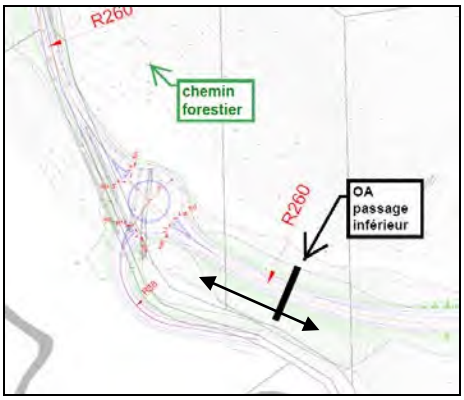

- Autres points :

- Voie véhicules lents : étant donné la longueur de la rampe d'environ 900 m à 6.5%, avec un départ arrêté depuis le giratoire, la création d'une voie de dépassement est nécessaire et sera étudiée ;

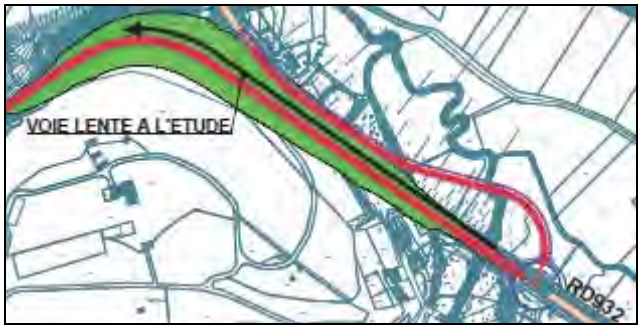

- Poursuite des études environnementales (phonique, paysage, protection de la nature, eau…)

3. Demande du comité de quartier Saint Michel et de l'association ASKI

Le Comité de Quartier Saint Michel et l'association ASKI proposent une alternative au tracé étudié, tracé qui démarre du giratoire RD932/RD20, remonte la vallée du Latsa pour rejoindre la RD250 entre KAPITO HARRI et le carrefour RD250/RD88.

Cette demande a été présentée par le comité de quartier à la commune d'Ustaritz et aux services du Département le 5 mars 2018.

Le maire d'Ustaritz a relayé cette demande par courrier en date du 23 mars 2018 demandant « de prendre en compte les éléments apportés par le comité à la définition du projet ».

Cette proposition remet en question le fuseau délibéré et peut remettre en question le projet car

- Délibérations motivées des 3 partenaires en 2015 en faveur du fuseau actuellement étudié;
- Ensemble des études en cours à reprendre ;

Le Département a fait un courrier en réponse en ce sens en date du 20 juin 2018.

M. LAMERENS, maire de Larressore, a réaffirmé son refus pour le tracé sur la commune de LARRESSORE, rappelant la délibération de novembre 2015 de son conseil municipal approuvant le choix du tracé, étudié actuellement.

M. ECHEVERRIA rappelle également que la commune d'Ustaritz a aussi approuvé ce tracé à l'époque pour des raisons de limitation de l'urbanisation (projet immobilier).

Une modification du fuseau nécessiterait de délibérer pour chacun des partenaires. La commune de Larressore ainsi que l'association EZ HUNKI y seront opposées.

Après débats, il est acté par tous les participants que le fuseau reste identique côté Larressore.

Le CDQ Saint Michel et l'association ASKI estiment toutefois que le tracé proposé depuis la RD250 jusqu'au quartier des bois passe trop près des habitations et souhaitent qu'un tracé plus éloigné soit pris en considération et étudié par le Département.

Les services soulèvent les difficultés techniques et environnementales de la solution notamment vis-à-vis du ruisseau.

Cette solution intercepte deux fois le cours d'eau classé Natura 2000 et coupe nettement le boisement en deux.

Les associations CDQ et ASKI insistent sur leur souhait de voir cette solution au moins étudiée.

M. ECHEVERRIA indique que l'ajout d'une nouvelle infrastructure au cœur d'un massif boisé risque de ne pas être accepté.

Après discussion, M. ARRIBES répond favorablement à la demande d'étudier la faisabilité d'un nouveau tracé traversant les bois et se raccordant sur la RD250.

Il est rappelé que des délais supplémentaires potentiellement importants seront nécessaires eu égard à de nouvelles études techniques et environnementales sur ce nouveau fuseau.

Par ailleurs, les services indiquent que les raccordements envisagés aujourd'hui pourraient ne plus être possibles à l'identique. Les services du Département mettront en œuvre les études de faisabilité de la proposition de tracé du CDQ Saint Michel de l'association ASKI.

La décision prise en réunion, les délais pour la tenue de la concertation formalisée doivent être repoussés et seront repoussés par rapport aux annonces faites dans la presse ce même jour.

4. Calendrier

Le calendrier global est présenté ;

- Avant-projet finalisé à l'automne 2018
- Concertation règlementaire menée fin 2018 (potentiellement à reporter en fonction des études)
- Dépôt des dossiers règlementaires 2019 et instruction par les services de l'Etat
- Enquête publique (1 mois) envisagée fin 2ième semestre 2019
- Arrêté de DUP, dossier loi sur l'eau, autorisation CNPN, attendus pour 2020
- Acquisitions foncières à l'amiable ou à l'expropriation 2020/2021

Ce calendrier est à confirmer en fonction des études nouvelles à mener.

Contournement d'Ustaritz

Réunion d'information

lundi 10 décembre 2018

Ustaritz

Landagoien

DGAPID – DRI - SEPI

HISTORIQUE OPERATION ET CONCERTATION

⇒ ***Nov/déc. 2015 : Délibération de principe du Département et des communes (bande de prise en considération)***

⇒ ***Marché de prestations intellectuelles lancé le 6 sept 2016 pour la réalisation de l'avant projet et des dossiers règlementaires***

⇒ ***Lancement de la concertation avec une réunion publique le 22 mars 2017 en mairie d'Ustaritz***

⇒ ***Permanences en avril 2017 en mairie d'Ustaritz et Larressore***

⇒ ***Réunion le 15 septembre 2017 avec les élus d'Ustaritz et Larressore***

⇒ ***Réunion le 27 novembre 2017 avec les élus d'Ustaritz***

⇒ ***Réunion le 5 décembre 2017 avec les Comités de quartier Saint Michel et Etxehasia, et les associations UDE et ASKI, en mairie d'Ustaritz***

⇒ ***Réunion le 19 décembre 2017 avec le maire de Larressore***

⇒ ***Réunion le 13 février 2018 avec l'association EZ HUNKI de Larressore en mairie de Larressore***

⇒ ***Réunion le 5 mars 2018 à la demande du Comité de quartier Saint Michel en mairie d'Ustaritz***

⇒ ***Réunion le 22 juin 2018 avec les Comités de quartier Saint Michel et Etxehasia, et les associations UDE et ASKI, en mairie d'Ustaritz***

LES RACCORDEMENTS AUX VOIRIES EXISTANTES

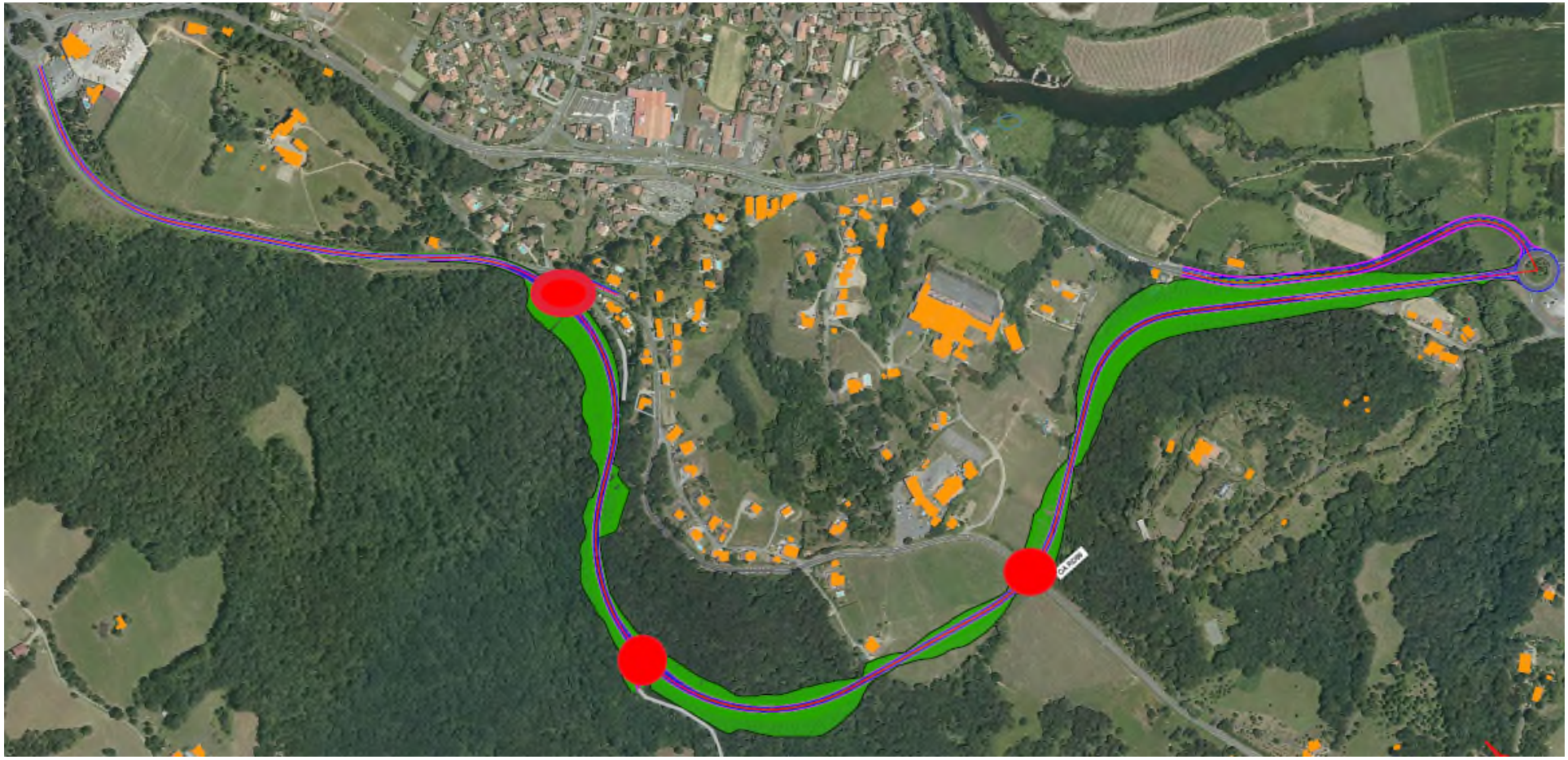

ADAPTATION DU PROJET

⇒ **PARTIE NORD RACCORDEMENT RD88**

⇒ **SOLUTION ADOPTEE :**

⇒ **Etude d'un giratoire décalé évitant ainsi le bâti ancien ; la propriété reste néanmoins impactée**

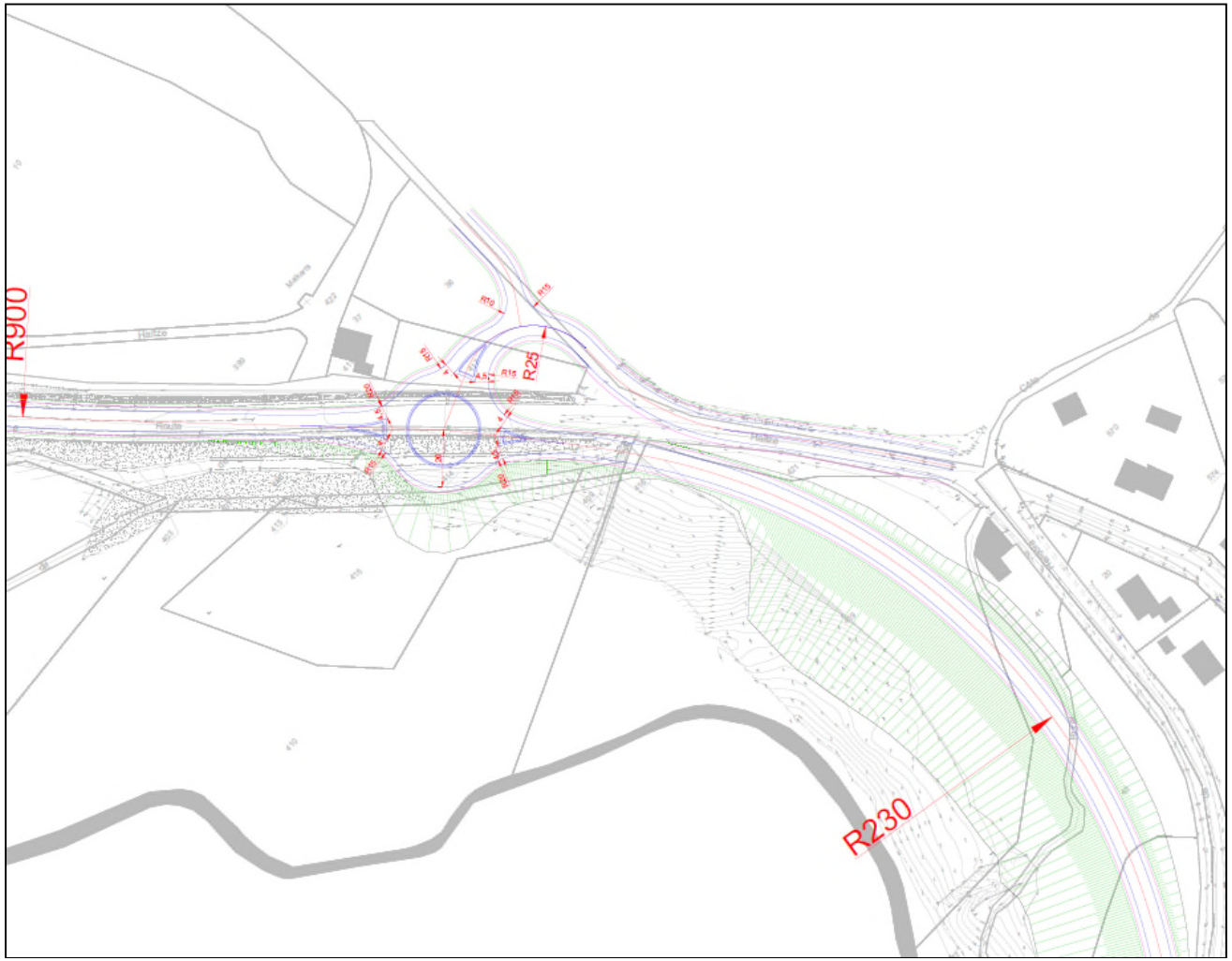

ADAPTATION DU PROJET

⇒ **RACCORDEMENT RD250 / QUARTIER DES BOIS**

⇒ **SOLUTION ADOPTEE : GIRATOIRE**

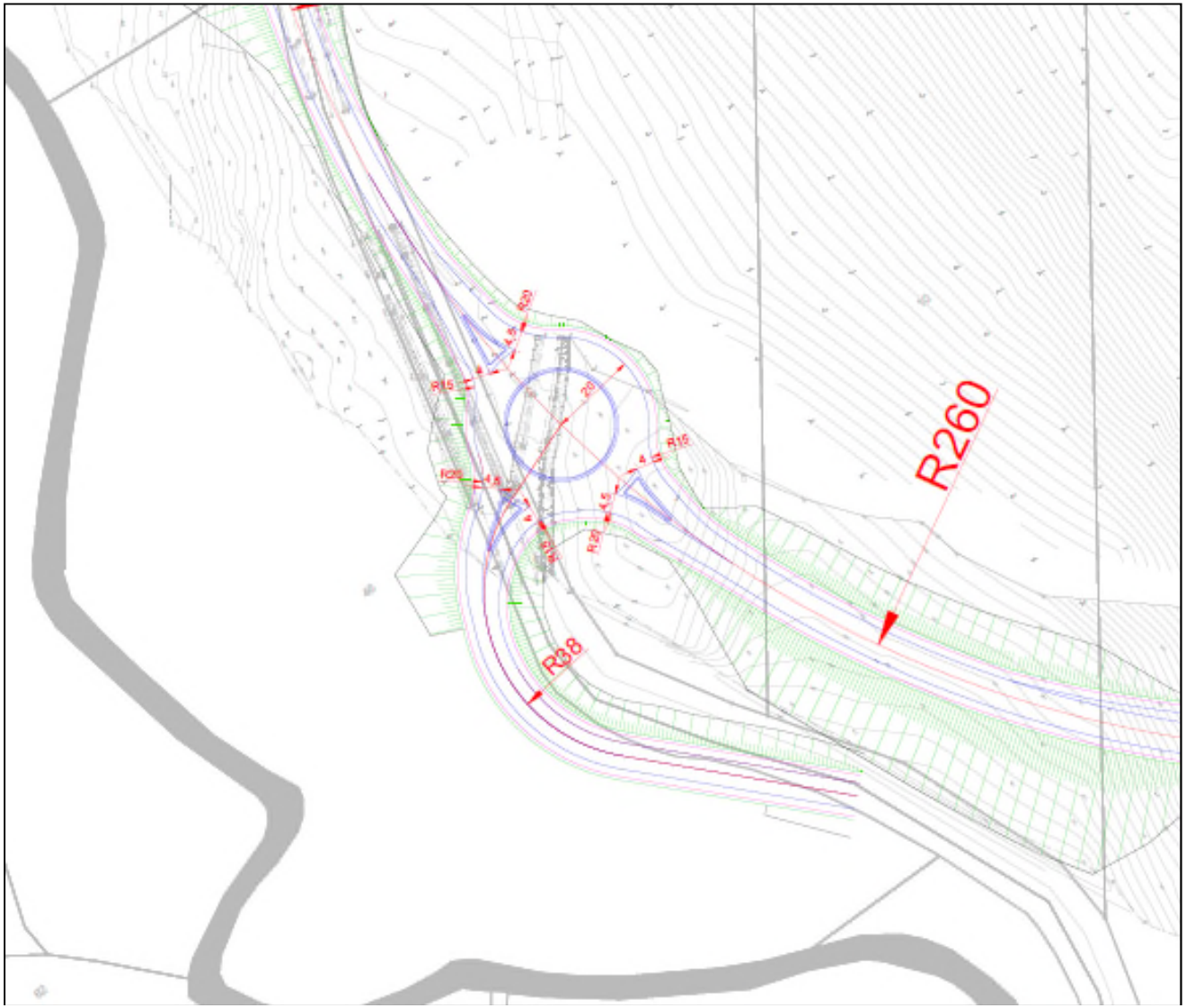

ADAPTATION DU PROJET

⇒ **RACCORDEMENT RD88 LANDAGOIEN**

⇒ **SOLUTION ADOPTEE : GIRATOIRE et RACCORDEMENT à la RD88 permettant tous les échanges (raccordement d'une longueur de 210 m environ)**

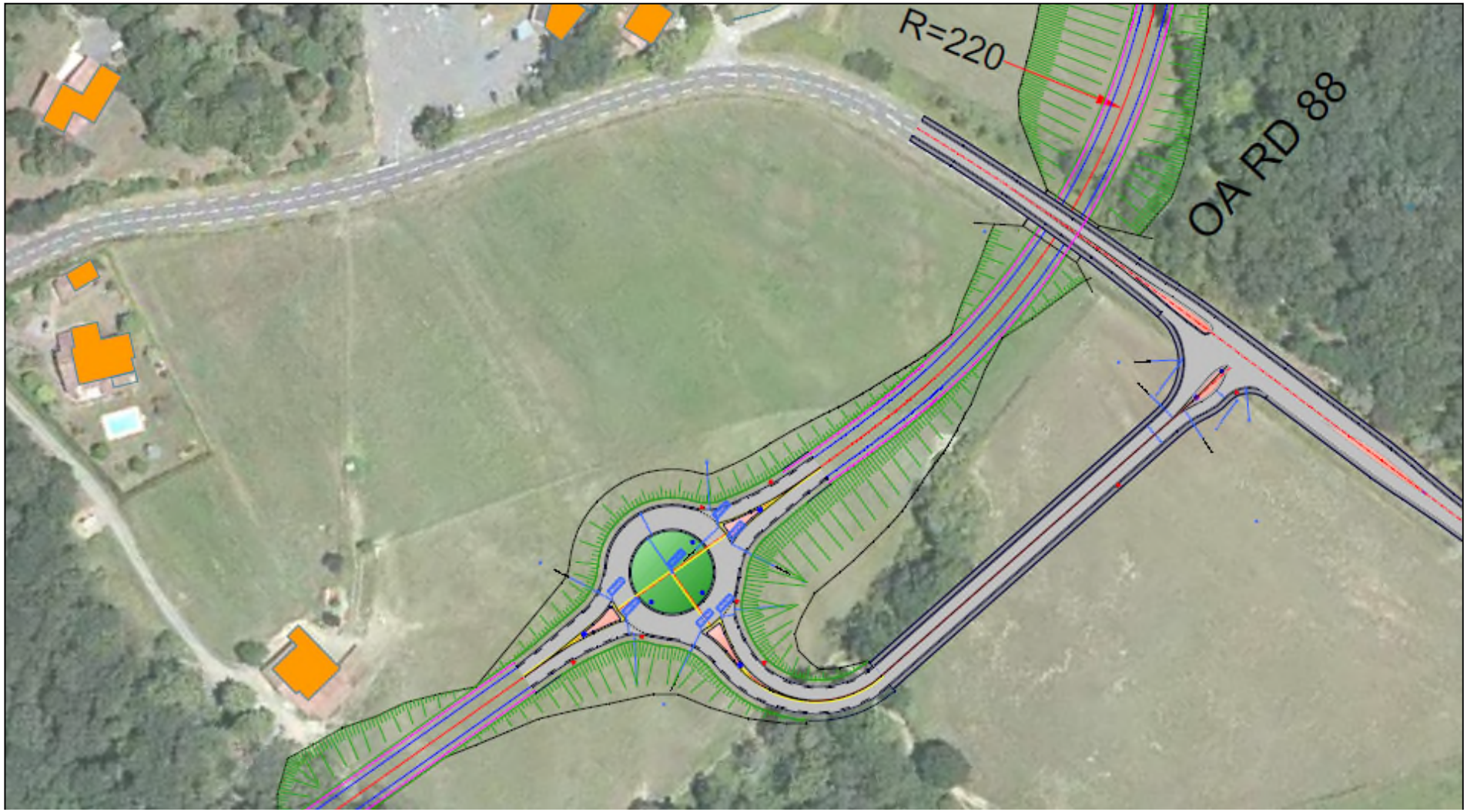

ADAPTATION DU PROJET

⇒ **RACCORDEMENT AU GIRATOIRE RD932/RD20**

⇒ **SOLUTION ADOPTEE : voie nouvelle d'entrée à Ustaritz depuis le giratoire existant et contournement sur le tracé actuel de la RD932**

⇒ **Cette solution permet ainsi d'éviter l'ensemble des habitations avoisinantes**

⇒ **Un soutènement sera nécessaire entre le contournement et la nouvelle voie d'entrée sur Ustaritz (différence d'altimétrie conséquente et emprise restreinte)**

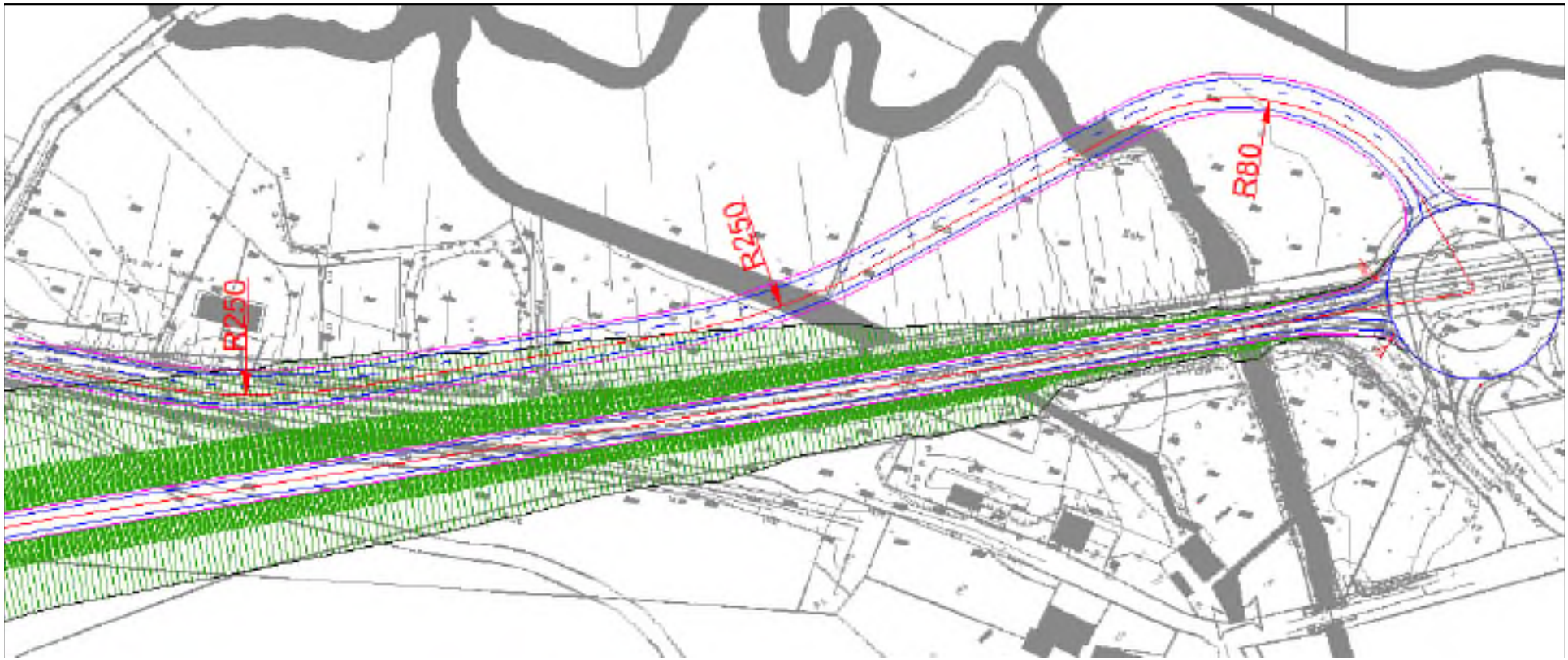

ADAPTATION DU PROJET

⇒ **Demande de la commune d'un passage piéton sous le contournement pour relier le quartier des bois**

⇒ **En cours d'étude**

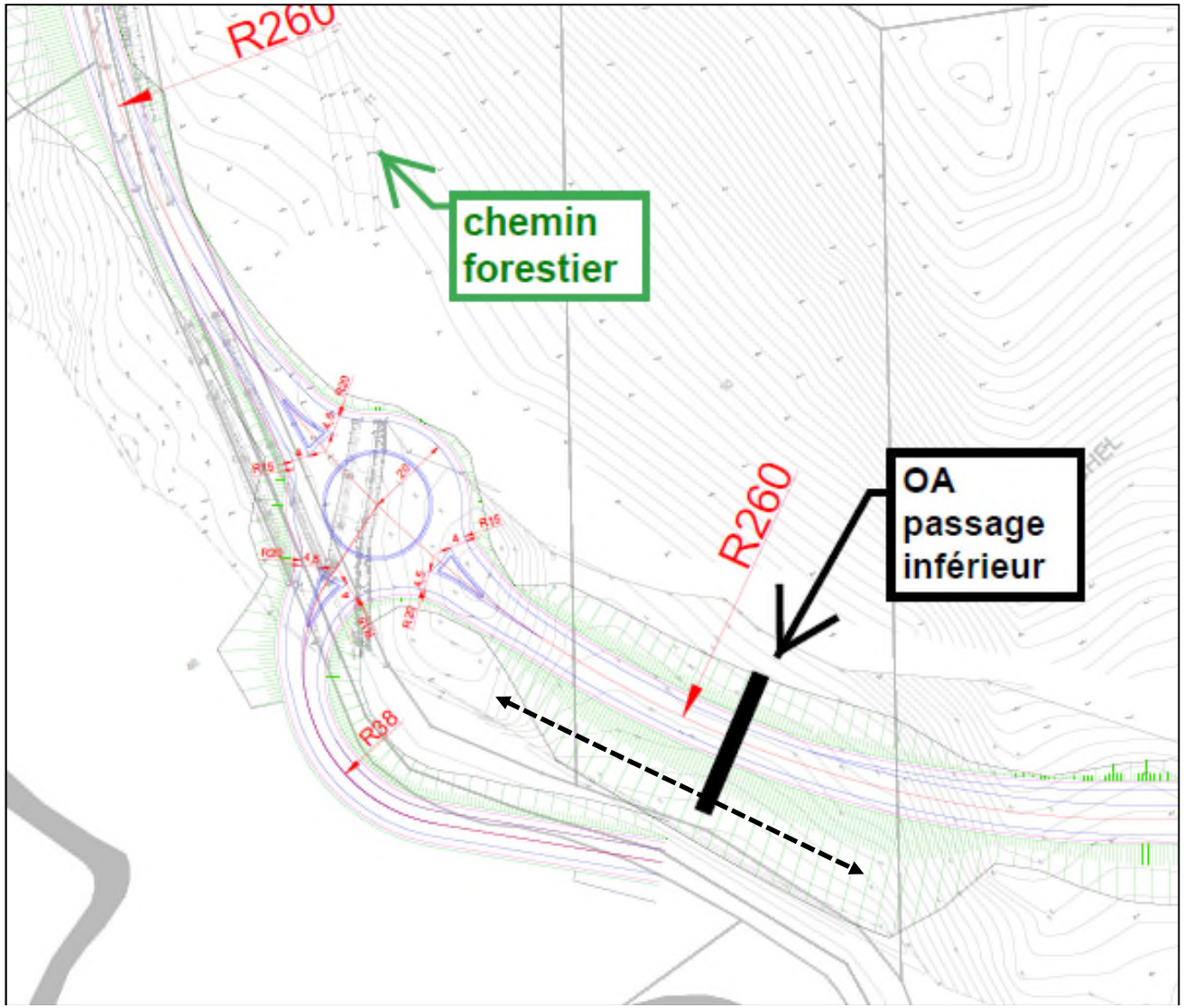

LE TRACE ENVISAGE AU MOIS DE JUIN 2018 PRENANT EN COMPTE LES DEMANDES DE LA CONCERTATION

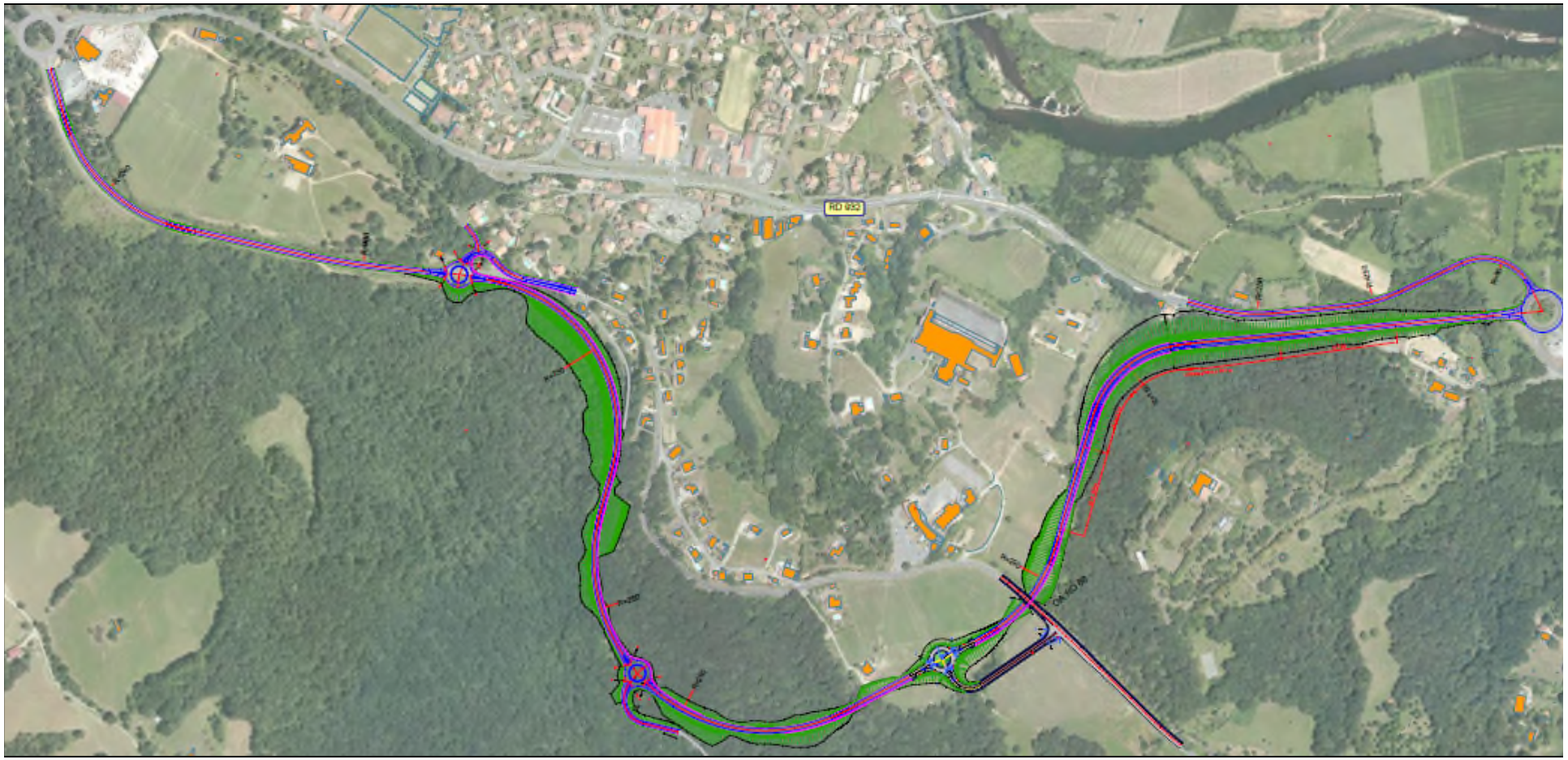

AUTRES POINTS

⇒ **Rencontre avec les services de l'Etat le 28 novembre 2017 : insistance de l'Etat sur la démonstration à faire qu'une infrastructure routière est indispensable.**

⇒ **Lancement de l'étude hydraulique pour la voie nouvelle de raccordement au centre bourg d'Ustaritz (franchissement du Latsa et des canaux)**

⇒ **Étude faisabilité d'un cheminement piéton par un passage inférieur au projet pour desservir la quartier des bois (RD250)**

⇒ **Etudes assainissement**

⇒ **Voie véhicules lents : étant donné la longueur de la rampe d'environ 900 m à 6.5%, avec un départ arrêté depuis le giratoire, la création d'une voie de dépassement est nécessaire**

⇒ **Poursuite des études environnementales (phonique, paysage, protection de la nature, eau…)**

DEMANDES D'ADAPTATION

⇒ **Dernière demande en réunion du 22 juin du comité de quartier Saint Michel et de l'association ASKI d'étudier une alternative au tracé étudié, s'écartant des habitations ;**

⇒ **Demande acceptée d'étudier la faisabilité d'un nouveau tracé dans la partie nord/ouest , traversant les bois et se raccordant sur la RD250 :**

⇒ **Délais d'études techniques et environnementales supplémentaires importants nécessaires**

⇒ **Délai pour la tenue de la concertation formalisée repoussée d'une année**

PYRENEES ATLANTIQUES LE DÉPARTEMENT

INCIDENCE SUR LE MARCHE

- Nouveau tracé à étudier
- Profil en long à recaler sur l'ensemble du tracé
- Nécessité d'étudier cette nouvelle solution technique au même niveau de détail que la première solution pour offrir une comparaison fiable
- Etats initiaux environnementaux à recaler (inventaire faune flore sur 12 mois éventuellement nécessaire)
- Impact probable sur le nombre d'espèces impactées

Ces études complémentaires portent sur :

⇒ Avant projet sur le nouveau tracé – >1/3 du linéaire + modification du profil en long du projet global

⇒ compléments d'étude environnementale et ajout d'une comparaison de solutions techniques

⇒ compléments au dossier pour le Conseil National de Protection de la Nature)

⇒ Montant des études complémentaires : 53 339.50 € HT

TABLEAU COMPARATIF
Partie Ouest jusqu'au quartier des bois (RD250)

Tracé initial	Tracé complémentaire
Linéaire de 760 mètres	Linéaire de 832 mètres
Pas d'ouvrage d'art	2 ouvrages d'art (halzabaltzako erreka) 95 ml et 50 ml
Pas d'ouvrage de franchissement 1 carrefour giratoire avec la RD250	1 ouvrage de franchissement de la RD250 de longueur mini 11 mètres
Déblais : 7 600 m3 Remblais : 126 000 m3	Déblais : 98 200 m3 Remblais : 670 000 m3

PREMIER PRINCIPE DE TRACE COMPLEMENTAIRE

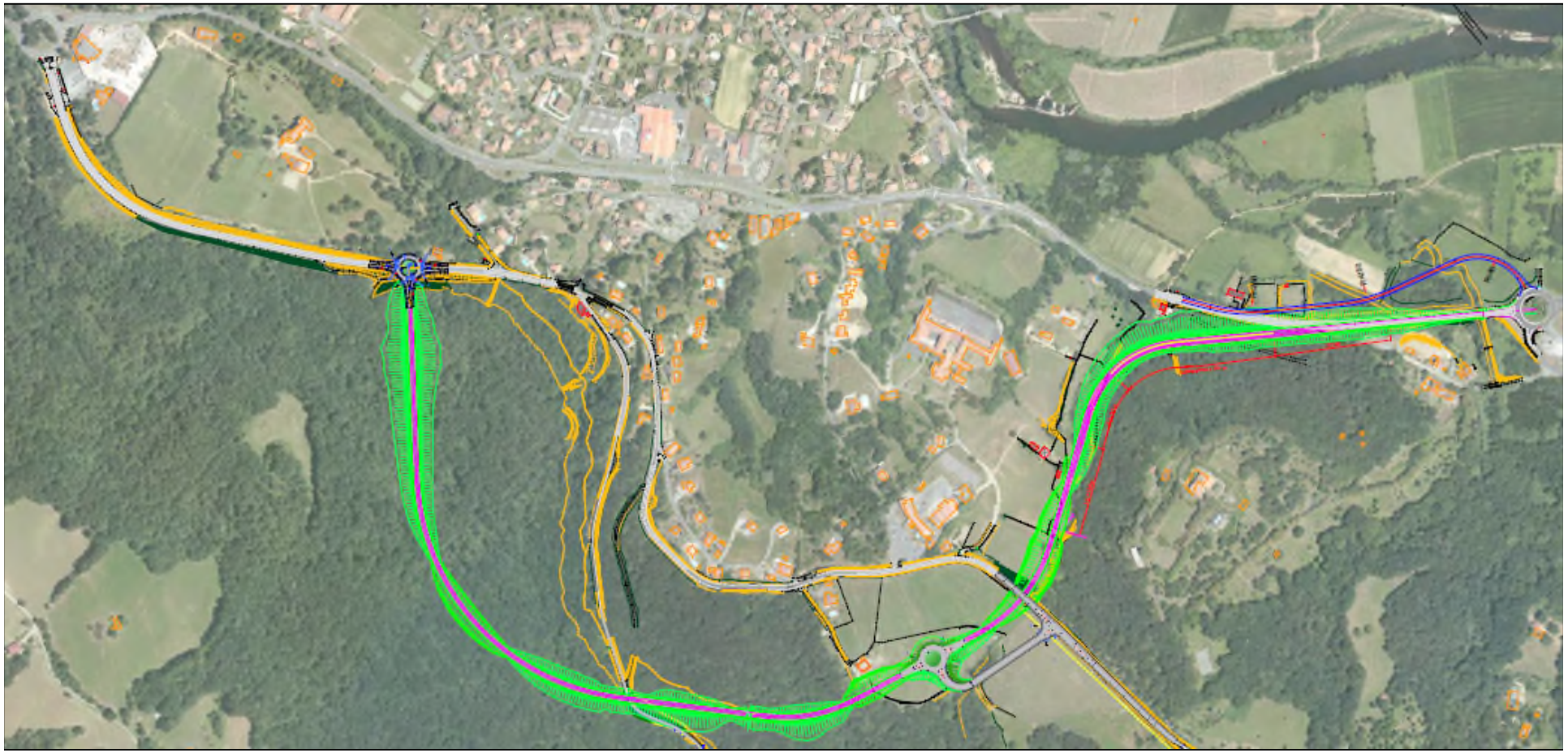

PREDIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL
sur tracé complémentaire

LES MILIEUX NATURELS

- **Deux habitats patrimoniaux (notamment d'intérêt communautaire) de types boisements humides (Aulnaie à Laîche pendante et Aulnaie à Molinie et Sphaigne)**
- **Zone humide potentielle (à déterminer)**
- **A priori pas d'enjeu spécifique pour de la flore protégée (prendre en compte que seul un passage hivernal réalisé)**

LA FAUNE

- **Globalement site fréquenté mais relativement préservé. Cours d'eau remarquable et plusieurs sites de reproduction potentiel pour les amphibiens. Habitat forestier sur la totalité du site et donc pas de lisières favorables aux reptiles (mais lisière favorable en limite (hors site))**

PREDIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL
sur tracé complémentaire

ENJEUX AVERES

- Malacologie : Clausilie basque (espèce protégée)
- Entomologie : Grand Capricorne (espèce protégée)
- Oiseaux : nidification du Martin pêcheur, présence Bouvreuil pivoine (espèces protégées)

ESPECES POTENTIELLES

- Malacologie : Hélice de Navarre (présence probable, espèce protégée)
- Entomologie : Présence probable du Pique-prune (espèce protégée) et du Lucane cerf-volant (espèce d'intérêt communautaire)
- Oiseaux : nidification potentielle de l'Aigle botté, Gobemouche gris et présence probable Pic épeichette (indices de présence), espèces d'oiseaux protégées
- Mammifères : Ecureuil roux (espèce protégée) probable, Genette commune (espèce protégée) et Putois potentiellement ainsi que la Crossope aquatique (espèce protégée) sur le cours d'eau
- Chiroptères : gîtes de reproduction et secondaires potentiels

PREDIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL
sur tracé complémentaire

AU STADE DE CE PRE DIAGNOSTIC,

- ***LES ENJEUX ET LES POTENTIALITES POUR CE TRACE COMPLEMENTAIRE APPARAISENT NOTABLES***

- ***ON PEUT ENVISAGER QUE L'ENSEMBLE DES ENJEUX SERA PLUS IMPORTANT SUR CETTE VARIANTE***

AVANT PROJET
DOSSIERS REGLEMENTAIRES
CONCERTATION ASSOCIEE

⇒ **Calendrier global recalé :**

fin 2018 :

⇒ **Complément des études du tracé initial et lancement des études de faisabilité du tracé complémentaire**

en 2019 :

⇒ **Finalisation des études du tracé initial**

⇒ **Etudes du tracé complémentaire et poursuite de la concertation**

fin 2019 :

⇒ **Finalisation des dossiers de demande d'autorisation en Préfecture**

en 2020 :

⇒ **Instruction des dossiers par les services de l'Etat et autorisations du projet**

AVANT PROJET
CONCERTATION ASSOCIEE

⇒ **Calendrier concertation recalé :**

début 2019 :

⇒ **Information par publipostage d'un flyer**

⇒ **Réunion en commune avec les associations et comités de quartier**

⇒ **Information sur site internet « le64.fr »**

fin 2019 :

⇒ **Concertation formalisée d'un mois avec dossier et registres mis à disposition en mairie, (annonce par voie de presse/info mairie/site www.le64.fr)**

1er semestre 2020 :

⇒ **Réunion publique sur le bilan de la concertation**

⇒ **Information par voie de presse et par flyer**

Le calendrier est susceptible d'évoluer en fonction des résultats des nouvelles études

PYRENEES ATLANTIQUES LE DÉPARTEMENT

FLYER

Exprimez-vous !

Fin 2019 : Concertation formalisée d'un mois avec dossier et registres mis à disposition en mairie, (annonce par voie de presse/info mairie/site www.le64.fr)

Permanences durant la concertation annoncées par voie de presse et info mairie.

1er semestre 2020 :

Réunion publique sur le bilan de la concertation.

Le calendrier est susceptible d'évoluer en fonction des résultats des nouvelles études.

Un calendrier précis sera communiqué ultérieurement.

Et toujours :

Informations sur le projet :
www.le64.fr/actualites/projet-detude-contournement-dustaritz.html

Contributions, avis et questionnements à adresser par mail à l'adresse suivante :
concertation.contournement.ustaritz@le64.fr

ou par courrier
Département des Pyrénées-Atlantiques
Délégation de Bayonne
4 allée des platanes 64100 Bayonne

Calendrier global actualisé de l'opération

fin 2018 :

Complément des études du tracé initial et lancement des études de faisabilité du tracé complémentaire

en 2019 :

Finalisation des études du tracé initial

Etudes du tracé complémentaire et poursuite de la concertation.

fin 2019 :

Finalisation des dossiers de demande d'autorisation en Préfecture.

2020 :

Instruction des dossiers par les services de l'Etat et autorisations du projet.

PROJET D'ETUDE

Contournement d'Ustaritz

La concertation s'est poursuivie en 2018 et a permis de préciser un tracé pour le contournement d'Ustaritz.

Les élus départementaux ont validé, suite à la demande faite en juin 2018 dans la cadre de la concertation, d'examiner la faisabilité d'un autre tracé s'écartant des habitations du quartier Saint Michel.

Cette nouvelle étude modifie le calendrier initial de définition du projet.

PYRÉNÉES ATLANTIQUES LE DÉPARTEMENT

FLYER

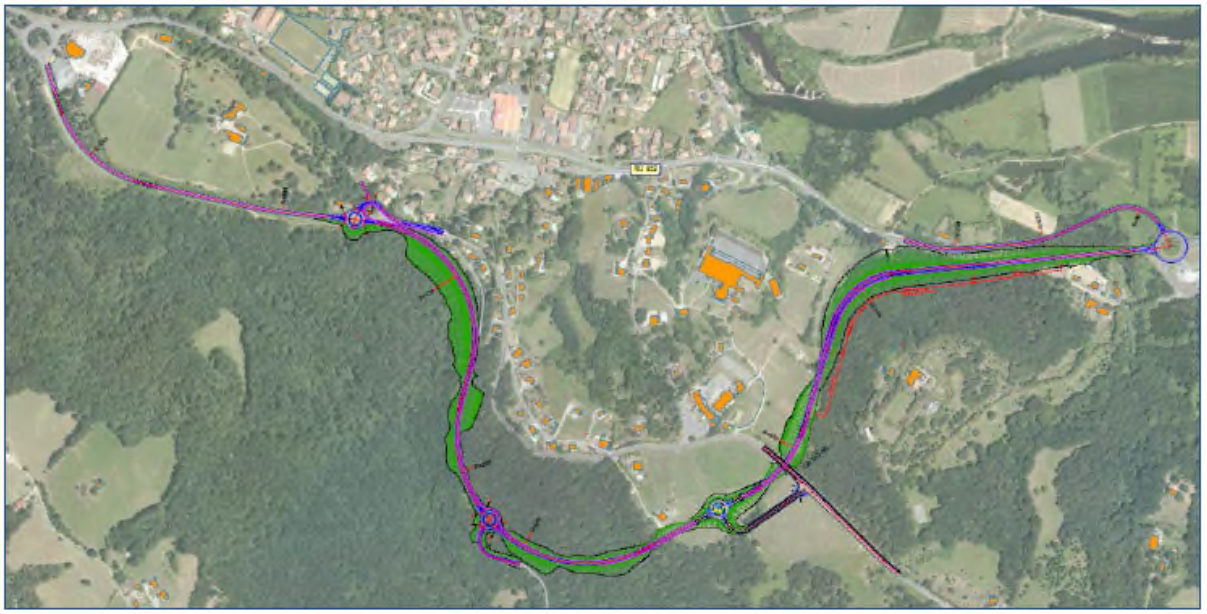

tracé envisagé

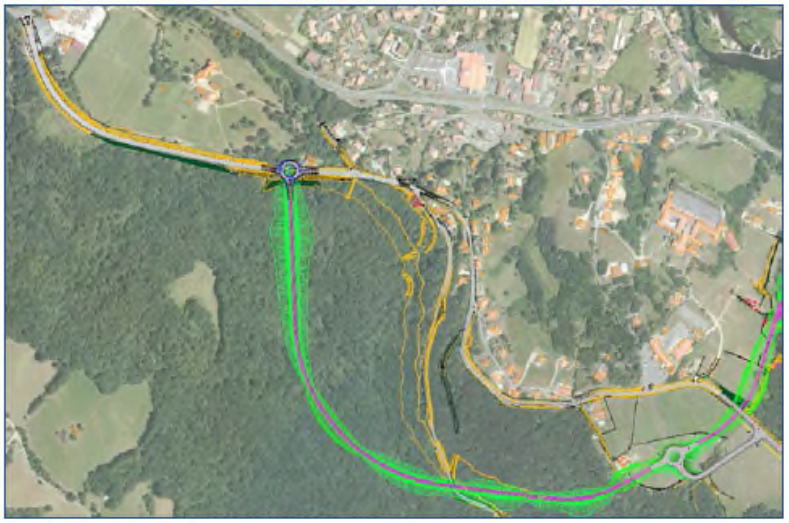

études complémentaires en cours

Etudes techniques et environnementales

- Axe du projet et carrefours définis en accord avec les discussions de la concertation (prise en compte des demandes des élus locaux et des associations) ;

- Etude hydraulique et étude assainissement en cours ;

- Etude acoustique et étude paysagère en cours ;

- Avant-projet en cours de finalisation ;

- Etudes complémentaires sur la possibilité d'un tracé nouveau s'écartant des habitations :

  - ➔ nouveau délai d'une année d'étude
  - ➔ report de la concertation et du dépôt des dossiers règlementaires d'une année
  - ➔ études relancées et menées au même niveau d'étude que le tracé initial

Plus de détails sur
www.le64.fr/actualites/projet-detude-contournement-dustaritz.html

Merci pour votre attention

Contournement d'Ustaritz

Compte rendu de réunion

Date :	**Lundi 10 décembre 2018**
Lieu :	**Mairie d'Ustaritz _ Landagoien**
Objet :	**Présentation – point d'étape**

Participants	
COMMUNE D'USTARITZ	
Bruno Carrere Mikel Goyheneche Jean Ezcurra Maxime Diribarne	Maire Adjoint au maire Directeur Général des Services Directeur des Services Techniques
COMMUNE DE LARRESSORE	
Jean-Michel Lamerens Claude Mounole	Maire Adjoint au maire
DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES	
Philippe Echeverria Jean-Pierre Harriet Philippe Mazaud Mélanie Chauvin Jean-Baptiste Lataillade	Conseiller départemental du canton d'Ustaritz, vallées de Nive et Nivelle Conseiller départemental du canton de Baïgurra et Mondarrain Chef UTD LABOURD DGAPID-DRI-SEPI Chef de service Technicien

PJ au présent compte rendu : présentation du 10 décembre 2018

PROCHAINE REUNION :

- Présentation aux associations et comités de quartier

1. Introduction

Cette réunion a pour objet de présenter un point d'avancement et les derniers résultats des études depuis la décision d'étudier un tracé complémentaire suite à la réunion du 22 juin 2018.

M. Echeverria rappelle les dernières décisions et présente l'objet de la réunion.

2. Point d'avancement

M. Carrere, maire d'Ustaritz remercie le Département d'avoir organisé cette réunion.

Mme Chauvin présente tout d'abord l'historique des dernières décisions et l'évolution des études qui ont abouti à un tracé conformément au fuseau retenu en 2015 par le Département en concertation avec les communes d'Ustaritz et Larressore ;

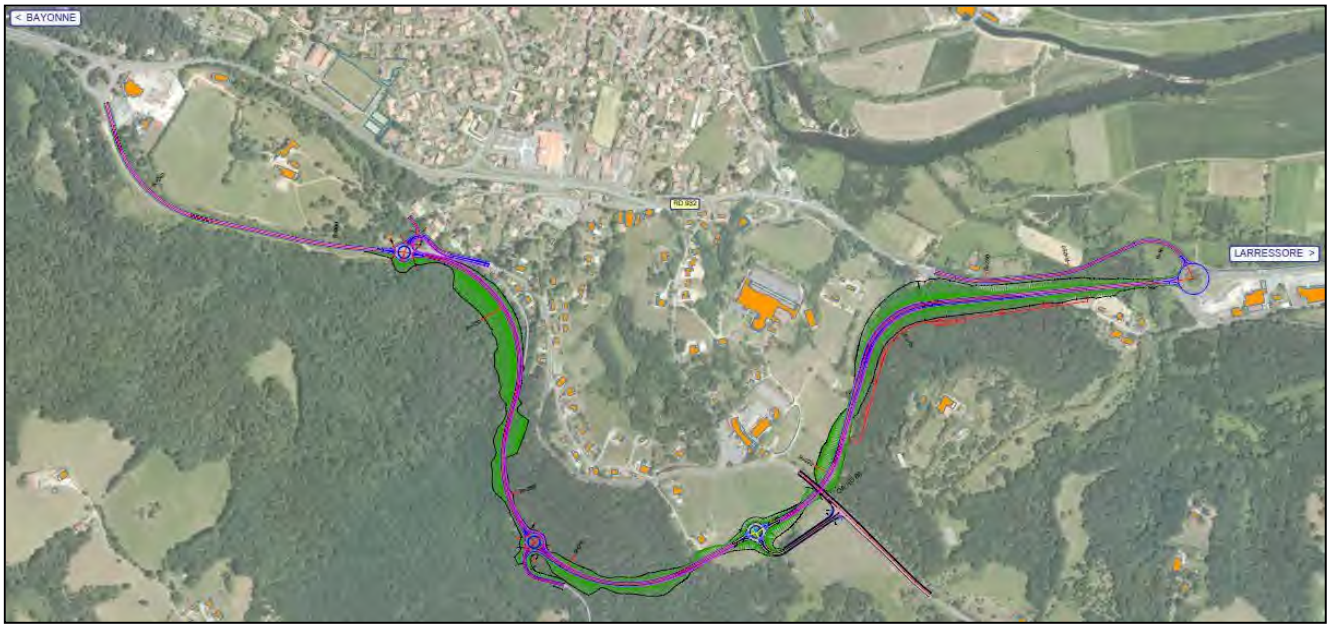

A la suite de la réunion du 22 juin 2018, il a été accepté d'étudier la faisabilité d'un tracé complémentaire dans la partie nord/ouest, s'écartant des habitations.

Cette solution devra être étudiée au même niveau de détail que le tracé initial pour offrir une comparaison fiable.

Des délais d'études techniques et environnementales supplémentaires seront nécessaires et importants.

Les délais pour la tenue de la concertation formalisée seront repoussés d'une année.

Un tableau comparatif des deux tracés est présenté en réunion :

Tracé initial	Tracé complémentaire
Linéaire de 760 mètres	Linéaire de 832 mètres
Pas d'ouvrage d'art	2 ouvrages d'art (halzabaltzako erreka) 95 ml et 50 ml
Pas d'ouvrage de franchissement 1 carrefour giratoire avec la RD250	1 ouvrage de franchissement de la RD250 de longueur mini 11 mètres
Déblais : 7 600 m3 Remblais : 126 000 m3	Déblais : 98 200 m3 Remblais : 670 000 m3

A noter pour le tracé initial, un ouvrage d'art pour un passage piéton inférieur pour desservir le quartier des bois.

Plan du tracé complémentaire présenté en réunion :

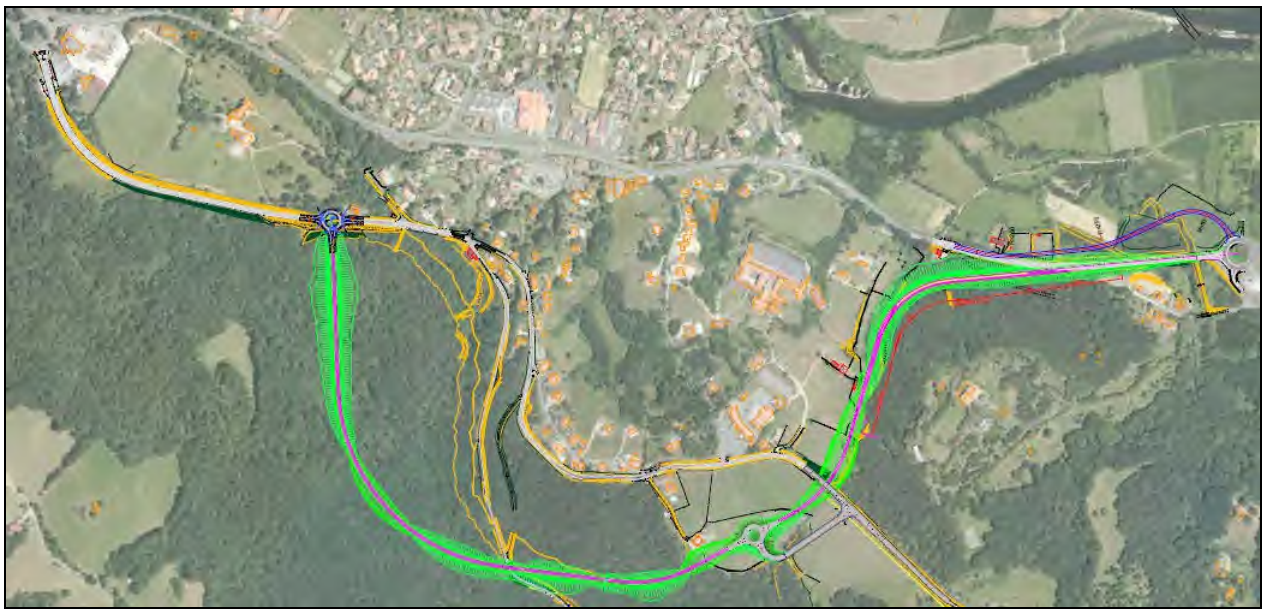

Un prédiagnostic environnemental sur ce nouveau tracé a été réalisé en octobre/novembre 2018 et présenté en réunion.

Au dire du bureau d'études, les enjeux et les potentialités pour ce tracé seront plus importants que pour le tracé initial.

A ce titre, Mme Chauvin propose qu'un inventaire complet annuel soit effectué sur ce tracé complémentaire.

3. Calendrier

Le calendrier global recalé est ensuite présenté :

fin 2018 :

⇒ **Complément des études du tracé initial et lancement des études de faisabilité du tracé complémentaire**

en 2019 :

⇒ **Finalisation des études du tracé initial**

⇒ **Etudes du tracé complémentaire et poursuite de la concertation**

fin 2019 :

⇒ **Finalisation des dossiers de demande d'autorisation en Préfecture**

en 2020 :

⇒ **Instruction des dossiers par les services de l'Etat et autorisations du projet**

Calendrier concertation recalé :

début 2019 :

- ⇒ **Information par publipostage d'un flyer**
- ⇒ **Réunion en commune avec les associations et comités de quartier**
- ⇒ **Information sur site internet « le64.fr »**

fin 2019 :

- ⇒ **Concertation formalisée d'un mois avec dossier et registres mis à disposition en mairie, (annonce par voie de presse/info mairie/site www.le64.fr)**

1er semestre 2020 :

- ⇒ **Réunion publique sur le bilan de la concertation**
- ⇒ **Information par voie de presse et par flyer**

4. Débat autour des propositions du Département

M. Carrere indique que le nouveau tracé sécurise plus les déplacements y compris les modes doux, que le tracé initial.

Les élus départementaux répondent qu'avec le passage inférieur pour un cheminement piéton envisagé, les déplacements doux seront sécurisés.

M. Echeverria précise que la solution alternative s'écartant des habitations, sera probablement d'un coût supérieur au tracé initial et présente plus de risques.

M. Harriet et M. Echeverria indiquent leur scepticisme sur la faisabilité réglementaire et environnementale de ce nouveau tracé et alerte sur les coûts à venir de ce projet qui pourraient en retarder la réalisation.

Pour les futures réunions de concertation, les élus communaux souhaitent être présents.

5. Actions à mettre en place

Département :

- Flyer à modifier ; présenter les 2 plans au même format.
- Inventaire complet à réaliser sur nouveau tracé.
- Réunion de concertation avec les associations et comités de quartier à prévoir en janvier/février.

Contournement d'Ustaritz

POINT D'ETAPE

Communes USTARITZ / LARRESSORE

Comités de quartier SAINT MICHEL / ETXEHASIA

Associations ASKI / UDE / EZ HUNKI

Mardi 9 avril 2019

Mairie d'Ustaritz

Salle Gaztelondoa

HISTORIQUE OPERATION ET CONCERTATION

⇒ ***Nov/déc. 2015 : Délibération de principe du Département et des communes (bande de prise en considération)***

⇒ ***Lancement de la concertation avec une réunion publique le 22 mars 2017 en mairie d'Ustaritz***

⇒ ***Permanences en avril 2017 en mairie d'Ustaritz et Larressore***

⇒ ***4 réunions en 2017 avec les élus et/ou les associations***

⇒ ***4 réunions en 2018 avec les élus et/ou les associations***

⇒ ***Depuis septembre 2018 travail sur une deuxième proposition de tracé, à comparer avec le tracé initial***

⇒ ***Ce tracé se situe dans la partie nord/ouest du projet, traversant les bois en s'éloignant du quartier St Michel, et se raccordant sur la RD250***

⇒ ***Délai nécessaire aux nouvelles études et poursuite de la concertation jusque fin 2019***

LE TRACE ENVISAGE AU MOIS DE JUIN 2018 PRENANT EN COMPTE LES DEMANDES DE LA CONCERTATION

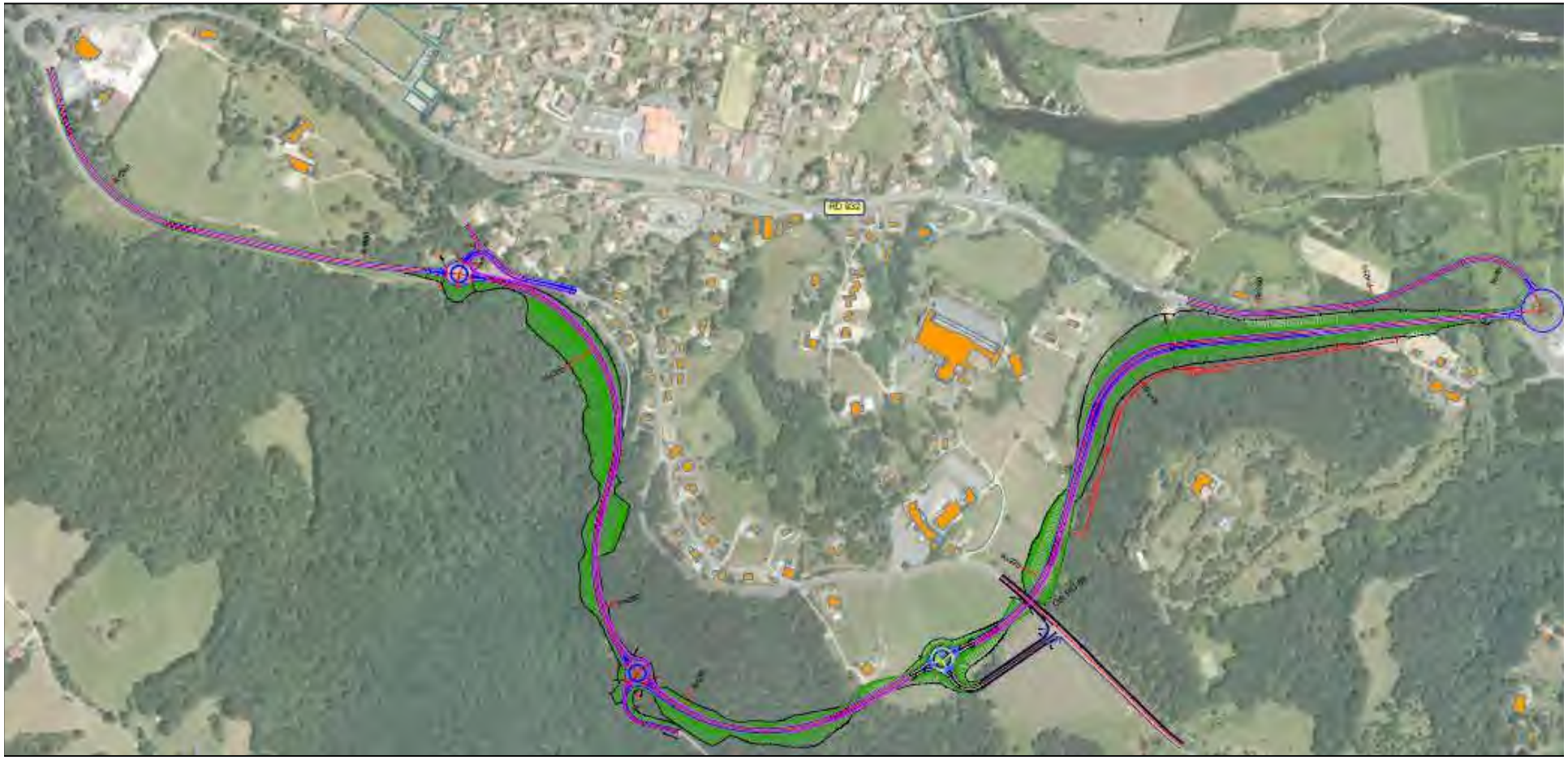

AVANT PROJET / AVRIL 2019
TRACE INITIAL

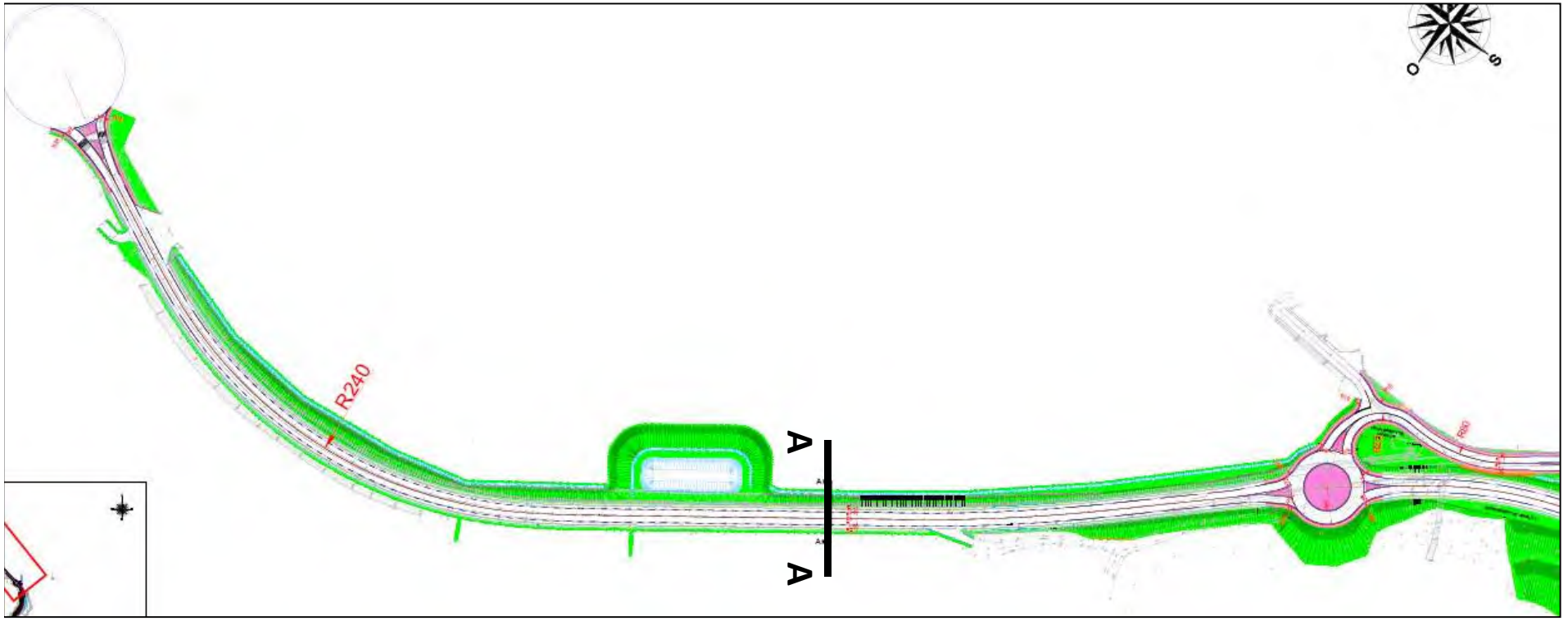

AVANT PROJET / AVRIL 2019

VOIE DE CONTOURNEMENT
PROFIL A-A

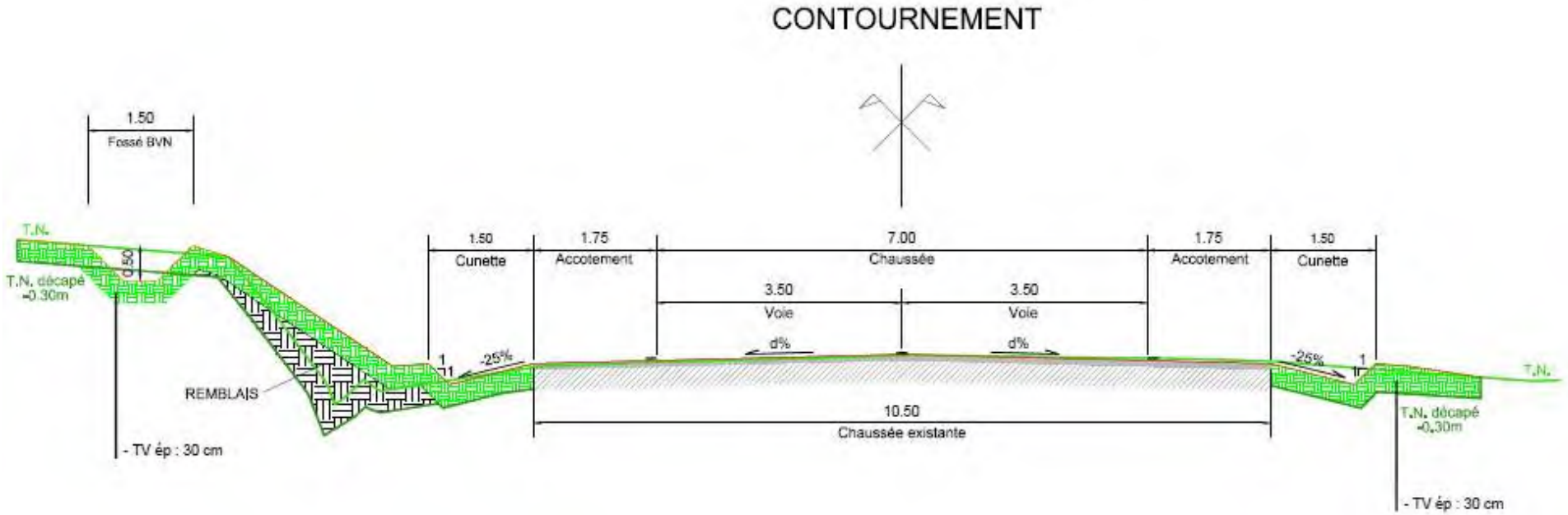

AVANT PROJET / AVRIL 2019
TRACE INITIAL

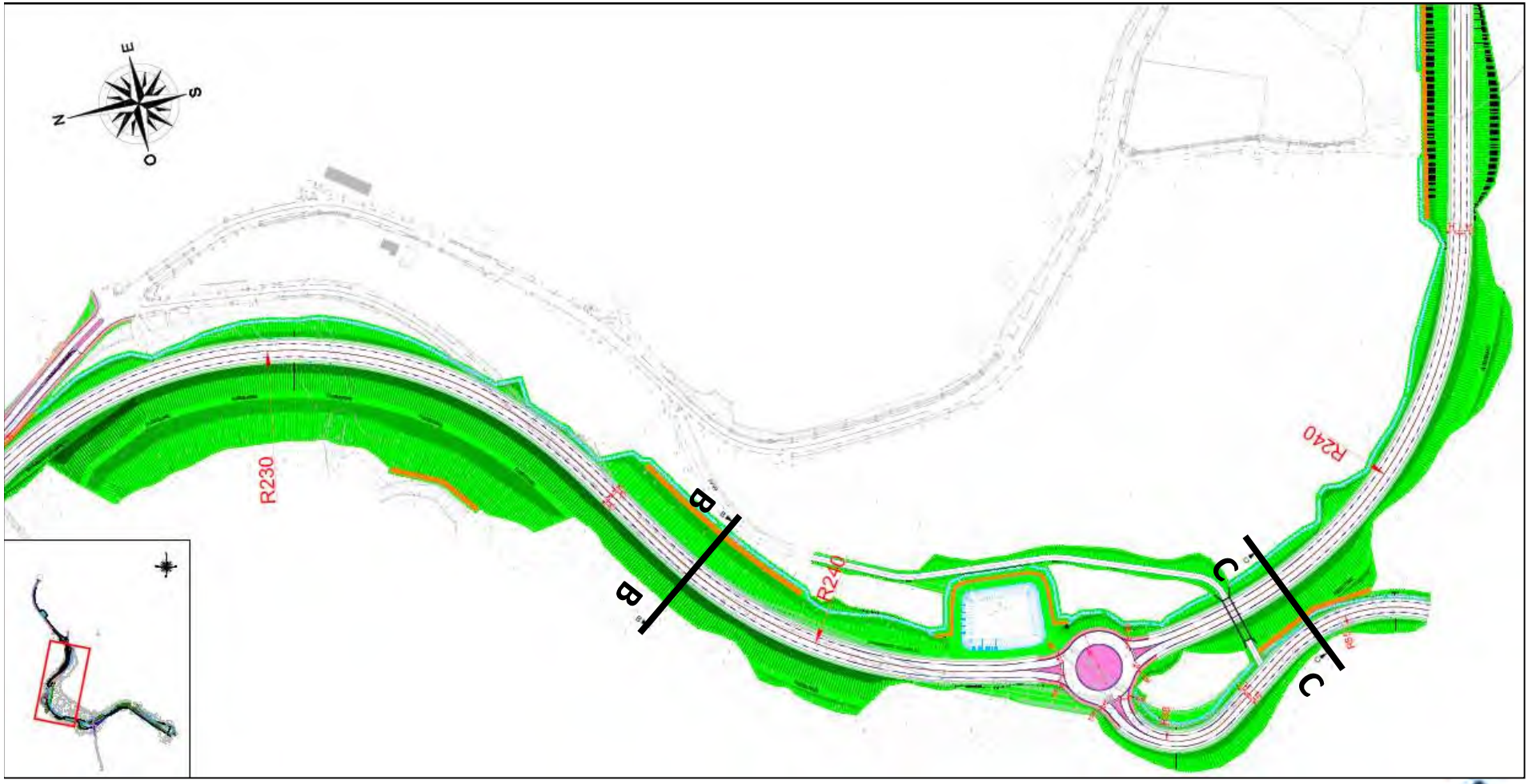

AVANT PROJET / AVRIL 2019

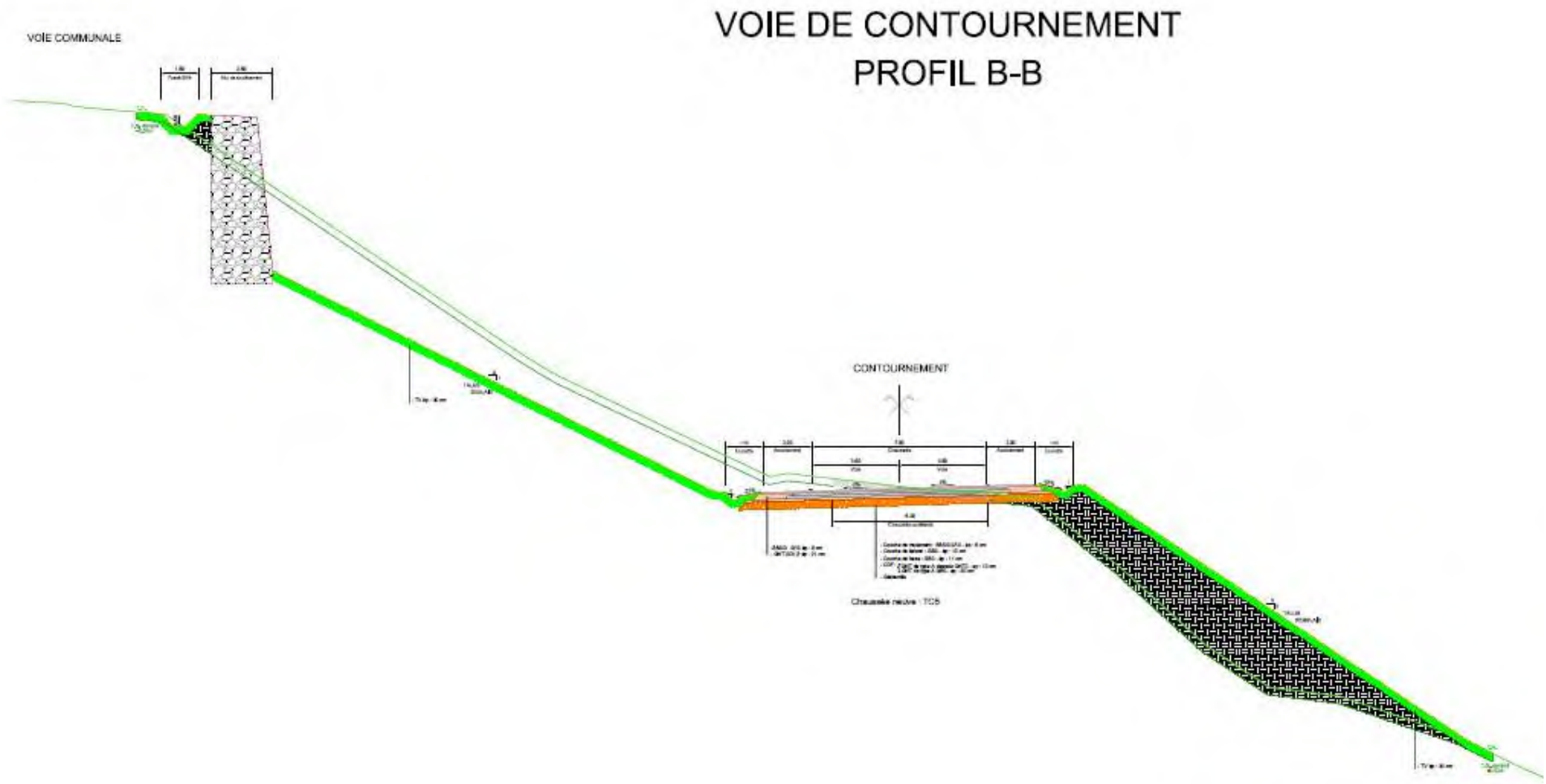

AVANT PROJET / AVRIL 2019

VOIE DE CONTOURNEMENT ET RD250
PROFIL C-C

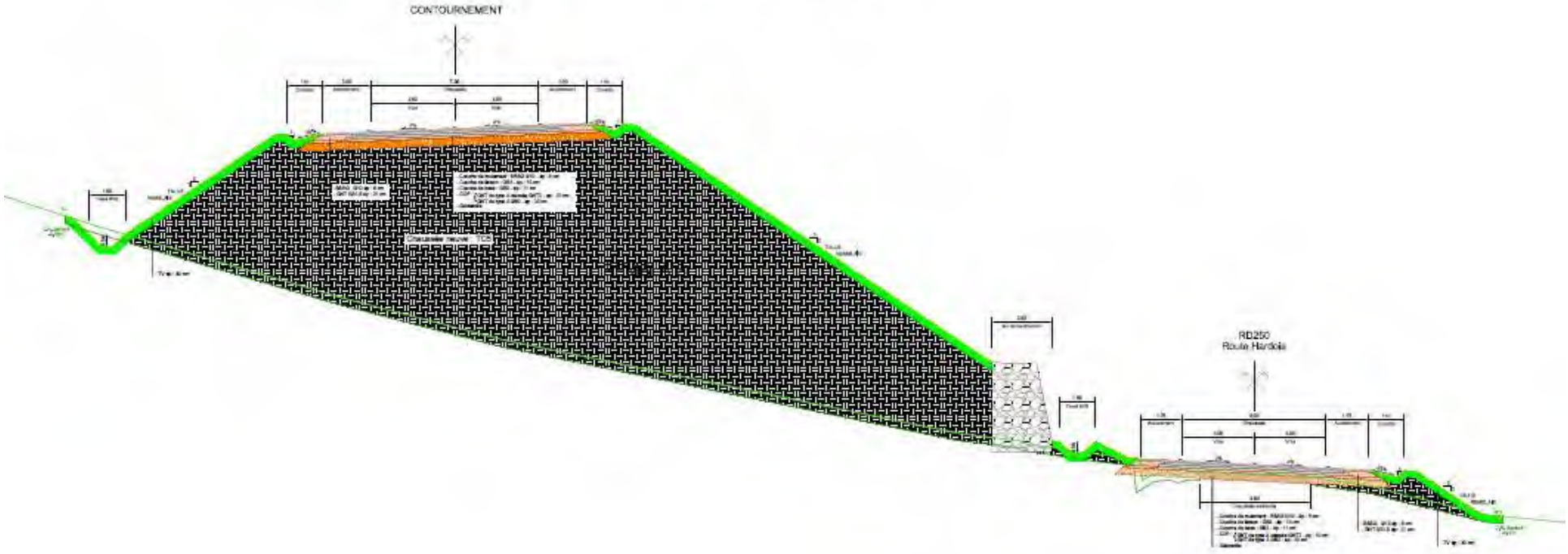

DEMANDE D'ETUDE DE TRACE COMPLEMENTAIRE

- **Nouveau tracé à étudier**
- **Etats initiaux environnementaux à recaler (inventaire faune flore sur 12 mois)**
- **Impact probable sur le nombre d'espèces impactées**

Ces études complémentaires portent sur :

⇒ **La faisabilité d'un nouveau tracé – >1/3 du linéaire + éventuelle modification du profil en long du projet global**

⇒ **Compléments d'étude environnementale et ajout d'une comparaison de solutions techniques**

⇒ **Compléments au dossier pour le Conseil National de Protection de la Nature**

PREMIER PRINCIPE DE TRACE COMPLEMENTAIRE

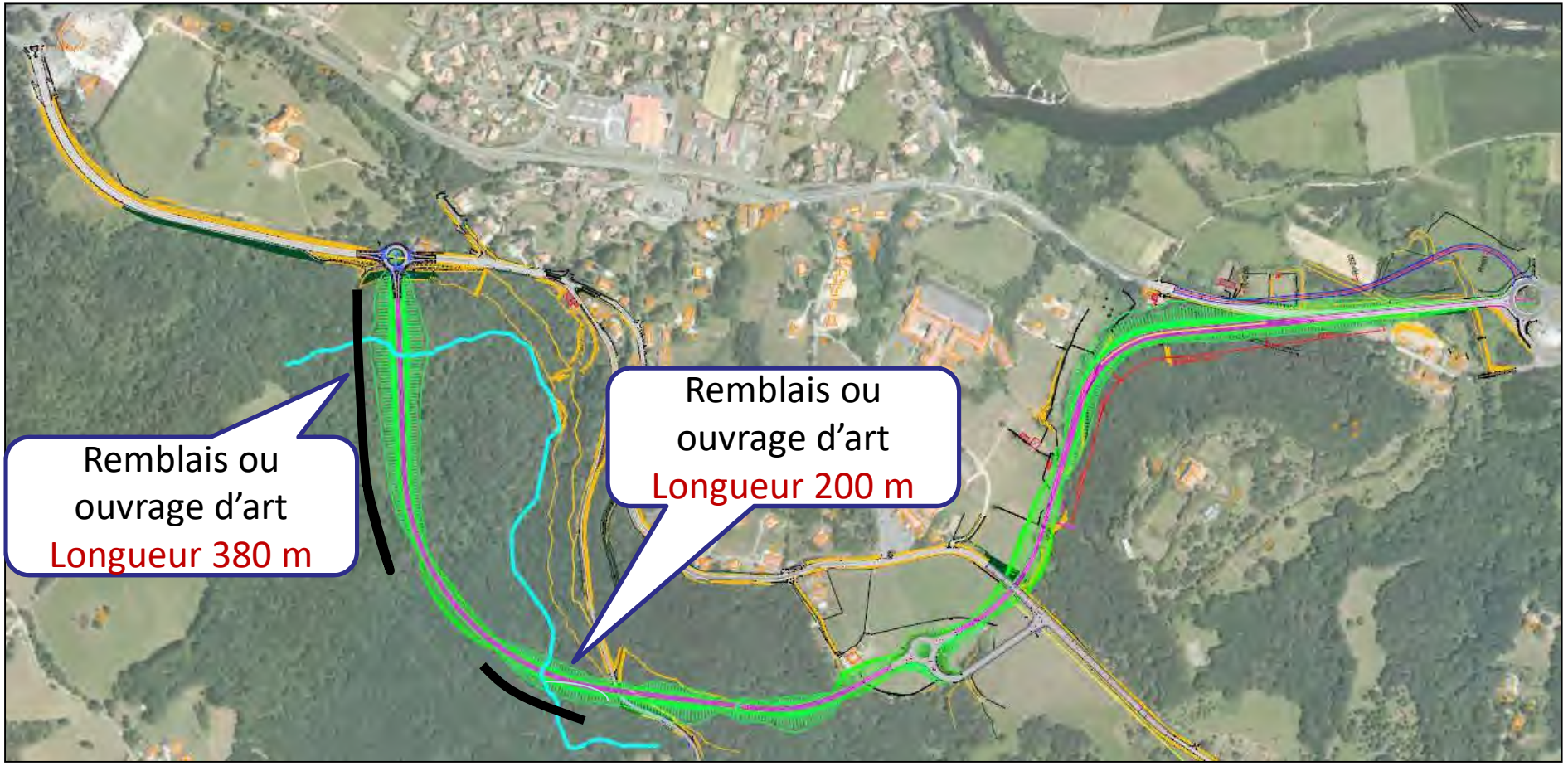

PREMIER PRINCIPE DE TRACE COMPLEMENTAIRE
PROFIL EN LONG PARTIE NORD

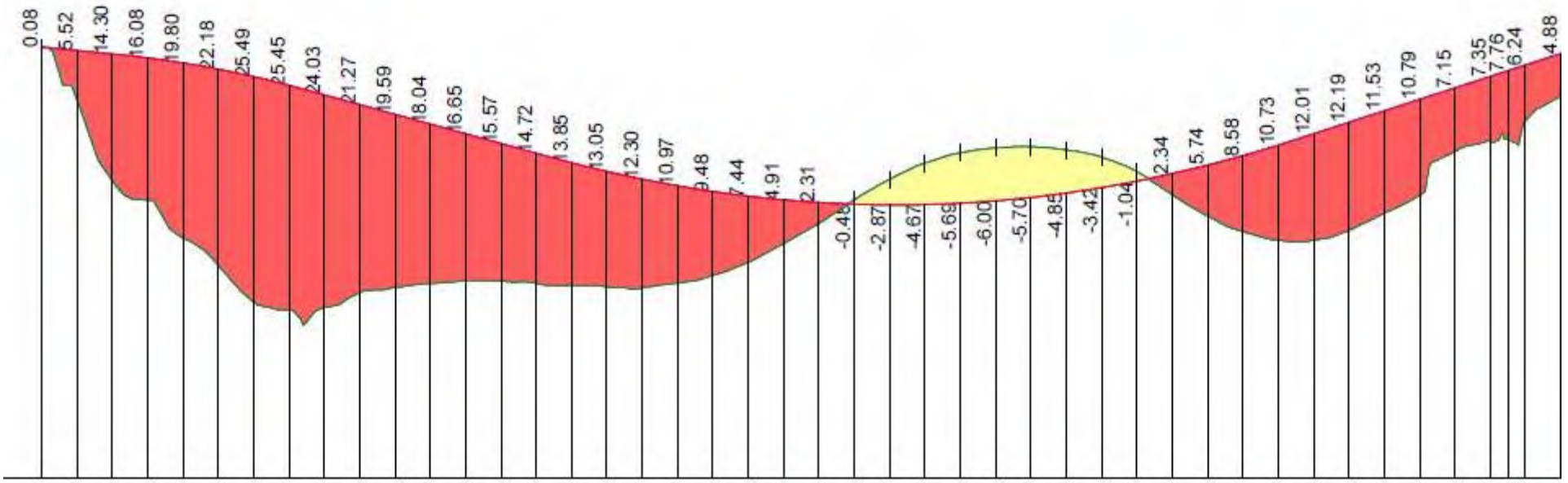

DEUXIEME PRINCIPE DE TRACE COMPLEMENTAIRE

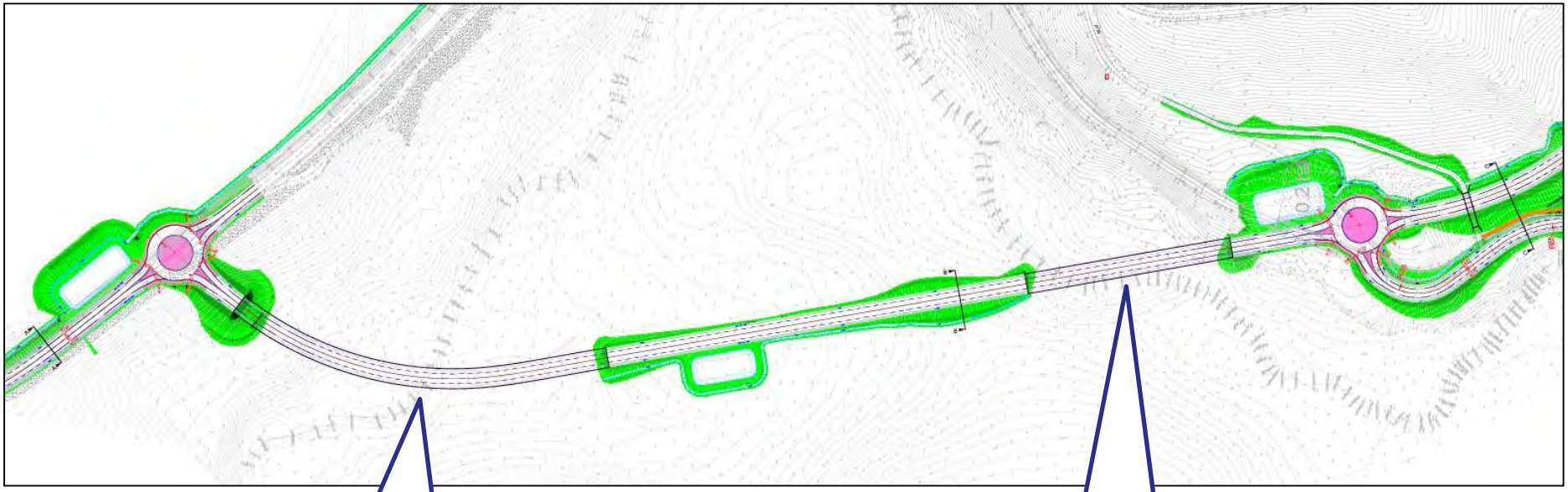

1er ouvrage d'art
Longueur 285 m

2ième ouvrage d'art
Longueur 155 m

DEUXIEME PRINCIPE DE TRACE COMPLEMENTAIRE
PROFIL EN LONG

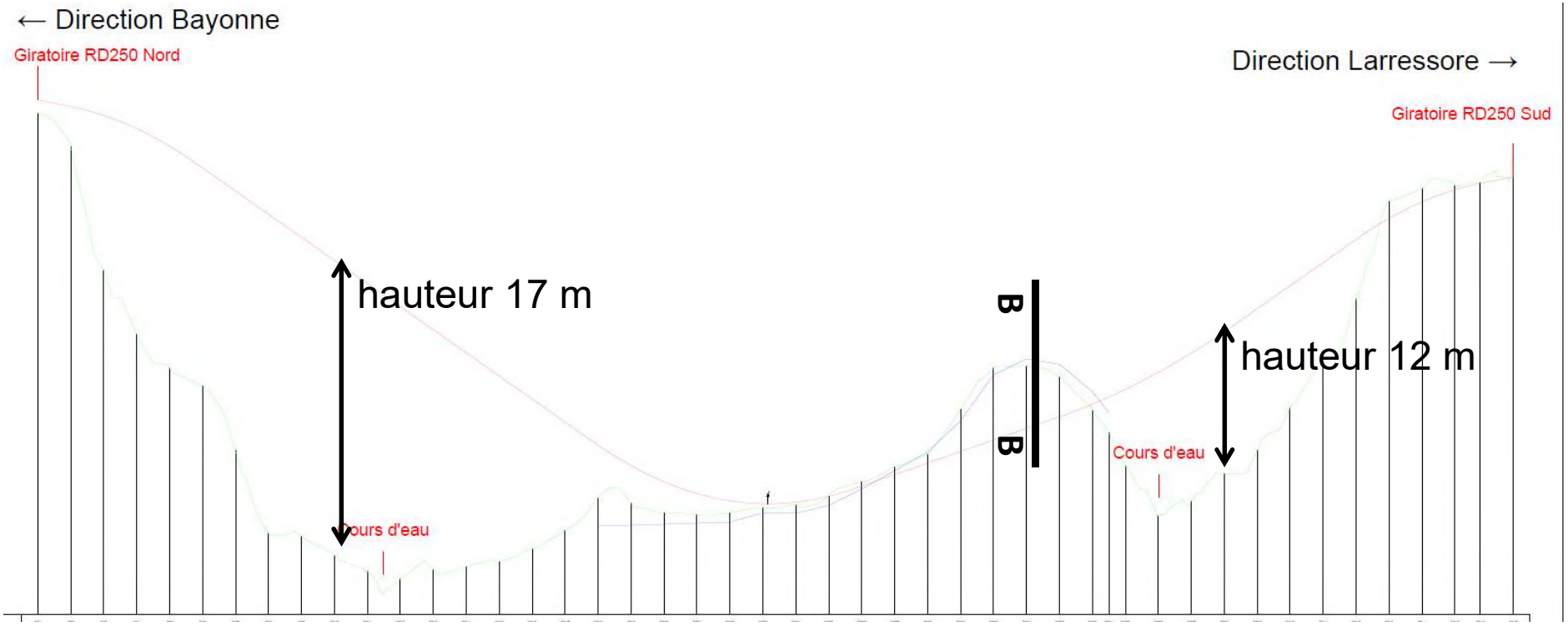

DEUXIEME PRINCIPE DE TRACE COMPLEMENTAIRE

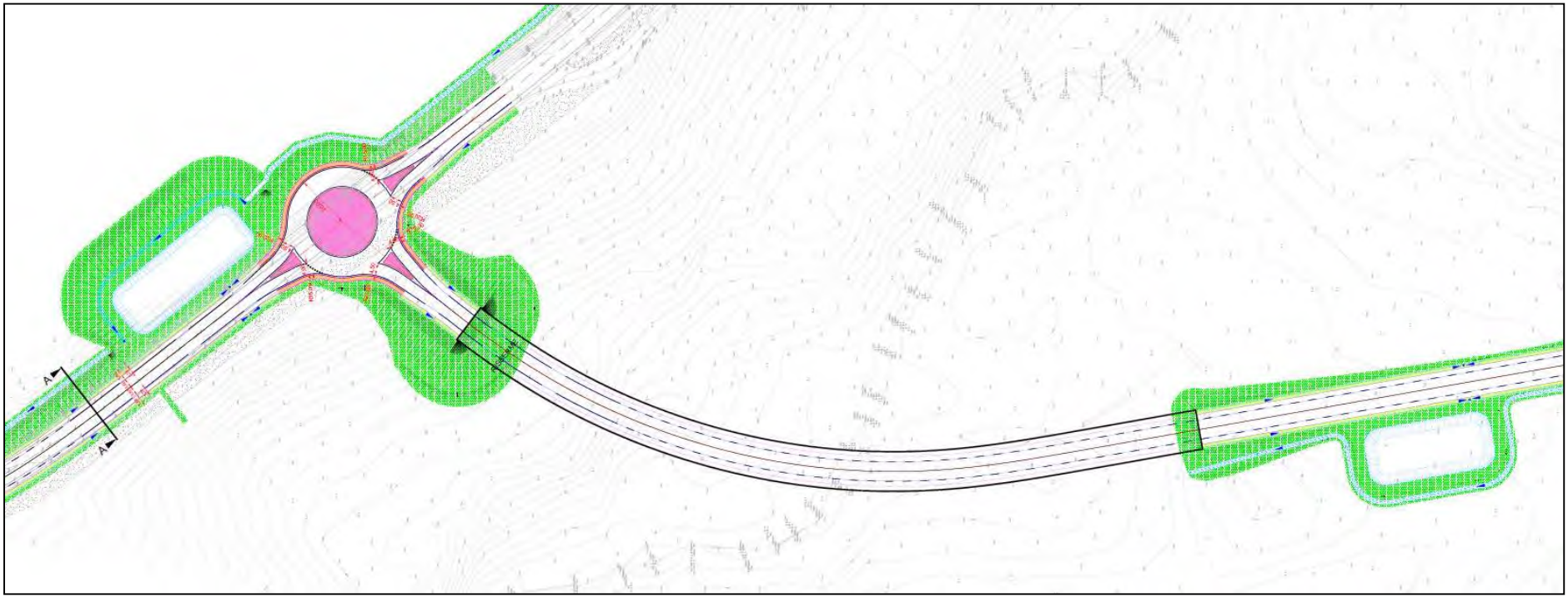

DEUXIEME PRINCIPE DE TRACE COMPLEMENTAIRE

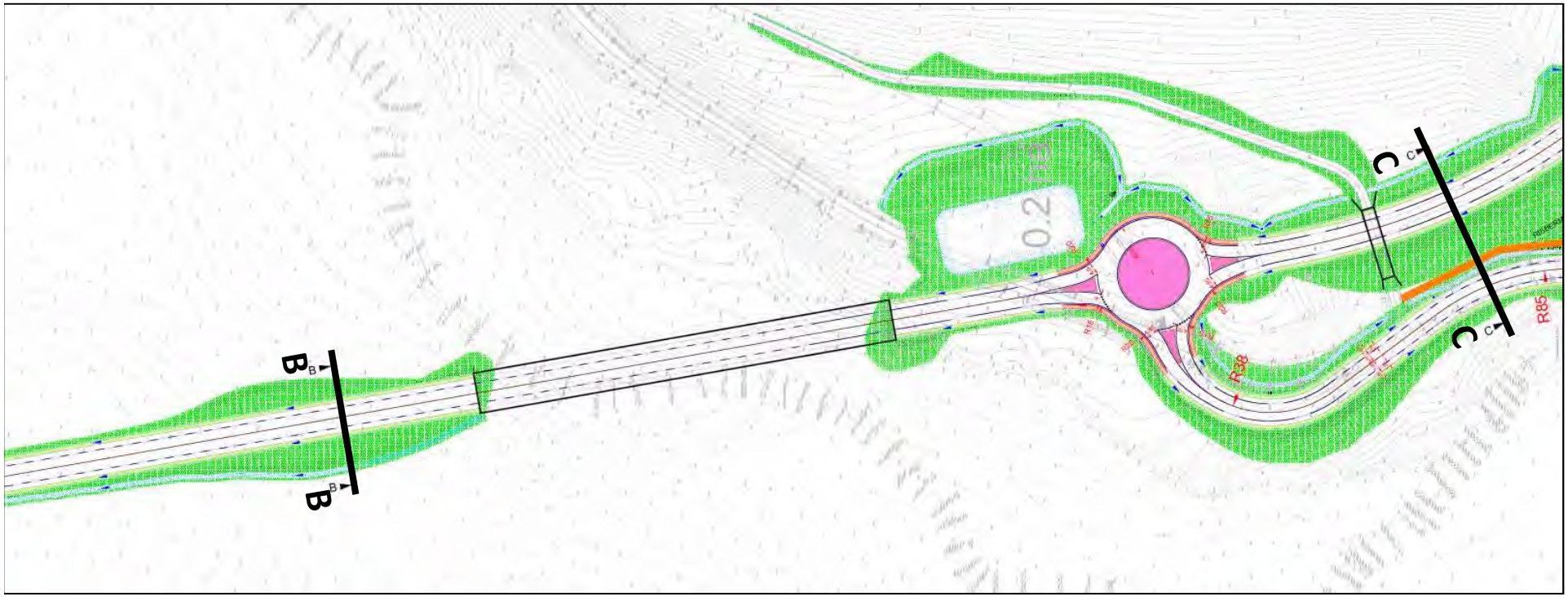

DEUXIEME PRINCIPE DE TRACE COMPLEMENTAIRE
PROFIL EN LONG

VOIE DE CONTOURNEMENT

PROFIL B-B

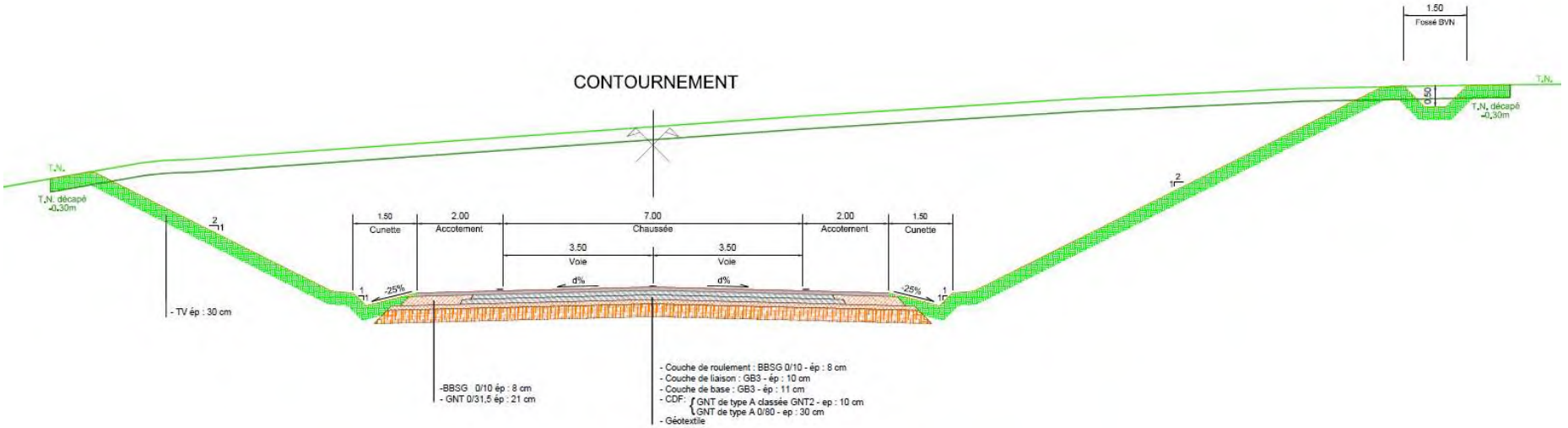

DEUXIEME PRINCIPE DE TRACE COMPLEMENTAIRE
PROFIL EN LONG

VOIE DE CONTOURNEMENT ET RD250
PROFIL C-C

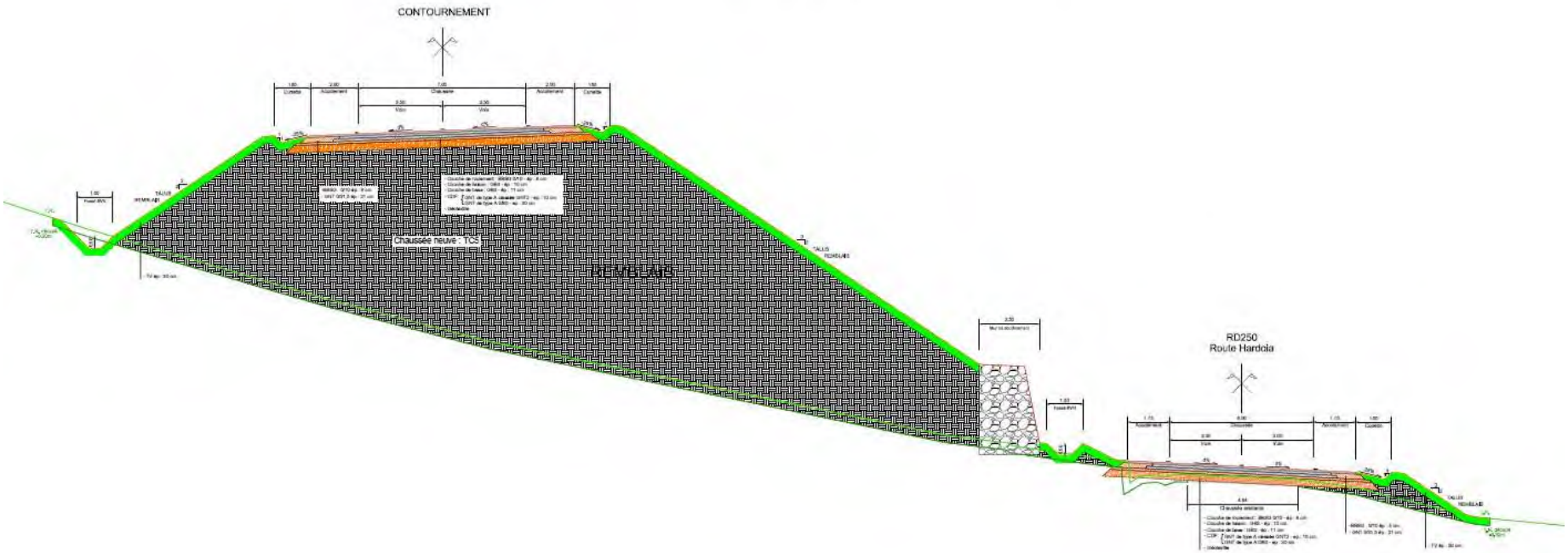

AVANT PROJET / AVRIL 2019
TRACE INITIAL

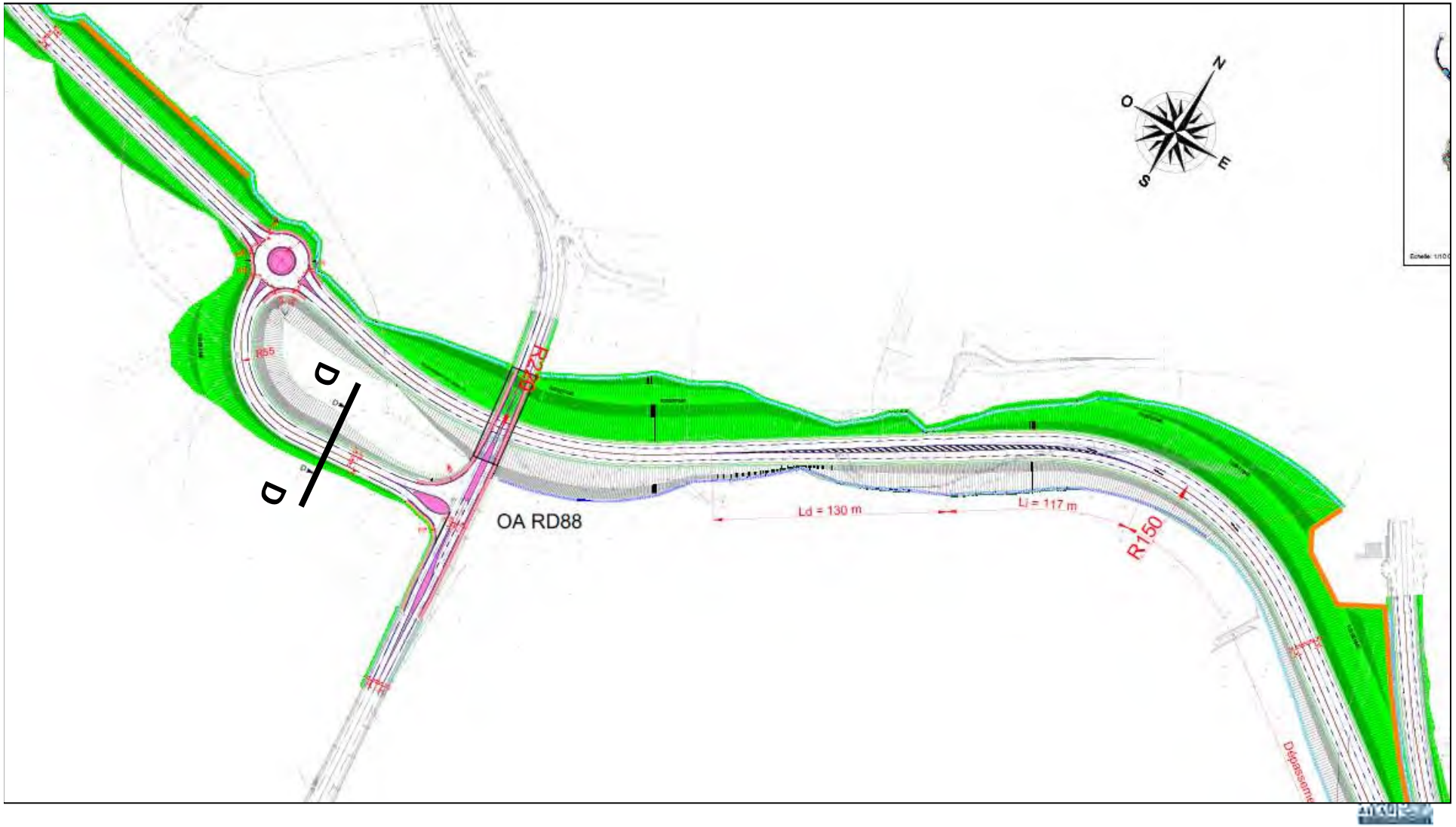

AVANT PROJET / AVRIL 2019

VOIE DE RETABLISSEMENT
CONTOURNEMENT / RD88
PROFIL D-D

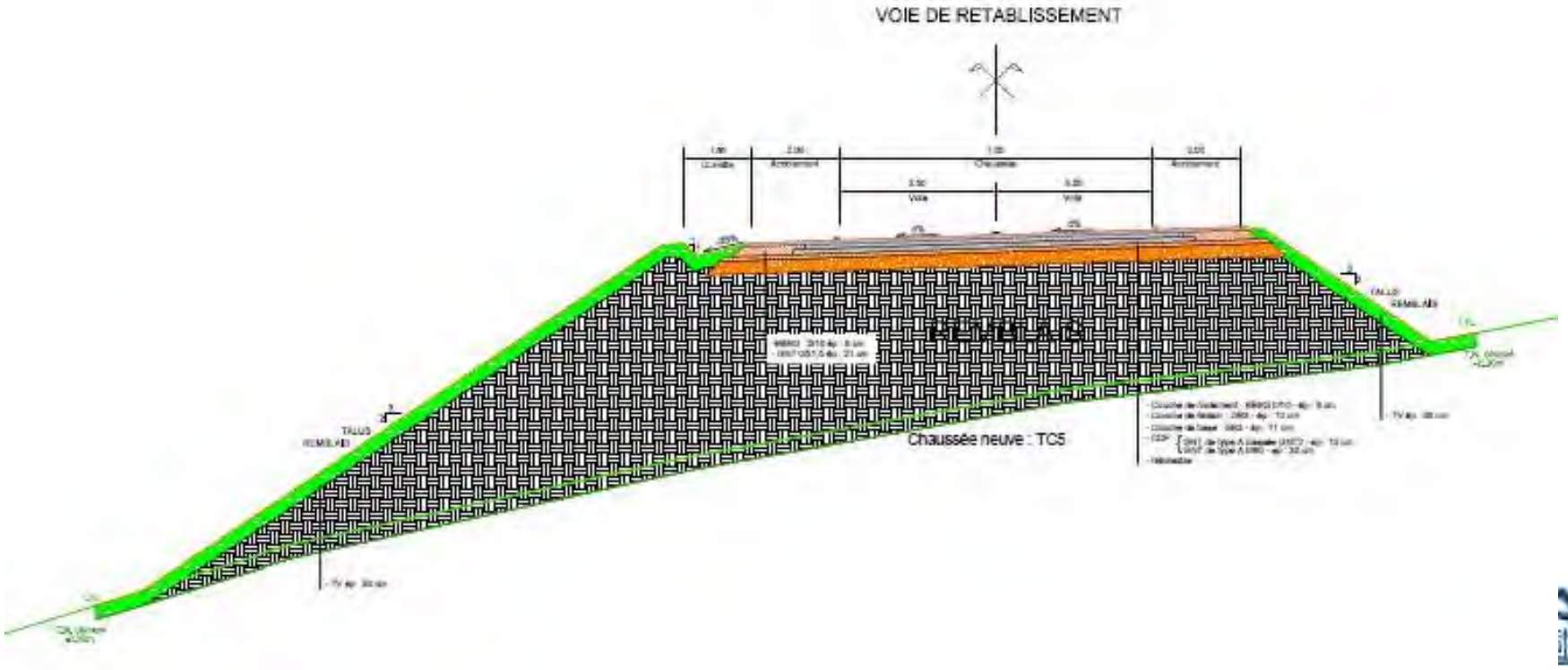

AVANT PROJET / AVRIL 2019
TRACE INITIAL

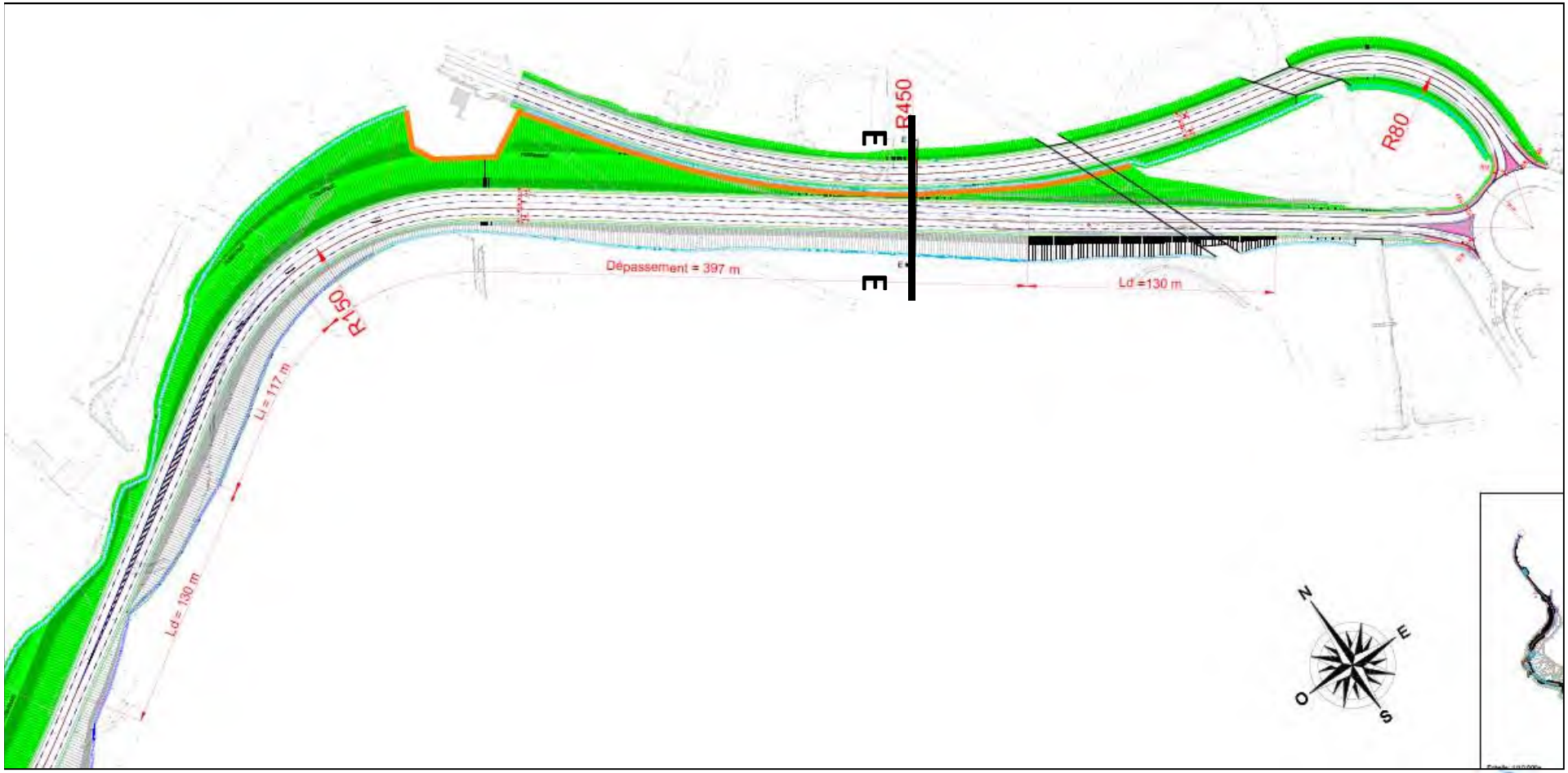

AVANT PROJET / AVRIL 2019

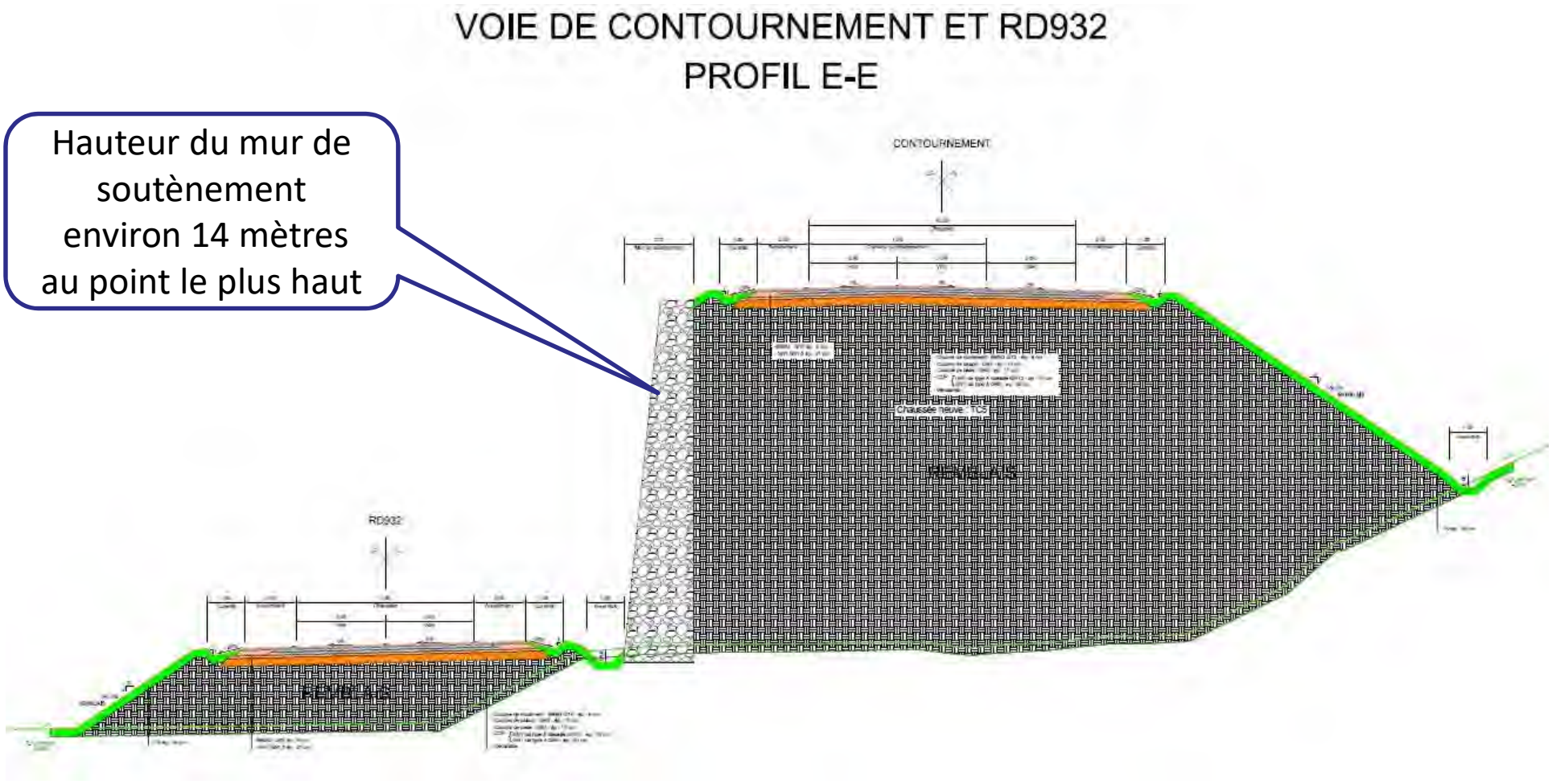

COMPARAISON TRACES PARTIE NORD

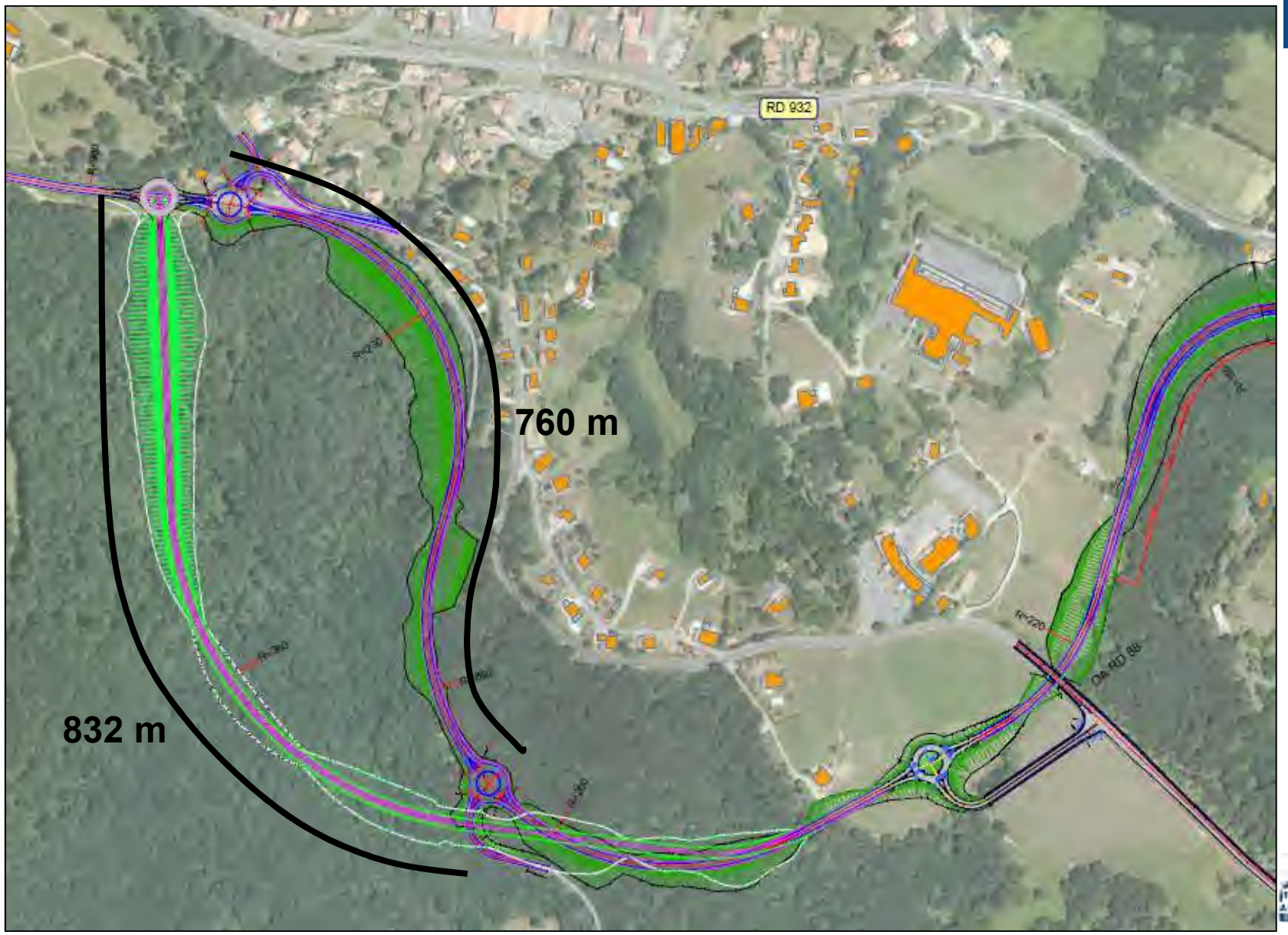

TABLEAU COMPARATIF AVEC PREMIER TRACE
Partie nord jusqu'au quartier des bois (RD250)

Tracé initial	Tracé complémentaire 1	Tracé complémentaire 1bis
Linéaire de 760 mètres	Linéaire de 832 mètres	Linéaire de 832 mètres
Pas d'ouvrage d'art	2 ouvrages sous remblai (halzabaltzako erreka) 95 ml et 50 ml **Loi sur l'eau !**	2 ouvrages d'art routiers de franchissement 380 ml et 200ml **Coûts: 22 M€ HT + 11.6 M€ HT**
Pas d'ouvrage de franchissement 1 carrefour giratoire avec la RD250	1 ouvrage de franchissement de la RD250 de longueur mini 11 mètres (pont cadre)	1 ouvrage de franchissement de la RD250 de longueur mini 11 mètres (pont cadre)
Déblais : 80 500 m3 Remblais : 161 000 m3 **Coût : 4 à 5.5 M€ HT**	Déblais : 98 200 m3 Remblais : 670 000 m3	Déblais : 98 200 m3 Remblais : approche des ouvrages Chiffres en cours de confirmation

COMPARAISON TRACES PARTIE NORD

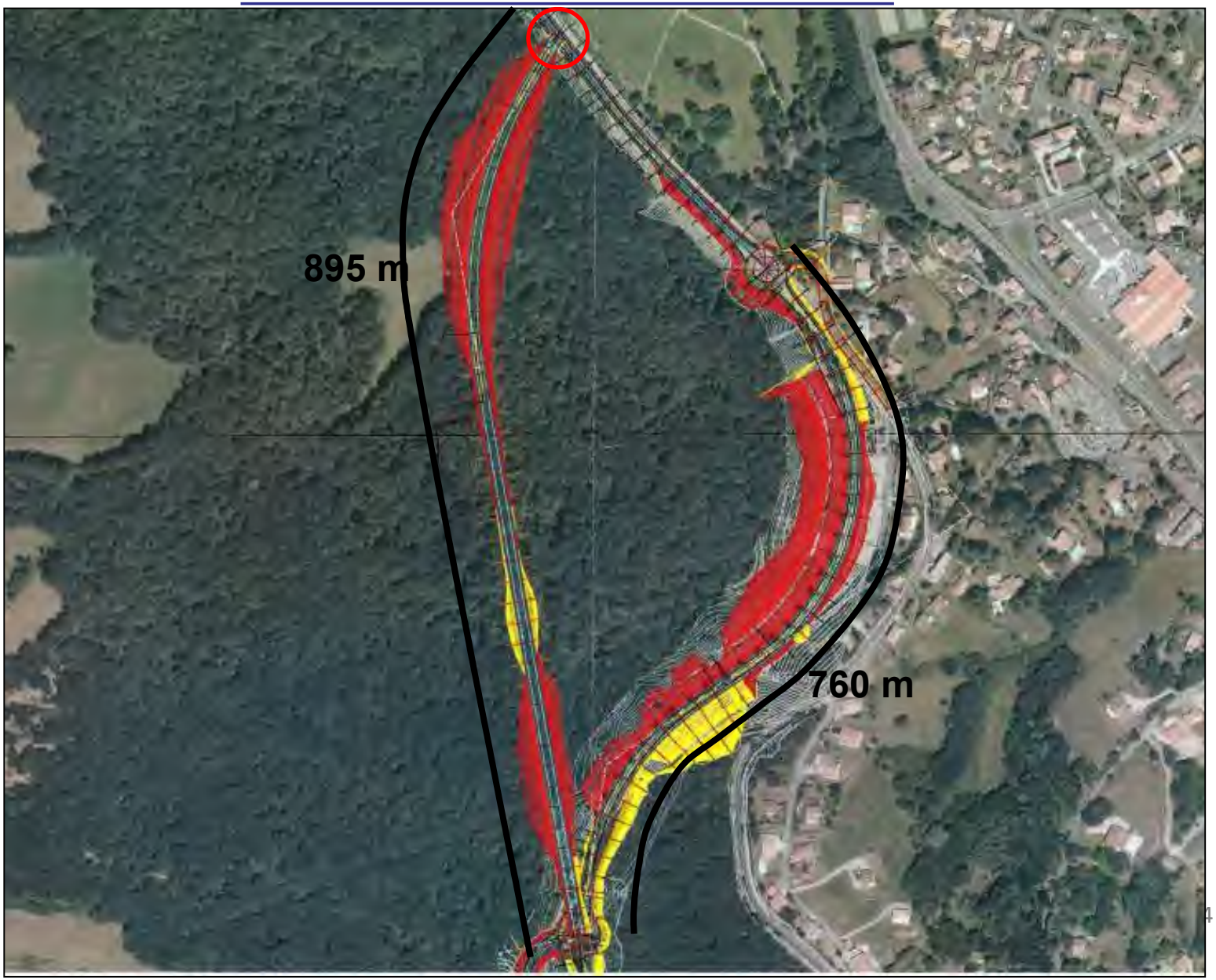

TABLEAU COMPARATIF AVEC PREMIER TRACE
Partie nord jusqu'au quartier des bois (RD250)

Tracé initial	Tracé complémentaire 2
Linéaire de 760 mètres	Linéaire de 895 mètres
Pas d'ouvrage d'art	2 ouvrages d'art (halzabaltzako erreka) 285 m et 155m **Coûts : 16.5 M€ HT + 8.8 M€ HT**
Pas d'ouvrage de franchissement 1 carrefour giratoire avec la RD250	Pas d'ouvrage de franchissement 1 carrefour giratoire avec la RD250
Déblais : 80 500 m3 Remblais : 161 000 m3 **Coût : 4 à 5.5 M€ HT**	Déblais : 40 000 m3 Remblais : 25 000 m3 **Coût : 650 K€ à 1 M€ HT**

PREDIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL
sur tracé complémentaire réalisé à l'automne

LES MILIEUX NATURELS

- **Deux habitats patrimoniaux (notamment d'intérêt communautaire) de types boisements humides (Aulnaie à Laîche pendante et Aulnaie à Molinie et Sphaigne)**
- **Zone humide potentielle (à déterminer)**
- **A priori pas d'enjeu spécifique pour de la flore protégée (prendre en compte que seul un passage hivernal réalisé)**

LA FAUNE

- **Globalement site fréquenté mais relativement préservé. Cours d'eau remarquable et plusieurs sites de reproduction potentiel pour les amphibiens. Habitat forestier sur la totalité du site et donc pas de lisières favorables aux reptiles (mais lisière favorable en limite (hors site))**

PREDIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL
sur tracé complémentaire

ENJEUX AVERES

- **Malacologie : Clausilie basque (espèce protégée)**
- **Entomologie : Grand Capricorne (espèce protégée)**
- **Oiseaux : nidification du Martin pêcheur, présence Bouvreuil pivoine (espèces protégées)**

ESPECES POTENTIELLES

- **Malacologie : Hélice de Navarre (présence probable, espèce protégée)**
- **Entomologie : Présence probable du Pique-prune (espèce protégée) et du Lucane cerf-volant (espèce d'intérêt communautaire)**
- **Oiseaux : nidification potentielle de l'Aigle botté, Gobemouche gris et présence probable Pic épeichette (indices de présence), espèces d'oiseaux protégées**
- **Mammifères : Ecureuil roux (espèce protégée) probable, Genette commune (espèce protégée) et Putois potentiellement ainsi que la Crossope aquatique (espèce protégée) sur le cours d'eau**
- **Chiroptères : gîtes de reproduction et secondaires potentiels**

PREDIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL
sur tracé complémentaire

AU STADE DE CE PRE DIAGNOSTIC,

- ***LES ENJEUX ET LES POTENTIALITES POUR CE TRACE COMPLEMENTAIRE APPARAISENT NOTABLES***

- ***ON PEUT ENVISAGER QUE L'ENSEMBLE DES ENJEUX SERA PLUS IMPORTANT SUR CETTE VARIANTE***

⇒ ***Diagnostic 4 saisons lancé, finalisé en octobre 2019***

CALENDRIER GLOBAL

en 2019 :

⇒ Finalisation des études du tracé initial

⇒ Etudes du tracé complémentaire et poursuite de la concertation

fin 2019 :

⇒ Finalisation des dossiers de demande d'autorisation en Préfecture

en 2020 :

⇒ Instruction des dossiers par les services de l'Etat en vue des autorisations du projet

fin 2020/début 2021 : enquête publique et DUP

DETAIL CALENDRIER CONCERTATION ASSOCIEE

⇒ **Calendrier concertation recalé :**

Début avril 2019 :

⇒ **Information par publipostage d'un flyer**

⇒ **Réunion en commune avec les associations et comités de quartier**

⇒ **Information sur site internet « le64.fr »**

fin 2019 / début 2020 :

⇒ **Concertation formalisée d'un mois avec dossier et registres mis à disposition en mairie, (annonce par voie de presse/info mairie/site www.le64.fr)**

1er semestre 2020 :

⇒ **Bilan de la concertation**

⇒ **Information par voie de presse et par flyer**

Le calendrier est susceptible d'évoluer en fonction des résultats des nouvelles études

Contournement d'Ustaritz

Compte rendu de réunion

Date :	**9 avril 2019**
Lieu :	**Mairie d'Ustaritz _ salle Gaztelondoa**
Objet :	**Point d'avancement et présentation de résultats**

Participants	
COMMUNE D'USTARITZ	
Bruno CARRERE Maxime Diribarne	Maire Directeur des Services Techniques
COMMUNE DE LARRESSORE	
Jean Michel LAMERENS	Maire
COMITES DE QUARTIER/ASSOCIATIONS	
Benoît DUVIVIER Beñat DECHA Christian PIERANOLO Jean-Marie DAGUERRE Marie-Hélène RODRIUEZ Guillaume DARDEN Jacques LAFFITTE Sébastien GUILCOU Rosine THOUMAZOU Michel LOPEZ	Président CDQ SAINT MICHEL CDQ SAINT MICHEL CDQ ETXEHASIA CDQ ETXEHASIA Présidente UDE UDE Président ASKI ASKI Présidente EZ HUNKI EZ HUNKI
DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES	
Philippe ECHEVERRIA **excusé** Jean-Pierre HARRIET **excusé** Mélanie CHAUVIN Jean-Baptiste LATAILLADE	Conseiller départemental du canton d'Ustaritz, vallées de Nive et Nivelle Conseiller départemental du canton de Baïgurra et Mondarrain Chef de service DGAPID/DRI/SEPI Technicien SEPI

PJ au présent compte rendu : présentation du 9 avril 2019

PROCHAINES REUNIONS :

- **A caler en fonction de l'avancement des études à venir**

1. Introduction

Cette réunion a pour objet de présenter un point sur l'avancement des études en cours, les résultats de l'Avant-Projet, et les dernières demandes du comité de quartier Saint Michel et de l'association ASKI, à savoir les études d'un tracé complémentaire.

M. CARRERE, maire d'Ustaritz, rappelle les différentes décisions et les étapes de la concertation.

2. Présentation de l'avancement des études

Présentation par Mme Chauvin de l'avancement des études d'Avant-Projet et du tracé complémentaire.

AVANCEE des études sur le tracé initial

Le tracé initial a fait l'objet des remarques suivantes ;

- Il a été demandé un profil en travers supplémentaire pour connaître la hauteur de remblais au niveau haut de la courbe près du chemin de muga ;
- Le Département établira ce profil et le communiquera aux associations.

- Dans la partie nord, sur la partie reprenant la RD250 actuelle, il a été rappelé l'instabilité des terrains à cet endroit ;
- Une première étude géotechnique a été réalisée sur ce secteur et une nouvelle étude plus poussée sera menée lors de la phase projet (après la phase d'autorisation) afin de finaliser le dimensionnement des ouvrages, des remblais et des murs de soutènement. Par ailleurs, les services du Département connaissent bien le secteur puisqu'ils exploitent la RD250.

- Le passage inférieur demandé par la commune pour la continuité d'un cheminement piéton venant du quartier des bois a bien été intégré au projet au contournement. Le chemin forestier sera rétabli en conséquence pour réaliser cette liaison.

- Les bassins de retenue ont été projetés et dimensionnés sur la première partie du tracé. Une rencontre est prévue avec la DDTM (police de l'eau) afin de définir ces bassins sur la zone inondable de Larressore, au niveau du giratoire actuel avec le RD20 et la voie nouvelle de rétablissement au bourg d'Ustaritz

- M. CARRERE, maire d'Ustaritz, demande que les circulations cyclables soient intégrées dans le projet entre Kapito Harri et la RD250.

- Le projet n'intègre pas de dispositif particulier mais comporte une bande multifonction pour les cyclistes.

TRACE COMPLEMENTAIRE

Deux tracés ont été présentés ;

- **Un premier tracé** d'une longueur de 832 mètres franchissant deux fois le cours d'eau avec deux options ;
- Soit un remblai avec 2 ouvrages pour le cours d'eau => solution qui sera probablement difficilement acceptable au regard de la loi sur l'eau et de la consommation d'espaces
- Soit deux ouvrages d'art routier de franchissement de 380 ml et 200 ml de longueur pour un coût respectif évalué à 22 M€ HT et 11.6 M€ HT.

- Ce premier tracé passe au-dessus de la RD250 et nécessite un ouvrage supplémentaire.

- **Un deuxième tracé** d'une longueur de 895 mètres avec un raccordement plus près de Kapito Harri, avec deux ouvrages d'art de 285 ml et 155 ml, pour un coût respectif évalué de 16.5 M€ HT et 8.8 M€ HT.
- Ce deuxième tracé se raccorde à niveau avec la RD250 par un giratoire.

- En comparaison avec ces deux tracés complémentaires, le tracé initial est d'un linéaire de 760 mètres entre les deux giratoires et d'un coût nettement moindre puisque il n'y a pas nécessité d'ouvrages d'art sur ce tracé. M. Duvivier fait remarquer que les soutènements ne figurent pas dans la comparaison des coûts. LE département les ajoutera, néanmoins, un soutènement sera nécessaire pour la mise en œuvre du bassin dans le tracé complémentaire. Le reste du soutènement prévu dans le tracé initial ne couvre pas le surcoût des ouvrages d'art considérés dans les tracés complémentaires. Il est précisé par ailleurs que les coûts des ouvrages présentés ici sont des coûts médians et que la configuration du terrain et la hauteur des piles potentiellement nécessaires pourraient amener des ratios supplémentaires. Les services n'ont pas souhaité partir sur des coûts maximum à ce stade, justement pour ne pas orienter les conclusions.

- Le comité de quartier Saint Michel et ASKI estiment que les deux solutions présentées ne sont pas optimisées et demandent si une autre solution peut être étudiée afin de réduire les coûts présentés, notamment avec un tracé se rapprochant du terrain naturel pour diminuer les hauteurs de remblais ou d'ouvrages d'art.

- Les services du Département précisent qu'un projet routier doit répondre à des règles de conception respectant notamment des rayons de courbe, d'alignement droit et de pentes et que ces deux tracés présentés répondent parfaitement à ces règles de conception afin de garantir une sécurité sur l'itinéraire et la fonction principale de contournement. La recherche a été menée sur la zone complète et il n'y aura d'optimisations des coûts qu'à la marge puisque des ouvrages seront forcément nécessaires.

Un pré diagnostic faune/flore a été réalisé en 2018 dans la zone du tracé complémentaire dont la synthèse a été présentée.
Ce pré diagnostic a pu montrer une plus grande sensibilité que sur le tracé initial.
A ce titre, des inventaires complets sont en cours dans la zone de ces nouveaux tracés.

Au vu des coûts, et sans même considérer les risques liés à la sensibilité environnementale de ce boisement et des cours d'eau, il semble impossible pour le Département d'envisager la réalisation d'un des deux tracés complémentaires car cela remettrait en question la viabilité socio-économique du projet.

M. Le Maire d'Ustaritz entend les arguments techniques et de coûts relatifs à ces tracés complémentaires. Il demande en conséquence que le Département aille plus loin que ces seuls obligations réglementaires en matière d'acoustique vis-à-vis des habitations les plus proches.
Mme Chauvin répond que les études de modélisation du projet et de ses impacts vont démarrer et qu'en fonction de l'impact cette demande sera examinée.
La question de l'intégration paysagère sera également traitée dans les mois qui viennent.

3. Calendrier

Le calendrier global est présenté ;

en 2019 :

- ⇒ Finalisation des études du tracé initial
- ⇒ Etudes du tracé complémentaire et poursuite de la concertation

fin 2019 :

- ⇒ Finalisation des dossiers de demande d'autorisation en Préfecture

en 2020 :

- ⇒ Instruction des dossiers par les services de l'Etat en vue des autorisations du projet

fin 2020/début 2021 : enquête publique et DUP

Le calendrier de la concertation est recalé :

Avril 2019 :

- ⇒ Information par publipostage d'un flyer
- ⇒ Information sur site internet « le64.fr »

fin 2019 / début 2020 :

- ⇒ Concertation formalisée d'un mois avec dossier et registres mis à disposition en mairie, (annonce par voie de presse/info mairie/site www.le64.fr)

1er semestre 2020 :

- ⇒ Bilan de la concertation
- ⇒ Information par voie de presse et par flyer

ANNEXE 4

Tableau des demandes par mails

N°	Date réception	DEMANDEUR	ADRESSE	TEL	MAIL	NATURE DE LA DEMANDE	DATE de la Demande	Détail DE LA DEMANDE	DATE ENVOI AGENT	DATE LIMITE RETOUR AGENT	DELAI	CONTENU DE LA DEMANDE	OBSERVATIONS PARTICULIERES	DATE D'ENVOI DE LA REPONSE	CONTENU DE LA REPONSE
2017															
1-2017	22/03/2017	Frédéric FORT	50 côte Malkarra 64480 USTARITZ	06.10.16.30.13	1fredfort@gmail.com	acoustique et sécurité	22/03/2017	rdv lors des permanences	22/03/2017	30/03/2017	7 jours	mail		27/03/2017	10-COURRIER\Départ\Cont Ustz\ reponse à M FORT 28 03 2017.msg
2-2017	27/03/2017	Emilio TENA-DAVILA		06.42.31.47.56	emiliotena76@gmail.com	proposition technique	27/03/2017	Faire une déviation entre Larressore et Ust	27/03/2017	06/04/2017	7 jours	10-COURRIER\Arrivé\cont Ust\Re Cr reunion publique deviation d'ustaritz Emilio Tena Davila.msg			10-COURRIER\Départ\Cont Ustz\ Réponse à M TENA DAVILA.msg
3-2017	30/03/2017	Jean Claude LABORDE		06.16.97.28.61	jclab52@orange.fr	précision sur le fuseau S1	30/03/2017	par tel à JB	30/03/2017	07/04/2017	7 jours	10-COURRIER\Arrivé\cont Ust\contournement USTARITZ reponse à JC LABORDE.msg	demande par tel	30/03/2017	10-COURRIER\Départ\Cont Ustz\contournement USTARITZ reponse à JC LABORDE.msg
4-2017	10/04/2017	Gérard CAPLANNE			gerard.caplanne@wanadoo.fr	proposition technique	10/04/2017	mail	10/04/2017	18/04/2017	7 jours	10-COURRIER\Arrivé\cont Ust\Contournement d'Ustaritz G Caplanne.msg		21/04/2017	10-COURRIER\Départ\Cont Ustz\ réponse à M CAPLANNE.msg
5-2017	25/04/2017	Pierre ETCHECOPAR	Sortondoa 50 Haltzabeko karrika 64480 USTARITZ	06.07.44.42.21	p.etcheco@wanadoo.fr	proposition technique	14/04/2017	mail	14/04/2017	25/04/2017	7 jours	10-COURRIER\Arrivé\cont Ust\M ETCHECOPAR Option du tunnel.msg		25/04/2017	10-COURRIER\Départ\Cont Ustz\Réponse à M ETCHECOPAR Option du tunnel.msg
6-2017	25/04/2017	Pierre ETCHECOPAR	Sortondoa 50 Haltzabeko karrika 64480 USTARITZ	06.07.44.42.21	p.etcheco@wanadoo.fr	proposition technique	25/04/2017	mail	25/04/2017	03/05/2017	7 jours	10-COURRIER\Arrivé\cont Ust\M ETCHECOPAR 2ème demande un viaduc.msg		05.05.2017	10-COURRIER\Départ\Cont Ustz\ Réponse à M ETCHECOPAR 2 vi.msg
7-2017	09.11.2017	B. DÉCHA	254, chemin de Muga Mahastiko Borda 64480 USTARITZ	06.35.45.90.75	b.decha@free.fr	info sur le projet et dates réunions	09.11.2017	mail	10.11.2017	17.11.2017	7 jours	10-COURRIER\Arrivé\cont Ust\demande d'information Madame DÉCHA.msg		14.11.2017	10-COURRIER\Départ\Cont Ustz\Réponse à Madame DÉCHA.msg
2018															
1-2018	20.02.2018	Michèle LÉPICIER	941, route de Landagoien 64480 USTARITZ	05.59.93.05.81	lepicier64@orange.fr	info sur le projet et dates réunions	20.02.2018	mail	26.02.2018			10-COURRIER\Arrivé\cont Ust\ Contournement - Mme Lépicier.msg	demande envoyée par le DST de la Mairie d'USTARITZ		
2-2018	26.02.2018	Emilio TENA-DAVILA		06.42.31.47.56	emiliotena76@gmail.com	info sur l'avancement du projet	26.02.2018	mail	26.02.2018			10-COURRIER\Arrivé\cont Ust\ Deviation Ustaritz Mr TENA.msg	propose d'apporter son expertise		
2019															
1-2019	20.03.2019	Guillaume NGUYEN	1452, chemin Hardoïa 64480 USTARITZ	06.22.21.07.46	nguyen.guillaume@outlook.fr	infos sur le projet	20.03.2019	mail	20.03.2019			10-COURRIER\Arrivé\cont Ust\demande d'information Monsieur NGUYEN.msg		16.04.2019	10-COURRIER\Départ\Cont Ustz\Réponse à Monsieur NGUYEN.msg
2-2019	19.04.2019	Emilio TENA-DAVILA		06.42.31.47.56	emiliotena76@gmail.com	avis sur tracés envisagés	19.04.2019	mail	24.04.2019			10-COURRIER\Arrivé\cont Ust\Avis sur les tracés envisagés Monsieur TENA.msg		17.05.2019	10-COURRIER\Départ\Cont Ustz\ Réponse à Monsieur TENA Avis sur les tracés envisagés.msg
3-2019	19.04.2019	Jon MEHLIG-BAADER	491, route d'Arrauntz 64480 USTARITZ	05.59.70.36.64	jean.baader@aliceadsl.fr	point de vue sur le projet	19.04.2019	mail	24.04.2019			10-COURRIER\Arrivé\cont Ust\Point de vue Monsieur MEHLIG-BAADER.msg		03.05.2019	10-COURRIER\Départ\Cont Ustz\ Réponse à Monsieur BAADER.msg
4-2019	10.05.2019	Carlos DE LABORDE-NOGUEZ			carlos.delaborde@covaf.com	proposition giratoire Kapito Hari	10.05.2019	mail	13.05.2019			10-COURRIER\Arrivé\cont Ust\Courrier de Monsieur Carlos DE LABORDE-NOGUEZ 09.05.2019.msg			
5-2019	15.11.2019	Mr Jacques LAFFITTE Association ASKI	82, côte Malkarra 64480 USTARITZ			remarques sur le projet	12.11.2019	courrier	15.11.2019			10-COURRIER\Arrivé\cont Ust\Courrier de Monsieur LAFFITTE - Association ASKI.pdf			
6-2019	22.11.2019	Constance DEMENET			constance.demenet@gmail.com	infos sur le projet PLU	22.11.2019	mail	22.11.2019			10-COURRIER\Arrivé\cont Ust\ renseignement Plan local d'urbanisme 376 route de Eliza Hegi.msg		04.12.2019	10-COURRIER\Départ\Cont Ustz\ Réponse à Madame Constance DEMENET.msg
7-2019	12.12.2019	Mr Louis LE GENDRE	64480 LARRESSORE		ljlouest@msn.com	commentaires sur le projet	12.12.2019	mail	13.12.2019			10-COURRIER\Arrivé\cont Ust\ Commentaires de Mr Louis LE GENDRE.msg			
8-2019	16.12.2019	Mr Christian VARD Association AVAP			goyave4775@sfr.fr	proposition étude boulevard urbain	15.12.2019	mail	16.12.2019			10-COURRIER\Arrivé\cont Ust\ AVAP (Allons à Pied Allons à Vélo) avis suite à notre contact le 26 novembre 2019.msg			
9-2019	16.12.2019	Mr Bruno CENDRES Groupe Unis à Gauche		06.26.60.19.81	cendres.bruno@wanadoo.fr	contibution à l'enquête	16.12.2019	mail	16.12.2019			10-COURRIER\Arrivé\cont Ust\ contribution UAG.msg			

ANNEXE 5

Copies des registres de la concertation formalisée

Registre Larressore

Registre Ustaritz

Registre Larressore

Mairie de LARRESSORE

De: Louis Le Gendre <ljlouest@msn.com>
Envoyé: jeudi 12 décembre 2019 18:58
À: concertation.contournement.ustaritz@le64.fr
Cc: mairie.de.larressore@wanadoo.fr
Objet: Concertation publique sur le Contournement d'Ustaritz

A : Projet Contournement d'Ustaritz – Département des Pyrénées Atlantiques
Copie : Mairie de Larressore

Madame, Monsieur,

Habitant de Larressore, et précédemment d'Ustaritz ou je me rends toujours régulièrement, je vous prie de trouver ci-dessous quelques commentaires sur le document de « *Concertation publique du 15 novembre au 16 décembre 2019* » du Département des Pyrénées Atlantiques sur le projet de '*Contournement d'Ustaritz*' par une boucle sur l'ouest empruntant partiellement la D250.

. Rond-point sur la D932 au sud d'Ustaritz, avec accès à la D20 qui relie Larressore :
Ce rond-point, à l'extrémité sud de ce projet, est déjà encombré et parfois dangereux, avec certains des véhicules circulant sur la D932 le traversant 'en continuité', sans beaucoup ralentir ni respecter les règles de priorité.
La division de la D932 entre une branche de contournement ouest via la D250 et la branche actuelle traversant Ustaritz pourrait aggraver la difficulté de circulation sur ce rond-point (qui, de plus, donne accès sur son côté sud à des magasins et dépôts de matériaux de construction), en particulier pour les véhicules allant et venant de Larressore via la D20 et ceux allant et venant d'Ustaritz via la D932 actuelle de 'desserte locale'.
Il pourrait être utile d'étudier une reconfiguration de ce rond-point pour s'assurer que sa traversée soit facile et sure pour les véhicules allant et venant soit de Larressore soit d'Ustaritz.

. Pistes cyclables
Sauf erreur de ma part, aucun élément de la présentation de concertation n'aborde les déplacements par cycles, alors que, par ailleurs, le chapitre 3.1 du document, page 22, pose comme Objectif numéro 3 « *Faciliter les échanges locaux et permettre à la commune de reconquérir l'espace public au profit des transports en commun et des modes de déplacements doux* » et comme Objectif numéro 4 « *Améliorer le cadre de vie en réduisant les nuisances* ».
Actuellement, les communes concernées, et plus largement le département des Pyrénées Atlantiques, souffrent d'un déficit considérable de pistes cyclables, alors que le développement des cycles électriques permet de développer ce mode de transport « doux », non polluant. De ce fait, les déplacements en vélos sont difficiles, dangereux et donc rares sur le territoire de la communauté de communes 'Errobi' dont font partie Ustaritz et Larressore.
Il pourrait donc être utile qu"un tel projet intègre une démarche pour initier la construction progressive d'un réseau de pistes cyclables dans le secteur Ustaritz-Larressore-Cambo-Itxassou-Espelette.

. Vitesse maximale
Sauf erreur de ma part, le document de présentation du projet ne mentionne pas d'indication sur les vitesses maximales qui s'appliqueront aux différents tronçons de route, une fois ce projet réalisé.
Ceci mériterait une réflexion sérieuse alors que, de fait, et comme chacun peut le constater quotidiennement, environ la moitié des véhicules circulant sur les segments routiers objets de ce projet ne respectent pas les limitations de vitesse actuelles, en particulier sur les segments limités à 50 et 70 km/h.

En espérant que ces commentaires seront pris en compte dans la finalisation de ce projet,

Meilleures salutations,

Louis Le Gendre
Larressore 64480

Registre Ustaritz

DATE	OBSERVATION	NOM
19 Nov. 2019	Oui au contournement mais pas à n'importe quel prix, etc, dans tout le sens du terme. Oui à un sérieux et plausible contournement et non pas à une éventuelle voie de délestage sans possibilité d'évolution. Pourquoi ne pas étudier le projet fait par le bureau BETOM (tracé M251) meilleur compromis à notre environnement et moins coûteux ? projet approuvé par des ustaritzians compétents qui sont au cœur des diverses nuisances que traverse notre commune, merci d'y penser ! Iriarte	IRIARTE Marie
13 Decembre 2019	Je suis pour un contournement d'USTARITZ, mais pas n'importe comment. Je valide complètement la position de l'Association de défense des riverains des routes départementales qui traversent USTARITZ contre les nuisances qu'elles occasionnent. Le projet fait par le bureau BETOM (tracé M251) est moins coûteux et plus judicieux. Etant depuis peu USTARITZienne je me pose beaucoup de questions quant au respect de ses habitants. Archambault	Archambault Maud

DATE	OBSERVATION	NOM
le 25/11/2019	Nous avions rencontré Madame CHAUVIN au début de la concertation sur le Contournement. Etant directement concerné par ce projet, Madame CHAUVIN nous a certifié que l'on aurait des écrans acoustiques pour réduire au maximum les nuisance sonores. Or, sur les photos-montages présentées, et sur les plans (Section 3 - Section 4) n'apparaît aucun ouvrage de ce type. En conséquence, nous vous redemandons de prendre en compte cette demande du fait de la très grande proximité du Contournement. Nous comptons vivement sur votre bienveillante attention à ce problème. Maïté DECHA Bernard DECHA	DECHA Bernard et Maïté Maison Mahastiko-borda 254 Chemin de Huga 64480 - USTARITZ

ASKI
Ustaritz
Association de Défense des Riverains de la D 932 dans la traversée d'Ustaritz

POSITION DE L'ASSOCIATION « ASKI » SUR LE PROJET DE CONTOURNEMENT A LA FIN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

26.11.2019

Pendant de longues années « ASKI » a demandé un contournement et la transformation de la D932 en boulevard urbain sur sa traversée de Ustaritz.

Effectivement ; depuis sa création, la traversée de Ustaritz par la D932 est une verrue qui coupe le quartier Saint Michel du reste du Bourg. Cela rendant difficile la liaison à pied, voire impossible pour les personnes à mobilité réduite: personnes handicapées ; âgées ; enfants ; familles avec poussette ; etc...

Non seulement la D932 sépare le quartier Saint Michel de la commune mais elle est de plus source de nuisances acoustiques comme atmosphériques pour les riverains ; dont une bonne partie du quartier du Bourg qui reçoit, entre autre, un taux de dioxyde d'azote [NO2] dépassent de 50% le seuil réglementaire.

L'augmentation de la densité des véhicules ne fait qu'augmenter ces nuisances et les efforts mis en place pour un transport collectif comme moyen de réduction du nombre de véhicules aura un impact réduit pour une population ayant un habitat dispersé à l'intérieur du pays.

Vous pouvez donc comprendre le plus vif intérêt de « ASKI » pour un contournement que nous réclamons depuis plus de 30 ans.

Pourtant, le fait de vouloir un contournement ne nous fait pas oublier l'intérêt général et l'intérêt des habitants du haut de Saint Michel.

C'est pour cela que nous demandons l'étude détaillée du tracé préconisé par le bureau d'études BETOM comme le meilleur compromis (économique, environnemental, fonctionnel et humain).

Nous ne pouvons pas accepter que cette opportunité soit enterrée pour répondre aux intérêts très particuliers de la mairie de Larressore et à la politique d'urbanisation de la mairie de Ustaritz.

Pour servir ces intérêts politiciens, vous avez opté pour un autre tracé sous prétexte d'optimisations possibles avec des mouvements de terre.

Quel est le résultat de ces prétendues optimisations ? :

- Depuis trois ans d'études, vous n'avez jamais communiqué le détail de votre estimation parce que vous savez que l'opération, si elle est menée à son terme, coûtera plus de 25 millions d'euros hors taxes. Donc, bien plus que l'option N2-S1, proposée par BETOM, estimée à moins de 9 millions d'euros dans sa totalité.
- Un tracé sans aucune possibilité d'élargissement ou passage à 2 x 2 voies dans l'avenir.
- Un tracé qui passera à proximité immédiate des maisons du quartier Saint Michel avec toutes les pollutions inévitables (notamment de l'air, que d'éventuels murs anti-bruit ne pourront empêcher).
- Un tracé avec plus de remblais, plus de murs, plus de mètres bétonnés et plus d'ouvrages de liaison.

- Un tracé avec plus de mètres carrés pris sur la forêt et les zones humides et inondables.
- Un tracé de délestage, qui maintiendra un flux de circulation équivalent à celui d'aujourd'hui dans sa traversée de Ustaritz par la D932 actuelle.
- Un tracé, tel que vous le définissez aujourd'hui isolera encore plus les quartiers de Saint Michel, d' Etxehasia et du Bois.

Voilà le résultat de vos décisions!

Vous n'avez jamais consenti à étudier le tracé S1 (passage par la propriété Latsagaina) estimé par le bureau d'études BETOM à 5,3 millions d'euros qui aurait permis :

- Une réduction des coûts d'environ 15 millions d'euros (seulement pour la partie sud),
- Une meilleure liaison avec la D88, plus simple et plus fonctionnelle,
- Une meilleure liaison avec le rond-point de Larressore (Ets Durruty),
- Une possibilité d'évolution postérieure (ex : 2 x 2 voies).

Vous n'avez pas pris au sérieux notre proposition d'étude de la partie Nord ; proposition proche de celle de BETOM, avec un cheminement dans la forêt donc plus éloigné des habitations et libérant la D250 qui permettrait :

- Une réduction des coûts de 2 à 3 millions d'euros,
- Une meilleure liaison des quartiers de Saint Michel, Etxehasia et du Bois,
- Pas plus d'impact écologique que le projet étudié actuellement.

Vous avez voulu nous faire croire que vous étudiez notre proposition mais vous avez modifié le tracé avec une descente « à la verticale ». Cette configuration, très éloignée de la notre, exigerait de gros ouvrages ; vous emmenant à la rejeter parce que trop coûteuse.

Pour compléter notre incompréhension après 16 mois de concertations ; vous osez proposer une modification sur la partie nord du tracé en supprimant le rond point et ce, sans concevoir le moindre accès à sur cette nouvelle voie pour les habitants de Saint Michel.

Bien piètre considération pour les habitants qui devront supporter ces nouvelles nuisances... !!

Avec ce constat ; nous ne pouvons que rejeter l'ensemble de votre proposition de tracé et demander que le tracé proposé par BETOM comme le plus optimal, soit étudié en détail pour que les choix à faire soient ceux du bon sens et au service le l'intérêt général.

Nous souhaitons que la solution proposée par BETOM, soutenue par ASKI et par le Comité de Quartier Saint Michel, soit sérieusement étudiée et chiffrée en comparaison réelle et loyale avec le projet actuel décidé par le Département.

ASKI

POSITION DU COMITE DE QUARTIER SAINT MICHEL

Sur le dossier de concertation relatif au contournement d'USTARITZ

La procédure de concertation relative au contournement d'Ustaritz est en voie d'achèvement ;

Le dossier de concertation est présenté comme l'aboutissement de l'ensemble de la concertation publique avec une prise en compte des remarques faites par les associations et comités de quartier.

Quelles ont été les remarques prises en compte ?

La concertation a été mise en place à partir de 2017, alors que le principe général du tracé du contournement a été décidé en petit comité d'Elus en décembre 2015 sur des choix politiques contestables se préoccupant peu des incidences environnementales, techniques, financières et des nuisances supplémentaires apportées à l'ensemble du quartier Saint Michel

Ces choix se sont basés d'une part, pour la Commune d'Ustaritz, sur l'opportunité de faire obstacle à la réalisation d'une opération immobilière projetée par Vinci, et d'autre part, pour la Commune de Larressore, sur la décision de satisfaire la volonté du Maire s'opposant vigoureusement au passage sur sa commune, en particulier dans la propriété de Latsagaina dite de « l'émir » ;

ils n'ont pas suivi les recommandations du bureau d'études BETOM consulté lors des études préliminaires, qui avait proposé un tracé différent, présentant le meilleur compromis.

Le principe de tracé défini en décembre 2015 ne changera pas par la suite, malgré les critiques circonstanciées présentées par le Comité de Quartier et l'association ASKI.

Dès lors, la concertation ne portera pas sur un projet global et consensuel, mais sur des points de détails qui vont servir à conforter la légitimité de la démarche .

On parlera d'amélioration de carrefours, d'optimisations, d'un passage inférieur pour piétons, mais on occultera les objections essentielles présentées par le Comité de Quartier, à savoir :

- Le contournement ne sera qu'une voie de délestage à 2 voies de circulation, prévu pour un nombre limité de véhicules sans aucune possibilité d'élargissement ou passage à 2 x 2 voies dans l'avenir. Il est présomptueux de soutenir qu'il ne sera jamais nécessaire d'élargir cette voie

- Le tracé passera à proximité immédiates des maisons du quartier saint Michel avec toutes pollutions inévitables (notamment l'air, que d'éventuels murs anti-bruit ne peuvent empêcher).

- Le tracé occupera l'assiette du CD 250 menant aux quartiers dits « des bois », obligeant les habitants à emprunter le contournement pour se rendre au bourg ou au quartier saint Michel. Il augmentera son isolement en renouvelant l'erreur effectuée il y a une cinquantaine d'années en isolant le quartier saint Michel du Bourg.

- Le passage sur l'assiette étroite du CD 250 apportera de nombreux problèmes en raison de ses contraintes topographiques et géologiques. Le projet prévoit de déboiser, déblayer toute la partie amont et remblayer la partie aval en fragilisant un sous-sol connu pour être instable géologiquement. Ces contraintes nécessiteront d'enrocher ou bétonner les parois et de les stabiliser avec des murs de soutènement, avec un coût financier et un impact environnemental non négligeables.

- Le carrefour avec le CD 88 nécessitera un giratoire et un pont, solution doublement couteuse.
- Le tracé prévu dans le thalweg situé entre le collège st François Xavier et Latsagaina est une solution techniquement compliquée en raison de la topographie et de la pente forte, nécessitant la réalisation de remblais gigantesques soutenus par un mur de soutènements atteignant 14 m de hauteur et 300m de longueur !

- La liaison avec le giratoire de Larressore nécessitera le passage du contournement sur l'emplacement de la voie du CD 932 rejoignant Ustaritz, avec l'obligation de créer une nouvelle voie en zone inondable pour rejoindre Ustaritz depuis le giratoire.

- Le giratoire permettant l'entrée et la sortie du quartier saint Michel sur le contournement a été récemment supprimé pour éviter l'opposition de l'Architecte des Bâtiments de France ; On mesure le peu d'intérêt que portent les concepteurs du projet, aux riverains. En effet, comment feront les habitants du quartier pour aller et revenir de Bayonne ?

  Cette modification en l'état complique sérieusement la circulation du quartier.

  Les conséquences de cette soudaine suppression ont-elles été envisagées ?

- Les objectifs financiers initiaux n'ont pas été respectés, et le bilan global et détaillé de l'opération n'a pas été communiqué.

Toutes ces critiques ont été renouvelées pendant toute la concertation en alertant la population, les élus et le conseiller départemental local. Elles ont été formulées en proposant un tracé différent, reprenant approximativement les recommandations formulées en 2010 par le bureau d'études BETOM ; Ce tracé prévoit :

- En partie nord par un cheminement dans la forêt, plus éloigné des habitations. Il nécessiterait la réalisation de 2 ponts sur le ruisseau qui n'excède pas 5 m de largeur, mais il permettrait d'économiser les importants travaux prévus par le Département sur le tronçon de l'ancien CD 250, avec un impact sur la forêt comparable.

Le CD250 vers Etchehasia et st Pée pourrait être maintenu en l'état et assurer le lien avec le village.

- En partie sud, par un cheminement au sud de Latsagaina, rejoignant le giratoire de Larressore., avec des contraintes topographiques et environnementales beaucoup moindres. Le carrefour avec le CD88 se ferait par un giratoire en économisant un pont.

  Le carrefour direct avec le giratoire de Larressore permettrait d'éviter la couteuse réalisation de la voie nouvelle en zone inondable pour rejoindre Ustaritz.

Devant cette proposition rappelée au cours de la réunion du 22 juin 2018, Mr Arribe, Délégué aux routes et infrastructures départementales, a consenti à étudier un passage par la forêt en partie nord, en considérant que la partie sud du projet départemental était actée. La variante étudiée par le Département, différente de celle proposée par le Comité de Quartier, a malheureusement opté pour un tracé techniquement et financièrement coûteux, permettant au Département de la rejeter.

Pour le Département, la voie était donc libre pour poursuivre les études comme il l'a décidé depuis le début.

Comme on peut le constater la concèrtation n'a pas abouti à un consensus ; le Département n'entrevoit pas d'autre solution à la réalisation de ce contournement, autre que celle qu'il a décidé en 2015 sur des choix éloignés d'une réalisation optimale.

Le dossier de concertation présente des photomontages du projet Départemental permettant une lecture accessible à tous ; nous constatons malheureusement que sur les 6 photomontages présentés, la moitié déforme sensiblement la réalité. On ne peut donc que déplorer l'esprit de ce document faussant les apparences pour faire accepter par le public un projet qui pourra s'avérer différent, décevant et couteux.

Pour l'intérêt général, nous souhaitons que cette concertation tronquée ne soit pas un aboutissement et ne s'arrête pas définitivement au projet présenté, comme cela se profile.

Nous souhaitons que la solution présentée par le Comité de Quartier soit au moins étudiée et chiffrée en comparaison, réelle et loyale, avec le projet Départemental, comme la demande a été faite par des Elus d'Ustaritz à la dernière réunion du 14 octobre 2019.

Le Bureau du Comité de Quartier Saint Michel

27/11/2019

DATE	OBSERVATION	NOM
04/12/2019	Utilisateur fréquent de la départementale entre Cambo et Bayonne je vois que le projet démarre logiquement du carrefour/rond point existant Est, dit Dumuty !	André Bonnasues 3 Rue Tauletxea Cambo les Bains
	Cependant : en plus des "bandes multifonction" peut on prévoir une piste cyclable permettant d'aller en sécurité sur le trajet Cambo-Ustaritz ? les discours du département sur les déplacements "doux" n'ont guère d'application sur le terrain.	
	Je regrette : que le tracé plus direct et plus économique au nord de la propriété dite "de l'émir" n'ait pas été retenu	
	Il est toujours possible de créer une tranchée couverte au droit du jardin de cette maison.	
	Je regrette que ne prenez pas plus l'exemple du Guipuzcoa et de la Navarre, Puisque, de	

DATE	OBSERVATION	NOM

Toute façon, ce sera une "2 voies" alla tout droit, faites un tunnel ! Demandez à nos voisins, ils ont des tunnelliers performants, et disponibles !

Cordialement.

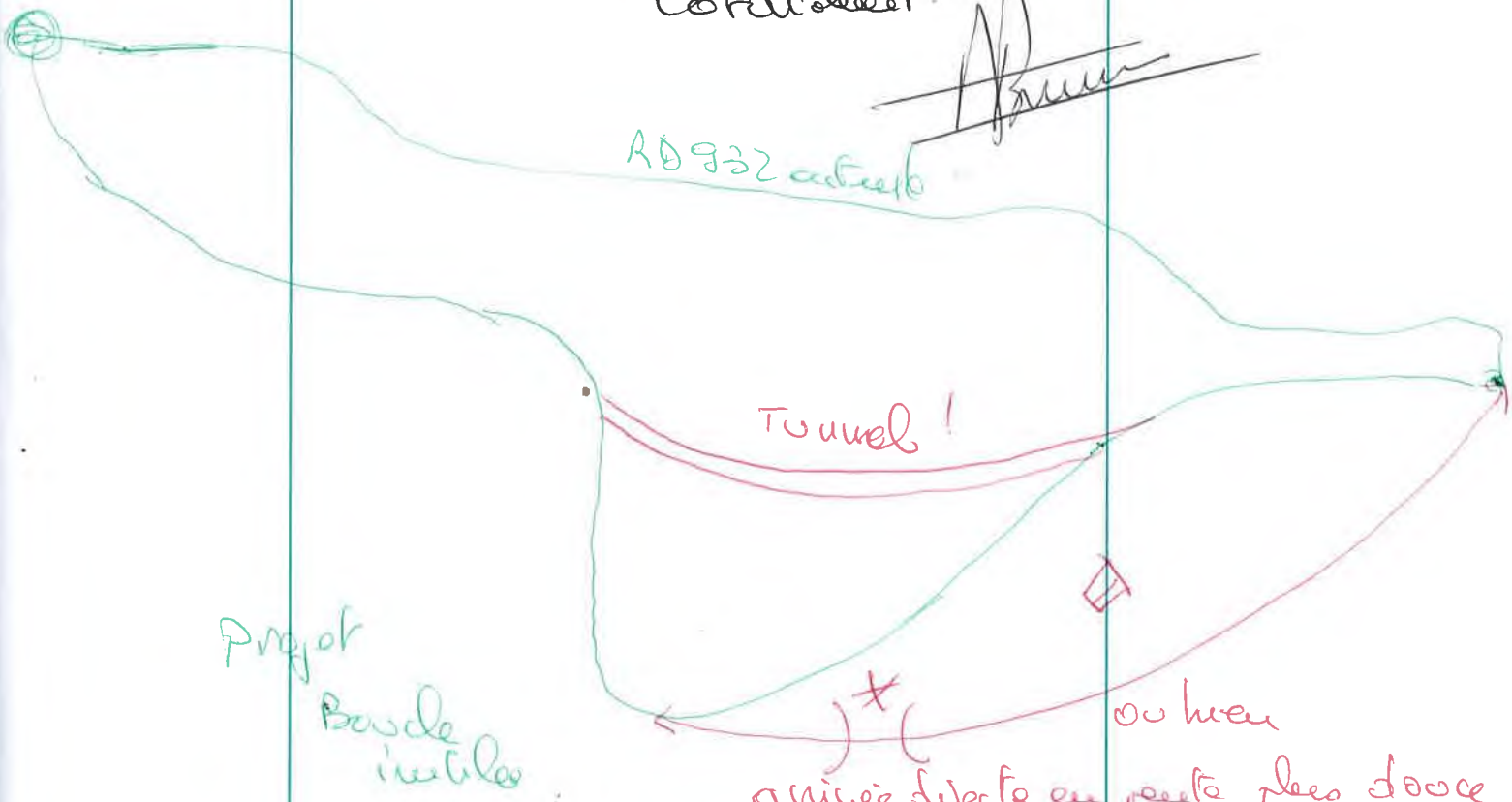

* optique : partage respectueux pour animaux et accès à la maison de retraite !

DATE	OBSERVATION	NOM
6 Déc 2019	Sur le projet présenté je remarque que, venant de la Côte de Donea, il n'est pas possible de s'engager sur le contournement en direction du giratoire du Kapito-Hauri et Bayonne. De même, venant du giratoire Kapito-Hauri on ne peut pas s'engager vers la Côte de Donea et le quartier St Michel. Il est vraiment indispensable de ne pas isoler les habitants du quartier Saint-Michel de ce contournement.	Saint-Esteben Pierre 31, Côte de Donea USSAURITZ

DATE	OBSERVATION	NOM
9/12/19	Le contournement d'USTARITZ doit se faire mais pas n'importe comment ! Cette proposition est loin d'être celle qu'il faut retenir. En effet, il s'agit de faire des travaux considérable avec 1 coût financier très important. Donc nous attendons une solution qui durera dans le temps. Or d'après les calculs d'augmentation de véhicules ce projet en 2 voies uniquement sera rapidement obstrué et les travaux de modification* semblent impossible. Alors pourquoi ne pas retenir 1 projet différent comme celui d'Aski qui prend en compte tous les paramètres ! Nuisances sonores, remblais monstrueux et accès protégers et facilités ! 1 voie de dépassement seulement ! et sur 400 m ! Waouw !! quel beau projet de contournement pour 20000 véhicules d'ici 10 ans... Autant rien faire et ne pas dépenser d'argent. vu que nous ne sommes pas riche.. Cordialement. Merci PS : l'idée du tunnel est très intéressante.	M. VEILLAT Anthony 41 chemin landolaire 64480 USTARITZ en 2X2 voies

Daniel SENDERAIN
44 Chemin de Begirenea
64480 USTARITZ

23 NOVEMBRE 2019

CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE CONTOURNEMENT D'USTARITZ

OBJECTIONS

1 – CD 932 – Situation actuelle

Depuis la première déviation, le quartier St Michel râle parce que mal desservi et isolé du bourg. Les personnes âgées, les infirmes en chariots, les jeunes enfants n'ont **encore** aucun moyen de traverser sans danger la D 932. Il y a bien des feux tricolores, mais pour y accéder deux escaliers l'un de 11 et l'autre de 12 marches. A ce sujet et à titre personnel, j'ai adressé un courrier à la mairie en 2008 (copie en pièce jointe). Le bébé de l'époque a aujourd'hui 12 ans.

2 – Nouvelle voie - contournement

Monsieur LASSERRE refuse de relancer l'étude du faisceau S1 *-RD 88 / giratoire DURRUTY-* Décision déconcertante. Ce tracé empruntait un chemin où passaient il y a quelques années des véhicules à moteur ; il présentait une pente régulière. La zone de Pelen Borda, créée récemment aurait pu s'y raccorder. Actuellement les véhicules et poids lourds se dirigeant vers CAMBO-LES-BAINS, traversent le quartier St Michel et USTARITZ sur plus de 5 km.

Pourquoi ce refus alors que l'estimation des travaux serait inférieure semble-t-il. N'y a-t-il pas au moins un projet latent, immobilier ou autre ? Où est l'intérêt général ? En refusant l'étude du tracé S1, les décideurs s'obstinent à n'en pas connaître son coût . Le critère financier semble ne pas leur poser de problème.

Le tracé retenu à ce jour pour une route à 2 voies, passe dans une zone pentu, nécessitant des talus énormes, dans un secteur qui regorge de sources (les travaux supplémentaires seront chiffrés plus tard). Et que dire des possibilités d'élargissement dans le futur ! Un parfait exemple : l'aménagement actuel en 2 fois 2 voies du tronçon entre les quartiers Arrauntz et Hérauritz.
Et on nous parle d' « économies » !

Une bretelle est prévue en zone inondable à partir du giratoire DURRUTY pour rejoindre USTARITZ . A qui incombera l'entretien, au département, à la commune ?

Une P. J.

M. Daniel SENDERAIN

Maison PUTTIKOENEA
64480 USTARITZ

MAIRIE d'USTARITZ

A l'attention de Monsieur le Maire

64480 USTARITZ

Ustaritz, le 30 Avril 2008

Monsieur le Maire,

Je suis grand-père depuis peu et j'ai souvent l'occasion de promener mon petit-fils dans le Bourg d'Ustaritz.

Habitant à 30 m. du CD 932, côté cimetière, je me suis vite rendu compte que se promener avec une poussette n'était pas chose aisée, notamment pour me rendre côté Super U.
En effet, actuellement trois possibilités s'offrent à nous :

1) le grand escalier de l'échangeur : impossible

2) le passage piétons face au cimetière : dangereux de faire rouler une poussette sur l'herbe d'une pente

3) traverser sans protection sur la CD 932 face au chemin Landa Larre : mais il faut attendre que les deux voies soient libres en même temps.

C'est pourtant cette 3ème option que j'ai privilégié, traverser en courant avec la poussette.

A ce propos, il m'est arrivé de subir la réaction d'un chauffeur d'ambulance roulant sur la CD932 qui a porté son index sur sa tempe et m'a fait comprendre que je n'étais pas bien de traverser à cet endroit. Lui évidement, ne savait pas qu'il est encore plus difficile d'emprunter le passage piétons.

Je vous laisse imaginer, le désarroi que je rencontre pour simplement pouvoir être piéton en sortant de chez-moi et vous remercie de bien vouloir nous faciliter l'accès avec l'autre partie de notre commune.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations les plus distinguées.

P.S. : Copie à l'Association ASKI

SENDERAIN Catherine
Quartier St Michel
64480 USTARITZ

23 novembre 2019

Concertation pour le contournement d'Ustaritz

Objections

Il ya une quarantaine d'années, la route BAYONNE/ST JEAN PIED DE PORT dans la traversée d'USTARITZ a été déviée. Le nouveau tracé longeait à l'époque à gauche des champs, pour certains propriétés d'élus, à droite le quartier St Michel avec ses maisons anciennes et le cimetière du village La nouvelle route a été construite au ras des maisons, et les champs préservés pour être vendus et construits. De forte lutte la destruction de maison a été évitée. Mais la liaison, en particulier piétonne, de ce quartier avec le bourg a été bâclée. Les personnes handicapées, âgées, à vélos, les parents de jeunes enfants, n'ont toujours pas de solution pour traverser cette route ; 23 marches doivent être franchies.

Aujourd'hui, une déviation est à l'étude. Nous, habitants de ce quartier, voyons arriver dans ce projet, les mêmes effets. A la place d'un tracé simple,(proposé tout au début par le bureau d'études mandaté par les services du département) le plus éloigné possible des habitations, il est prévu un chantier faramineux, sûrement très couteux, mais qui ne doit surtout pas toucher certains propriétaires. Impossible de ne pas penser ainsi.

Première ou deuxième déviation, mêmes erreurs, mêmes résultats. Les études sont commandées et dirigées par des personnes influentes sans que jamais les usagers ne soient écoutés.

Il n'est encore pas trop tard pour réfléchir et bien faire. Le quartier compte sur ses élus.

DATE	OBSERVATION	NOM
13.12.2019	Le choix du tracé du contournement, les raisons et les justifications données sont l'illustration du manque de sérieux de nos conseillers départementaux et de nos élus. Oui au contournement mais pas à n'emporte quel prix	IRIARTE Mariano 58, chemin Eliza Hegi
14/12/19	Le tracé du contournement proposé ne nous convient pas car = ① le tracé passe trop près des habitations alors que la solution proposé par le comité du quartier était beaucoup plus éloigné ② Comment peut-on construire dans une zone naturelle ! ③ Pas d'accès direct pour les habitants du quartier Saint-Michel alors que nous subirons ce contournement - Comment aller et revenir de Bayonne En effet, le giratoire a disparu soit disant en raison d'une zone protégée (proximité Château) - les conséquences de cette suppression n'ont pas été envisagées - Le quartier sera à nouveau isolé.	Anne-Marie DOYHENART 37 chemin Mahopeta Laborde 64480 USTARITZ

DATE	OBSERVATION	NOM

(4) Le contournement pour être attractif doit permettre de rouler vite - la solution proposée (1 voie de délestage à 1x1 voies de circulation) ne permettra pas cette rapidité. Comment doubler les camions par exemple ?

(5) Quel est le coût réel et financier de la solution proposée par le Comité de quartier par rapport à celui du département ?

(6) Les photo-montages n'ont pas l'air réelles - Merci d'en proposer d'autres plus crédibles

Le contournement présenté tel quel peut rester dans les cartons - Aucun intérêt pour les habitants du quartier et pour ceux qui descendent l'autoroute

Nous comptons sur les élus pour revoir ce projet

GROUPE UNIS A GAUCHE (UAG)

Liste d'opposition

CONTRIBUTION A L'ENQUETE PUBLIQUE DU CONTOURNEMENT D'USTARITZ

Comme souligné dans le constat de l'enquête publique, un contournement d'Ustaritz devient indispensable. UAG partage l'analyse réalisée, mais s'interroge sur le tracé.

Le 1er projet réalisé par le cabinet BETOM, proposait 2 hypothèses de tracés qui répondaient en partie aux attentes des habitants.

- éloignement des habitations
- projet pouvant évoluer en 2 X 2 voies
- respect de l'environnement
- ouvrages d'arts réduits

Pour nous le projet présenté aujourd'hui ne correspond plus aux attentes des Uztariztar et risque d'être saturé dans le temps car il sera impossible de passer ce contournement en 2 X 2 voies.

De plus la proximité des habitations reste un souci majeur et les ouvrages d'arts envisagés sont démesurés.

La partie nord :

Vous envisagez d'utiliser une grande partie de la rd 250 pour le contournement afin de limiter le cout

Nous pensons que la réalisation des ouvrages d'art sera de nature à accentuer le cout de réalisation

Pour nous il serait préférable que le tracé soit réalisé le plus bas possible afin de s'éloigner des habitations et d'éviter la construction de mur démesurés.

La partie sud :

Le tracé envisagé prévoit une voie de circulation lente due au profil important.

Nous pensons que ceci va apporter énormément de pollution dans le secteur car comme précisé dans le rapport de l'enquête, un nombre important de poids lourd circulent sur la rd932.

Nous demandons que le tracé passant plus au sud sur la commune de Larressore, comme souligné dans le rapport BETOM soit privilégié.

Enfin, pour pouvoir réaménager le centre d'Ustaritz (boulevard urbain), il est important que le trafic de passage utilise le contournement, et nous pensons que le projet ne remplisse pas cet objectif.

Avec un tel projet, nous aurons le quartier saint Michel isolé entre un contournement et le boulevard urbain, avec la pollution et les nuisances sonores concentrées sur ce quartier.

En conclusion, Unis A Gauche considère que ce contournement ne correspond pas à nos attentes et souhaite que soit privilégié le projet réalisé par le cabinet BETOM.

Pour Unis A Gauche

Bruno Cendres

06 26 60 19 81

DATE	OBSERVATION	NOM
16/12/19	M. Mme ROUAULT Denis - 957 Route du Château Hautze Mmes SARALEGUY - Léonie et Annie - 16 Route Mandora et 967 Route du Chateau Hautze - Au vu de ce projet de contournement d'une telle envergure, nous sommes fortement étonnés de constater que de nombreux habitants du quartier St Michel n'y auront pas accès. En effet, le giratoire prévu à la sortie du quartier a été supprimé ! Comment pouvons-nous envisager un contournement qui nous passe devant la porte sans même pouvoir l'emprunter ? Nous espérons qu'une solution soit trouvée pour remédier à ce problème. D'autre part, dans le cas où ce projet soit réalisé, nous demandons que soient mis en place sur toute la longueur du contournement, des écrans acoustiques de mêmes lorsqu'il est bordé d'habitations, c'est notre cas devant le 957 et 967 route du Château Hautze où ils n'ont pas été prévus ! Pour conclure, ce tracé proposé passe trop près des	

DATE	OBSERVATION	NOM
	habitations, nous vous demandons de l'éloigner. Espérant être entendus, Vous en remerciant par avance 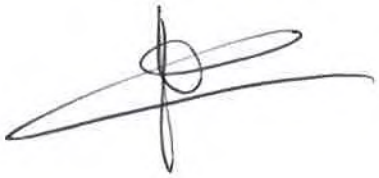	

Les élus de la majorité municipale se prononcent défavorablement sur le projet de tracé de contournement d'Uztaritze proposé lors de la concertation publique du 15 novembre au 16 décembre 2019 pour les motifs suivants :

* Sections 1 et 2 :

- Le rond-point d'entrée/sortie à Saint Michel doit impérativement être rétabli pour éviter l'enclavement du quartier et faciliter l'accès au contournement à ses habitants.

Cette suppression s'appuie sur un refus de l'ABF pour ce rond-point qui ne nous a jamais été présenté. Nous constatons que ce même service avait pourtant donné un avis positif pour le projet du centre commercial Leclerc, ainsi que pour l'agrandissement de l'entreprise de bâtiment située au rond-point Kapito Harri, projets beaucoup plus impactants qu'un simple rond-point, qui, de plus ne serait pas visible du bâtiment classé.

- La voie entre le rond-point demandé et le rond-point Bolagaina devra être tracée le plus au Sud-Ouest possible entre les habitations et le ruisseau Haltzabaltzeko Erreka.

- Ce tracé devra être également équipé de protections phoniques au-delà du minimum règlementaire de façon à protéger les habitations sur toute la longueur.

- Le passage sécurisé piétons après le rond-point de Bolagaina doit aussi pouvoir être emprunté par les 2 roues et être connecté à la voie existante.

* Section 3 :

• Lors de la réunion du 14 octobre il avait été acté par les élus présents que le tracé dit S1 (par Latsagaina) ferait l'objet d'une évaluation. Il n'en est rien dans le projet soumis à concertation.

Conformément aux engagements pris lors de cette réunion du 14 octobre, ce tracé doit être étudié sur le plan technique, économique et environnemental.

* Section 4 :

• La nouvelle bretelle, avec deux franchissements de ruisseau à effectuer, de plus située en zone inondable, n'a pas été abordée d'un point de vue environnemental et financier.

• Les impacts financiers et environnementaux de cette bretelle doivent être étudiés et diffusés.

* Toutes Sections :

• Le Plan vélo départemental doit être appliqué sur ce contournement.

*Position politique de la majorité municipale :

•L'intérêt général doit primer et ne pas tenir compte des limites des communes. Pour cette raison il est nécessaire de comparer de façon objective les différents tracés et leurs options, en prenant en compte la totalité des impacts (environnementaux, financiers, usage, ...) . Le projet est beaucoup trop structurant pour qu'une décision comportant une grande quantité d'inconnues soit prise.

•L'avis de la commune d'Uztaritze ne peut être positif tant que l'ensemble des demandes ci-dessus ne sera pas pris en compte.

Bruno CARRERE Maire

l'ensemble des élus de la majorité municipale :

Denise CEDARRY

Marie France DOYENART

Jacques DRIEUX

Françoise GALLOIS

Mikel GOYHENECHE

Christian IBARBOURE

Céline LAMAISON

Eric MAILHARRANCIN

Gérard MINVIELLE

Marie Andrée MOULIA

Martine ORHATEGARAY

Denis ROUAULT

Piero ROUGET

Michel SARRATIA

Marie France SEMERENA

Jean Michel SERRANO